

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 3 DU MOIS DE FEVRIER 2019

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS 10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

LISTE DES ACTES INSERES AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25 N°3 DU MOIS DE FEVRIER 2019

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant deux pages, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°3 du mois de février 2019.

Le directeur départemental adjoint,

Colonel Jean-Lue POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION	PAGE
Délibérations du Conseil d'administration du 7 février 2019	
Modification du tableau des emplois budgétaires	5
Evolution du règlement intérieur	13
Habilitation de l'Association départementale des sections des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs à la formation des jeunes sapeurs-pompiers	152
Mise à jour de la nomenclature du SDIS	154
Convention pour de bonnes pratiques dans la commande publique	162
Plan immobilier 1 – Avancée du programme – solde d'opérations 2 – Autorisations de programmes – autorisation d'engagements et crédits de paiement	189
Acquisition de véhicules et assimilés Autorisation de programme – crédits de paiement	216
Autorisation de programme – crédits de paiement Outils informatiques de gestion	221
Mobilité et nomadisme numériques Autorisation de programme – crédits de paiement	225
Acquisition d'outils pédagogiques Autorisation de programme – crédit de paiement	229
Subventions 2019	232
Prévision d'affectation du résultat et reprise anticipée	236
Budget primitif 2019	239

Arrêtés de la présidente du conseil d'administration

Arrêté n°2019/0110/RH-2G3 portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au titre de l'année 2019	315
Arrêté n°2019/0111/RH-2G3 portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au titre de l'année 2019	316
Arrêté n°2019/0110/RH-2G3 portant tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maitrise principal au titre de l'année 2019	317
Arrêtés du préfet du Doubs	
Arrêté n°25-2019-02-07-004 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	318
Arrêté n°25-2019-02-07-005 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention héliporté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	321
Arrêté n°25-2019-02-07-006 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	323
Arrêté n°25-2019-02-07-007 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2019	325
Arrêté n°25-2019-02-07-008 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs- pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	327
Arrêté n°25-2019-02-07-009 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2019	330
Arrêté n°25-2019-02-07-010 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	333
Arrêté n°25-2019-02-07-011 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	338
Arrêté n°25-2019-02-07-012 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	343
Arrêté n°25-2019-02-07-013 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de	347

l'année 2019.....

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Le payeur départemental

▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

1 1 FEV. 2019

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

I/ OBJET DU RAPPORT

Ce rapport présente la modification du tableau des emplois budgétaires qui est motivée par :

- la mise en œuvre d'une partie de la tranche 2019 du protocole de créations de postes et de promotions 2019-2023 validé par le conseil d'administration du 14/12/2018 ;
- l'ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir ;
- l'adéquation de la ressource aux besoins des services.

1. Mise en œuvre du protocole de créations de postes et de promotions 2019-2023

Suppressions de postes	Créations de postes
1 chef du groupement territorial sud du grade de commandant	1 chef du groupement territorial sud du grade de lieutenant-colonel
1 chef du CSP Montbéliard du grade de capitaine	1 chef du CSP Montbéliard du grade de commandant
1 adjoint au chef du CSP Besançon est du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe	1 adjoint au chef du CSP Besançon est du grade de lieutenant hors classe
1 officier expert (N2) bureau prévention 4 (GPP) du grade de lieutenant de 1ère classe	1 officier expert (N2) bureau prévention 4 GPP du grade de lieutenant hors classe
1 officier expert (N1) bureau mise en œuvre opérationnelle GTS/adjoint au chef de service du grade de lieutenant de 2ème classe	1 officier expert (N1) bureau mise en œuvre opérationnelle GTS/adjoint au chef de service du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe
1 officier expert (N2) bureaux ressources humaines/formation CSP Pontarlier du grade de lieutenant de 2 ^{ème} classe	1 chef des bureaux ressources humaines/formation CSP Pontarlier du grade de lieutenant de 1ère classe
1 chef d'équipe CSP Besançon est du grade de caporal	1 chef d'équipe CSP Besançon est du grade de caporal-chef
1 chef d'équipe CSR Audincourt-Valentigney du grade de caporal	1 chef d'équipe CSR Audincourt-Valentigney du grade de caporal-chef
	5 équipiers du grade de caporal : - 2 au CSP de Besançon centre
·	- 1 au CSP de Besançon est- 2 au CSP de Montbéliard

La modification du tableau des emplois budgétaires relative aux créations de nouveaux postes de sergent et d'adjudant au titre de 2019 interviendra à l'issue de la procédure actuellement en cours d'élaboration des propositions de tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant et de liste d'aptitude d'accès au grade de sergent au titre de la promotion interne, décalée cette année du fait de la validation fin 2018 du nouveau protocole 2019-2023.

2. Ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir

Suppressions de postes	Créations de postes
1 chef d'état-major (équivalent chef de groupement)	1 officier de direction (équivalent chef de
du grade de lieutenant-colonel (direction)	groupement) du grade de commandant (direction)
1 chef du bureau formation CSP Montbéliard du	1 officier expert (N2) bureau formation CSP
grade de lieutenant de 1 ère classe	Montbéliard du grade de lieutenant de 2ème classe
1 chef du bureau MOO-CRSS/chef d'agrès tout engin/chef de poste CSP Montbéliard du grade d'adjudant	1 chef du bureau MOO-CRSS CSP Montbéliard du grade de lieutenant de 1ère classe
1 officier expert (N2) bureau mise en œuvre	1 officier expert (N2) bureau mise en œuvre
opérationnelle GTE du grade de lieutenant de 2ème	opérationnelle GTE du grade de lieutenant de 1ère
classe.	classe
1 assistant de direction du cadre d'emplois des	1 assistant de direction du cadre d'emplois des
rédacteurs territoriaux	adjoints administratifs territoriaux

3. Adéquation de la ressource aux besoins des services

Suppressions de postes	Créations de postes
1 officier expert (N2) bureau prévision GTS du grade	1 officier expert (N2) service prévision (GPP) du
de lieutenant de 2ème classe	grade de lieutenant de 1ère classe
1 chef du bureau gestion administrative SPP/PATS	1 chef du bureau gestion administrative
(GEC) du cadre d'emplois des rédacteurs	SPP/PATS/adjoint au chef de service/expert masse
	salariale, statut FPT et paramétrages logiciel gestion
	RH du cadre d'emplois des attachés
1 expert masse salariale/statut FPT/paramétrages	1 secrétaire-assistant de gestion (GAF) du cadre
logiciel gestion RH du cadre d'emplois des attachés	d'emplois des adjoints administratifs
	1 poste non permanent de secrétaire au GPP du
	cadre d'emplois des adjoints administratifs (contrat
	de 6 mois)
	Maintien du poste non permanent de technicien
	maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations
,	d'investissement (GLT) du cadre d'emplois des
	techniciens territoriaux (contrat d'un an)

La création d'un poste non permanent de secrétaire au GPP est nécessaire pour :

- constituer la base de données urbanisme prévision dans le logiciel de gestion (travail estimé à 6 semaines pour 800 dossiers) ;
- mettre à jour la base de données sur les Etablissements Recevant du Public (ERP) dans le logiciel de gestion pour les ERP des 1^{er} groupe et 2^{ème} groupe avec locaux à sommeil (travail estimé à 12 semaines);
- trier, classer, numériser et archiver les dossiers prévision et prévention (travail estimé à 10 semaines).

Par délibération du 6 février 2018, le conseil d'administration du SDIS a créé pendant un an un poste non permanent de technicien maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au groupement logistique et technique consécutif à l'informatisation de la gestion de l'ensemble des matériels et des bâtiments du SDIS 25. Il s'avère que ce poste n'est pourvu que depuis le 1^{er} janvier 2019. Il est donc proposé de maintenir cette création de poste pour l'année 2019.

II/ MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

La modification du tableau des emplois budgétaires est présentée en synthèse à la page suivante, ainsi que le tableau dressant la liste précise des postes permanents créés et le grade ou le cadre d'emplois correspondant, avec un complément dans l'intitulé de deux emplois.

Les crédits pour l'année 2019 sont inscrits au chapitre 12 du budget primitif soumis à délibération du conseil d'administration à la même séance.

Les membres du collège des représentants de l'administration et ceux du collège des représentants du personnel du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 29 janvier 2019. Les membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier, le 29 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent les modifications du tableau des emplois budgétaires.

Préfecture du Doubs

Reçule - 8 FEV. 2019

Contròle de légalité

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

Page 8

fülkset	Recueil des au	tes a	1923/1621 [1][][]	!5रिव	tif <u>s</u> c	<u>u S</u> D	(IS 2	วิ ก°3 นี้น กางis	de 1	evri	20	15
Catagorte	ou trades	-	parmanaciti parmanaciti budyitahus	Deffect	-	E.	D		*****	,	bannerery;	(Fac)
		8 .440		1		mastarisp (I)			~~	antrous (A)		
PELEGRA ES	P (hort £\$\$H)	387	-0	387	5		- 5		381	0	0	3
A+	Contribinar gelnémá Colonel	 	0 0		_	-	0		1	0	0	Н
		 	- ٽ	 	 	 	 *	- 1 chel d'état-major (direction)	 '	 	0	⊢
N.	Ülestznant Citional	6	đ	6			۰	+ I che' du proupement territorial sud	5	٥	0	
A2	Correspondent	14	0	14	,		1	+ 1 afficier de direction (diquivalent chef de proupement) (direction) - 1 chef du groupement territorial pur	14	۰	a	
-At -	Captaine					<u> </u>		1 I shel du CSP Handelium	ļ. <u>.</u> .		<u> </u>	
_~-	SADGAM	14	-0	24	-1		-1	-1 thờ dụ CSP Monthéaut + 1 adjoint au thờ dụ CSP	21	-6	•	-
, po	Uniterary hors dissu	2	a	2	2		2	Besurger est I d'ilder expet (N2) bureau présention 1 (GPP) - 1 légate su ché du CSP	2	٥		
9 1	tiledepared 3 ^{to} chapse	32	0	31	2		2	Besinger est - 1 afficie uppet ((2) bursay pré-ention e (GPP) - 1 ord de Journal Armanian CSP Alentochiud + 1 afficie expert ((11) bursay mice an down e génationada (TT) prépair av che de service + 1 officie expert ((12) bursay mice an auma epósationada (TT) + 1 officie expert ((12) bursay mice an auma epósationada (TT) + 1 officie expert ((12) surviva pré-(16) ((1	29	D	ā	1
B3	Emmerand A ^{ther} stages	10	0	10	÷		-3	1 Origin expert (III) burnou origin en morres goderibannelle GTS/alghet au chef de sentre - 1 Origin expert (III) burnou orbit en eurore goderibannelle GTE - 1 Origin expert (III) burnou orbit en eurore goderibannelle GTE - 1 Origin expert (III) burnou préviden GTS - 1 officie respert (III) burnou CSP Annalde - + 1 officie respert (III) burnou de GTP Annalde - + 1 officie respert (III) burnou de GTP Annalde - 1 officie respert (III) burnou de GTP Annalde - 1 officie respert (III) burnou de GTP Annalde - 1 officie respert (III) burnou de GTP Annalde - 1 officie respert (III) burnou de GTP Annalde - 1 officie respert (III) burnou de GTP - 1 officie respert (IIII) burnou de GTP - 1 officie respert (IIIII) burnou de GTP - 1 officie respert (IIIIII - 1 officie respert (IIIII - 1 officie respert (IIII - 1 officie respert (III - 1 officie respert	•	0		
c.	Advanta	103	Ð	103	-1		-1	I that du bureau HXXX-CRSS/chel Topals tout englighted die paste CSP Healthéiseri	102	0	٥	1
	Sergent	99	0	99					99	0	0_	. 1
	Carponal-thef	46	0	46	2		2	→ 1 ohef d'équipe CSP Besançon est → 1 ohef d'équipe CSR Audinouet- Valencipney	46	0	•	4
a	Cigorni Sepasa	60	o	60	а		3.	I deutpier CP de Besançon contre I deutpier CP de Besançon cet I deutpier CP de Besançon cet I deutpier CP de Hondeland I deutpier CP deutpier cet	ŧo.	٥	۰	6
FILLERS SPI	(665H) Hidedn hors dasse	8			. 0 _	<u> </u>	0				. 0.	,
A .	Micedin de chase nominale		5				<u>p</u>		-	╬┪	- 6 1	-;
	Phormacies hars classe		_0				0		1	٩	۰	
	Cadro de santé de 1 ⁴⁰ dasse Infranto hora classe	-1	- o- 1				6			0	٥	-
~ b	Infraier de classe papérieure	1_1_	0				0		-1-	9-	- 0-	-
	Johnler de diuse normale		. 0. 1	1.			0		1	0	6	
FRIIRE ADV	MINISTRATIVE	68	٥	68	٥	1			67	•	. •	•
*	Alzachės Teriforiaux	10	0	10 -			g	1 opport meloc salariak/transf FTT/paramétrages kopidel gestion Ri 4 1 thef du bureau gestion anniacostre SPE/PUTS/Agoint bu thef de tonicle/paren musse salariak, statut /PT et		0	0	
B	Slådsviskurs Terrésorium	24	0	24	-2			purimitinges Ingleid gestion für - 1 chef du turneu gestion administrative SP97FATS GEC - 1 existent die direction	В	-	•	,
c	Adjoints Administratio	34	0	34	2	1	3	+ 1 secrétaire assistant de gestion GAF + 1 assistant de cirection + 1 secrétaire (GPP) (contrat de 6	ж	6	•	,
FILLERIE TEC	THOUSE	34,5	1	36.6	0	- 0	-6	(mals)	29	•		Ļ
A .	Tradricus Tentorina	5 5	3	35,5	_ <u></u>		8	 	-7-1		0	-
-					<u> </u>							
	Yeshaldeni terderikan	9	,	10					,		1	
<u> </u>	Apents de Haltrise	9	0	9			0			1	0	•
				i	•			1	- 1	- 1	T	

Postes b	ıdgétaires particulier a			
Pilitry et	Or some d'hemolois ou a radiss	TIS manifeli meleproperty S(FIL/SECS)	HALLOW WATER	Opervations
an teleporte		Loydorn	مستحدد شامات مراطارات	
α	Actual	1	0	Mise à disposition de l'ECASC
A)	Historia de discou normale	1	٥	Mise à disposition du Ministère de Fintérieur

(1) Article 3 loi 84-33 du 28-01-1984 modifiée (cl. sonere 1)

'?) Article 3-1 ou 3-2 ou 3-3 de le loi 84-53 du 26-01-198-(cl. ennexe 1)

Effectifs supplémentaires budgétés dans la masse seleciale pour remplacer momentanément des tituisires absents

OM:	lgorie	(3)	Effectife non permenents pudgáfaírés
	c	Volant Remplecement	2

(3) Article 3-2 de la loi 84-53 du 26-01-1984

ANNEXE 1

Cadre légal d'emploi de contractuels

	Emplois permanents	Emplois non permanents
Article 3-1	Remplacement titulaires (temps partiels, congés annuels, maladie, maternité, congé parental)	
Article 3-2	Vacances d'emplois < 2 ans	
Article 3-3	Pas de cadre d'empiois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondantes Emplois du niveau de la catégorie A, iorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient	
	Article 15 lol 2005-843 du 26-07	-2005
	Contrat à durée Indeterminée	
	Article 110 loi 84-53 du 26-01-	1984
		Emplois de cabinet

		Postes permanents créés à compter du 01/12/2018 01/0:	1/2019	
Grades	Nombre	Postes	Groupement	Sonden
Contrôleur pénérai		emploi functionnel de directeur départemental des sendres d'incendie et de	- 	Service
	.ł	secous	(intrition	<u> </u>
Sous-total	1	Contrôleurs généraux emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint des services d'incendie e		
Calonel	1 1	Ge recons — — rescent pebartemental aploitit des services a titrestote o	direction	
Sous-total	1	Colonels hors classe		
	*	ehel d'état major	direction	
	1 1	chel du groupement gestion opérationnelle	660	!
Ueutenant Colonei		chef du groupement logistique et technique chef du groupement prévention-plantification	GLY	
occording Colonia	ī	the do groupement territorial ovest	GTO	1
•	ī	chef du groupement territorial est	GTE .	ł
		thef du groupement territorial sud	ดาร	İ
ous-total	6	Lieutenants-colonels		·••
	1	the du groupement territorial and	67 5	1 .
	1 1	chef du service prévention/adjoint au chef de groupement. Chef du service parc et logistique/adjoint au chef de groupement Q.T	GPP	prilyention
	i	chamé de mission locistique	GLT	iogistópue
	1	1	GEC	
	1 i	chef du service développement du volonitariat /adjoint au chef de groupement	1	diveloppement ou voices
	1	chef du service opération-prévision GTO/adjoint au chef de groupement chef du service opération-prévision GTE/adjoint au chef de groupement	GTE	operation prevision
Commandant	ĩ	chargé de mission hygiène et sécurité	direction	opération-prévision
	1	chel du CSP Pontariler/adjoint au chel de groupement	ថាវ	CSP Ponta/Der
	1	chef du CSP Besançon centre	ത	CSP Besseryon aeabn
	[1	chef du CSP Besançon est	ണ	CSP BEHINGON ELK
	i i	chef du CSP Mondoéllard	GTE	CSP Monthéland
	i	chef du service prévision chef du service formation	GPP GEC	prévision
	i	chef du CTA-CODIS/adjoint au chef de groupement	660	formation CTA-CODIS
	[š	officier de direction (équivalent chef de groupement)	direction	, vinabb
ous-total	44 15	Commendants		·
	4	elver du CSP Hontbéliard	GFE	CEP-Hond-Gord
ı	1	Chaf du service opération-prévision GTS	লঃ	operation-provision
	1	chef du service RH-formation-développement volontarilat GTO	ĢTO :	Rit-formation-développe voluntaries
l	1	chall du service logistique GTO	670	toglittique
	i	chef du service RH-formation-développement volontariet GTE	GTE	RH-formation-développe
1	1	chel du service logistique GTE	GTE	voice/ta/tat logistique
į	. 1	adjoint as the du CSP Besançon centre	ano l	CEP BAIRINGON CANDO
Capitaine	1	chef du CSR Audincount-Valentigney	1 1	
-	•	ans to car reconcure-valenaginey	GRE	CSR AUGMONIA-Yalunga
1	1	chef du service mise en œuvre opérationnelle	690	mise en œuvre opératio
f		officiar expert (NII) bureau gestion des données et CRSS CTA-CODIS/adjoint au	1 111	·
ļ		[chef du CTA-COD]S	660	CTA-COOIS
	i i	officier expert (N1) bureau prévention 1/adjoint au chef de service	GPP	pnívantos
ļ	1	officier expert (N2) bureau planification/adjoint au chef de service adjoint au chef du CSP Monibéliard	GPP CTT	· privision
1	î	toher du CSR Macteau	କ୍ଷ କ୍ଷ	CSP Hondalised
us-total	44 43	Capito		CSR Harbrau
	1	officier expert (NZ) bureau prévention 2	GPP	grévention
eutenant hors	i	officier expert (N2) bureau doctrine opérationnese	660	miss en œuvre opérations
dasse	1	adjoint au chef du CSP Besancon est	eno	C25 शस्त्रावहका सह
	—- <u>- 1,</u>	officier expert (N2) bureau prévention 4	GPP	prévention
14-\$0ps	3-4	Lleutenzints hora d'asse		RH-formation-developpen
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTS	ens	voionizatiet
	j	chef du service logistique GTS	ទាន	toghtdqua
}	ī	adjoint ou chaf du CSP Bessagen est adjoint au chaf du CSP Pontariler	ens (CSP Portarier
1	i	chef du CSR Saume-les-Dames	GTO]	CSR Bauma-les-Dames
ŀ	1	thef du CSR Suint-VR	ഒര	CSR SAINTVH
1	1	chef du CSR Bethoncourt-Sochaux	ണം	CSR Bethancourt-Social
	1	officier expert (N1) bureau formation GTO/adjoint au chef de service	எல	RM-formation-développen
ŀ	1	adjoint au chaf de service/pôle mise en œuvre des formations	080	volanizatus formation
	1	officier expert (N1) bureau prévision GTD/adjoint au chef de service	ഞ	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau prévision GTE/adjoint au chef de service	ទាខ	operation-printsion
	1	officier expert (NI) bureau mise en œuvre opérationnelle GTS/adjoint au chef	न्त	opération prévision
		de service		RH-formation-développem
- 1	1	officier expert (N1) bureau formation GTS/adjoint au chef de service	ଣଃ	volantaria;
- 1	1	officier expert (N1) bureau petits matériels habilliement GTS/adjoint au chef de Service	GTS.	ioobtlave
	1			* .
f	í	Officier expert (192) bureau mise en casure opérationnelle GTE chef du bureau petits matériels habillement GTE	ଣ ବ	opération-prévision logistique
eutenant 1**	í	officier expert (N1) bureau évaluation et gestion des ressources		
dasse		opérationnelles/adjoint au chef de service	GGO	wys a eti caravus eti Quispeut
1	1	Officier expert (N1) bureau parc matériels roulants GTO/adjoint au chef de service	ണ	logistique
1	1	officier expert (N1) bureau logistique 1/adjoint au chef de service	GLY	pare et togistique
		officier expert (N2) bureau AH-formation CTA-CODIS	560	CTA-00015
	i		:	formution
	1	officier expert (#2) bureau formations statutaires et réglementaires SP	GEC	
	1	officier expert (N2) bureau formations statutaires et réglementaires SP efficier expert (N2) bureau prévention-4	GEC GPP	private
	1 1 1	officier expert (N2) bureau formations statutaires et régiementaires SP efficier-copert (N2) bureau prévention-4 officier expert (N2) bureau prévention 3	GEC GPP GPP	priversion priversion
	1 1 1	officier expert (N2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-bepert (N2) bureau précention d officier expert (N2) bureau précention 3 officier expert (N2) bureau précision opérationnelle	GEC GPP GPP	prévention prévention prévision
	1 1 1	officier expert (N2) bureau formations statutaires et régiementaires SP efficier-copert (N2) bureau prévention-4 officier expert (N2) bureau prévention 3	GEC GPP GPP	prévention prévention
	1 1 1 1	officier expert (N2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-bepert (N2) bureau prévention d officier expert (N2) bureau prévention 3 officier expert (N2) bureau prévision opérationnelle officier expert (N2) officier exp	GEC GPP GPP GPP	prévention prévention prévision prévision
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (#2) bureau formations statutaires et régiementaires SP efficier-opert (#2)-bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévision opérationnelle officier expert (#2) officier expert (#2) officier expert (#2) officier expert (#2) officier bureau #7 (57) Besançon cestire chef du bureau #7 (57) Besançon cestire chef du bureau #7 (57) Besançon cestire	GEC GPP GPP GPP GPP GTO	prévention prévision prévision prévision prévention CSP Bezangon cantre CSP Jilanthéfrand
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (N2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-oxpert (N2) bureau prévention - Officier expert (N2) bureau prévention 3 officier expert (N2) bureau prévision opérationnelle officier expert (N2) bureau prévention S officier expert (N2) bureau des la	GEC GPP GPP GPP GPP GTO GTE	provention prévision prévision prévision CSP Brangon canire CSP Hondolfand CSP Hondolfand
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (N2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-bepeit (N2) bureau prévention 4 officier expert (N2) bureau prévation opérationnelle officier expert (N2) bureau prévation opérationnelle officier expert (N2) bureau prévation S officier expert (N2) bureau prévation S officier expert (N2) bureau prévantion S officier expert (N2) bureau (N2) bureau (N2) officier (N2) bureau (N2) bureau (N2) officier (N2) bureau (N2)	GEC GPP GPP GPP GTO GTZ GTE	provention privention privision privision privision privision privision CSP Bezangen caning CSP Hendelfand CSP Hendelfand CSP Hendelfand
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (M2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-opert (M2) bureau prévention a officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention opérationnelle officier expert (M2) officier expert (M2) officier expert (M2) bureau prévention S chef du bureau R41 CSP Besangon certire et-é-du-bureau-formation CSP Honthéiland chef du bureau MOO-CRSS CSP Monthéiland chef du bureau MOO-CRSS CSP Monthéiland chef du bureau victor et l'autorité du des	GEC GPP GPP GPP GPP GTO GTE	provension prévision prévision prévision prévision CSP Brainport canère CSP Honthéliand CSP Honthéliand CSP Honthéliand CSP Brainpon est
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (M2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-oxpert (M2) bureau prévention - Officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention opérationnelle officier expert (M2) bureau prévention S officier expert (M2) bureau prévention CEP Honthéliand officier du bureau M2O-QRSS CSP Monthéliand officier du bureau ressources humaines CSP Sesançon est officier du bureau M2O-QRSS CSP Sesançon est	GEC GPP GPP GPP GTO GTE GTE GTC	prévention prévention prévention prévention prévention CSP Bezangon caràre CSP Hondbéllard CSP Hondbéllard CSP Bezangon est CSP Bezangon est
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (M2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-opert (M2) bureau prévention a officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention opérationnelle officier expert (M2) officier expert (M2) officier expert (M2) bureau prévention S chef du bureau R41 CSP Besangon certire et-é-du-bureau-formation CSP Honthéiland chef du bureau MOO-CRSS CSP Monthéiland chef du bureau MOO-CRSS CSP Monthéiland chef du bureau victor et l'autorité du des	GEC GAP GAP GAP GAP GAP GAP GAP GATO GATE GATE GATO GATO	prévention prévention prévision prévision prévention CSP Brainport canère CSP Honthélisard CSP Honthélisard CSP Honthélisard CSP Brainpon est
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (#2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-oxpert (#2) bureau prévention - officier expert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 5 officier expert (#2) bureau (#2) Beanqon ext officier bureau information CSP Beanqon ext officier du bureau formation CSP Beanqon ext	GEC GAP GAP GAP GAP GAP GAP GATO GATE GATE GATO GATO GATO	prévention prévention prévision prévention prévention CSP BELENGE CENTRE CSP Hondrédard CSP Hondrédard CSP Hondrédard CSP Hondrédard CSP BELENGE EX CSP BELENGE EX CSP BELENGE EX
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (#2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-oxpert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention opérationnelle officier expert (#2) bureau prévention 5 officier expert (#2) bureau (#2) Besançon cett off du bureau monostroit (#2) Besançon est ofter du bureau formation CSP Besançon est ofter du bureau formation 5 officier expert (#2) Besançon est ofter du bureau formation 5 officier expert (#2) Besançon est ofter du bureau formation 5 officier expert (#2) Besançon est ofter du bureau formation 5 officier expert (#2) officier	GEC GPP GPP GPP GTO GTE GTE GTC	prévention prévention prévention prévention prévention prévention carée CEP Plannpor carée CEP Plannpòritaire CEP Plannpòritaire CEP Plannpòritaire CEP Basanpon est CEP Basanpo
-total	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 2 1	officier expert (M2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-ospet (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) offi	GEC GPP GPP GPP GTO GTE GTE GTC	prévention prévention prévention prévention prévention prévention cantre GP Hombédiard CSP Hombédiard CSP Hombédiard CSP Besançon est CSP Besa
total	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (#2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-oxpert (#2) bureau prévention - officier expert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 5 officier expert (#2) officier expert (#3) offi	GEC GPP GPP GPP GTO GTE GTE GTC	prévention prévention prévention prévention prévention prévention prévention carine CSP Heart CSP Heart CSP Heart CSP Bezançon est CSP Bezançon est CSP Bezançon est CSP Bezançon cotte CSP Bezançon contra CSP Pontardier
-total	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (W2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-ospet (W2) bureau prévention - officier expert (W2) bureau prévention 3 officier expert (W2) bureau prévention 3 officier expert (W2) bureau prévention opérationnélie officier expert (W2) officier expert (W2) officier expert (W2) bureau prévention S obs du bureau RH CSP Besangon certire des du bureau formation CSP Hontifoliard other du bureau MOO-CRSS CSP Montifoliard other du bureau motories (SP Montifoliard other du bureau ressources humaines CSP Besangon eat other du bureau motories (SP Besangon est other du bureau formation CSP Besangon est other du bureau formation CSP Besangon est other du bureau formation CSP Besangon cert other du bureau formation CSP Besangon CSP	GEC GAP	privation privation privation privation privation privation privation privation privation can't compare the privation can't can be exampled and can knowledged CSP because the can't because as the privation of the privation can't because as the privation can't can't because as the privation can't can't because as the privation privation can't can't because as the privation privation can't can't because the privation privati
total	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (M2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-ospet (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention spérationnelle officier expert (M2) bureau prévention S chef du bureau M1 CSP Besangon centre des du bureau M1 CSP Besangon centre des du bureau M100-CRSS CSP Montbélland chef du bureau M100-CRSS CSP Montbélland chef du bureau messources humalises CSP Besangon est chef du bureau messources humalises CSP Besangon est chef du bureau logistique CSP Besangon est chef du bureau transition CSP Besangon est chef du bureau transition CSP Besangon est chef du bureau formation CSP Besangon est chef de bureauch ressources humalines/formation CSP Pontariler Lieutenants 1 ^{the} Efficier-ospert (M1) bureau mise en exame opérationnelle CTS/odjoint au chef- efficier-ospert (M1) bureau mise en exame opérationnelle CTS officier-ospert (M2) bureau mise en exame opérationnelle CTS officier-ospert (M2) bureau mise en exame opérationnelle CTS	GEC GPP GPP GPP GTT GTT GTT GTT GTT GTT GTT	prévention prévention prévention prévention prévention prévention prévention prévention cantre de l'autorité de l'autorité de l'autorité de l'autorité d'avec l'autorité d'avec l'autorité d'autorité
-total	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 2 1 2 1 2 1 2	officier expert (#2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-ospet (#2) bureau prévention - difficier expert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 5 officier-oxpert (#2) bureau mice en œuvre oxpérationnelle GTS oxforie au chéficier-oxpert (#1) bureau mice en œuvre oxpérationnelle GTS oxforie officier-oxpert (#2) bureau mice en œuvre oxpérationnelle GTS oxforie officier-oxpert (#2) bureau mice en œuvre oxpérationnelle GTS officier-oxpert (#2) bureau mice en œuvre oxforitionnelle GTE	GEC GAP	prévention prévendon prévendon prévendon prévendon prévendon prévendon prévendon contre des prévendon contre des Passangon contre de l'acceptant de l'accept
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (M2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-opeet (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) officier expert (M3) offi	GEC GPP GPP GPP GPP GTO GTE GTE GTO GTE GTO	provention provincian provincian provincian provincian provincian provincian provincian capture CSP because capture CSP because capture CSP because capture CSP because capture contracture capture ca
stenant 2 ^{lms}	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (#2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-ospet (#2) bureau prévention - difficier expert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 5 officier-oxpert (#2) bureau mice en œuvre oxpérationnelle GTS oxforie au chéficier-oxpert (#1) bureau mice en œuvre oxpérationnelle GTS oxforie officier-oxpert (#2) bureau mice en œuvre oxpérationnelle GTS oxforie officier-oxpert (#2) bureau mice en œuvre oxpérationnelle GTS officier-oxpert (#2) bureau mice en œuvre oxforitionnelle GTE	GEC GPP GPP GPP GPP GTZ GTT GTT GTT GTT GTT GTT GTT GTT GTT	provention provincion profession profession profession profession profession profession profession contre con Headle Call Parameter profession prof
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (M2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-ospet (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 5 officier expert (M2) bureau prévention 5 officier expert (M2) offic	GEC GPP GPP GPP GPP GPP GPP GPP GPP GPP GP	priversion privirologo priviro
stenant 2 ^{lms}	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (M2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-opeet (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 5 officier expert (M2) bureau prévention 63 officier expert (M2) bureau prévention 63 officier expert (M2) bureau rissources humities CSP Sesançon est officiel du bureau romation CSP Besançon est officiel du bureau formation CSP Besançon est officiel du bureau formation CSP Besançon est officiel du bureau romation CSP Besançon est officiel du bureau formation CSP Besançon est officiel expert (M2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTS/officiel au ché de service officiel expert (M2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTO officiel expert (M2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTO officiel expert (M2) bureau petts matieties habiliement GTO officiel expert (M2) bureau par matieties roulants officiel expert (M2) bureau par matieties SCP Besançon centre afficier expert (M2) bureau processources humitines/formation CSP Pontarilier	GEC GPP GPP GPP GPP GTO GTE GTE GTO GTE GTO	prévention prévision prévision prévision prévision prévision prévision prévision contre exampon cantre CSP Hondréland CSP Hondréland CSP Hondréland CSP Hondréland CSP Besingon est CSP Besingon est CSP Besingon contre CSP Propiriées prévision prévision prévision prévision prévision prévision prévision prévision population prévision prévision prévision population prévision pré
-total dasse	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (#2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-opert (#2)-bureau prévention 3 officier expert (#2)-bureau prévention 3 officier expert (#2)-bureau prévention 3 officier expert (#2) bureau prévention 5 officier du bureau (#2) bureau CSP Hontbélland other du bureau (#2) bureau CSP Hontbélland other du bureau (#2) bestique CSP Hontbélland other du bureau (#2) bestique CSP Besançon est other du bureau (#2) bureau (#2) Besançon est other du bureau (#2) Besançon est other du bureau (#2) bureau (#2) Besançon est officier expert (#2) bureau (#2) bure	GEC GAP	prévention prévention prévention prévention prévention prévention prévention prévention prévention cantre CSP Hearing CSP Hearing CSP Hearing CSP Bearing Contra CSP Popilitée CSP Popilitée contra prévention course CSP Bearing CSP Bearing CSP Repondaire CSP Membrature CSP Membratu
stenant 2 ^{km}	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 2 1 2 3 3 4 1 1 1 2 1 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	officier expert (M2) bureau formations statutaires et réplementaires SP efficier-opeet (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 3 officier expert (M2) bureau prévention 5 officier expert (M2) bureau prévention 63 officier expert (M2) bureau prévention 63 officier expert (M2) bureau rissources humities CSP Sesançon est officiel du bureau romation CSP Besançon est officiel du bureau formation CSP Besançon est officiel du bureau formation CSP Besançon est officiel du bureau romation CSP Besançon est officiel du bureau formation CSP Besançon est officiel expert (M2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTS/officiel au ché de service officiel expert (M2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTO officiel expert (M2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTO officiel expert (M2) bureau petts matieties habiliement GTO officiel expert (M2) bureau par matieties roulants officiel expert (M2) bureau par matieties SCP Besançon centre afficier expert (M2) bureau processources humitines/formation CSP Pontarilier	GEC GPP GPP GPP GPP GTO GTE GTE GTO GTE GTO	prévention prévision prévision prévision prévision prévision prévision prévision contre exampon cantre CSP Hondréland CSP Hondréland CSP Hondréland CSP Hondréland CSP Besingon est CSP Besingon est CSP Besingon contre CSP Propiriées prévision prévision prévision prévision prévision prévision prévision prévision population prévision prévision prévision population prévision pré

Corporation Corpor				r	
Both displies but explication for post CPP Beautiful and CPP Bea	Grades	Nombre	Postes	Groupement	
6 place despite tote empirication de control d'interacy et al. 12 control de place de présente et autorité et place CEP terracy et 1 control d'interacy et au l'autorité de place CEP terracy et 1 control d'interacy et autorité et place CEP terracy et 1 control d'interacy et autorité et place CEP terracy et 1 control d'interacy et autorité et place CEP terracy et 1 control d'interacy et autorité de participation de la valor ce l'interacy et autorité de participation de la valor cEP terracy et 1 control de place ce l'interacy et autorité de participation de la valor cEP terracy et 1 control de participation de la valor cEP terracy et 1 control de participation de la valor cEP terracy et 1 control de participation de la valor cEP terracy et 1 control de participation de la valor cEP terracy et 1 control de participation de la valor cEP terracy et 1 control de participation de la valor cEP terracy et 1 control de participation de la valor ce place cEP terracy et al. 1 control de la valor de la valor ce place cEP terracy et al. 1 control de la valor de la valor ce place cEP terracy et al. 1 control de la valor de la valor ce place cEP terracy et al. 1 control de la valor de la valor ce place cEP terracy et al. 1 control de la valor de la valor ce place cEP terracy et al. 1 control de la valor de la valor ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor de la valor ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor de la valor ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor ce place ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor ce place ce place ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor ce place ce place ce place cEP terracy et al. 2 control de la valor ce plac	1				
12 death drappil botte explications of price COP Beautyon and COP Beauty	į			,	
11 cht feiget bar oppliche op gent CD Heustellund 11 der deget bar degeleben der Gente de paris CD Heustellund 12 der deget bar degeleben der geleben der Gente de paris CD Heustellund 13 der de deget bar degeleben de gente CD Heustellund 14 der deget bar degeleben de gente CD Heustellund 15 der de gente CD Heustellund 16 der deget bar degeleben de gente CD Heustellund 16 der de gente CD Heustellund 17 der des gente CD Heustellund 18 der des gente CD Heustellund degeleben der gente CD Heustellund 19 der de gente CD Heustellund degeleben der gente					
chet figlet ber engineer enflorer on grant CSP Herbaldhood 12 designed but engineer enflorers of grant CSP Herbaldhood 13 designed but engineer enflorers of grant CSP Protection 14 designed but engineer enflorers of grant CSP Protection 15 designed but engineer enflorers of grant CSP Protection 16 designed but engineer enflorers of grant CSP Protection 17 designed but engineer enflorers of grant CSP Protection 18 designed but engineer enflorers of grant CSP Protection 19 designed but engineer enflorers of grant CSP Protection of grant CSP Protection 10 designed but engineer enflorers of grant CSP Protection of Gra	i i				
dest deget bette explored to grote CPP Probater 2 deget but explored to grote the probate and part of the part of	[
der drügst ber despiteten of officers in gast COP Protes are der drügst ber despiteten of protection of Authorizon 177 1 der drügst ber despiteten of protection of Authorizon 177 1 der drügst ber despiteten of protect CIA Authorizon 177 2 der drügst ber despiteten of Spitet GOP Protection of CIA Authorizon 177 3 der de Spitet CIA Authorizon 177 4 der drügst ber despiteten CIA Authorizon 177 4 der drügst ber despiteten CIA Authorizon 177 5 der de Spiteten CIA	1				
def digies but replicated op post CSA Authorizon CSP post CSA Authorizon Control (CSA) of the CSA Authorizon CS					
Valentification 1	-	1		1	1
deck dis sile CTA deck dis sile CTA deck dis sile CTA defeate branes distination (APP) (India dispris tout enginizace-critical or gaste CTP descapes are an experimental despite but descapes despite but despite gaste dispris tout or gaste control despite des	Ī	1		G OFF	CSR Audineount-Valentigney
## Sejonite send refer to sale CLA	1			1	
particle from bioman siboration of un PPF (And dispets but engin) control (And Community Commu	í		1		
pands CSP Becapen etc.		⁴	4 .f.	GGO	CTA-C002S
affected harms ingritione CPS design constructed dispolations office of partic CPS become construction of the construction of	1	i		GEC	formation
Adjudinit		l .	off the first term of the firs	1	1
## Adjustment 1 Adj	1	2	indicates programmes indicated as the control of source control of	ൺ	CSP Bearingon centre
Herwicklins 1 1 Herwicklins Adjustant 1 1 Herwicklins	ì	1		1	1
Adjushert 1	1	1 3		स र	(SP Montbéliaré
Seport-table points CEP Protecting Committee Comm		1 .			
Chartes Control Application Control Ap	1	1 1		C IS	CSS SOURIES
Interest Politicipacy And Players tool as spicifusors officiant de garder CSR Bourne National South Colors problements of Stight of Supris Note on the Colors of Stight of Supris Note on the Colors of Stight of Supris Note on Supris Note of Supris Note on Supris	Adjudant	ĺ		അ	CSR Bayme let Dames
Dames Dames		, "	Dames	. •.•	CONTROL TO COME
1 principations of Stitly of displays both engines CSP Stitle CSP Stitl	ļ	1		cus.	CSR Bauma les Cames
Image: Continue and Parlice and Policy of English but english took english CSP Postal file CSP Pos	[1		GTE	operation-provision
pestionant environment on the part of the anginiposes officiar de partie CSP Postantier 1 pestionante SPF/chaf disprits tot de registrous-officiar de partie CSP Bestançon GTD 1 pestionante SPF/chaf disprits tot de registrous-officiar de partie CSP Bestançon GTD 1 pestionante SPF/chaf disprits tot de registrous-officiar de partie CSP Hantibilitari d' GTE 1 pestionante Sumisses 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot de registrous-officiar de partie CSP Hantibilitari d' GTE 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot de registrous-officiar de partie CSP GTD 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot de registrous-officiar de partie CSP GTD 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot de registrous-officiar de partie CSP GTD 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot tot experience-officiar de partie CSP GTE 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot tot experience-officiar de partie CSP GTE 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot tot experience-officiar de partie CSP GTE 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot tot experience-officiar de partie CSP GTE 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot officiar de partie CSP GTE 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot officiar de partie CSP GTE 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot officiar de partie CSP GTE 1 pestionante formation GTD/chaf disprits tot officiar de partie CSP GTE 2 pestionante formation GTD/chaf disprits tot officiar disprits tot o	}				
gestions are September of depths to the anginations-officier de parde CSP Bessinger. 1 gestions and September disperts to the anginations-officier de parde CSP Antibidiard 1 gestions and September disperts to the anginations-officier de parde CSP Antibidiard 1 gestions and September disperts to the anginations-officier de grante CSR and CSP Antibidiard 1 gestions and formation GTD/chef disperts to the enginations-officier de grante CSR and CSP Antibidiard CSP Antibidiar	Ì	1 *		910	Loft-pooling
gestebonales SPrijoben d'agreits tout ampliquious-officier de garde CSP Bessinon 1 gestebonales SPrijoben d'agreits tout de registrous-officier de garde CSR inches de la gestebonale d'agreits tout engrépisous-officier de garde CSR inches de la gestebonale d'agreits tout engrépisous-officier de garde CSR inches garde CSR	1	J 1	gestionnaire SPP/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Pontariller	GT\$	CSP Pontarilly
Combine Comb		1 .	1		
artifects international of depts and engis/procreditors of guide CSR CT CSR Redictions in Mission international CTD (Colled disputs out ongivious-officiar de guide CSR fortistus of TS participation of the college of guide CSR procreditors and processing of the college of guide CSR procreditors and procreditors	1	1 '		GTO	CSY BISSINGON GANGE
artifects international of depts and engis/procreditors of guide CSR CT CSR Redictions in Mission international CTD (Colled disputs out ongivious-officiar de guide CSR fortistus of TS participation of the college of guide CSR procreditors and processing of the college of guide CSR procreditors and procreditors	1	1 1	gestionnaire SPP/chef d'agrès tout engin/sous-officier de oarde CSP Montbélland	जा ह	CSP Monthétians
Bethonsourd-Sochase 1 Individent formostophord dignifes tout engis/sour-officiar de gaste CSR récretaire 1 Individent formostophord dignifes tout engis/sour-officiar de gaste CSR 1 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSR 1 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSR 1 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 1 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 1 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 1 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 1 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 1 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 1 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 1 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 2 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 2 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 3 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 4 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 5 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 5 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 5 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 1 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis/sour-officiar de gaste CSP 2 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis CSP pestionnaire 7 pestionnaire formation GTO/ceré d'agrès tout engis CSP pestionnaire 7 pestionnaire formation d'agrès pestionnaire f	1		· ·	_	l
1 Intérient formation (Arth days) tout engin/core antificier de garde CSP (Arthonius of CSP) and control of	1	1		ទាច	CSR Bethoscourt-Sochaux
September Sept	1	1 ,	•	cas ·	CCD MANN
Distance and protections of the billed ment of Telephole distinguish tool engine protections of the billed ment of Telephole distinguish tool engine protections of the billed ment of the protection of the billed ment of the protection of the pr		i *	1	٠,,,	i
1 Spetionske hibblisched Grachet displate bott englishous-officier of paried CSR GTE Spetionscape Scholarum Spe		1		ണ	
September Sept	1	ł <u>.</u>			i
Sous-total 1 CSR Retinocount-Sochast Communication Official of age's tool enging/sous-official de garde CSP CSP Estamplian Constitution Official of Sous-total Statistical CSP Estamplian control CSP Estamplian CSP E	ļ	1 1		GTE	iogistique
Sought-lated Additional Committee Adjustments Adjus	J	1 1		GTE :	
Monthebard Acid Acid Color Superior Acid publishment Acid publishment Acid					
Soup-total	l.	1 1		GTE -	
16 ches drayles tout explicit SP Bases, con carbine ches ches ches ches ches ches ches che	Sous-tote!	403 102	Adjudants		
10 desiré d'agrès tout may in CSP Bessupon est GTO CSP Bessupon au des first d'agrès tout engli une desiré Bessupon est GTO CSP Bessupon au des first d'agrès tout engli CSP Monthéland GTE CSP Monthéland CSP Persister GTS CSP Persister CSP Persister GTS CSP Persister CSP Persister GTS CSP Persister CSP Persister CSP CSP Monthéland CSP Persister CSP Persister CSP CSP Monthéland CSP CS		16	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon centre	ত্তে	CSP Best nyon centre
8	1		chels d'agrès un engin une équipe Besançon centre	അ	CSP Bestungan raintre
7 ches Grayes tout crops CSP Monthéband GTE CSP Monthéband GTS CSP Parameter CST Audinovort-Valentique GTE CSP Audinovort-Valentique GST CSP	1		chefs d'agrés tout engin CSP Besançon est		
15	t				
Sergient 7 chell dragets tout engin CSP Pontantier 7 chell dragets tour engin cells of CSP Pontantier 7 chell dragets tour engin explore CSP Routenceut-Valentique 9 cft CSP Routenceut-Valent					-
Sergient 1 chells dragets un engin une équipe CSP Pontantier GTS CSP Pontantier CSP Pontantier 1 chell disagrès tout engin CSP SA Audinout-Valentique GTE CSP Audinout-Val					
Sergional 1					
Tender of Apprils on engine use Equiple CSR Audinocourt-Valentitigney TET CSR Audinosourt-Valentitigney TET CSR Audinosourt-Valentitigne	Correct				
12 adjoints au cheir de saile CTA					
1 privisionativa GTD 1 privisi	ŀ				
1 chef du bureau logistique/find d'agrès toxt englis CSR horizau (GTS celle international professional make en curve operationale) CSS (CSR extensional CSR gettonocourt-Sochaux monassistic GTE/chef d'agrès 1 englist, feure CSR Bethonocourt-Sochaux (GTE depthonocurt-Sochaux monassistic GTE/chef d'agrès 1 englist, feure CSR Bethonocourt-Sochaux (GTE depthonocurt-Sochaux depthonocurt-Sochaux (GTE depthonocurt-Sochaux depthonocurt-Sochaux depthonocurt-Sochaux (GTE depthonocurt-Sochaux depthonocurt-Sochaux depthonocurt-Sochaux (GTE depthonocurt-Sochaux depthonocurt-Sochaux (GTE depthonocurt-Sochaux depthonocurt-Sochaux (GTE depthonocurt-So	ł				
International control operations and in course opterations and international control options and internati					
Bethoncourts-Schaux Greek of sprish 1 engin/1 depice CSR Bethoncourt-Sochaux Greek Sous-total 1 negostronaire STP/chef d'agrès toxid engin CSP Besançon est Gro CSP Besançon cantre		1			
1	1				
Sour-total 99 Ches descripe CSP Besinpon centre GTO CSP Besinpon centre GTS CSP Pontables GTS CSP CTA COOTS	1				
thes despite CSP Beampon centre thes despite CSP Beampon ext Caponal-chef 5 ches despite CSP Beampon ext Caponal-chef 7 ches despite CSP Pennanter thes despite CSP Beampon centre could be sent the despite CSP Beampon centre thes despite CSP Beampon centre thes despite CSP Beampon centre these des	<u></u>			GTO	CSP Besançon est
10 11 Caporal chef 5	Sous-total				A00 P
Caporal-chef 2	1				
Caporal-Chef 7 chefs d'éculpe CSP Audinourt-Valentigney 5 chefs d'éculpe CSP Audinourt-Valentigney 5 chefs-poérateurs CTA Caporal 35 Caporal 35 Caporal 46 18 5 chefs d'éculpe CSP Besançon centre 6 commande CSP Bes	1				
the displace CSR Audinoout-Valentigney (cff CSP Besançon centre CSP CSP Besançon centre CSP Besançon centre CSP Besançon est CSP Besançon	Caporal-cher				
Sous-total 35 Chefs-opérateurs CTA Caporaux-chefs 16 18	I				
Sous-total 3.5 Capora un-chels 16 18	l				
16 18 dejulpiers ou cheis d'équipe CSP Besançon centre GTO CSP Besançon centre GTO CSP Besançon centre GTO CSP Besançon est GTE CSP Besancon est GTE	E-112			l	
Caporal Formula Caporal Capora Caporal Caporal Caporal Caporal Caporal Caporal Caporal Caporal	SOUS-WZI	L		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u></u>
Caporal 19 21 deulpiers ou chefs d'équipe CSP Nontréland GTE CSP Montréland GUPE CSP Pontraille GTS partieur deulpiers ou chefs d'équipe CSP Pontraille GTS CSP Pontr	l				
Sapeur 10 Equipiers ou chefs of Equipe CSP Pontarier GTS GSP Pontarier Equipier ou chef of Equipe CSP Audinount-Valentigney GTE CSP Audinount-Valentigney GT					
## depipter ou chef dégulpe CSR Audincourt-Valentigney opérateurs ou chefs-opérateurs CTA Caporaux (Sapeurs 1 th classe CTA Copirs Sous-total					
9 opérateurs ou chefs-opérateurs CTA Caporaux / Sapeurs 1 th classe 50us-totat 50 63 Caporaux / Sapeurs 1 th classe 1 médech chef-adjoint/inédech chef par Intérien 600 CTA-CODYS 1 médech hors classe 1 médech de proupement GTD GTD SSSM 1 médech de groupement GTD GTD SSSM 1 médech de groupement GTE GTE SSSM 1 médech de groupement GTE GTE SSSM 2 sus-total 3 Médeches 1 pharmaclen hors classe 1 pharmaclen chef SSSN 2 sus-total 1 suffirmér de chefferle SSSN 3 sus-total 1 toffirmér de groupement GTS GTS SSSM 3 sus-total 1 toffirmér de groupement GTS GTS SSSM 3 sus-total 1 infirmér de groupement GTS GTC SSSM 5 sus-total 1 infirmér de groupement GTC GTC SSSM 5 sus-total 3 infirmér de groupement GTE GTC SSSM 5 sus-total 3 infirmér de groupement GTC GTC SSSM 5 sus-total 3 infirmér de groupement GTC GTC SSSM 5 sus-total 3 infirmér de groupement GTC GTC SSSM 5 sus-total 3 infirmér de groupement GTC GTC SSSM 5 sus-total 3 infirmér de groupement GTC GTC SSSM 5 sus-total 3 infirmér de groupement GTC GTC SSSM	Selverit.				
Sous-total 49 63 Caporator/Sapeurs 1 dasse Total 280 rags 1 médecin de dasse 1 médecin de dasse 1 médecin de groupement GTD GTE SSSM Médecin de dasse 1 médecin de groupement GTE GTE SSSM Sous-total 3 Médecins Pharmacien hors classe 1 pharmacien chef SSSM Sous-total 1 médecin de groupement GTE GTE SSSM Sous-total 3 Médecins Pharmacien hors classe 1 pharmacien chef SSSSM Sous-total 1 pharmacien chef SSSSM Sous-total 1 Cadre de santé de 11 difirmiter de chefferie SSSM Infirmiter hors classe 1 Infirmiter de groupement GTS GTS SSSM Infirmiter de classe supérituse 1 Infirmiter de groupement GTS GTS SSSM Infirmiter de classe normale 1 Infirmiter de groupement GTE GTE SSSM Infirmiter de classe normale 1 Infirmiter de groupement GTE GTE SSSM Infirmiter de classe normale 3 Infirmiter de groupement GTE GTE SSSM	ļ				
Total: \$49,4392 Fillians SPR (horst SSSM); Médecin hors classe 1 médecin de-adjoint/indecin chef par intérien SSSM GTO SSSM Médecin de croupement GTD GTO SSSM Médecin de croupement GTE GTE SSSM	Sous-total				~(n van/)
Médecin hors classe 1 médecin declasse 1 médecin de groupement GTD SSSH Médecin declasse 1 médecin de groupement GTE GTE SSSH SSSH SSSH Médecins 1 médecin de groupement GTE GTE SSSH				10,000,000 or 10 year	
Médech nois classe I médech de classe Indition de groupement GTD SSSH Médech de classe Indition de groupement GTE Sous-total Pharmacien hors classe I pharmacien chef Sous-total I Pharmacien chef SSSH Sous-total I Pharmacien chef SSSH Sous-total I Cadre de santé de Infirmier de chefferie Infirmier hors classe Infirmier de groupement GTS Infirmier de groupement GTS Infirmier de groupement GTO SSSH SSSH SSSH SSSH SSSH SSSH SSSH SSSH Infirmier de groupement GTS GTS SSSH SSSH Infirmier de classe Infirmier de groupement GTO GTO SSSH Infirmier de groupement GTE		1			
Médech de classe nomale: 1 médech de groupement GTE GTE \$55H Sous-total 3 Médechs \$55H Pharmacien hors classe 1 pharmacien chef \$55H Sous-total 1 Pharmacien chef \$55H Caure de santé de 1*** (1896) 1 infirmier de chefferie \$55H Sous-total 1 Cadres de santé \$55H Infirmier nors classe 1 Infirmier de proupement GTS GTS \$55H Infirmier de classe subdivieure 1 Infirmier de groupement GTO GTO \$55H Infirmier de classe normale 1 Infirmier de groupement GTE GTE \$55H Sous-total 3 Infirmier de groupement GTE GTE \$55H	medecin nors classe	ī			SSSH
Description Source Description Descr	Médedin de classe	1			5001
Pharmaclen hors 1				416	9317
Classe Sour-total Sour-total I Pharmaciens Cadre de santé de 1 Infirmier de chefferie SSSH Sous-total Infirmier hors classe Infirmier de grouperrent GTS Infirmier de classe Infirmier de classe Infirmier de grouperrent GTO Sous-total Infirmier de grouperrent GTO GTO SSSH Infirmier de grouperrent GTE Infirmier de grouperrent GTE Sous-total Infirmier de grouperrent GTE Infirmier de grouperrent GTE Sous-total Infirmier de grouperrent GTE		3	Médedos	1	
Cusse		i	pharmacien chef	SSSH	
Cadre de santé de 1 infirmter de chefferie 555M 555M 555M 555M 555M 555M 555M 55					
350 dasse			Phannadens	-	
Sous-steal X Cadies de santé Infirmier hors 1 Infirmier de groupement GTS GTS SSSH Infirmier de classe 1 Infirmier de groupement GTO GTO SSSH Infirmier de classe 1 Infirmier de groupement GTE GTE SSSH Infirmier de classe 1 Infirmier de groupement GTE GTE SSSH Sous-stotal 3 Infirmiers		1	infirmter de chefferie	SSSM	1
Infirmier hors classe 1 Infirmier de groupement GTS GTS 555H Infirmier de classe 1 Infirmier de groupement GTO GTO 555H Infirmier de classe 1 Infirmier de groupement GTE GTE 555H Sous-total 3 Infirmiers			La	+	····
Infirmiter de groupement d'S SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IO GTO SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IE GTE SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IE GTE SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IE GTE SSSH Infirmiter de groupement d'IE GTE GTE SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IE GTE GTE SSSH Infirmiter de groupement d'IE GTE GTE SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IE GTE GTE SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IE GTE GTE SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IE GTE GTE SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IE GTE GTE SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IE GTE GTE SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IE GTE GTE SSSH Infirmiter de classe Infirmiter de groupement d'IE GTE				+	
Inflimiter de classe supplieure I Inflimiter de groupement GTO 555H 555H 555H 555H 555H 555H 555H 55		1	infirmier de groupement GTS	GTS	SSSH
susériture 1 Hallime de groupement d'O 550 5554 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			Let		
Infirmier de classe 1 Infirmier de groupement GTE GTE SSSH Sous-total 3 Infirmiers	gupérieura_	ı —	илиятиег ое двогратиет сато	610	\$55H
normale Sous-total 3 Infilmiers	infirmier de dasse	,	Infirmier de anxinement GTE	STE	55514
10tal 8 FINER BPP (555M)				<u>1</u>	
	lotal	8	FINERS SPP (SSSM)		

Gradeş	Nombre	To-tag	Company	Engles
Glaves	1 1	chef du proupement administration et finances	Groupement	Service
	i	chef du groupement emploi et compétences	GEC	1
	1	Crisef du service évaluation	Arrection .	4valustion
	1 1	chef du service ressources humaines/adjoint au chef de groupement chef du service communication	GEC Geretion	ressources humaines compunication
Cadre d'emplos des attachés	1 i	chef du service finances/adjoint au chef de groupement	GAF	finances
bentoriaux	1 1	chef du service (unidique	GAF	furtstique
	1 1	chef du service achat et marchés publics	GAF	achate manchés public
	1 1	changé de mission ressources humaines	GEC] '
	1	chef du bureau gestion administrative SPP/PATS/adjoint au chef de	6£C	testonices powery in
Sous-total	10	service/expert masse saladale, statut FPT et paramétrages logiciel gestion RH Cadire d'empfois des attachés ten	Horizor	1
Sprit-fotal	1 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	the du bureau finances/adjoint au chef de service	GAF	frances
	1	chef du service administration générale	GAF	edmánistretion généra
	1	expert marchés publics/adjoint au chef de service	GAF	Boances
	2	experts marchés publics	GAF GAF	achate-murchés public
	1 i	adjoint, au chef du service juridique adjoint chef du service administration générale	GUF	jundique administración général
	1	adjoint au chef de service	Gire cison	communication
	1 1	che' du bureau gestion administrative SPYPATS	564	reacountes-humalites
	i	chef du bureau développement des ressources humaines	GEC	teraconcer poursion
	l i	chef du bureau gestion administrative SPV/adjoint ou chof-de sonice chef du bureau gestion et contrôle des compétences	GEC GBC	forms for
Cadre d'emplois	i	chel du bureau formation des PATS et gestion des formations extérieures	GEC	form atton
des rédacteurs territoriaux] 1	chef du bureau contrats et conventions	GLT	lmmobiler
44.1.4.1.1.1.1	1 1	chef du bures o ressources hymaines GTO	. GTO	RH-formation-développer velonitation
	1 :	chef du bureau ressources humaines GTE	লঃ	R/1-formation-développer
	1 1	chef du bureau ressources humaines GTS	ens	volontariak Rit-formation-développer
			1	voloneariat
	2 1	assistants de direction	direction	ľ
	1 1	gestionnaire sapeurs-pompters volonitaires	G&C	reasources humain es
	1 1	gestionnaire des RiH gestionnaire des RiH chargé de la protection sociale	GEC GEC	respondent humakien respondent humakiens
	î	gestionnaire financière et comptable	GAF	fraces
	1	secrétaire-coordinateur SSSM (équivalent gestionnaire)	95534	l <u> </u>
ous-total	24 22	Cadre d'emplois des rédacteu		
	4 2	assistant de direction secrétaires-assistants de gestion GAF	direction GAF	
	2	secrétaires-assistants de gestion GEC	GEC	
	2	secrétaires-assistants de gestion GGO	660	
	3	secrétaires assistants de gestion G.T	GLT	
	3 2	gestionnaires GPP secrétaires-assistants de gestion GTO	ត្រ (TO	
	0,5		ଜ୍ୟ	
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon centre et GTO/agent d'accueil GTO		
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTO	GTO	. 555H
	3	secrétaires-assistants de gestion GTE	GTE	
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTE	crre	MEZZ
Cadre d'emplois	2	secrétaires-assistants de gestion GT\$/secrétaires-assistants de gestion SSSM GT\$	GTS	
des adjoints administratifs	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon est	ഞ	CSP Bessector est
DOI:11250 EUIS		1		-
	1 1	secrétaire-assistant de gestion CSP Montbéllard secrétaire-assistants de gestion CSR Baume (es Dames	eus eus	CSP Montbillerd CSR Baume lea Dames
	0.5	secrétaire-assistant de gestion CSR Morteau	ans	CSR Hortste
	1	secrétaire-assistant de gestion GAF/agent d'accueil direction	GAF	administration générale
	1	assistante de gestion financière	en.	finances .
	4	gestionnaires carrière-pale	GEC :	resources humaines
•	1	gestionnaire des RH	GEC	ressources humaines
	1	gestionnake formation	GEC	ressources huma Vi es
	1	gestionnaire sepeurs-pompiers volontaires correspondante administration générale-finances GTE/secrétaire-assistant de	GEC	USBONATE PRIME, NO.
	1	correspondence aoministração in generale-mançes on existerare-assistant de lossition CSR Audiocourt-Valentioney	डा ह	CSR Audinoput-Valuntign
us-total	24 36	oeston CSR Audinovat Valentioner Cadre d'emplois des adjoints administrative Filition administrative	is territoriaux	
tai	68	The state of the s	1 10 10	Application of the second
		chef du service systèmes d'information et réseaux	660 (\$1R 51G
adre d'empiols	1	The disconder systemes of informations advantables see		
المستثلمانين عمار	1 1 1	chef du service systèmes d'informations géographiques chef du service immobilier	GPP GLT	Immobilder
des ingénieurs territoriaux	1 1	chef du service l'immobilier	GPP GLT	
	1 1 1	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service	GFP GLT GGO	limniobides 578
tenttoriaux	1 1	chef du service l'immobilier	GPP GLT GGO GLT	(mntoblåer
tenttoriaux	1 1 1 1 - S	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan piurisanuel d'investissement.	GPP GLT GGO GLT	limniobläer 578
tenttoriaux	1 1 1 1 5	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations plan pluriannuel d'investissement Cardre d'empfois des lingénieurs born bechnicien StGladjoint au chef de service chef du bureau base de données	GPP GCT GGO GLT Zonialox GPP GGO	Immobiler 518 Immobiler 516 518
tenttoriaux	1 1 1 1 5 1 1	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement. Cardre d'empfois des lingénieurs terri bachnicien SiGrafjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logistique 2	GPP GUT GGO GUT Cortiatux GPP GGO GUT	immobilier 578 immobilier 579 578 pare et logistique
benitoriaux us-total	1 1 1 1 5 	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations plan pluriannuel d'investissement Cardre d'empfois des lingénieurs born bechnicien StGladjoint au chef de service chef du bureau base de données	GPP GCT GGO GLT Zonialox GPP GGO	Immobiler 518 Immobiler 516 518
territoria ux us-total us-total	1 1 1 1 5 5 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement. Carine d'empfois des lingénieurs territ technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logistique 2 chef d'u bureau logistique 2 chef d'u bureau maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'ilmestissement/adjoint au chef de service administrateur base de données	GPP GUT GGO GUT TOTION GPP GGO GUT GGT GGT	Immobilder STR Immobilder STG STR pare et logistique Immobilder STR
territoria ux us-total us-total	1 1 1 5 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement Carine d'emphois des lingénieurs terri technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau base de données chef du bureau logistique 2 chef d'u bureau maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données tachnicien support et service	GPP GUT GGO GUT ROMBUX GPP GGO GUT GUT GGO GGO	Immobilier SIR Immobilier SIG SIR pare et logistique Immobilier SIR SIR
territoria ux us-total us-total socre d'empiols les techniciens	1 1 1 1 5 5 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement. Carine d'empfois des lingénieurs territ technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logistique 2 chef d'u bureau logistique 2 chef d'u bureau maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'ilmestissement/adjoint au chef de service administrateur base de données	GPP GUT GGO GUT TOTION GPP GGO GUT GGT GGT	Immobilder STR Immobilder STG STR pare et logistique Immobilder STR
territoria ux us-total us-total socre d'empiols les techniciens	1 1 1 1 5 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement. Endre d'emplois des lingénieurs terri factiniteir SiGréfioint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logistique ? chef du bureau logistique ? chef du bureau maintenance maînte d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données tachaiden support et service sachniden responsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation.	GPP GUT GGT ADMARK GPP GGO GUT GUT GUT GUT GGO GGO GGO GGO	Immobiler STR Immobiler STG SIR pare et koglutique mmobiler STR STR STR STR STR
tentionaux us-total us-total adre d'emplois les techniciens tentionaux	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement Cardre d'ompfois des lingénieurs terri technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logistique 2 chef du bureau indistance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'ilmestissement/adjoint au chef de service administrateur base de données technicien support et service technicien support et service technicien responsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement technicien maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement	GPP GUT GGO GGO GGT Lordaux GPP GGO GUT GUT GGO GUT GGT GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO GG	Immobilder 578 Immobilder 57G 57B pare et koglutique mmobilder 57R 518 518
tentionaux us-total us-total cadre d'emplois les techniciens tentionaux	1 1 1 1 5 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement. Endre d'emplois des lingénieurs terri factiniteir SiGréfioint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logistique ? chef du bureau logistique ? chef du bureau maintenance maînte d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données tachaiden support et service sachniden responsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation.	GPP GUT GGO GGO GGT Lordaux GPP GGO GUT GUT GGO GUT GGT GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO GG	Immobiler STR Immobiler STG SIR pare et koglutique mmobiler STR STR STR STR STR
tentionaux us-total us-total cadre d'emplois les techniciens tentionaux	1 1 1 1 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan plurianneu d'investissement Dardre d'empfois des lingénieurs terri technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logatique 2 chef du bureau logatique 2 chef du bureau maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service sofministratur base de données tachnichen support et service chef du bureau exploitation technichen maintenance maibise d'œuvre et petites opérations d'investissement Cardre d'emplois des technichens born chef du bureau ateller tifécom chef de l'abeler départemental	GPP GLT GGO GLT LONGLUX GPP GGO GLT GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO	Immobilier STR Immobilier STG STR pare et logistique Immobilier STR STR STR STR STR STR STR ST
tentionaux us-tetal us-tetal adre-d'emplois les techniciens tentitoriaux us-tetal	1 1 1 1 1 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriamuel d'investissement Cardine d'emplois des lingénieurs terri technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau hase de données chef du bureau hosistique 2 chef du bureau hosistique 2 chef du bureau maintenance maînise d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données technicien support et service icchnicien support et service icchnicien responsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maînise d'œuvre et petites opérations d'investissement Cadrie d'emplois des techniciens terri chef du bureau atelier télécom chef du bureau atelier télécom des de l'abelier départemental chef de la plate-forme logistique départementale	GPP GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT	Immobilier STR Immobilier STG STR pare et logistique Immobilier STR STR STR STR STR STR STR ST
tentionaux us-total acre d'empiols ies techniciens tentionaux us-total acre d'empiols fes égons de	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan plurfannuel d'investissement. Endre d'immobilier de l'emplois des Ingéniteurs terri technicien SiGrafjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau plantenance maître d'ocurre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données trafnation support et service stathation support et service stathation support et service trafnation support et service trafnation support de service de du bureau exploitation technicien maintenance maîtrise d'ocurre et petites opérations d'investissement Chef du bureau application chef de l'abelle départemental chef de la plate-forme logistique départementale chef du bureau parc maitries roulants GTE	GPP GUT GUT GUT LOTIZEUX GPP GGO GUT	Immobiles STG STA park et logistique mmobiles STR STR STR STR STR STR STR ST
us-total Dadre d'empiols des technicles	1 1 1 1 1 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement Dardre d'empfois des lingénieurs terri technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logistique 2 chef du bureau logistique 2 chef du bureau maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service sidministrateur base de données technicien support et service sidministrateur base de deutes et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maibise d'œuvre et petites opérations d'investissement Dardre d'emplois des techniciens born chef de l'abster d'épartemental chef de la plate-forme logistique départementale chef du bureau parc matériels nutains GTE mécanticen/adjoint au chef de fatelier départemental	GPP GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT	Immobilier STR STR STR Pare et logistique Immobilier STR STR STR STR STR STR STR ST
tentionaux us-total acre d'empiols ies techniciens tentionaux us-total acre d'empiols fes égons de	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan plurfannes d'investissement. Endre d'emplois des lingénieurs terri technicien SiGréfioint au chef de service chef du bureau logistique ? chef du bureau logistique ? chef du bureau maintenance maînse d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données technicien support et service sechnicien seponable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maînise d'œuvre et petites opérations d'investissement chef du bureau exploitation technicien maintenance maînise d'œuvre et petites opérations d'investissement chef du bureau atellier télécom chef du bureau atellier télécom chef de l'atelier départementai chef de la plate-forme logistique départementale chef de la plate-forme logistique départementale et d'ul bureau par c'maîniste mulains GTE mécaniciers a telier départemental nécaniciers a telier départemental mécaniciers a telier départemental mécaniciers a telier départemental mécaniciers a telier départemental mécaniciers a telier départemental	GPP GUT GGG GUT Aprilation GPP GGG GUT GUT GGG GGG GGG GGG GGG GGG GGG	Immobiles STG STA park et logistique mmobiles STR STR STR STR STR STR STR ST
tentionaux us-total acre d'emplos ses techniciens tentionaux us-total adre d'emplois ses sejents de lurise tentioniaux	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement Cardre d'empfois des lingénieurs terri technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logistique 2 chef du bureau maintenance maintre d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données technicien support et service technicien responsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maintres d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau exploitation technicien maintenance maintres d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau exploitation technicien maintenance maintres d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau exploitation technicien maintenance maintres d'œuvre et petites opérations d'investissement chef du bureau ateller télécom dires de l'abelier départemental chef de la plate-forme logistique départemental mécanicien pour maintres mutains GTE mécanicien pour metains mutains GTE mécanicien pour metains metains departemental mécanicien pour des des la plate-forme logistique controlleur EVE/Adjoint au untel d' de la plate-forme logistique	GPP GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT	Immobiler STR Immobiler STG STR pare et logistique Immobiler STR STR STR STR STR STR STR ST
tentionaux us-total acre d'emplos ses techniciens tentionaux us-total adre d'emplois ses sejents de lurise tentioniaux	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations plan pluriamuel d'investissement Cardine d'emplois des lingénieurs terri technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau hase de données chef du bureau hojestique 2 chef du bureau hojestique 2 chef du bureau maintenance maîntse d'œuvre et potites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données technicien responsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement Cardine d'emplois des techniciens terri chef du bureau ateller télécom chef du bureau ateller télécom des de la talteur de la paticular de la paticular de la paticular maticular mécanicien/adjoint au chef de la la plate-forme logistique Cardin d'emplois des écutive contrôleur EBI/adjoint au chef de la la plate-forme logistique Cardine d'emplois des agents de maînt-les	GPP GUT	Immobiler STR Immobiler STG STR pare et logistique Immobiler STR STR STR STR STR STR STR ST
tentionaux us-total acre d'empiols ies techniciens tentionaux us-total acre d'empiols fes égons de	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations plan plurfanuel d'investissement. Curire d'emplois des lingéniteurs terri technicien SiGréfioint au chef de service chef du bureau logistique ? chef du bureau logistique ? chef du bureau logistique d'envire et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service admississement/adjoint au chef de service sechnicien support et service technicien support et service sechnicien seponsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maitrise d'œuvre et petites opérations d'investissement chef du bureau exploitation technicien maintenance maitrise d'œuvre et petites opérations d'investissement chef du bureau exploitation technicien maintenance maitrise d'œuvre et petites opérations d'investissement chef du bureau exploitation technicien autilier téricom chef du bureau part mainteir soulains GTE mécanicien/adjoint au chef de l'atteller départemental mécaniciers atteller départemental	GPP GUT	Immobilder STR Immobilder STG STR pare et kogistique mmobilder STR STR STR STR STR STR STR ST
tentionaux us-total acre d'emplos ses techniciens tentionaux us-total adre d'emplois ses sejents de lurise tentioniaux	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations plan pluriamuel d'investissement Cardine d'emplois des lingénieurs terri technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau hase de données chef du bureau hojestique 2 chef du bureau hojestique 2 chef du bureau maintenance maîntse d'œuvre et potites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données technicien responsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement Cardine d'emplois des techniciens terri chef du bureau ateller télécom chef du bureau ateller télécom des de la talteur de la paticular de la paticular de la paticular maticular mécanicien/adjoint au chef de la la plate-forme logistique Cardin d'emplois des écutive contrôleur EBI/adjoint au chef de la la plate-forme logistique Cardine d'emplois des agents de maînt-les	GPP GUT	Immobiler STR Immobiler STG STR pare et logistique Immobiler STR STR STR STR STR STR STR ST
us-total us-total serie d'emplots des techniciens territoriaux us-total adre d'emplots des egents de torise beritoriaux us-total	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations plan plustanuel d'investissement Durine d'emplois des lingéniteurs term technicien SiGadjoint au chef de service chef du bureau logistique 2 chef du bureau logistique 2 chef du bureau logistique 2 chef du bureau maintenance maînte d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données technicien support et service sechnicien seponsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntes d'œuvre et petites opérations d'investissement Cardre d'emplois des techniciens bern Cardre d'emplois des techniciens bern chef du bureau atelier télécom chef de l'abter-forme logistique départementale chef de la plate-forme logistique départemental mécanicien/adjoint au chef de l'abteller départemental mécaniciens ateller départemental mécaniciens ateller départemental Cardre d'emplois des agients de maîntes et administrateur réseaux télécoms mécanicien ateller départemental megasinter plate forme logistique Cardre d'emplois des agients de maîntes et administrateur réseaux télécoms mécanicien ateller départemental megasinter plate d'emplois des agients de maîntes et mécanicien ateller départemental megasinter plate d'emplois des agients de maîntes et mécanicien ateller départemental	GPP GUT GUT GUT LOTÍS LEX GEP GEO GEO GEO GEO GEO GEO GEO GEO GUT	Immobilder STR Immobilder STG STR pare et koglistique mmobilder STR STR STR STR STR STR STR ST
us-total adre d'emplos les techniciens territoriaux us-total adre d'emplois des égents de lurise territoriaux as-total adre d'emplois des égents de lurise territoriaux as-total	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement Cardre d'empfois des lingénieurs terri technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logistique 2 chef du bureau maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données technicien support et service schribiden responsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau ateller télécom dire de l'abelier départemental chef de la plate-forme logistique départemental mécanicien ateller départemental mécanicien ateller départemental mécanicien se la selection de la plate-forme logistique Cadre d'emplois des agents de maînt-ise t administrateur réseaux télécores mécanicien ateller départemental meganicien ateller départemental meganicien ateller départemental mécanicien ateller départemental mécanicien ateller départemental mécanicien des	GPP GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT	Immobiler STR Immobiler STG STR par et logistique Immobiler STR STR STR STR STR STR Immobiler STR STR STR STR STR STR STR ST
tentionaux us-total adre d'empiols des techniciens tentionaux us-total adre d'empiols des agents de britse tentionaux as-total adre d'empiols des agionis de britse tentionaux tentionaux tentionaux adre d'empiols des agionis tentionaux t	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations plan plurfannuel d'investissement. Curire d'emplois des lingénieurs terri technicien SiGraffoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logistique ? chef du bureau maintenance maînte d'œuvre et petites opérations d'investissement vialloint au chef de service administrateur base de données technicien support et service sichnicien support et service den du bureau exploitation technicien maintenance maînte d'œuvre et petites opérations chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntes d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau atelier télécom chef de la plate-forme logistique départementair chef de la plate-forme logistique départementair chef du bureau part mainteiles roulants GTE méranicien/adjoint au chef de fateller départementai megacinier plate-forme logistique/conduiteur matéries électrique contrôleur EPI/adjoint au chef de la plate-forme logistique Curire d'emplois des agents de maîntise t administrateur réseaux télécorre mécanicien atelier départementai megachier plate-forme logistique/conduiteur matéries électrique contrôleur EPI/adjoint au chef de la plate-forme logistique Curire GTO méranicien atelier départementai mésanicien GTO méranicien GTS	GPP GUT	Immobilier STR Immobilier STG STR pare et logistique mmobilier STR STR STR STR STR STR STR ST
us-total adre d'emplos les techniciens territoriaux us-total adre d'emplois des égents de lurise territoriaux as-total adre d'emplois des égents de lurise territoriaux as-total	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement Cardre d'empfois des lingénieurs terri technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logistique 2 chef du bureau maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données technicien support et service schribiden responsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau exploitation technicien maintenance maîntse d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau ateller télécom dire de l'abelier départemental chef de la plate-forme logistique départemental mécanicien ateller départemental mécanicien ateller départemental mécanicien se la selection de la plate-forme logistique Cadre d'emplois des agents de maînt-ise t administrateur réseaux télécores mécanicien ateller départemental meganicien des	GPP GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT GGT	Immobiler STR Immobiler STG STR par et logistique Immobiler STR STR STR STR STR STR Immobiler STR STR STR STR STR STR STR ST
tentionaux us-total adre d'empiols des techniciens tentionaux us-total adre d'empiols des agents de britse tentionaux as-total adre d'empiols des agionis de britse tentionaux tentionaux tentionaux adre d'empiols des agionis tentionaux t	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations plan plurfanne d'impestissement. Endre d'emplois des lingénieurs terri technicien SiGréfioint au chef de service chef du bureau logistique ? chef du bureau logistique ? chef du bureau maintenance maînte d'œuvre et petites opérations d'impestissement/adjoint au chef de service sonnistrateur base de données technicien support et service sonnistrateur base de données technicien support et service sonnistrateur base de données technicien support et service sonnistrateur base de données technicien seponsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance mainise d'œuvre et petites opérations d'investissement chef du bureau exploitation technicien maintenance mainise d'œuvre et petites opérations d'investissement chef du bureau exploitation technicien maintenance mainise d'œuvre et petites opérations d'investissement chef du bureau exploitation technicien autielle télécom chef du bureau pur c'mainten rojestique départementaile mécaniciens autier départementail mécaniciens autier départementail mécaniciens autier départementail mécanicien steller départementail mécanicien steller départementail mécanicien d'illement departementail mécanicien d'illement departement legistique magasitier plate-forme topistique magasitier plate forme topistique magasitier plate forme topistique departement platier departement legistique magasitier plate forme topistique departement platier departement legistique magasi	600 617 600 617 600 617 600 617 600 600 600 600 600 601 600 601 600 601 601	immobilder STR immobilder STG STR pare et koglutique mmobilder STR STR STR STR STR Immobilder STR STR STR STR STR STR En mobilder STR STR STR STR Pare et koglutique koglutiq
tentionaux us-total adre d'empiols des techniciens tentionaux us-total adre d'empiols des agents de britse tentionaux as-total adre d'empiols des agionis de britse tentionaux tentionaux tentionaux adre d'empiols des agionis tentionaux t	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement Durine d'emplois des lingénieurs term technicien SiGadjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logatique 2 chef du bureau logatique 2 chef du bureau maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement/acionit au chef de service sidministrateur base de données technichen support et service schniden support et service schniden support et service chef du bureau exploitation technichen maintenance maibise d'œuvre et petites opérations d'investissement Durine d'emplois des technichens berri chef du bureau exploitation the d'exploite départemental chef de la plate-forme logistique départementale et de du bureau parc maîtriels roulants GTE mécanticer/adjoint au chef de fatalier départemental mécanticher plate-forme logistique/contrôleur maîtriels électrique contrôleur Diffadjoint au chef de la plate-forme logistique contrôleur Diffadjoint au chef de la plate-forme logistique contrôleur departemental mécanticher attelier départemental mécanticher attelier départemental mécanticher attelier départemental mécanticher diffa mécanticher GTO contrôleur maisfriel incendie plute-forme logistique magasitier plate-forme logistique/contrôleur EPI et ARI gestionnalier habilierner (GTS)	GPP GGO GGO GGT TOTIS LOX GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO G	Immobiler STR Immobiler STG STR Pare et koglistique Immobiler STR STR STR STR STR STR STR ST
tentionaux us-total adre d'empiols des techniciens tentionaux us-total adre d'empiols des agents de britse tentionaux as-total adre d'empiols des agionis de britse tentionaux tentionaux tentionaux adre d'empiols des agionis tentionaux t	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations-plan plurfannuel d'investissement Curire d'emplois des lingénieurs terri technicien SiG/adjoint au chef de service chef du bureau logistique ? chef du bureau logistique ? chef du bureau maintenance maînte d'ocurre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service administrateur base de données technicien support et service technicien support et service technicien seponsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maînise d'ocurre et petites opérations d'investissement Cadre d'emplois des techniciens bern chef du bureau aput maînise d'ocurre et petites opérations d'investissement chef du bureau aput maînise d'ocurre et petites opérations d'investissement chef du bureau par maînise d'ocurre et petites opérations d'investissement chef du bureau par maînise d'ocurre mainise des d'u bureau par maînises mobales GTE mécanicien patie d'operatemental megasinier plate-forme logistique/contrôleur matériel électrique contrôleur Ell/adjoint au chef de la plate-forme logistique Cadre d'emplois des agents de maînise t sommistrateur réseaux télécoms mécanicien atelier départemental mécanicien atelier départemental mécanicien GTO méc	GPP GUT CUT SUN GPP GGO GUT GUT GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO GGO GG	immobilder STR immobilder STG STR pare et koglutique mmobilder STR STR STR STR STR Immobilder STR STR STR STR STR STR En mobilder STR STR STR STR Pare et koglutique koglutiq
tentionaux us-total adre d'emplots les techniciens tentionaux us-total adre d'emplots fes eponts de trise tentionaux us-total adre d'emplots fes eponts de trise tentionaux us-total trise tentionaux us-total trise tentionaux trise tentionaux trise tentionaux trise tentionaux trise tentionaux trise tentionaux techniques tentionaux	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations plan plurfanuel d'investissement. Curire d'emplois des lingéniteurs terri technicien SiGréfioint au chef de service chef du bureau logistique 2 chef du bureau logistique 2 chef du bureau logistique 2 chef du bureau maintenance maînse d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service sofmisistrateur base de données technicien support et service sofmisistrateur base de données technicien support et service sofmisistrateur base de données technicien seponsable des études et applications informatiques chef du bureau exploitation technicien maintenance maînise d'œuvre et petites opérations d'investissement Chef du bureau atelier télécom chef de l'abteler départemental chef de la plate-forme logistique départementale chef du la plate-forme logistique départemental mécanicien atelier départemental mécanicien atelier départemental contrôleur ENI/adjoint au chef de l'abplate-forme logistique contrôleur ENI/adjoint au chef de la plate-forme logistique contrôleur des departemental mécanicien atelier départemental mécanicien des departemental mécanicien des departemental mécanicien d'illement de l'abte-forme logistique contrôleur matériel incendie plate-forme logistique mécanicien GTE mécanicien GTE mécanicien d'illement de plate-forme logistique magasilier plate forme logistique/contrôleur EPI et ARI pestionnalie habilier met GTS agent d'entretien CSP Montbéliard agent d'entretien CSP Montbéliard agent d'entretien CSP Montbéliard	600 600 600 600 600 600 600 600 600 600	Immobiler STR Immobiler STG STR Pare et koglistique Immobiler STR STR STR STR STR STR STR ST
sertotal adre d'emplos les techniciens tenttoriaux us-total adre d'emplos des agents de brise beritoriaux as-total adre d'emplos des agents de brise beritoriaux adre d'emplos des adjoints techniques	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service Immobilier responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service chef du bureau conduite d'opérations plan pluriannuel d'investissement Durine d'emplois des lingénieurs terni technicien SiGadjoint au chef de service chef du bureau base de données chef du bureau logatique 2 chef du bureau logatique 2 chef du bureau maintenance maînise d'œuvre et petites opérations d'investissement/acionit au chef de service sidministrateur base de données technichen support et service schniden support et service schniden support et service chef du bureau exploitation technichen maintenance maibise d'œuvre et petites opérations d'investissement Durine d'emplois des technichens berri chef du bureau exploitation the d'emplois des technichens berri chef du bureau purc matériels roulants GTE mécanticen/adjoint au chef de fateller départemental mécantichers plus forme logistique/contrôleur matériels électrique contrôleur Etylizique of de la pater-forme logistique contrôleur Etylizique départemental mécanticher ateller departemental mécanticher atell	600 600 600 600 600 600 600 600 600 600	Immobiler STR Immobiler STG STR Pare et koglistique Immobiler STR STR STR STR STR STR STR ST

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Le payeur départemental

M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

1 1 FEV. 2019

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Modification du tableau des emplois budgétaires

Annexe 3 : Tableau des emplois budgétaires

Le tableau des emplois budgétaires consolidé au 07 février 2019 est reproduit en annexe 3 du règlement intérieur, conformément au document joint au présent rapport. Cette évolution résulte de la modification du tableau des emplois budgétaires soumise à délibération du conseil d'administration à la même séance.

2. Politique de formation du SDIS 25

Le plan pluriannuel de formation est défini pour une période glissante de trois ans et doit donc être réactualisé chaque année.

L'évaluation du coût du plan de formation pour la période 2019-2021 met en évidence une augmentation (+ 288 378 €) par rapport à la période 2018-2020.

Cette augmentation s'explique par :

- l'augmentation des frais de formation (+ 4 806 €);
- l'augmentation du coût de l'indemnisation des SPV
 - y pour les formations (+ 50 739 €) liée à une nouvelle planification des formations de maintien et de perfectionnement des acquis des chefs d'agrès SPV (8h par an contre 8h tous les 3 ans), à la formation des SPV du secteur de Montbéliard à l'utilisation de l'Unité Mobile de Décontamination, et à la formation de nouveaux SPV comme opérateur CTA/CODIS et en poste de commandement tactique pour les indemnités formation;
 - ✓ pour les manœuvres (+ 84 822 €) liée aux augmentations du montant de l'indemnité horaire de base du grade des SPV;
- l'augmentation des coûts indirects (+148 011 €) liée aux mouvements de personnel et à une vacance moindre sur les postes de la fonction formation.

Par ailleurs, certaines dispositions relatives à la politique de formation du SDIS doivent être modifiées pour prendre en compte, d'une part les évolutions réglementaires, concernant notamment le remplacement du droit individuel à la formation (DIF) par le compte personnel de formation (CPF) ou encore la spécialité « formation » dans les SDIS, et, d'autre part les évolutions intervenues au sein du SDIS dans l'organisation de la formation.

Annexe 13 : la politique de formation du SDIS 25

L'annexe 13 est modifiée en conséquence ainsi qu'il suit :

- 1° L'annexe 13 est modifiée conformément à la version jointe en annexe au présent rapport ;
- 2° L'annexe 13.1 est modifiée conformément à la version jointe en annexe au présent rapport ;
- 3° L'annexe 13.3 est remplacée par la version jointe en annexe au présent rapport;
- 4° L'annexe 13.5 est modifiée conformément à la version jointe en annexe au présent rapport ;
- 5° L'annexe 13.11 est modifiée conformément à la version jointe en annexe au présent rapport ;
- 6° L'annexe 13.12 est modifiée conformément à la version jointe en annexe au présent rapport ;
- 7° L'annexe 13.13 est modifiée conformément à la version jointe en annexe au présent rapport.

3. Gestion des personnels

Article 35 : Modalités de décompte du temps passé en formation (SPP-SPV-PATS)

Le CNFPT a fait évoluer les modalités d'organisation des formations en augmentant la part réalisée à distance. Aussi, pour tenir compte de cette évolution, les dispositions relatives aux SPP et PATS de l'article 35 sont modifiées ainsi qu'il suit :

« SPP et PATS

Pour les formations courtes (cf. liste définie dans le plan de formation), le temps passé en formation est comptabilisé sur une base forfaitaire dans les conditions suivantes :

- pour faciliter la gestion, on considère qu'une journée de formation en présentiel, hors temps de repas et trajets inclus, correspond à un temps forfaitaire de 8 heures de formation (4 heures pour une demi-journée), quel que soit le lieu de la formation, sauf exceptions précisées dans l'annexe 40 pour les recyclages de spécialités.;
- ▶ les formations réalisées à distance sont comptabilisées sur la même base, à l'exception des formations de préparation à un examen professionnel ou à un concours qui sont comptabilisées pour la moitié de la durée précisée par l'attestation de suivi de la formation délivrée par le CNFPT;
- ➢ les formations effectuées la nuit (de 22h00 à 7h00) ou les dimanches et les jours fériés, sont majorées conformément à la réglementation (exemples : 1h de nuit est majorée à 100%, soit 2h au total; ½ journée le dimanche est majorée de 2/3, soit 6h40 au total). »

> Annexe 32 : congés exceptionnels

L'annexe 32 est modifiée ainsi qu'il suit :

- dans le tableau figurant au 2), la ligne où figurent les mots « Préparation examen ou concours de la fonction publique » est modifiée ainsi qu'il suit :

Préparation examen	Jours de préparation =	L'autorisation exceptionnelle est
ou concours de la	le forfait formation en présentiel (8h)	accordée pour ne préparer et ne
fonction publique	la moitié de la durée précisée par	passer qu'un seul concours ou
220	l'attestation de suivi de la formation à	examen de la fonction publique par
	distance, délivrée par le CNFPT	an (sur une période de 12 mois).
·		En cas d'échec à l'examen ou au
	•	concours, l'autorisation
		exceptionnelle n'est plus accordée
		pour préparer ou passer le même
		concours ou examen. La demande
•	,	doit être formulée au moins 15 jours
		à l'avance.

Annexe 6 : Effectifs cibles des CIS disposant d'une garde

Par délibération du conseil d'administration du 14/12/2018, a été validé le principe de créer en 2019 trois postes de sapeurs-pompiers professionnels hommes du rang, s'ajoutant à ceux validés en 2016 pour compenser l'augmentation progressive de l'équivalence de la garde de 24 h de 2017 à 2020 (soit 5 au total dont 2 en 2019), qu'il est proposé de répartir de la façon suivante, compte tenu de la tension sur les effectifs des centres de secours principaux pour tenir leur effectif journalier opérationnel et de leur activité opérationnelle :

- 1 au CSP de Besançon centre;
- 1 au CSP de Besançon est;
- 1 au CSP de Montbéliard.

L'annexe 6 est modifiée en conséquence conformément au document joint au présent rapport.

- > Article 95 bis : Protection sociale complémentaire des salariés du SDIS 25 (SPP-PATS)
- Annexe 27 bis : Protection sociale complémentaire des salariés du SDIS 25

Le SDIS participe depuis le 01/01/2013 à la protection sociale complémentaire de ses salariés au titre du risque prévoyance (délibération du 21/12/2012). En outre, par délibération du 14/12/2018, le conseil d'administration

du SDIS du Doubs a entériné le principe d'augmenter cette participation sur la base de la revalorisation ayant fait l'objet d'un accord en groupe de dialogue social.

Afin d'automatiser et de fiabiliser la gestion mensuelle de cette participation, il apparaît pertinent de convertir en montant brut les rémunérations mensuelles de référence correspondant aux tranches nettes définies jusqu'à présent.

Aussi est-il proposé d'intégrer ce dispositif au règlement intérieur en insérant :

- un article 95 bis intitulé « Protection sociale complémentaire des salariés du SDIS 25 » rédigé ainsi qu'il suit :

« Les agents salariés du SDIS 25, fonctionnaires ou contractuels peuvent bénéficier d'une participation financière sociale définies en annexe 27 bis. » ;

- une annexe 27 bis intitulée « Protection sociale complémentaire des salariés du SDIS 25 » rédigée conformément au document joint en annexe au présent rapport.

> Annexe 39 : Régime indemnitaire des SPP-PATS

Par délibération du 14/12/2018, le conseil d'administration du SDIS du Doubs a entériné le principe de neutraliser les pertes salariales pour les adjudants qui se verront retirer les fonctions de chef de poste ou de sous-officier de garde pour revenir à la nouvelle cible ayant fait l'objet d'un accord en groupe de dialogue social, ainsi que pour ceux qui ne pourront plus conserver, au-delà du 31/12/2019, l'indemnité de responsabilité attachée à la fonction de « chef de salle ».

L'annexe 39 est modifiée en conséquence ainsi qu'il suit :

- Au 1.3 sont ajoutées les dispositions suivantes :
- « <u>En cas de suppression de l'exercice des fonctions de chef de poste ou de sous-officier de garde du fait du service ou de perte au 01/01/2020 de la fonction de « chef de salle » pour les adjudants qui l'ont conservée à <u>titre personnel depuis le 01/05/2012</u>, le niveau de l'indemnité de responsabilité attachée à ces fonctions est maintenu en tout ou partie sous forme d'un complément indemnitaire, tant que l'augmentation :</u>
- du taux et/ou de la base de calcul de l'indemnité de responsabilité correspondante à la fonction exercée
- et /ou de l'indice majoré

ne compense pas intégralement la perte initiale indemnitaire. ».

Les membres du collège des représentants de l'administration du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 29 janvier 2019 ; ceux du collège des représentants du personnel du comité technique ont émis un avis favorable, à la majorité, sur ce dossier le 29 janvier 2019.

Les membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier, le 29 janvier 2019.

Les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 29 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent, conformément à l'exposé ci-dessus ainsi qu'aux documents annexés à la présente délibération :

- le plan pluriannuel de formation 2019-2021 et les modifications relatives à la politique de formation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- les modifications relatives aux modalités d'utilisation du compte épargne-temps ;
- les modifications relatives au dispositif de participation du SDIS du Doubs à la protection sociale complémentaire de ses salariés ;
- les modifications de l'article 35, des annexes 3, 6, 13, 13-1, 13-3, 13-5, 13-11, 13-12, 13-13, 32 et 39 du règlement intérieur du SDIS du Doubs;
- la création de l'article 95 bis et de l'annexe 27 bis.

Préfecture du Doubs

Reçule - 8 FEV. 2019

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

HABILITATION DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES SECTIONS DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU DOUBS A LA FORMATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Le payeur départemental

▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

1 1 FEV. 2019

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

HABILITATION DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES SECTIONS DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU DOUBS A LA FORMATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le décret du 28 août 2000 modifié relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et portant organisation du brevet national de JSP donne au préfet le pouvoir d'habiliter par voie d'arrêté, après avis du conseil d'administration du SDIS, l'association départementale des sections des jeunes sapeurs-pompiers (ADSJSP) du Doubs pour assurer la formation des JSP et pour les préparer au brevet national de JSP.

L'habilitation préfectorale est accordée pour une durée de trois ans. La dernière datant du 04 mars 2016, elle doit être renouvelée pour une nouvelle période de trois ans.

L'ADSJSP comprend l'ensemble des 18 sections locales du Doubs représentant un effectif total de 392 JSP (261 garçons, 131 filles), 52 animateurs JSP, 42 formateurs JSP et 19 animateurs des activités physiques.

Le programme de formation annuel est élaboré en référence aux scénariis pédagogiques arrêtés par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, sous le contrôle du service formation du SDIS.

Ces trois années d'habilitation se soldent par un bilan très positif:

- la formation de 23 nouveaux animateurs de section ;
- la formation au niveau 1 de 570 JSP sur une moyenne annuelle de 95 heures ;
- la formation au niveau 2 de 372 JSP sur une moyenne annuelle de 95 heures ;
- la formation au niveau 3 de 231 JSP sur une moyenne annuelle de 95 heures ;
- la formation au niveau 4 de 253 JSP sur une moyenne annuelle de 95 heures ;
- l'obtention du diplôme de premiers secours PSC1 pour 135 JSP;
- l'examen du brevet national pour 223 JSP et son obtention pour 194.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et émettent un avis favorable sur la demande d'habilitation de l'ADSJSP 25 à la formation des JSP.

Pour extraft conforme, La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Repule - 8 FEV. 2019

Contrôle de légalité

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MISE A JOUR DE LA NOMENCLATURE DU SDIS

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Affiché le

Membres avec voix délibérative

11 FEV. Zuis

Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Le payeur départemental

M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHÎN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

▶ M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

MISE A JOUR DE LA NOMENCLATURE DU SDIS

Le conseil d'administration du SDIS du 19 juin 2009 a validé la mise en place du guide interne des procédures d'achats et de la nomenclature s'y rapportant.

Suite au groupe de travail pour la mise en place du progiciel logistique « ATAL », une partie de la nomenclature actuelle nécessite certaines adaptations. Cette nouvelle classification doit être opérationnelle lors de la mise en production du progiciel informatique, prévue début 2019.

Les modifications consistent en la création ou la suppression de familles ou de sous-familles.

La nomenclature modifiée est annexée au présent rapport.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent les modifications de la nomenclature telles qu'elles sont présentées dans l'annexe de ce rapport.

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçule - 8 FEV. 2019

Contrôle de légalité

Resp.	} N°	FAMILLE	₩•	sous famille
Metier LOG) NCAOR	INCTDIMENTS DE CONTOCA
LOG	NF02	APPAREILS DE MESURE	NF0201 NF0202	INSTRUMENTS DE CONTROLE ET DE MESURE ELECTRIQUE APPAREILS DE MESURE DES LONGUEURS
LOG	-{ '``'	AFFARCIO DE MESURE	NF0203	APPAREILS DE MESURES THERMIOUE, HYGROMETRIQUE
LOG	┼	 	NF0204	JENTRETIEN D'APPAREILS DE MESURE
Log	NF03	BATEAUX	NF0301	BATEAUX ET MOTEURS ENTRETIEN DES BATEAUX
LOG	<u> </u>	<u> </u>	NF0303	ACCESSOIRES BATEAUX
LOG	į		_NF0401	ENTRETIEN DE STATIONS DE DISTRIBUTION DE CARBURANT
LOG	1	İ	_01U9U2	CARBURANT VRAC
LOG	NF04	CADELIDANT CT OF LEGG	NE0404	CARBURANT STATIONS SERVICES ASSOCIES CARTES CARBURANT
LOG) XIV-I	CARBURANTS ET PEAGES	NF0405	CARBURANT MELANGE 2 TEMPS
LOG	ł		NF0406	HUILES
LÖG	}	ļ	NF0407	ADDITIFS PEAGES AUTOROUTIERS
LOG			NF0501	HABILLEMENT ECHIPE GRIMP
LOG	l		NF0502	HABILLEMENT EQUIPES SD ET CYNO
LOG	NF05	HABILLEMENT EQUIPES SPECIALISEES	NF0503	HABILLEMENT EQUIPES RCH ET RAD
LOG		SPECIALISEES	NF0504	HABILLEMENT EQUIPE NAUTIQUE HABILLEMENT EQUIPE FDF
LOG		<u> </u>	NF0505	REPARATION HABILLEMENT EQUIPES SPECIALISEES
FOC.	NF06	PAVOISEMENT	NF0601	FOURNITURES DE PAVOISEMENT
LOG			NF0701	CARTOUCHES D'IMPRESSION
LOG		}	NF0702	CONSOMMABLES ADMINISTRATIFS MACHINES DE BUREAU
LOG	NF07	FOURNITURES	NF0704	PAPIER
LOG	07	ADMINISTRATIVES	NF0705	PAPIER SPECIFIQUE
LOG		[_NF0706	TAMPONS
LOG			NF0707	AGENDAS ENVELOPPES
LOG				EFFETS DE FROID
roe			NF0802 i	FOURNITURES POUR ENTRETIEN D'HARU LEMENT
LOG			<u> </u>	ACCESSOIRES TENUES D'INTERVENTION ET OPERATIONNELLES
LÖĞ			NF0804	PIECES DE RECHANGE POUR CASQUES
LOG			NF0806	REPARATION D'HABILLEMENT TENUES DE SERVICE ET DE SORTIE
LOG			NF0807	TENUES DE SPORT
.OG	NFD8	HABILLEMENT	NF0808	TENUES D INTERVENTION
06			NF0809	TENUES OPERATIONNELLES EPÌ TENUES PATS
OG	ĺ		NF0811 /	CCESSOIRES SPECIFIQUES DE PROTECTION
.0G			NF0832_3E	NTRETIEN DES TENUES D'INTERVENTION
.og	Į		NF0B13	ASQUES D'INTERVENTION
ŌĞ	ĺ		NF0814 A	CCESSOIRES POUR CASQUES D'INTERVENTION OTTES INCENDIE
OG				ISSERIE, BOULONNERIE ET POINTES
OG OG	NF09	DI WATE - 1	NF0902 E	LEMENTS DE FIXATION
OG	11/09	QUINCAILLERIE		ARNITURE D'AMEUBLEMENT
OG)			NF0904 C	HAINE, FIL ET FICELLE EGRIPPANT, LUBRIFIANT, DILUANT, NETTOYANT, COLLES
OG	$\neg \neg$	<u> </u>	NF1001 M	ATERIEL DE LEVAGE
0G]	- 1		NF1002 L	OCATION MATERIEL DE LEVAGE
ōĒ	ł			AINTENANCE MATERIEL DE LEVAGE
OG	ĺ	MATERIEL DE LEVAGE	NF1005 L	ATERIEL DE MANUTENTION DCATION MATERIEL DE MANUTENTION
	NF10	MANUTENTION, MANCEUVRE DE	NF1006 M	AINTENANCE MATERIEL DE MANUTENTION
06 } 06	j	FORCE	<u> NF1007 M</u>	ATERIEL DE MANŒUVRE DE FORCE
0G	[•	NF1008 M	AINTENANCE MATERIEL DE MANŒUVRE DE FORCE DCATION MATERIEL DE MANŒUVRE DE FORCE
<u> </u>			NF1010 M	ATERIEL D'EFFRACTION
06 06	Į-		NF1011 M	AINTENANCE MATERIEL D'ESFRACTION
og	[NF1101 P	ECES ET ACCESSOIRES HYDRAULIONES
)G	1		NF1102 D	ONSOMMABLES INCENDIE ET DEPOLLUTION EVIDORS
<u>G</u>	İ		NF1104 T	SYAUX INCENDIE
)G	- (NF1105 PI	ECES ET ACCESSOIRES TRYAUX INCENDIE
)G			<u>_NF1106 M</u> ,	ATERIEL D'ENTRETIEN TUYAUX INCENDIE
îĞ			NETTON IN	AINTENANCE MATERIEL D'ENTRETIEN TUYAUX INCENDIE NCES INCENDIE ET DIFFUSEURS
īG	ſ		NF1109 AL	TIRES MATERIEL D'EXTINCTION
ig i			NF1110 EC	HELLES A MAIN
16			NF1111 (M)	ATERIEL DE BACHAGE
IG]		}		ATERIEL D'EPUISEMENT ATERIEL FEUX DE CHEMINEE
IĞ	_	ļ	NF1114 M/	ATERIEL D'INTERVENTION HYMENOPTERES
	F11	MATERIEL INCENDIE	NF1115 (CC	MMANDES ET CORDAGES
6	Į		NF1116 M/	TERIEL LOT DE SAUVETAGE
Ġ.		•	NE1119 M	ITERIEL DE PROTECTION RESPIRATOIRE INTENANCE MATERIEL DE PROTECTION RESPIRATOIRE
G		ł	NF1119 1MA	TERIEL DE DESINCARCERATION
<u>G</u>	J	Ì	NF1120 MA	INTENANCE MATERIEL DE DESINCARCERATION
<u> </u>	Ì		NF1121 EX	TINCTEURS
6	- 1	ł	NF1122 IMA	INTENANCE EXTINCTEURS TERIEL DE DETECTION
		}	NE1124 MA	INTENANCE MATERIEL DE DEFECTION
G	J	Ĺ	NF1125 MA	TERIEL DE VENTILATION
Ğ				
G G		Ļ	NF1126 IMA	INTENANCE MATERIES, DE VENTSLATION
Ğ		}	NF1127 MA	INTENANCE MATERIEL DE VENTILATION INTENANCE PETTI MATERIEL INCENDIE MPRESSEURS D'AIR RESPIRABLE

	T	1	T	1
Resp.	No.	FAMILLE	No.	sous familie
Metie.		 	NF1201	MATERIEL D'ECLAIRAGE OPERATIONNEL
LOG	NF12	ECLAIRAGE OPERATIONNEL	NF1202	MAINTENANCE MATERIEL D'ECLAIRAGE OPERATIONNEL
LOG	LOG]		APPAREILLAGES PORTATIFS
LOG	-1		NF1302	OUTILLAGE D'ATELIER, FOUIPEMENTS SOUS PRESSION OUTILLAGE A MAIN
LOG		0.000.400	NF1304	FOURNITURES POUR OUTILLAGE
LOG	NF13	OUTILLAGE		MAINTENANCE D'OUTILLAGE LOCATION D'OUTILLAGE
LOG	1		NF1307	OUTILIAGE D'ATELIER, EQUIPEMENT DE LEVAGE VEHICULE
LOG	-{	ļ		OUTILIAGE ATELIER, DIAGNOSTIQUE CONTROLE VERICULE
LOG	 	·		OUTILLAGE SPECIFIQUE D'ATELIER MATERIEL EQUIPE GRIMP
LOG]	ALIANTARE FOLKOGO	NF1402	MATERIEL EQUIPES SD ET CYNO
100	NF14	MAYERIEL EQUIPES SPECIALISEES		MATERIEL EQUIPES RCH ET RAD MATERIEL EQUIPE NAUTIQUE
LOG	1			MATERIEL EQUIPE FOR
LOG	 	} .	NF1406 NF1501	MAINTENANCE MATERIEL EQUIPES SPECIALISEES MATERIEL DE SIGNALISATION ET BALISAGE
LOG	NF15	SIGNALISATION ROUTIERE		MAINTENANCE MATERIEL DE SIGNALISATION ET BALISAGE
LOG	-			CHASSIS ≤ 3,5 T
LOG	1			CHASSIS > 3,5 T EQUIPEMENTS POUR CHASSIS ≤ 3,5 T
LOG	1		NF1604	EQUIPEMENTS POUR CHASSIS > 3,5 T
LOG	{			ENSEMBLES CHASSIS-FOUIPEMENT ≤ 3,5 T ENSEMBLES CHASSIS-FOUIPEMENT > 3,5 T
LOG	1]		ENGINS SPECIAUX
LOG	-		NF1508	REMORQUES
10G	NF16	VEHICULES ET EQUIPEMENTS		CELLULES OU BERCES MAINTENANCE DE VEHICULES ≤ 3,5 T
LOG]		NF1611	MAINTENANCE DE VEHICULES > 3,5 T
LOG	}			MAINTENANCE MEA DECENNALLE MEA
LOG	1			MAINTENANCE ENGINS SPECIAUX, REMORQUES, CELLULES
LOG	Ì			MAINTENANCE EQUIPEMENTS POUR CHASSIS
10G	ł			LOCATION DE VEHICULES PREUMATIQUES
LOG	1		NF1618	BATTERIES
LOG	 			ACCESSOIRES VEHICULES CONTROLE DE MOYENS AERIENS
LOG	1		NF1702	CONTROLE DE MAYERIEL DE LEVAGE PNEUMATIQUE
10G			NF1703 NF1704	CONTROLE DE MATERIEL DE MANŒUVRE DE FORCE CONTROLE DE MATERIEL DE LEVAGE HYDRAULIQUE
			NF1705	CONTROLE DE MATERIEL DE DESINCARCERATION ET
LOG	ļ			OUTILS HYDRAULIOUES
LOG			NF1706 NF1707	CONTROLE D'EXTINCTEURS CONTROLE DE COMPRESSEURS D'AIR RESPIRABLE
LOG	NF17	CONTROLES REGLEMENTAIRES	NF1708	REQUALIFICATION ET INSPECTION PERIODIQUEDE BOUTEILLES SOUS
106	WF17	PARC ET MATERIELS	NE1709	PRESSION CONTROLE D'OUTILLAGE D'ATELIER
10G	l i		NF1710	CONTROLE DE LSPCC
LOG			NF1711 NF1712	CONTROLE DE BATEAUX CONTROLE DE MATERIEL SPECIFIQUE EQUIPES SPECIALISEES
LOG			NF1713	CONTROLE DE MATERIEL DE DETECTION
LOG				CONTROLE TECHNIQUE VEHICULES LEGERS CONTROLE TECHNIQUE VEHICULES POIDS LOURDS
foe			NF1716	CONTROLE D'EQUIPEMENT DE CLIMATISATION VEHICULE
LOG COM				CONTROLE DE MATERIEL DE PROTECTION RESPIRATOIRE
COM	NF20	ESPACE MEDIA		ESPACE AFFICHAGE ESPACE AUDIOVISUELLE
COM			NF2003	ESPACE PRESSE
COM	NF21	COMMUNICATION DIRECTE		REALISATION D'OBJETS MULTIMEDIA REALISATION DE PLAQUETTES
COM			NF2201	LOCATION D'ESPACES
COM	,, [CEREMONIE - EVENEMENTIEL -		LOCATION DE MATERIEL MAINTENANCE DE STANDS
COM	NF22	PROMOTION	NF2204	OBJETS PROMOTIONNELS ET CADEAUX
COM			NF2205 NF2206	FLEURS MEDANLES ET COUPES
COM			NF2301	CONSEIL EN COMMUNICATION
COM	NF23	GLOBAL MEDIA	NF2302	ETUDES ET SONDAGES
COM				CONCEPTION GRAPHIQUE AUTRE REPROGRAPHIE SPECIFIQUE
COM	NEDA	IMPRESSIONS ET	NF2402	AUTRES TRAVAUX (FACONNAGE, RELIURES,)
COM	COM NF24 COM	REPROGRAPHIES		IMPRESSION NUMERIOUE IMPRESSION OFFSET
COM			NF2405	REPROGRAPHIE
GEC		1		CONSOMMABLES DE FORMATION ECOLE DE CONDUITE
GEC	ļ	ţ	NF2603	FORMATION DANS LES DOMAINES FONCTIONNELS
GEC	NF26	FORMATION	NF2604	FORMATION SAPEUR-POMPIER
GEC	ļ			MATERIEL DE FORMATION MATERIEL DE SECOURISME
GEC	- 1		NF2607	CARCASSES VEHICULES
GEC				MAINTENANCE DU MATERIEL DE FORMATION FOURNITURES SPORTIVES
GEC	NF27	SPORT	NF2702	LOCATION INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS
GEC GEC	,	U. U.N.		MAINTENANCE DU MATERIEL DE SPORT
			34E Z / U4	MATERIEL DE SPORT

Resp Metie	∫ N°	FAMILLE	N.	sous famille .
SSSN	1	 	NF3001	AUTRE DISPOSITIF MEDICAL
SSSM			NF3002	
SSSM		!		CONSOMMABLES POUR DIAGNOSTICS URINAIRES
SSSM			NF3004	DISPOSITIF MEDICAL A VISEE CARDIAQUE
SSSM			NF3005	DISPOSITIF MEDICAL A VISEE DIGESTIVE
SSSM SSSM		1	NF3005	DISPOSITIF MEDICAL GYNECOLOGIQUE ET BROLOGIQUE
SSSM		DISPOSITIFS MEDICAUX		DISPOSITIF MEDICAL A VISEE RESPIRATOIRE
SSSM				DISPOSITIF MEDICAL DE PROTECTION
55SM			NF3009	DISPOSITIF MEDICAL POUR ASPIRATION
55SM		ſ	NETO11	DISPOSITIF MEDICAL POUR INTECTION DISPOSITIF MEDICAL POUR INTUBATION
5SSM		!		DISPOSITIF MEDICAL POUR INTOBATION
SSSM	7	i		OBJETS DE PANSEMENTS NON STERILES
SSSM	٦	<u> </u>	NE3014	OBJETS DE PANSEMENTS STERILES
SSSM		GAZ ET FLUTDE MEDICAUX		CONSOMMATION D'OXYGENE MEDICAL
SSSM	1	GAZ ET FEORDE MEDICAGA		LOCATION DE BOUTEILLE D'OXYGENE MEDICAL
SSSM		-		AUTRE MATERIEL D'HYGIENE
SSSM		i		DASRI
SSM SSM	₩F32	HYGIENE MEDICALE		DESINFECTANTS VSAV
SSM	-i			GANTS
SSM	-			HYGIENE MEDICALE
SSM	!	 		MATERIEL DE DESINFECTION
SSM	1	į.		ACCESSOIRES DES APPAREILS BIO MEDICAUX
SSM	1	!		AUTRE MATERIEL BIOMEDICAL AUTRES DISPOSITIES DE REANIMATION
SSM	j	I		CONSOMMABLE MATERIES A VISEE RESPIRATOIRE
SSM]	J.	NE3305	DM EQUIPEMENTS ASSISTANCE FONCT RESPIRATOIRE
SSM]	ł .	NF3305	EQUIPEMENT DE BIOCHIMIE
SSM	1	I		MAINTENANCE MATERIEL BIOMEDICAL
SSM	ł		NF3308	MATERIEL A VISEE DIAGNOSTIQUE
SSM	l	ļ <u></u>	NF3309	MATERIEL D'ADMINISTRATION MEDICAMENTEUSE
SSM	NF33	MATERIEL BIOMEDICAL	NF3316	MATERIEL D'ASSISTANCE CARDIAQUE
SSM SSM	ł		NF3311	MATERIEL ASSISTANCE VENTILATOIRE
55M 55M	ĺ	•	<u> </u>	MATERIEL DE MESURE TRANSCUTANES
SSM	ł	i	NF3313	MATERIEL EXPLORATION FONCTIONNELLE AUDITIVE
55M	{		NF3314	MATERIEL EXPLORATION FONCTIONNELLE CARDIAQUE
SSM			NF3315 1	MATERIEL EXPLORATION FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
SSM				MATERIEL EXPLORATION FONCTIONNELLE VISUELLE MONITORAGE MULTIPARAMETRIQUE
SSM				APPAREIL DE MESURE BIO SANGUINS EMBARQUE
SSM			NF3319	SYSTEMES ALIMENTATION DE MATERIELS BIO MEDICAUX
SSM			NF3401	AUTRES MATERIELS MEDICOSECOURISTES
SM				MATERIEL D'ASSISTANCE RESPIRATOIRE
SM				EXTILE A USAGE UNIQUE
SMT				EXTILE REUTILISABLE
SM SM	NF34	MATERIEL MEDICO SECOURISTE		BAGAGERIE MEDICALE
SM				1ATERIEL DE BRANCARDAGE
5M			NF3407	MATERIEL D'IMMOBILISATION DES MEMBRES DEPRESSIBLE
SM	1		NF3408 N	MATERIEL D'IMMOBILISATION MEMBRES NON DEPRESSIBLE
SM	ſ		NF3409 NF3410 NF3	MATERIEL D'IMMOBILISATION DU RACHI DEPRESSIBLE
SM		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	NF3501 (MATERIEL D'IMMOBILISATION DU RACHI NON DEPRESSIBLE DIVERSES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM
SM	Į			SEDICAMENTS VETERINAIRES ET APPARENTES
SM]			REPARATIONS PHARMACEUTIQUES
SM.	- 1			PECIALITES SYST CARDIOVASCULAIRE
SM	- 1			PECIALITES ANTI INFECTIEUX GENERAUX
SM }	NF35	MEDICAMENTS	NF3506 5	PECIALITES DERMATOLOGIQUES
SM	- (,	NF3507 S	PECIALITES MUSCLE ET SOUELETTE
5M		i	NF3508 S	OLUTES REMPLISSAGE
SM			NE3510 S	PECIALITES GENITO URINAIRES
SM	J			PECIALTES DU SNC PECIALTES SYST RESPIRATOIRE
SM	1		NF3512 IS	PECIALITES SYST DIGESTIF
SM	NF36	PRESTATIONS MEDICALE	NF3601 A	NALYSES MEDICALES ET BIOLOGIQUES
SM	411310	EXTERIEURE	NF3602 S	ERVICES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DU SANG
IR	Ţ		NF4001 M	ATÉRIEL
IR I	NF40	AFFICHAGE DYNAMIQUE	NF4002 L	
IR 10	- 1		NF4003 M	AINTENANCE
IR IR	——		NF4004 A	CCESSOIRES
ÍR	_ {	ŀ	NF4101 M	ALEGEL
ir	NF41	AUDIOVISUEL	NF4102 LO	AINTENANCE
ĪR		· •		CCESSOIRES
ÎR			NF4201 M	
IR .	NF42	EATCCEALD LIEBTERS	NF4202 LC	
IŘ.	145 42	FAISCEAUX HERTZIENS	NF4203 IM	AINTENANCE
IR		<u></u> [NF4204 AC	CESSOTRES
IR.			NF4301 C	RTIFICATS
IR I	Į			VELOPPEMENT SPÉCIFIQUE
IR IR	NF43	MANAGEMENT ST	NF4303 E	
ik ik	ļ	·	NF4304 SL	IPPORT D'ASSISTANCE
IR		ļ.	NF4305 AL	
R	-+			FOGERANCE
R	- {		MEAADO AS	PAREKS D'ÉMISSION ET RÉCEPTION
R	- 1	F	NEAZON DA	PELS SÉLECTIFS
R	- 1	<u>}</u>		ATTERIES SPECIFIQUES MPLIFICATEURS
Ř	- 1	<u> </u>		PETEUR FNA
9 1	**E**	SDECTED I		STIONNAIRE DE VOIX RADIO
R	NF44	SPECIFIQUE ALERTE		CATION SITES RADIOS
R	ł	F	NF4408 M	AINTENANCE ANTARES
R		<u></u>		ESTATION DE REPARATION
		ŀ		REGISTREUR
R.		<u>,</u>		
R R	Į.	I	NF4411 PR	ESTÀTION D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT RMINAUX DE COMMUNICATION SPÉCIFIQUE

Moder Mode	Resp.	Τ	}		
SSIE	1] "	FAMILLE	Nº Nº	sous famille
STATE STAT	SSIR				
SSER		NF45	ONDULEURS		
SSIR	SSIR	1	ļ		
SSER N=46 PC PDE ET PORTABLE R=460 CACCESCIORS PC PDE		┨			
SSIR		NF46	PC FIXE ET PORTABLE		
SSIR		1		NF4605	ACCESSOIRES PC FIXE
SSER N=49 PERIPHERIQUES INFORMATIQUES M=792 COMPUTE ATRICAGE		 	<u> </u>		
SSIR SSIR	SSIR	1	İ	NF4702	LECTEUR CODES BARRES
SSIR		NF47	PERIPHERIQUES INFORMATIQUES		
SSIR SSIR	SSIR	1		NF4705	FOURNITURE ATELIER
SSIR SSIR	SSIR	1 .			
SSIR SSIR		}			
SSIR SSIR	S51R	NF48	PHOTOCOPIEURS	NF4803	MAINTENANCE
SSIR		 	<u> </u>		
SSIR SSIR	SSIR	i		NF4902	FINANCES
SSIR SSIR	SSIR	j	ļ	NF4904	AUTRES PROGICIELS
SSER SSER	SSIR	1	'		
SSIR SSIR	SSIR	į		NF4907	GESTION DES INCIDENTS (HELPDESK)
SSIR		ļ			
SSIR SSIR	SSIR			NF4910	PETIT MATERIEL
SSIR SSIR		İ			
SSIR SSIR			}		
SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR NF920 FREVENTION NF922 FORMATION SSIR SSIR NF922 GESTION DU TEMPS SSIR SSIR NF923 RESSOURCES RUMAINES SSIR NF925 GESTION DU TEMPS SSIR SSIR NF925 GESTION DU TEMPS SSIR SSIR NF925 GESTION DU TEMPS SSIR NF925 GESTION DU TEMPS SSIR NF925 GESTION DU TEMPS SSIR NF925 GESTION DU TEMPS SSIR NF925 GESTION DU TEMPS SSIR NF925 STITCHE D'EXPLOITATION SSIR NF925 STITCHE D'EXPLOITATION SSIR NF925 STITCHE D'EXPLOITATION SSIR NF925 STITCHE D'EXPLOITATION SSIR NF925 STITCHE D'EXPLOITATION SSIR NF925 STITCHE D'EXPLOITATION SSIR NF925 STITCHE D'EXPLOITATION SSIR NF925 NF920 MATERIEL STOCKAGE NAS NF920 MATERIEL STOCKAGE NAS NF925 MATERIEL STOCKAGE NAS NF925 MATERIEL STOCKAGE NAS NF925 MATERIEL STOCKAGE NAS NF925 MATERIEL STOCKAGE NAS NF920 MATERIEL STOCKAGE NAS	SSIR			NF4915	MARCHES PUBLICS
SSIR SSIR SSIR NF4918 MEDICAL SSIR NF4920 OFERATIONNEL SSIR NF4920 OFERATIONNEL SSIR NF4920 OFERATION NF4921 SORMATION SSIR SSIR NF4922 SORMATION SSIR NF4922 SORSOURCES RUMAINES SSIR NF4924 GESTION DES TERMINAUX MOBILES SSIR NF4926 SUPERVISION SSIR SSIR NF4926 SUPERVISION SSIR NF4926 SUPERVISION SSIR NF4926 SUPERVISION SSIR NF4926 SUPERVISION SSIR NF4926 SUPERVISION SSIR NF4927 SUPERVISION SSIR NF4928 SUPERVISION SSIR NF4929 SUPERVISION SSIR		NF49	PROGICIEL/LOGICIEL		
SSR	SSIR			NF4918	MEDICAL
NF9022 INDEMNITES SPV			}		
NF922 RESSOURCES HUMANNES					
NF4925 GESTION DU TEMPS	SSIR			NF4923	RESSOURCES HUMAINES
SSIR SSIR SSIR NF50 NF500 NF5001 N			}		
SSIR SSIR NF4928 SUREAUTIQUE	SSIR		Ì	NF4926	SUPERVISION
SSIR SSIR NF50 RÉSEAUX IP NF5002 LOCATION MATÈRIEL					
SSIR SSIR SSIR NF50					
SSTR SSTR	SSIR			NF4931	VIRTUALISATION DES POSTES DE TRAVAIL
SSIR SSIR SSIR NF504 ACCESSOIRES		SUCTO.	. BĘCKNIN ID		
SSIR SSIR		MF30	RESEAUX IP		
SSIR SSIR STOCKAGE NAS et SAN NF5103 MAINTENANCE NF5104 LOCATION NF5105 ACCESSOIRES BATE STOCKAGE SAN NF5105 ACCESSOIRES STOCKAGE NAS NF5105 ACCESSOIRES STOCKAGE NAS NF5105 ACCESSOIRES STOCKAGE NAS NF5105 ACCESSOIRES STOCKAGE NAS NF5105 ACCESSOIRES STOCKAGE NAS NF5105 ACCESSOIRES STOCKAGE NAS NF5105 ACCESSOIRES STOCKAGE NAS NF5201 MATÈRIEL STOCKAGE NAS NF5202 ACCUMULATEURS NF5202 ACCUMULATEURS NF5202 ACCUMULATEURS NF5202 ACCUMULATEURS NF5202 ACCUMULATEURS NF5202 ACCUMULATEURS NF5202 ACCUMULATEURS NF5202 ACCUMULATEURS NF5202 ACCUMULATEURS NF5202 ACCUMULATEURS NF5202 ACCUMULATEURS NF5203 MATORIAN TELEPHONIQUE STOCKAGE NAS NF5203 MATORIAN TELEPHONIQUE STOCKAGE NAS NF5203 MATORIAN TELEPHONIQUE STOCKAGE NAS NF5203 MATORIAN TELEPHONIQUE STOCKAGE NAS NF5203 MATORIAN TELEPHONIQUE STOCKAGE NAS NF5203 MATORIAN TELEPHONIQUE STOCKAGE NAS NF5203 MATORIAN TELEPHONIQUE STOCKAGE NAS NF5203 MATORIAN TELEPHONIQUE STOCKAGE NAS NF5203 MATORIAN TELEPHONIQUE STOCKAGE NAS NF5203 MATORIAN TELEPHONIQUE STOCKAGE NAS NF5203 MATORIAN TELEPHONIQUE STOCKAGE NAS	SSIR			NFS101	MATERIEL STOCKAGE NAS
SSIR SSIR SECURIS SERVEUR					
SSTR STR SSTR STR STR STR STR STR	SSIR	NF51	SPOCKAGE NAS EL SAN	NF5104	LOCATION
SSIR SSIR				NF5105	ACCESSOIRES STOCKAGE NAS
SSIR SSIR SMARTPHONE ET TABLETTE NF5303 MAINTENANCE					
SSIR SSIR	SSIR	NF52	SERVEURS	NF5203	MAINTENANCE
SSIR SSIR			· · ·		
SSIR SSIR	SSIR			NF5302	MATERIEL TABLETTE
SSIR SSIR SSIR SONORISATION NF5401 MATERIEL	\$STR	NF53	SMARTPHONE ET TABLETTE	NF5304	MAINTENANCE
SSIR SSIR					
SSIR SSIR SOURCES D'ÉNERGIE SECONDAIR NF5403 MAINTENANCE	SSIR			NF5401	MATERIEL
SSIR SSIR	55TR	NF54	SONORISATION	NF5403	MAINTENANCE
SSIR SSIR					
NF5602 MAINTENANCE	SSIR	NF55	SOURCES D'ENERGIE SECONDAIRE	NF5502	ACCUMULATEURS
SSIR SSIR		ĺ	 		
SSIR SSIR NF5605 HÉBERGEMENT SITE	SSIR	[NF5603	OPÉRATEUR TÉLÉPHONIE FIXE
SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR SSIR NF5610 MATÉRIEL SÁTELLITE NF5611 INTERPRÉTARIAT SSIR NF5612 SÉCURISATION 18/112 SSIR NF5613 LOCATION	SSIR	ļ	<u> </u>	NF5605	HÉBERGEMENT SITE
SSIR NF5608 PLATEFORME SMS					
SSIR NF5610 MATÉRIEL SATEILITE SSIR NF5611 INTERPRÉTARIAT SSIR NF5612 SÉCURISATION 18/112 SSIR NF5613 LOCATION	SSIR	NF56	TELECOMS	NF5608	PLATEFORME SMS
SSIR NF5611 INTERPRETARIAT SSIR NF5612 SECURISATION 18/112 SSIR NF5613 LOCATION			}		
SSIR NF5613 LOCATION	SSIR			NFS611	INTERPRÉTARIAT
SSIR NF5514 OPÉRATEUR TÉLEPHONIE MOBILE	SSIR		}	NF5613	LOCATION
	SSIR			NF5614	OPERATEUR TELEPHONIE MOBILE

Resp.	Nº.	FAMILLE	N°	sous famille
Metie SSIR			NF5701	MATÉRIES.
SSIR	NECT	TRACEUR	NF5702	
SSIR		110102011	NF5703	
SSIR			NF5801	ACCESSÓIRES MATÉRIEL
SSIR		VISIOCONFERENCE	NF5B02	LOCATION
SSIR		}	NF5803 NF5804	
GAF		ABONNEMENTS	NF6001	ADHESION
GAF	4		NF6101	
GAF	NF61	AFFRANCHISSEMENT	NF6102 NF6103	
GAF	7		NF6104	MATERIEL AFFRANCHISSEMENT
GAF GAF	+	 	NF6105 NF6201	CONSOMMABLES ALIMENTATION GENERALE
GAF	NF62	ALIMENTATION	NF6202	
GAF GAF		, marker and the	NF6203	
GAF	 		NF6204 NF6301	BOISSONS BRIS DE MACHINE
GAF	7		NF6302	CONSTRUCTION INFERIEURE A 8 MILLIONS EURO
GAF GAF	-}	{	NF6303 NF6304	CONSTRUCTION SUPERIEURE A 8 MILLIONS EURO FLOTTE AUTOMOBILE
GAF	1	İ		FRAIS DE CONTENȚIEUX
GAF GAF	NF63	ASSURANCE	NF6306	PATRIMOINE IMMOBILIER
GAF	1	!		PELOTON CYNOPHILE PROTECTION JURIDIOUE
GAF]	į ·	NF6309	RESPONSABILITE CIVILE
GAF	1		NF6310 NF6311	RISQUES STATUTAIRES PATS RISQUES STATUTAIRES SPP
GAF	<u> </u>	<u> </u>	NF6312	RISQUES STATUTAIRES SPV
GAF	NF64 NF64	AUDITS ET CONSEILS	NF6401	AUDITS
GAF	INLOA	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	NF64D2 NF6501	ICONSEIUS IACHATS DE SEIDURS
GAF	NECE	DEC ACTUSIES INSOCRACIONS	NF6503	DEPLACEMENT
GAF .	NF65	DEPLACEMENT - HEBERGEMENT	NF6504 NF6505	HEBERGEMENT PRESTATION AGENCES DE VOYAGES
GAF	1		NF6507	BADGES AUTOROUTES
GAF GAF	NF66	DOCUMENTATION		ABONNEMENTS REVUES
GAF	""	DOCOMENTATION	NF6602 NF6604	ABONNEMENTS SERVICES INTERNET OUVRAGES
GAF GAF	NF67 NF67	LOGEMENTS	NF6701	CHARGES LOCATIVES
GAF	NF68	Allas former	NF6702 _NF6801	LOYERS ANNONCES LEGALES
GAF	NF08	PUBLICITE	NE6802	OFFRES EMPLOIS
GAF GAF	NF69	TRANSPORT	NF6901 NF6902	TRANSPORT D'ANIMAUX TRANSPORT DE MARCHANDISES
IMMO	NF70	ASCENCEURS - MONTECHARGES	NF7001	ENTRETIEN D'ASCENCEURS ET MONTE CHARGES
OMMI		***************************************		PIECES DETACHEES ASCENCEURS ET MONTE CHARGES STRUCTURES MODULAIRES DEMONTABLES
MMO	NF72	STRUCTURES MODULAIRES		LOCATION DE STRUCTURES MODULAIRES DEMONTABLES
OMMI	''''	STRUCTURES PRODUCERES		STRUCTURES OPERATIONNELLES DEMONTABLES
IMMO				ENTRETIEN DE STRUCTURES DEMONTABLES ENTRETIEN DE MENUISERIE EXTERIEURE, VITRERIE
OMMI	,,,,,,,,	ADVO MENUTATIONS OF A PROPERTY	NF7302	PIECES DETACHEES DE MENUISERIE EXTERIEURE, VITRERIE
IMMO	NF73	BOIS, MENUISERIE ET VITRERIE		ENTRETTEN DE MENUISERIE INTERIEURE PIECES DETACHEES DE MENUISERIE INTERIEURE
IMMO				FOURNITURE DE BOIS POUR AGENCEMENT
IMMO	NF74	PLOMBERIE - SANITAIRE		ENTRETIEN DE PLOMBERIE ET SANITAIRE
OMML				FOURNITURE DE MATERIEL DE PLOMBERIE ET SANITAIRE CONTROLE ASCENSEURS ET MONTE CHARGE
OMMI OMMI	i		NF7502	CONTROLE DE FLUIDES
IMMO	}			CONTROLE DETECTION INCENDIE ET DESENFUMAGE CONTROLE SUR TOITURE
OMMI	, (CONTROLES REGLEMENTAIRES	NF7505	CONTROLE INSTALLATION GAZ
IMMD IMMC	NF75	BATIMENTS		CONTROLE DE CHAUDIERE CONTROLE INSTALLATION DE CUMATISATION
OMMI				CONTROLE D'EQUIPEMENT SPORTIF
OMMI	ĺ	1	NF7509	CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE
OMMI				CONTROLE AMIANTE CONTROLE RADON
IMMO	NF76	COUCHAGE	NF7601	MATERIEL DE COUCHAGE
OMMI				LOCATION - NETTOYAGE DE L'INGE FOURNITURE DE MATERIEL DE COUVERTURE - ZINGUERIE
OMMI	NF77	COUVERTURE	NF7702	ENTRETIEN DE COUVERTURE - ZINGUERIE
OMMI]			POUBELLES ET CONTAINERS ENLEVEMENT ET TRAITEMENT D'ORDURES MENAGERES
OMMI	NF78	DECHETS MENAGERS ET		MATERIEL DE BROYAGE ET COMPACTAGE
IMMO OMMI	[INDUSTRIELS	NF7804	CURAGE TRATTEMENT FOSSES, CUVES, CANALISATIONS
OMMI	NF79	DEMENACIDATION	NF7901	ENLEVEMENT, TRATTEMENT DECHETS INDUSTRIELS, SPECIAUX PRESTATION DE DEMENAGEMENT
IMMO	14573	DEMENAGEMENT	NF7902	FOURNITURE POUR DEMENAGEMENT
MANAGE TO SERVICE STREET		NF80D1 II	MATERIEL ELECTROMENAGER	
OMMI		er compare		
	NF80	ELECTROMENAGER	NF8002 NF8003	OCATION DE MATERIEL ELECTROMENAGER ENTRETIEN DE MATERIEL ELECTROMENAGER FOURNITURE POUR MATERIEL ELECTROMENAGER

Resp.				
Metie	N°	FAMILLE	Nº	sous famille
OMMI			NF8101 NF8102	FOURNITURE DE VEGETAUX, PHYTOSANITAIRES ET ENGRAIS COUPÉ DE BOIS
IMMO IMMO	NF81	ESPACES VERTS	NF8103	ENTRETIEN ESPACES VERTS [MATERIEL DE JARDINAGE
IMMO			NF8105	ENTRETIEN DE MATERIEL DE JARDINAGE
IMMO	 	<u> </u>	NF8106 NF8201	FOURNITURE POUR MATERIEL DE JARDINAGE ASSISTANCE A MATRISE D'OUVRAGE
IMMO			NF8202	BUREAU DE CONTROLE
IMMO	1		NF8203 NF8204	ETUDES, COORDINATION SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE DIAGNOSTICS BATIMENT ET INSTALLATIONS TECHNIQUES
OMMI IMMO	₹	ETUDES LIEES AU PROGRAMME	NF8205 NF8206	
1MMO	NF82	BATIMENTAIRE	NF8207	MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
IMMO				ORDONNANCEMENT, PILOTAGE DE CHANTIER COORDINATION, SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE
OMMI	-		NF8210 NF8211	ETUDES GEOTECHNIQUES SYNDIC DE COPROPRIETE
OMMI	1	ļ	NF8212	CONSEIL EN SURVEILLANCE, GARDIENNAGE DE CHANTIERS
IMMO			NF8301 NF8302	AUTRES COMBUSTIBLES CHAUFFAGE URBAIN
IMMO		}	NF8303 NF8304	COMPTEURS DE CALORIES FOURNITURE DE BOIS DE CHAUFFAGE
IMMO	NF83	FLUTOES BATIMENTS	NF8305	FOURNITURE DE FUEL FOURNITURE DE GAZ EN VRAC
IMMO	1		NF8307	FOURNITURE DE GAZ PAR RESEAU COLLECTIF
OMMI	┨		NF8308 NF8309	FOURNITURE DE GRANULES DE BOIS FOURNITURE D'EAU ET ASSAINISSEMENT
IMMO			NF8310	FOURNITURE D'ELECTRICITE MATERIEL D'ECLAIRAGE BATIMENTS, ENSEIGNES LUMINEUSES
IMMO	NF84	ECLAIRAGE BATIMENT ET ENSEIGNES LUMINEUSES	NF8401 NF8402	ENTRETIEN D'ENSEIGNES LUMINEUSES
1MMO	 	The state of the s	NF8403 NF8501	FOURNITURE POUR MATERIEL D'ECLAIRAGE BATIMENT FOURNITURE DE MATERIAUX DE MACONNERIE
IMMO	NF85	MACONNERIE - CARRELAGE	NF8502	FOURNITURE DE CARRELAGE, FAIENCE ENTRETIEN OUVRAGE MACONNERIE, CARRELAGE, FAIENCE
OMMI	!		NF8503 NF8601	FOURNITURE DE PETTY MATERIEL ELECTRIQUE
IMMO	}	İ	NF8602 NF8603	ENTRETIEN D'INSTALLATION ELECTRIQUE BATIMENT MATERIEL POUR SSI ET DESENFUMAGE
IMMO	}		NF8604 NF8605	ENTRETIEN SSI ET DESENFUMAGE MATERIEL DE CONTROLE D'ACCES
IMMO	uene.	COURANTS FORTS, COURANTS	NF8606	FOURNITURE DE MATERIEL POUR CONTROLE D'ACCES
IMMO	NF86	FAIBLES	NF8607 NF8608	ENTRETIEN D'INSTALLATIONS DE CONTROLE D'ACCES CABLERIE ET ADAPTATEURS
IMMO			NF8609 NF8610	GROUPES ELECTROGENES BATIMENTS GROUPES ELECTROGENES OPERATIONNELS
IMMO	1		NF8611	LOCATION DE MATERIEL ELECTRIQUE ET GENERATEURS
IMMO			NF8613	ENTRETIEN DE GROUPES ELECTROGENES BATIMENIS ENTRETIEN DE GROUPES ELECTROGENES OPERATIONNELS
IMMO IMMO		CHAUFFAGE, CLIMATISATION,	NF8701 NF8702	MATERIEL DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET VENTILATION LOCATION DE MATERIEL DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION
OMMI	NF87	VENTRATION ET REGULATION		ENTRETIEN MATERIEL DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET VENTILATION MATERIEL DE REGULATION
IMMO	Ĺ		NF8705	ENTRETIEN D'INSTALLATIONS DE REGULATION FOURNITURE DE MATERIEL DE CHARPENTE BOIS
IMMO	NF88	CHARPENTE		FOURNITURE DE MATERIEL DE CHARPENTE METALLIQUE
OMMI OMMI	 		NF8803 NF8901	ENTRETIEN DE CHARPENTE MOBILIER MEDICAL ET DE LABORATOIRE
IMMO				MOBILIER SPECIFIQUE STANDARD D. ALERTE BACS DE STOCKAGE ET DE RANGEMENT
IMMO IMMO			NF8904	FOURNITURES POUR CONDITIONNEMENT
IMMO		MOBILIER DE BUREAU ET DE	NF8906	LOCATION FONTAINE A EAU MOBILIER DE CUISINE PROFESSIONNEL
OMMI	NF89	COLTECUIALLE		MOBILIER SPECIFIQUE POMPIER SIGNALETIQUE
IMMO IMMO			NF8909	RAYONNAGE VAISSELLE, COUVERTS ET VERRERIE
MMO			NF8911	MOBILIER DE BUREAU ET HEBERGEMENT
IMMO OMMI			NEB913	MOBILIER D'ATELIER ARTICLES DE DECORATION
IMMO IMMO	NF90	MOBILIER URBAIN		MOBILIER URBAIN FOURNITURE POUR MOBILIER URBAIN
IMMO	 -		NF9003	ENTRETIEN DE MOBILIER URBAIN DROGUERIE
OMMI			NF9102	MATERIEL DE NETTOYAGE ET D'HYGIENE
IMMO IMMO		NETTOYAGE, ENTRETIEN,	NF9104	APPAREILS DE NETTOYAGE LOCATION DE MATERIEL DE NETTOYAGE
OMMI	NF91			ENTRETIEN DE MATERIEL DE NETTOYAGE PRODUITS ET CONSOMMABLES D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE
IMMO IMMO		HYGIENE	NF9107	PRODUITS ET MATERIEL DE NETTOYAGE VSAV ET EPL NETTOYAGE DE LOCAUX
IMMO			NF9109	NETTOYAGE DE VITRES
IMMO			NF9111	NETTOYAGE D'ESPACE EXTERIEUR DESINFECTION, DERATISATION
IMMO IMMO	Mess	PEINTURE TAPISSERIE ET		FOURNITURE MATERIAUX POUR REVETEMENT DE SOL SOUPLE FOURNITURE DE MATERIAUX DE PEINTURE ET TAPISSERIE
IMMO IMMO	NF92	REVETEMENT DE SOL	NF9203	FOURNITURE DE MATERIAUX DE CLOISONNEMENT INTERIEUR FOURNITURE DE MATERIAUX DE FAUX PLAFOND
OMMI			NF9301	MATERIEL POUR PORTAIL ET CLOTURE
IMMO OMMI		PORTE PORTAIL ET FERMETURE		MATERIEL POUR PORTE DE GARAGE ENTRETIEN DE PORTE DE GARAGE ET PORTAIL
OMMI			NF9304	FOURNITURE DE MATERIEL POUR FERMETURE FOURNITURE DE MATERIEL DE TELESURVEILLANCE
IMMO	NF94	SURVEILLANCE - GARDIENNAGE	NF9402	ENTRETIEN D'INSTALLATION DE TELESURVEILLANCE
IMMO IMMO			NF9501	SERVICE DE GARDIENNAGE ET TELESURVEILLANCE FOURNITURE MATERIAUX VRD ET REVETEMENT ROUTIER
OMMI	NF95	VOIERIE - RESEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT	NF9502	FOURNITURE DE CANALISATIONS ET VANNES ENTRETIEN DE RESAUX ENTERRES
IMMO		(1100-1701)	NF9504	VIABILITE HIVERNALE
IMMO IMMO	NF96	SERRURERIE - METALLERIE		FOURNITURE DE MATERIAUX DE SERRURERIE, METALLERIE ENTRETIEN D'ELEMENTS DE SERRURERIE, METALLERIE
(vide)	99	RESERVER AU SERVICE COMPTABILITE FINANCES	(vide)	
		····		

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CONVENTION POUR DE BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

1 1 FEV. 2019

Membres avec voix délibérative

▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Le payeur départemental

M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

CONVENTION POUR DE BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Les principaux acheteurs de la région ont signé une convention pour les bonnes pratiques dans la commande publique. Cette convention a pour objectif l'harmonisation d'une démarche de progrès partagée par les acteurs économiques nationaux et locaux. Cette formalisation renforcera l'effet de levier de ces initiatives afin de fédérer le plus possible de structures et évoluer dans une démarche régulière de progrès.

Ainsi cette convention formalise l'engagement du SDIS et des organisations professionnelles (PME et TPE, y compris artisanales), pour favoriser l'accès de leurs adhérents à la commande publique et le bon déroulement des marchés.

En raison de son caractère généraliste, trois annexes thématiques permettent d'en préciser ou amender le contenu (caractéristiques propres aux parties prenantes du BTP, de l'agroalimentaire, des services de propreté).

Cette convention s'appuie sur les axes suivants :

 la connaissance du tissu économique et l'approfondissement des relations avec les fournisseurs, avec la volonté de donner une bonne visibilité sur les activités, le fonctionnement et la programmation des achats, tout en encourageant l'innovation;

- le développement de la performance économique des achats, concrétisée par la dématérialisation et la simplification des procédures, non seulement au moment de la publicité mais aussi de la sélection, de la gestion et du paiement;

- le développement d'une démarche d'achats responsables,

 pérennisant, par l'activité économique et la commande publique, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi;

• veillant au respect de l'égalité entre femmes et hommes ;

et poursuivant l'intégration du développement durable dans les pratiques d'achats, au moyen de critères environnementaux et qualitatifs, prenant également en compte le coût global.

Pour la signature de cette convention, le SDIS s'engage davantage à respecter les principes ci-dessus énoncés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le projet de convention ci-après annexé et habilitent la présidente du conseil d'administration, ou son représentant, à signer la convention et les annexes « BTP » et « propreté » à intervenir.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUOVIN

Préfecture du Doubs

Regule - 8 FEV. 2019

Contrôle de légalité

CONVENTION POUR DE BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

<u>Préambule</u>

Dans un contexte économique difficile, la commande publique constitue un enjeu fort et un puissant levier de croissance et de création d'emplois pour les entreprises de la région.

Les évolutions régulières du contexte législatif et réglementaire de la commande publique impactent les organisations « achats » qui y sont soumises et les entreprises susceptibles de soumissionner.

La mise en place de démarches de progrès au sein de réseaux d'acteurs, de niveau national, local, ou professionnel mérite une harmonisation territoriale. Cette dernière renforcera l'effet de levier de ces initiatives en les formalisant dans la présente convention qui a vocation à fédérer le plus possible de structures et à évoluer dans une démarche régulière de progrès.

Ainsi, cette convention formalise l'engagement :

- des pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices soumis à la réglementation des marchés publics,
 - (ci-après dénommés « acheteurs publics »),
- des organisations professionnelles, notamment des moyennes et petites ou très petites entreprises (PME et TPE, y compris artisanales), pour favoriser l'accès de leurs adhérents à la commande publique et le bon déroulement des marchés.

En raison de son caractère généraliste, trois annexes thématiques permettent d'en préciser ou amender le contenu (caractéristiques propres aux parties prenantes du BTP, de l'agroalimentaire, des services de propreté).

Cette convention s'appuie sur les axes suivants :

- la connaissance du tissu économique et l'approfondissement des relations avec les fournisseurs, avec la volonté de donner une bonne visibilité sur les activités, le fonctionnement et la programmation des achats, tout en encourageant l'innovation :
- le développement de la performance économique des achats, concrétisée par la dématérialisation et la simplification des procédures, non seulement au moment de la publicité mais aussi de la sélection, de la gestion et du paiement;
- le développement d'une démarche d'achats responsables,
 - ✓ pérennisant, par l'activité économique et la commande publique, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi,
 - ✓ veillant au respect de l'égalité entre femmes et hommes,
 - ✓ et poursuivant l'intégration du développement durable dans les pratiques d'achats, au moyen de critères environnementaux et qualitatifs, prenant également en compte le coût global.

<u>Nota</u>: D'autres chartes ou conventions ont déjà été conclues récemment sur certains territoires de Bourgogne Franche-Comté ou à l'échelon national. La présente convention ne les remet pas en cause dans la mesure où elles ne sont pas contraires à l'esprit du présent document mais le prolongent.

Article 1 - Visibilité et accès à la commande publique

Engagements des acheteurs publics :

- publier de plus en plus d'avis de marchés publics sur les plates-formes dématérialisées,
- partager les plans d'actions « achats » entre pouvoirs adjudicateurs,
- favoriser la mise en place de temps d'échanges avec les entreprises pour les informer sur les procédures en matière de marchés publics et sur les programmes prévisionnels d'achats des pouvoirs adjudicateurs,
- mettre en place un observatoire régional des marchés publiés permettant de quantifier les avancées constatées suite à la présente convention,
- améliorer l'intitulé des consultations,
- veiller à prévoir des délais de réponses raisonnables et proportionnés à la complexité du marché.

Engagements des organisations professionnelles :

- informer les entreprises sur les supports de communication mis en place en matière de marchés publics (plates-formes, temps d'échanges ...),
- inciter les entreprises à s'inscrire sur ces plates-formes, s'identifier et utiliser les alertes pour avoir une connaissance rapide des marchés en cours,
- s'impliquer dans l'observatoire,
- informer les entreprises sur le cadre juridique et le fonctionnement des groupements momentanés d'entreprises afin d'en favoriser la pratique.

Article 2 - Dématérialisation

Engagements des acheteurs publics :

- accès gratuit à toutes les pièces du dossier, en privilégiant au maximum la transmission dématérialisée,
- faciliter la réponse des entreprises sous forme dématérialisée et sur supports numériques exploitables par traitement informatique automatisé,
- favoriser la facturation dématérialisée (EDI) et la signature électronique,
- favoriser le recours à la « carte achat » ou à tout support similaire.

Engagements des organisations professionnelles :

- sensibiliser et former les entreprises à la dématérialisation des marchés,
- accompagner l'utilisation de la signature électronique, et inciter à la facturation dématérialisée.

Article 3 - Simplification

Engagements des acheteurs publics :

- favoriser l'utilisation d'un document unique de consultation-candidature pour les procédures adaptées,
- développer les consultations au standard MPS (marchés publics simplifiés) et encourager les soumissions via ce dispositif.

Engagements des organisations professionnelles :

• informer les entreprises sur l'existence du MPS et mettre en place des formations pour les entreprises.

Article 4 - Achat durable

Engagements des acheteurs publics :

- favoriser, à chaque fois que la nature même de la commande s'y prête, l'insertion de clauses mettant en avant :
 - √ la promotion des modes de production respectueux de l'environnement,
 - √ la qualité des produits,
- insérer, à chaque fois que les caractéristiques du marché s'y prêtent, des clauses relatives à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi,
- détecter et écarter les offres anormalement basses (voir par exemple : la fiche technique réalisée par la DAJ du Ministère des finances, la méthode de détection des OAB de la FFB).

Engagements des organisations professionnelles :

- informer les entreprises sur les modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion pour favoriser le recrutement des personnes ciblées, et faire connaître le réseau des « facilitateurs »,
- sensibiliser les entreprises sur les risques liés à la remise d'offres anormalement basses.

Article 5 - Soutenir et accompagner l'innovation

Engagements des acheteurs publics

- à chaque fois que les caractéristiques du marché s'y prêtent, privilégier le recours aux variantes, tout en veillant au respect du secret des affaires,
- partager le sourcing entre acheteurs publics pour mieux connaître le panel des fournisseurs et les innovations sur le segment d'achat concerné.

Engagements des organisations professionnelles :

• inciter les entreprises à présenter leurs innovations et à participer au sourcing partagé avec les acheteurs publics.

Article 6 - Préserver la trésorerie des entreprises

Engagements acheteurs publics

- continuer à améliorer les délais de paiement, notamment par la dématérialisation des processus,
- prévoir des clauses simples de révision des prix à un rythme adapté à la nature et à la durée du marché,
- prévoir des niveaux d'avance et d'acomptes adaptés aux montants et aux conditions de réalisation du marché (modalités, échelonnements de paiement ...),

Engagements organisations professionnelles:

• inciter les entreprises à respecter les consignes de facturation (références, destinataires, délais ...) et à recourir à la facturation électronique.

Article 7 - Outils et gouvernance

Les acheteurs publics travailleront à la mise en place :

- d'une **base de données** partagée (fournisseurs, cahiers des charges, bonnes pratiques, documents ou clauses types ...) sur un outil de travail collaboratif,
- et d'un club des acheteurs publics, instance de partage des bonnes pratiques entre l'État, les Établissements publics de l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Le suivi de la convention sera réalisé par un comité *ad hoc* piloté par l'État, s'appuyant sur le réseau des ambassadeurs des marchés publics, sur le club des acheteurs publics et sur un observatoire de la commande publique.

Ce comité se réunira annuellement et établira un bilan de l'application de la convention, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées.

Il pourra proposer des modalités d'évolution ou de révision de la présente convention.

Les organisations professionnelles seront mobilisées pour alimenter les bases de données partagées (sourcing) et participer à l'observatoire de la commande publique.

CONVENTION POUR DE BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Annexe Bâtiment et Travaux Publics

Les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics jouent un rôle majeur dans l'économie de la région Bourgogne Franche-Comté mais, depuis 2008, ils connaissent une grave crise qui, outre une chute importante d'activité, a engendré une baisse des prix, des pertes d'emplois, l'amplification de la concurrence déloyale et des situations financières critiques pour les entreprises.

Or, la commande publique constitue l'un des principaux leviers à la disposition des donneurs d'ordre publics pour soutenir l'économie et, en particulier, les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics.

Cette annexe vise les caractéristiques particulières de la commande publique dans les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics afin d'optimiser cette dernière et d'améliorer ainsi la performance et la compétitivité des entreprises.

Article 1 - Le marché

Article 1.1. - La préparation du marché

Les acheteurs publics s'engagent à :

- selon le montant du marché, recourir aux procédures adaptées (MAPA) et développer l'allotissement technique mais aussi géographique,
- informer clairement les entreprises, dès le lancement de la consultation, du choix d'un possible recours à la négociation, à ne pas faire porter cette dernière uniquement sur le prix et à privilégier l'offre économiquement la plus avantageuse,
- dans les marchés de travaux, faire appel à l'assistance à maîtrise d'ouvrage dès que le chantier l'impose et que le pouvoir adjudicateur ne dispose pas des compétences internes,
- renforcer la visibilité du marché pour les entreprises et améliorer la programmation des investissements en communiquant sur les opérations envisagées et sur le calendrier notamment, en répondant aux enquêtes menées par la Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC),
- répartir, autant que possible, les opérations sur l'année,
- associer davantage la maîtrise d'œuvre à la mise au point du dossier de consultation et notamment lors du choix et de la pondération des critères,
- valoriser d'autres critères que celui du prix, notamment ceux liés au coût global d'utilisation ou au coût total sur le cycle de vie; équilibrer les pondérations entre critères; établir une méthode de notation cohérente,
- s'efforcer d'expérimenter sur quelques opérations la grille de répartition des pondérations des critères de sélection, élaborée par la FFB; en assurer un retour d'expérience auprès des autres acheteurs publics pour apprécier l'intérêt d'y recourir.

Les Organisations Professionnelles s'engagent à :

- informer et former leurs entreprises adhérentes sur les obligations et leurs droits en matière de marchés publics :
 - ✓ responsabilité et éventuelle solidarité du mandataire en cas de groupement,
 - ✓ mise en œuvre des Marchés Publics Simplifiés,
 - √ document Unique Européen de réponse aux marchés.

Article 1.2. - La passation du marché

Les acheteurs publics s'engagent à :

- simplifier les dossiers de consultation, tendre autant que possible vers un modèle uniformisé de dossier de candidature et proposer un cadre clair et simple de mémoire technique indiquant les points importants devant être traités afin d'éviter la rupture d'égalité entre les candidats,
- ne pas recourir, dans le cadre des MAPA, à une négociation portant uniquement sur le prix lorsque les offres des entreprises retenues sont inférieures à l'estimatif,
- inciter les rédacteurs de documents de consultation des entreprises à recourir au DC1 et au DC2, en listant précisément les éléments attendus,
- lors du recours aux procédures adaptées, favoriser le processus simplifié (MPS) permettant aux entreprises de ne fournir qu'un dossier administratif minimum,
- dans l'analyse des candidatures, prendre en compte les qualifications des entreprises ou les références de chantiers qui correspondent à la complexité technique du chantier sans exiger un niveau supérieur de compétence,
- n'inscrire au marché que si cela est réellement nécessaire, dans le cas d'une ouverture au groupement momentané d'entreprises, la solidarité entre les entreprises,
- adapter les délais de réponse à la complexité des dossiers (plus particulièrement en cas de présence de plans et/ou de documents techniques dématérialisés) et à la période de publication des avis de marchés (période estivale ou de fin d'année),
- favoriser dès la notification du marché le versement d'avances de 20 % minimum, lorsque la valeur du poste « fournitures et matériaux » est prépondérante, et de 10 % lorsque celle-ci est minoritaire, et ce, sans garantie bancaire,
- prévoir des acomptes fréquents,
- indiquer clairement dans le règlement de consultation les modalités de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) afin que les entreprises en soient informées.

Les Organisations Professionnelles s'engagent à :

- poursuivre leurs efforts de formation en matière de marchés publics et plus particulièrement en ce qui concerne la dématérialisation des procédures,
- former leurs entreprises adhérentes à la réponse en groupement momentané d'entreprises et diffuser des guides valorisant cette pratique,
- encourager leurs entreprises adhérentes à s'engager dans une démarche de reconnaissance de leurs compétences et à les accompagner dans cette démarche,
- rappeler aux entreprises l'obligation de lire attentivement le dossier de consultation, de prendre en compte les cadres de réponse attendus, et ne pas transmettre les offres au dernier moment,
- en cas de recours aux variantes, former leurs entreprises afin qu'elles puissent proposer des variantes présentant des garanties similaires aux solutions de base, avec une présentation de l'offre permettant au pouvoir adjudicateur de se rendre compte du sérieux, de la faisabilité de la proposition, ainsi que de son apport en termes de qualité de la prestation.

Article 1.3. - L'exécution du marché

Les acheteurs publics s'engagent à :

- favoriser la transmission dématérialisée des demandes de paiement des entreprises pour limiter la perte de temps liée aux échanges épistolaires,
- respecter les exigences du plan d'hygiène et de sécurité de l'opération avant le démarrage des travaux (DT, DICT, branchements ERDF, Telecom, eaux usées sur le terrain...),

- inciter la maîtrise d'œuvre à :
 - ✓ prévoir la possibilité de remettre les factures contre récépissé lors des réunions de chantier afin d'en accélérer la validation,
 - √ s'accorder avec les entreprises, dès les premières réunions de chantier, sur l'échéancier de transmission des demandes de paiement,
 - ✓ s'engager sur un délai de vérification maximum de sept jours.
- permettre une présentation plus globalisée et en pourcentage des premières situations de travaux qui nécessitent moins de vérifications,
- permettre aux entreprises ayant des difficultés de trésorerie de présenter leurs factures dès qu'elles sont prêtes afin qu'elles soient traitées prioritairement,
- mandater automatiquement les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour retard de paiement dus de plein droit, sans attendre une demande de l'entreprise,
- prévoir, lorsque c'est possible, des réceptions partielles de chantier afin d'accélérer la levée des garanties pour les entreprises concernées,
- prévoir, lorsque c'est possible, une anticipation des opérations préalables à la réception du chantier afin d'accélérer la levée des réserves pour les entreprises concernées,
- procéder systématiquement au remboursement de la retenue de garantie, en conformité avec les délais de la réglementation des marchés publics.

Les Organisations Professionnelles s'engagent à :

- poursuivre l'information des sous-traitants sur leurs droits, notamment le droit au paiement direct,
- amplifier l'information des entreprises sur la distinction entre contrats de soustraitance et de prêt de main d'œuvre et sur les obligations et les risques qui y sont liés,
- inciter les entreprises à communiquer rapidement au maître d'ouvrage tous les documents nécessaires en fin de chantier afin de constituer les Dossiers des Ouvrages Exécutés,
- rappeler aux entreprises leur obligation de transmettre régulièrement les attestations fiscales et sociales.

Article 2 - La détection et l'élimination des offres anormalement basses

Les acheteurs publics s'engagent à :

- détecter les offres potentiellement anormalement basses en recourant par exemple à :
 - ✓ un faisceau d'indices tels que la présence d'un prix inférieur à un seuil défini en pourcentage par rapport à l'estimation, ou suivant différentes méthodologie proposées par les organisations professionnelles notamment celle du Bâtiment et des Travaux Publics, jointe en annexe.
 - ✓ une alerte du maître d'œuvre dans son rapport d'analyse des offres.
- déclencher la procédure de demande d'explications de l'article 53 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics dès qu'une offre anormalement basse est suspectée. Pour les marchés de travaux, les acheteurs sont invités à recourir au modèle de demande de précision et de justification élaboré par la Fédération Française du Bâtiment,
- demander expressément au candidat de justifier clairement son prix et ne pas se contenter de lui demander s'il le maintient,
- demander au candidat des justificatifs précis et incontestables du prix tels qu'une copie d'un catalogue de fournisseur ou la décomposition d'un prix forfaitaire en nombre d'heures et quantités,
- ne pas hésiter à écarter une offre anormalement basse avérée lorsque les justifications apportées ne sont pas convaincantes et attestent d'un prix irréaliste,

- s'interroger, dès qu'une offre anormalement basse est suspectée, sur leurs obligations en matière de lutte contre la fraude au travail détaché,
- informer toutes les entreprises non retenues, même en procédure adaptée et leur communiquer le nom de l'entreprise retenue, le montant de l'offre ou le classement des offres.

Les Organisations Professionnelles s'engagent à :

- effectuer un signalement à l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle en matière de Lutte contre le Travail Illégal (URACLTI: franch.ucrti@direccte.gouv.fr) quand sont repérées sur les chantiers des pratiques contraires à la réglementation, souvent induites par les offres anormalement basses,
- sensibiliser les adhérents aux risques de remettre des offres anormalement basses, tant pour l'entreprise, pour le secteur d'activité, que pour la bonne exécution du marché.
- former leurs adhérents à rédiger des décompositions de prix ou sous-détails de prix clairs et suffisamment détaillés, permettant aux maîtres d'ouvrage de juger du caractère anormalement bas de certains prix.

Article 3 - Les clauses d'insertion

Les acheteurs publics s'engagent à :

- consulter et travailler en amont avec les facilitateurs et les organisations professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics, afin de définir les modalités d'exécution des clauses les plus appropriées, notamment en tenant compte du contexte économique,
- être particulièrement attentifs aux caractéristiques du marché :
 - ✓ Montant des travaux,✓ Nature des travaux,

 - ✓ Différence d'intensité de la main d'œuvre,
 - ✓ Technicité requise,
 - ✓ Conditions d'exécution.
 - ✓ Situation économique des entreprises du secteur,
- privilégier l'insertion pérenne,
- dans le cadre d'expérimentations momentanées, prendre en compte une partie des heures effectuées par les apprentis et apprenants,
- favoriser la mutualisation territoriale des heures d'insertion pour une même personne, le cas échéant en lien avec les facilitateurs (conditions d'exécution des marchés),
- tenir compte du fait qu'à compter de sa première embauche dans une entreprise, quelle que soit la nature du contrat, la personne recrutée en application d'une clause sociale d'insertion dans un marché reste éligible au dispositif des clauses sociales pour une durée de 24 mois, sous la réserve des conclusions de l'évaluation annuelle du parcours d'insertion et notamment celles relatives à ses acquis professionnels et socio-professionnels, par le dispositif territorial de gestion des clauses sociales d'insertion animé par le facilitateur et composé des organismes prescripteurs et des partenaires emploi / insertion.

Les Organisations Professionnelles s'engagent à :

- informer les entreprises sur les modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion et faire connaître les outils dont disposent les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics (GEIQ, ETTI),
- participer aux comités de pilotage des clauses quand ils existent,
- contribuer à la bonne information des acheteurs publics et des facilitateurs sur l'activité économique, la nature des travaux, les contraintes techniques...

CONVENTION POUR DE BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Annexe Produits de l'agriculture et produits agroalimentaires

Les secteurs agricole et agroalimentaire jouent un rôle essentiel pour l'économie et l'aménagement du territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté.

La commande publique constitue un levier important à la disposition des pouvoirs publics pour soutenir l'économie et l'emploi, en particulier dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

Cette annexe à la convention a pour objectifs principaux de renforcer le dialogue entre les professionnels et les prescripteurs publics, d'améliorer leurs pratiques respectives, et de passer d'un approvisionnement marginal à un approvisionnement significatif.

Elle permet de préserver l'accès des moyennes, petites et très petites entreprises à la commande publique.

<u>Article 1 - Mieux connaître l'offre locale et la demande avec un référencement des produits</u>

Bien connaître l'offre suppose :

- de maîtriser les caractéristiques de cette offre (recenser les gammes et produits disponibles, les qualités spécifiques, les périodes de disponibilité, les prix, les conditionnements et grammages, les fournisseurs et les circuits de distribution, les modes de production ...) afin de référencer les produits,
- d'améliorer la connaissance des produits en amont, par exemple, par des tests sur échantillons.
- de former et informer les acheteurs publics (gestionnaires, cuisiniers) pour leur permettre de connaître l'offre, notamment par des rencontres permettant de développer la connaissance mutuelle et les contraintes de chacun,
- de professionnaliser cette offre et ses acteurs pour leur permettre de répondre dans les meilleures conditions à la demande, avec des formations techniques ou juridiques aux fournisseurs et producteurs,
- de développer cette offre en lien avec les besoins connus et/ou exprimés de la demande.
- de structurer l'offre, les filières pour leur permettre de répondre à une demande d'approvisionnement régulier et pérenne.

Bien connaître la demande suppose :

- de maîtriser les caractéristiques techniques de cette demande (gammes et types de produits, quantités, modes de livraison souhaités...) pour permettre à terme un rapprochement entre les caractéristiques de l'offre et de la demande,
- d'identifier les outils opérationnels permettant de mieux référencer l'offre et la demande (plates-formes d'approvisionnement pour la restauration collective).

Les acheteurs publics s'engagent à :

- informer les fournisseurs et les organisations professionnelles sur les programmes prévisionnels d'achats des pouvoirs adjudicateurs,
- développer des échanges réguliers avec les fournisseurs.

Les organisations professionnelles s'engagent à :

- référencer les produits disponibles et les fournisseurs auprès des acheteurs publics de la région Bourgogne Franche-Comté.

Article 2 - S'assurer de la qualité des produits

Il est primordial de vérifier la qualité des produits en :

- identifiant les points de contrôle sous la responsabilité de l'acheteur,
- demandant des fiches techniques (modes de production, composition ...),
- se référant aux signes officiels d'identification de la qualité et aux démarches collectives des professionnels garanties dans des cahiers des charges,
- contrôlant les produits à la réception.

Les acheteurs publics s'engagent à :

- prendre en compte les signes officiels de qualité et les efforts réalisés par les producteurs (chartes de bonnes pratiques ...),
- rester vigilants sur les imitations ou les pratiques trompeuses,
- encourager l'utilisation des produits frais.

Les organisations professionnelles s'engagent à :

- promouvoir le respect des procédures et des cahiers des charges liés aux modalités de production.

<u>Article 3 - Travailler à la rédaction et à l'organisation des marchés publics adaptés aux produits de l'agriculture et de l'agroalimentaire</u>

Tout en respectant le principe d'égal accès à la commande publique et de nondiscrimination, il existe différents leviers pour encourager l'offre de proximité.

Une démarche d'approvisionnement de proximité demande :

- de prendre en compte la notion de développement durable en combinant :
 - ✓ efficacité économique,
 - √ équité sociale,
 - ✓ et développement écologiquement soutenable.
- et en introduisant des clauses de qualité, des clauses sociales et des clauses environnementales,
- de définir précisément les besoins et l'objet du marché, en utilisant la pondération des critères et en attribuant un poids significatif à la qualité organoleptique des produits, en mettant l'accent sur la fraîcheur, la saisonnalité, les systèmes de production ... (charte des bonnes pratiques d'élevage, durée de maturation, signe officiel de qualité ...),
- d'utiliser une pluralité de critères dès lors qu'ils sont en adéquation avec l'objet du marché, et de prendre en compte, lorsque c'est approprié, les performances en matière de développement des approvisionnements directs des produits de l'agriculture (selon le décret n°2011-1000 du 25 août 2011),
- d'autoriser les variantes.
- de proposer l'allotissement de marchés pour faciliter l'accès à l'offre pour les entreprises de petite taille,
- d'utiliser la clause sociale des marchés réservés : entreprises d'insertion, établissements et services d'aide par le travail (ESAT)...

Les acheteurs publics s'engagent à :

- utiliser les outils mis à leur disposition dans la réglementation des marchés publics, qui permettent aux petites sociétés de répondre aux consultations.

Les organisations professionnelles s'engagent à :

- promouvoir les offres qui s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable,
- promouvoir la formation des jeunes qui souhaitent s'orienter vers ces filières en particulier dans le cadre de l'apprentissage.

Article 4 - Suivi des progrès induits par cette annexe

Dans le cadre du programme national de l'alimentation ou d'autres procédures, les projets des partenaires seront pris en compte pour remplir les engagements prévus par cette convention.

Pour le suivi de cette annexe thématique, en accord avec les collectivités territoriales, les établissements publics et les administrations concernées, des rencontres seront organisées chaque année, réunissant les responsables des services achats des donneurs d'ordre, les représentants de la Fédération Régionale des Exploitants Agricoles (FRSEA), les représentants des interprofessions, des entreprises, des coopératives, et la Chambre Régionale d'Agriculture, dans le but d'appréhender tous les aspects des marchés publics et d'évaluer la mise en œuvre des actions et des engagements prévus par cette annexe à la convention régionale.

Outils déjà disponibles :

Guide des produits de Franche-Comté pour la restauration collective : http://www.franche-comte.chambagri.fr/espaces-professionnel/diversification/larestauration-collective.html.

La boîte à outils des acheteurs publics de restauration collective élaborée par le ministère de l'agriculture LOCALIM :

http://agriculture.gouv.fr/localim-la-boite-outils-des-acheteurs-publics-de-restauration-collective

LOCALIM est accompagné de trois guides pratiques :

- favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective
- <u>brochure sur les soutiens financiers publics mobilisables pour développer un projet d'approvisionnement local</u>
- <u>guide sur la constitution de plates-formes collectives au service de l'approvisionnement local</u>

La plate-forme Agrilocal de chaque département : http://www.agrilocal.fr

Les acheteurs publics et les organisations professionnelles s'engagent à promouvoir la mise en œuvre de cette convention auprès de leurs partenaires.

CONVENTION POUR DE BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Annexe spécifique aux services de propreté

Le secteur des services, notamment les services d'hygiène et de propreté jouent un rôle significatif pour l'économie et l'emploi en région Bourgogne-Franche-Comté. La commande publique représente par ailleurs une part d'activité importante pour ce secteur. Ces spécificités justifient la présente annexe.

Article 1 - Le développement du travail en continu et en journée

Les acheteurs publics s'engagent à :

- contribuer à l'état des lieux des pratiques mises en place en région pour favoriser le développement du travail en continu et en journée, sur la base d'éléments recueillis auprès du réseau des facilitateurs, des acheteurs publics, et des titulaires,
- participer au comité territorial « travail en journée » mis en place avec la Maison de l'emploi de Dijon, la communauté du Grand Dijon et la branche professionnelle ou à d'autres comités sur le territoire poursuivant les mêmes objectifs.

Les organisations professionnelles s'engagent à :

- valoriser au travers d'études, de dispositifs d'accompagnement et d'outils de communication les avantages économiques et sociaux de passage au travail en continu et en journée,
- mobiliser les entreprises afin qu'elles accompagnent les acheteurs dans leur changement d'organisation visant à favoriser le travail en journée ou en continu.

Article 2 - La préparation du marché

Les acheteurs publics s'engagent :

- lorsqu'ils recourent au coût global et forfaitaire, à élaborer un modèle de décomposition du prix qui distingue clairement les coûts de personnel et les coûts de fournitures,
- à utiliser une formule de révision des prix compatible avec la structure des prix de revient des entreprises prestataires,
- à renforcer le dialogue en amont du lancement des procédures avec les entreprises du secteur (sourcing) pour enrichir l'expression des besoins et affiner les critères de sélection,
- à retenir un allotissement permettant aux PME de se positionner, et dès lors, tendre vers une visite des sites préalablement au dépôt des offres pour éviter des chiffrages irréalistes,
- à privilégier des analyses d'offres multicritères pour permettre à l'entreprise candidate de valoriser son professionnalisme en matière de développement durable, d'innovation, d'insertion, et de préciser ses modalités de sous-traitance.

Les organisations professionnelles s'engagent à :

- informer les entreprises sur les supports mis en place et les démarches engagées,
- dans un contexte de massification des besoins, informer les entreprises sur le cadre juridique et le fonctionnement des groupements momentanés d'entreprises afin de leur permettre de candidater.

Article 3 - La détection et l'élimination des offres anormalement basses

Les acheteurs publics s'engagent à :

 détecter les OAB en recourant à un faisceau d'indices tels que la présence d'un prix inférieur à un seuil défini, ou à des ratios entre m² prestés et temps passé qui seraient pratiqués par le candidat.

Les organisations professionnelles s'engagent à :

 sensibiliser les entreprises sur les risques liés à la remise d'offres anormalement basses, tant pour l'entreprise, pour les salariés, le secteur d'activité et la bonne exécution du marché.

Article 4 - Le recours aux clauses sociales d'insertion

Les acheteurs publics s'engagent :

- dès la phase d'élaboration d'un marché de propreté, à consulter le réseau des facilitateurs « clauses d'insertion », pour définir leur périmètre éventuel d'intervention au regard des obligations de transfert conventionnel de la profession, de l'allotissement envisagé et du niveau de massification du marché,
- à s'appuyer notamment sur les éléments de sourcing du site « inserpropre.fr », son outil PACT propreté et sa méthode de comptabilisation du nombre d'heures d'insertion à retenir.
- à intégrer une clause sociale principalement sur les nouveaux marchés ou leurs extensions. Lors de renouvellements la limiter à la partie non concernée par le transfert conventionnel de personnel,
- lorsque des clauses ont vocation à s'appliquer, à transmettre aux facilitateurs concernés les pièces du marché notifié ainsi que les coordonnées du service opérationnel en charge de son suivi,
- avant le démarrage du marché, à organiser une rencontre entre l'entreprise, l'acheteur et les facilitateurs désignés, entérinant les modalités de mise en œuvre de la clause (répartition temporelle ou par lots, recours éventuel à des structures de l'IAE...),
- à informer les facilitateurs de toute évolution du marché ayant un éventuel impact sur la clause d'insertion (reconduction ou non, modification).

Les organisations professionnelles s'engagent à :

- contribuer à la bonne information des acheteurs publics et des facilitateurs sur l'activité économique du secteur, ses contraintes et ses spécificités,
- participer aux réunions de suivi organisées par les facilitateurs (comme par exemple les comités opérationnels Clauses d'insertion du GIP Maison de l'emploi et de la formation, pour le bassin dijonnais),
- valoriser le site « inserpropre.fr » auprès des entreprises pour enrichir le panel fournisseur, développer la professionnalisation et prendre en compte les clauses d'insertion.

Article 5 - La qualité de l'exécution du marché

Les acheteurs publics s'engagent à :

- partager les bonnes pratiques mises en place pour garantir la qualité du nettoyage sans développer à outrance les modalités de contrôle,
- prendre en compte la reconnaissance des agents de nettoyage par la communauté de travail (par exemple faire participer les agents de propreté à des réunions de convivialité; préparer un plan de communication pour présenter et valoriser ces agents, insérer un article dans le journal interne...).

Les organisations professionnelles s'engagent à :

 inciter les entreprises à présenter leurs équipes au lancement ou au renouvellement du marché, et pas uniquement au responsable logistique.

Les acheteurs publics et les organisations professionnelles s'engagent à promouvoir la mise en œuvre de cette convention auprès de leurs partenaires.





Synthèse des travaux

FFB Bourgogne - Conseil régional de Bourgogne

LUTTE CONTRE LES O.A.B

Point sur nos rencontres

- Octobre / novembre 2014 : Rencontres départementales regroupant 18 professionnels
 - Objectif: aller à la rencontre de chaque fédération départementale pour échanger en direct avec les professionnels sur les OAB, la priorité étant d'être force de propositions sur le sujet.
- Décembre 2014 : rencontre Direction des marchés FFB nationale
 - Objectif: obtenir une validation juridique des propositions issues des différentes rencontres départementales
- 20 02 2015 : Restitution collective et régionale avec les chefs de file et membres du bureau
 - Objectifs: Présenter les propositions validées juridiquement à l'ensemble des professionnels ayant participé aux rencontres départementales
- 8 Avril 2015 : rencontre entre le CrB (Services marchés et juridiques), FFB Bourgogne, entreprises, juristes
- 12 mai 2015 : Groupe de travail OAB (chefs de file FFB départementaux / FFB Bourgogne)
- 16 juin 2015 : Groupe de travail OAB (chefs de file FFB départementaux / FFB Bourgogne)
 - ⇒ Objectifs:
 - o Définition de critères de pondération par corps d'état
 - Réalisation d'un questionnaire précis pour permettre aux entreprises de justifier leurs prix après détection
 - Présentation des travaux du Groupe de travail au Conseil régional de Bourgogne
- 13 octobre 2015 : réunion de travail FFB Bourgogne / Direction de la commande publique et des affaires juridiques CrB
 - ⇒ Point d'avancement

Prochaines étapes :

- Formalisation d'un guide récapitulatif,
- Elargissement aux collectivités volontaires, à partir du guide.

Objectifs communs à rappeler

- accroître le nombre d'entreprises qui répondent au marché public
- inciter les entreprises à répondre en groupements
- améliorer la qualité de chaque intervenant, du M.O aux entreprises, en passant par l'archi/bureau d'études...
- mieux travailler ensemble = responsabilité collective
- et bien évidemment lutter contre le moins-disant

Propositions de la FFB Bourgogne

Rôle des architectes et des bureaux d'études

Qualité du cahier des charges (intégration du RICT dans le DCE)

- 1/ Meilleure définition de l'opération par le Maître d'Ouvrage
- 2/ Intégration systématique des remarques / lot du RICT dans le DCE"

Tenue du planning = respect des délais et pénalités

- 1/ Engagement de l'architecte sur le planning
- 2/ Instaurer des pénalités de retard pour l'architecte en cas de non-respect des délais
- 3/ Le maître d'ouvrage doit être présent lors des 1ères réunions de chantier

Missions de l'architecte : conception et coordination des travaux

- 1/ Responsabiliser les archis et renforcer la coordination de travaux en scindant les 2 missions (conception / coordination) = 2 métiers différents, 2 budgets différents
- 2/ Améliorer la coordination de travaux en mettant en place des outils de communication adéquats
 - ⇒ La FFB a rencontré l'Ordre des architectes et a initié une rencontre FFB/Conseil régional/Ordre des architectes BFC
 - Plusieurs rencontres ont eu lieu entre chefs d'entreprises et l'Ordre, la dernière en date fut la participation des deux Présidents de l'Ordre à la Commission économique FFB BFC du 8 septembre 2016. Objectif : mettre en place des actions concrètes permettant de répondre à la détérioration des relations architectes/entreprises sur chantier.
 - ⇒ Travaux engagés par le CrB
 - o Travail sur les critères d'appréciation du DCE en cours
 - o Amélioration de la coordination de travaux : ciblage des cabinets compétents en cours

Réponse aux appels d'offres

Autoriser systématiquement les variantes pour le MO

Rappel juridique

Principe des variantes différentes selon le type de marché :

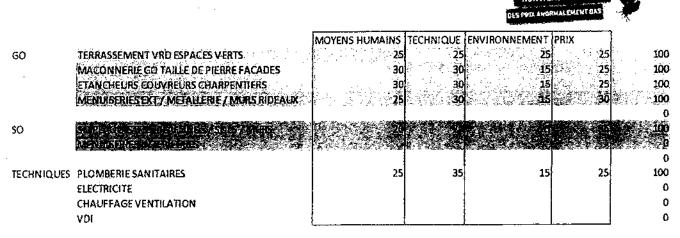
- Si AO = variantes interdites sauf si elles sont autorisées par le MO
- Si MAPA = autorisées sauf si elles sont interdites par le MO. Le MO a la possibilité d'exiger qu'on réponde à l'offre de base
 - => Pas d'obligation de reconsulter les entreprises
 - ➡ Le Crb est d'accord pour autoriser systématiquement les variantes à condition que la communication auprès des entreprises soit très claire : les variantes ne peuvent dégrader la qualité de l'offre de base mais proposer des solutions techniques différentes et pertinentes

Notation des réponses

1/ Le Conseil régional souhaite savoir si les critères de pondération pourraient varier en fonction des corps d'états

- ⇒ La FFB propose un tableau de répartition des critères selon des groupes de lots
- Définition des groupes de lots actée
- Pondération des 4 critères actés (avec une prise en compte du DPGF) et appliqués dans les appels d'offres par le Conseil régional = 1ers retours d'expérience courant novembre
- 1. un tableau de répartition des critères selon des groupes de lots
 - 1.1. Définition des groupes de lots

REPARTITION DES CRITERES SELON GROUPES DE LOTS



1.2. Critères proposés : moyens humains / environnement / technique / prix

Critère 1 - moyens humains

Sous-critères

moyens humains affectés au chantier

Bureau d'études intégré ou non

sous-traitance

qualification et CSP du personnel affecté au chantier

taux d'encadrement

planning de répartition des équipes/ des personnes

habilitations requises pour le matériel propre au chantier (CACES, nacelles, échafaudages, électricité etc....

movens numans de l'entre als e

taux d'encadrement

organigramme

typologie des contrats (COI/contrats de professionnalisation, apprentissage, contrats intérim, insertion etc...) qualifications et habilitations du personnel

Critère 2 - technique

Sous-critères

technique dédiée au chantier

matériel (fournisseurs, marques et modèles du matériel)
matériaux (nature, marques et modèles du matériel)
procédés de mise en œuvre
qualifications professionnelles
méthodologie
planning des tâches
gestion du SAV, assistance technique et contrats d'entretien
splutions particulières ou autres

ricelinik berojaparek l'en rebrise

qua ifications professior nelles

démarche qualité (iso 9001 ou autres) : dispositions arrêtées par l'entreprise pour amélièrer son organisation et pour garantir au pouvoir adjudicateur la qualité des prestations

Critère 3 - environnement

Sous-critères

environnement dans le cadre du chantler

distances entre le chantier et l'entreprise

provenance des matériaux utilisés spécifiquement pour le chantier

élimination et traitement des déchets (traçabilité)

SAV

nettoyage du chantier

moyens de prévention de l'entreprises pour limiter les nuisances susceptibles d'affecter la qualité de l'environnement lors de l'éxécution de travaux

Pratiques propres à l'entreprise

performances en matière de prévention/sécurité démarche ISO 14 001, certification environnement,

Critère 4 - prix

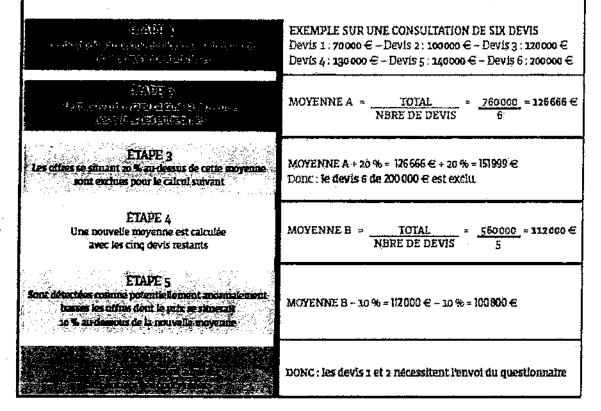
le critère "prix" est pris en compte au même titre que les autres critères et sera pondéré en fonction des groupes de lots

2. la combinaison de la méthode FFB pour détecter les OAB + pondération de critères

Méthode de détection des offres susceptibles d'être anormalement basses

- Le pouvoir adjudicateur calcule la moyenne des offres des entreprises;
- les offres se situant 20 % au-dessus de cette moyenne sont considérées comme anormalement hautes et sont neutralisées pour le calcul suivant;
- une nouvelle moyenne est calculée, excluant ces offres anormalement hautes;
- sont détectées suspectes, car spécialement basses, les offres dont le prix se situerait 10 % au-dessous de la nouveille moyenne.

Ces offres inférieures au seuil des 10 % feront l'objet d'un examen particulier dans les conditions suivantes : la commission d'appei d'offres ou le représentant du pouvoir adjudicateur demandera par écrit des précisions sur la composition de ces offres aux candidats concernés (un modèle de questionnaire est proposé par la FFB).



3. un questionnaire précis pour permettre aux entreprises de justifier leurs prix après détection = la FFB remet une trame de questionnaire au CrB :

Modèle de lettre avec AR/

DEMANDE DE PRECISIONS ET DE JUSTIFICATIONS DE L'OFFRE SUITE A LA DETECTION D'OFFRES ANORMALEMENT BASSES PAR LE M.O

En application de l'article ... du règlement de la consultation pour le marché relatif à l'opération de, votre offre relative au(x) lot(s) n°s....... s'avère potentiellement anormalement basse.

Dans le but de permettre à la commission d'appel d'offres d'apprécier sa composition, veuillez préciser si vous vous trouvez dans un ou plusieurs des cas de figure suivants :

1/ Avez-vous, pour aboutir à votre prix, adopté une ou des solutions techniques particulières ou mettrez-vous en œuvre sur le chantier un procédé de construction particulier ?

1-1/ □ Oui □ Non

1-2/ Si oui, le ou lesquels ?

1-3/ Quelle est son incidence chiffrée sur votre offre ? (à préciser pour l'ensemble du ou des postes concernés et obligatoirement exprimés en euros et HT)

2/ Disposez-vous d'une ou de condition(s) exceptionnellement favorables ou mis en place une organisation particulière pour exécuter les travaux du présent marché ?

1-1/ ☐ Oui ☐ Non

1-2/ Si oui, le ou lesquels?

1-3/ Quelle est son incidence chiffrée sur votre offre ? (à préciser pour l'ensemble du ou des postes concernés et obligatoirement exprimés en euros et HT, si nécessaire joindre en annexe les explications détaillées

3/ Répartition des coûts (soit coût unitaire, soit coût global par poste)

- Nombre d'heures travaillées / masse salariale affectée au chantier
- Prix de vente des fournitures
- Questionnement propre au Crb envoyé aux entreprises pour lesquelles il existe une suspicion d'OAB = en cas d'absence de réponse ou réponse incomplète (pas de devis fournisseurs par exemple), l'offre de l'entreprise concernée sera considérée comme irrégulière (au titre de l'article 53-III), donc écartée;
- Si les prix anormalement bas concernent <u>un ou plusieurs postes dérisoires</u> par rapport au montant global du marché, il est décidé d'un commun accord de demander à l'entreprise concernée de justifier les prix sur ce(s) poste(s).

 Puis, en cas d'erreurs ou d'absence de justification, le CrB n'écarte pas l'offre mais fixe une note nulle sur le DPGF afin de <u>dégrader la note qualitative</u>.

Recours à la sous-traitance

1/ Déclaration d'intention de sous-traiter lors de la réponse ou au moment de l'obtention du marché

2/ Les sous-traitants doivent être qualifiés

3/ Limiter la sous-traitance en chaîne (limiter la sous-traitance à 2 niveaux et 3 niveaux pour l'entreprise générale et le préciser dans le RC et/ou le CCAP de chaque opération)

Rappel juridique

Les textes interdisent la sous-traitance totale dans les M.P mais aucune précision sur le taux autorisé : "veiller à écarter les entreprises qui envisagent de n'exécuter qu'un part symbolique du marché, faute de capacité technique et financière"

=> Conseil : inciter le MO à préciser dans son règlement de consultation le taux de sous-traitance, par exemple 30 ou 50% du montant du marché

➡ Le CrB refusera la sous-traitance sur le cœur de métier de l'entreprise (cf. ordonnance art 62)

Réalisation des travaux

Carte d'identification professionnelle

Etendre l'obligation de la carte aux intérimaires et aux salariés des Entreprises sous-traitantes (devient obligatoire = fabrication des cartes avec QR-Code en octobre 2016 pour une mise en place en 2017)

Renforcement du rôle du coordonnateur SPS = feuille de route et élargissement des missions

Renforcer son rôle en définissant une feuille de route (Maître d'ouvrage) avec missions et consignes plus détaillées :

- Contrôle de la sous-traitance
- Contrôle du port de la carte
- Contrôle de critères divers
- ⇒ Le Conseil régional souhaite ce renforcement (Contrôle des intérimaires, carte et qualifications);
- ⇒ la FFB organisera une réunion spécifique en invitant des représentants de cette profession et le CrB.

CONVENTION POUR DE BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Signatuline: Gale Caller.

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté

PAGE STATE OF THE

Menatoire: ZHIBT NESSINE

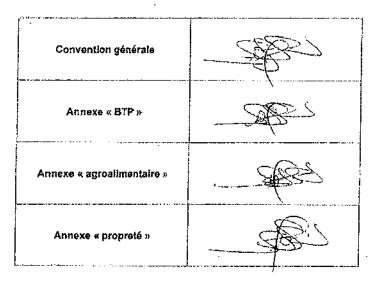
Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

RECION ROURCOCKE FRANCHE CONTE

Annexe « BTP »

Annexe « agroalimentaire »

Annexe « propreté »



Signataira: ELARCE Volte

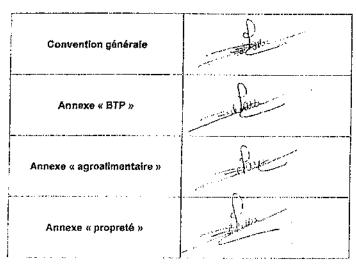
Communauté d'agglomération du Grand Besançon

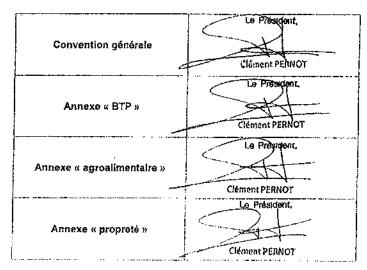


Signataire :

Conseil départemental du Jura







Annexe de signatures

Signature: 1 A TOURS of Mariaul .

Annexe « agroalimentaire »

Annexe « propreté »

Signatalya Fit 4 S . FL C	ALLEMAN	Signature: 1 proceeding Decide	· · ·
	ALLENMIN or be Brown ac	Fédération fra	nçaise du bâtiment
	ville de sançon	4	FFB ==
Convention générale		Convention générale	yder -
Annexe « BTP »		Annexe « BTP »	37 3 cg(
Annexe « agroalimentaîre »		Annexe « agroalimentaire »	
Annexe « propreté »	12-	Annexe « propreté »	
Signatules: $V_{globales} = \rho_{s}$		stanatatra: Aune Parie Cos	ī.A
LES	des travaux publics BFC	Fédération des Entrepr	LE MONDE APROPRETÉ
Convention générale	Ja-/	Convention générale	Tour S
Annexe « BTP »		Annexe « BTP »	

Annexe « agroalimentaire »

Annexe « propreté »

Signataire: Manuel Allent Arrough Abdelkrim Signetaire: CAPEB BFC Convention générale Convention générale Annexe « BTP » Annexe « BTP » Annexe « agroalimentaire » Annexe « agroatimentaire » Annexe « propreté » Annexe « propreté » 12 on the Franchest am pertur, et prin delega 16 dema vice Translant, Charles Heart pre Stenstaire: Pleany Jam. Provon fractort Communauté d'agglomération du Grand Sénonais INTERBEV Convention générale Convention générale Annexe « BTP » Annexe « BTP »

Annexe « agroalimentaire »

Annexe « propreté »

Annexe « agroalimentaire »

Annexe « propreté »

Signature: The tenth of the second of the se



Convention générale	1 blown
Annexe « BTP »	Morno
Annexe « agroalimentaire »	Wome
Annexe « propreté »	thoma.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PLAN IMMOBILIER 1-AVANCEE DU PROGRAMME - SOLDE D'OPERATIONS 2-AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS ET CREDITS DE PAIEMENT

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Affiché le

ETAIENT PRESENTS

1 1 FEV. 2019

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Le payeur départemental

▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2019

PLAN IMMOBILIER 1-AVANCEE DU PROGRAMME - SOLDE D'OPERATIONS 2-AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS ET CREDITS DE PAIEMENT

Depuis 2003, date de la première délibération relative au plan pluriannuel de construction-restructuration de centres d'incendie et de secours, le conseil d'administration a été conduit à délibérer à plusieurs reprises pour compléter ou amender le périmètre de cette politique ambitieuse, engager les opérations inscrites et planifier les crédits de paiement à mettre en place.

<u>État d'avancée du programme - Solde d'opérations</u>

1. Opérations soldées au cours de l'année 2018

L'opération de Besançon Est, livrée en avril 2012, est soldée administrativement, ce qui porte à 19 le nombre d'opérations soldées administrativement.

Le bilan financier de cette opération s'établit comme suit :

AP voté	ée (1)	AE votée (1)	Solde opé	ration (2)	Solde AE (2)	Ва	lance (1)-	(2)
Bâtiment	Autre	Assurance	Bâtiment	Autre	Assurance	B âtiment	Autre	Assurance
7 910 000	228 200	54 000	6 865 192	216 922	45 996	1 044 808	11 278	8 004

Le bilan financier du plan de mars 2011, estimé à 87 900 000 €, laisse apparaître un reliquat de 2 773 388 € sur les 19 opérations clôturées.

2. Opérations engagées et opérations clôturées au 31 décembre 2018

Le plan pluriannuel comporte 40 opérations.

19 opérations ont été livrées et ont fait l'objet d'une clôture de l'autorisation de programme (AP).

12 opérations sont engagées dont :

- 5 ont été livrées et sont en attente de clôture administrative de l'AP (Besançon centre, Plateforme Logistique, Orchamps-Vennes, Amancey, Morteau) ;
- 2 sont en cours de réalisation (Moncey et Atelier départemental) ;
- 5 sont en phase d'étude (groupement territorial Est, Projet des 2 lacs, Mouthe, Saint-Hippolyte, Pierrefontaine-les-Varans).

Evolution des autorisations de programmes (AP) et autorisations d'engagements (AE)

1. Nouvelles autorisations de programmes et d'engagements

Conformément au plan approuvé en février 2016, il est proposé d'ouvrir 2 autorisations de programmes et autorisations d'engagements supplémentaires :

CPI LAVANS VUILLAFANS

820 800 €

CPI VAL D'USIERS

1 128 400 €

Pour mémoire, le CPI Chapelle des Bois devait être inscrit en 2019 mais doit être décalé en 2020. La commune n'étant pas en mesure de nous donner un terrain viabilisé plateformé.

Modification des autorisations de programmes déjà inscrites

Si les montants des autorisations de programmes des centres en cours restent inchangés, il est nécessaire de reporter les dates d'ouverture des programmes en cours, notamment :

- Projet des 2 lacs (La Fuvelle-Rive gauche) où l'ouverture est repoussée en 2021. En effet, il a fallu attendre d'une part, l'accord des communes du secteur pour financer les travaux et d'autre part, celui de la mairle de Labergement Sainte Marie pour la cession du terrain au SDIS, avant de lancer les opérations de recrutement d'un maître d'œuvre.
- Pour ce qui concerne l'unité de commandement du groupement Est, la réflexion relative à l'organisation des groupements territoriaux a été approuvée en décembre 2018. Les études sur l'aménagement des locaux vont donc être relancées afin de libérer les locaux du faubourg de Besançon. Ce bâtiment d'une surface importante mis à disposition du SDIS génère par ses surfaces et ses principes constructifs des coûts de fonctionnement conséquents.

Le planning général du plan pluriannuel approuvé en 2016 et modifié en 2018 se décline donc comme suit :

		Туре	Nom	Commune d'implantation	Annão mise en service
			CLERVAL	CLERVAL	2003
		(5	QUINGEY	<u> Durksfr</u>	
			DOUCANS	BOUTANS	2007
		(CSR)	MRNANS		2007
		CSR	VALDAHON	VALDAHON	2007
		osię.	BAUME US DAMES	CALMETES DAMES	######################################
		C\$R	MAICHE	MARCHE	
	j		PONTARIJER	PONTARIOUS ALLENGTON	
	8	CSR	IST VIT	ST VII	2009
	opérations diòturées		THUROUSKOVI	etargulayen a	:
ĺ	2		LE RUSSEY	CERS SERVICE STATE OF THE SERVICE SERV	
	擾	4.	SAONEMAMIROLE		
	5	C21 (7: 12:	Avoudrays Angeloue in the	EVOLUREY	
		CSR TX			
		CPIR		<u>(2010) MBDER POINTAINES - 1911</u> LIES HORTIAUX VIEUX	
		CSP	MONTOOR HOUSENS TO THE THE THE THE THE THE THE THE THE THE		
:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	T	CSIO			
		Programme and the state of the			
	- 3			MAMPROLLE ORCHAMPS VEGNES	
	ivrées / non soléées	CS CS	OKCHANISTVENIES		
. (1	CSB -		AUGUEATUS ASSESSED SESSE	
			MORTEAU '	Moncon	
	ļ	Abder Optal	MAMIROLLE	MAMROLLE	2019
12		Groupement	MONTBELIARD	FESCHES-LE-CHATEL	2020
	ya .	on College	PROJET DES 2 LACS	LABERGEMENT ST WARE	2021
op ė raikons engagėes	E E	CS	INOUTHE	MOLTHE	2021
0		CS CS	ST HIPPOLYTE	ST HIPPOLYTE	2020
	ů.	CS CS	PIERREFONTAINE LES VARANS	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	2021
			VAL DUSTERS	SOMBACOURT	a kora en
		CPI	LAVANS VOILLARANS	LAYANS VUILLAFANS	77.7077

2. Planification des crédits de paiement à mobiliser en 2019 pour les autorisations de programmes et d'engagements ouvertes

2 659 463 € en crédits de paiement sont nécessaires pour financer les autorisations de programmes et d'engagements ouvertes.

Vous trouverez en pièce jointe la planification par opération de ces crédits de paiement (annexes 2-1 à 2-16).

Economie générale du plan

	87 900	0 000 €	AP/AE + hors AP/AE	
	Opéra	ations		
	en cours	clôturées	total	Taux de réalisation
AP - AE	35 318 350 €	36 948 547 €	72 266 897 €	
HORS AP - AE	596 590 €	1 086 070 €	1 682 660 €	84,13%
CP consommés	25 509 316 €	34 175 159 €	59 684 475 €	
CP consommés hors AP - AE	596 590 €	1 086 070 €	1 682 660 €	69,81%
CP inscrits	9 181 762 €		9 181 762 €	
CP inscrits hors AP - AE	0€		0 €	10,45%
Reliquats prévisionnels	627 272 €		627 272 €	0,71%
Reliquats réels	ſ	2 773 388 €	2 773 388 €	3,16%

Opérations inscrites au plan non ouvertes à ce jour

Conformément au plan, il restera à inscrire les 7 opérations suivantes :

	_ 		Planification
Type	Nom	Commune d'implantation	début des études
CPI	CHAPELLE DES BOIS	CHAPELLE DES BOIS	2020
CPI .	BLAMONT	BLAMONT	2020
GS	FRASNE	Etude en cours	2020
CPI	MARAIS DU DRUGEON	Etude en cours	2021
CS	GILLEY	GILLEY	2020
CPI	VERRIERES DE JOUX	VERRIERES DE JOUX	2021
Direction	Centre de formation	Etude en cours	5
		· -	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- approuvent:
 - les autorisations de programmes et d'engagements pour engager les nouvelles opérations et financer les assurances dommages ouvrages;
 - les crédits de paiements mis en place pour l'année 2019 ;
- autorisent la présidente du conseil d'administration à :
 - o organiser les consultations et marchés d'études et de travaux non délégués ;
 - engager toutes les dépenses relatives aux opérations visées dans le présent rapport;
 - o engager les travaux après signature des conventions de financement hors atelier ;
 - o signer les actes d'achat des terrains et bâtiments nécessaires à la réalisation du présent plan.

Pour extratt conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Regule - 8 FEV. 2019

Contrôle de légalité

Recueil dies actes administratifs du SDIS 25 n°3 du mois de février 2019 4. 785 785 8t Sous total page 1 Page 32 302 € CS Le Russey 32 338 € 985 516 € 985 516 € 985 516 € 985 516 € DM2 2014 57 516 120 000 32 336 32 336 E 908 000 ě 120 000 808.000 CPIR Charquemont 26 515 26 515 510 037 ¢ 610 037 E 610 057 6 610 037 € 89 2013 26 555 € 530 784 28 515 ă 580 734 673 064 € 23 226 € 673 064 E 23 296 23 296 € BP 2013 STO OFFI CSR Salnt Vit 23 236 .0. Sed 734 82 330 82:33D ě 532 154 € 532 154 € 18 745 € 18 741 € CSR Valdzhon BP 2010 480 B66 552 \$54 4 0 2 532 154 6 0 0 084 51:294 52 24 ő 0 PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - Opérations cloturées page 1/2 CSR-Baume les Damés 1 362 911 € 1 883 311 € 1 883 951 € 1 883 911 € 71 452 € 71 452€ BP 2012 3 618 000 71 482 1 818 000 203 000 61 911 61 911 30 ě 357 905 € 39.830 € 957 905 € 967 905 € 39 880 39 880 € 967 905 E BP 2010 39 880 110 272 CSR 33 847 623 787 110 272 386 823 787 ě 0 375 B4D € CS fer Plateau 37 470 37 470 € DM2 - 2010 875 540 E 37.470 € B75 840 € ₹75 B40 € 110 194 722 289 37 470 43.487 110 164 43 487 ě 2 1 438 385 € 1 438 385 € \$ 438 385 € 1 438 385 € 52 180 E 158 000 1 234 000 8P 2012 \$2 180 \$2 \$80 € 48 385 158 000 CSR Malche 46 385 * 0 7 454 055 € 7 454 056 € 7 454 065 € 238 169 239 159 € CSP Pontadler 239 159 6 1 054 991 8 102 669 77 611 DWZ-2014 8 102 009 219 454 7 454 055 239 169 219 454 77.811. ÷ 0 ě 899 220 € 899 220 € DM1 2014 366 918 € 19 661 12 621 32 302 £ CS Etupes 784 225 3 202 28 102 693 764 225 102 693 12 621 ě 19.681 ě 0 TOTAL TOTAL TOTAL TOTAL TOTAL Sous total dépenses équipements Sous total dépenses beliment Ugne 2313-51 et 2313-12 (operations sans MOO)
Sous total butiment Aléphone info équipements d'alerte - fignes 21578 et 2183 Mobilier, appareils menagens - Ignas 2184 et 2189 téléphonia into équipement d'alaste - Ignes 21578 et 2183 fobiller appare⊞age månagers - lignes 2184 et 2188 Decision CASDIS Inscription ou modification day AP Ugne 2313-S1 et 2313-12 (opérallons eans MOD) Opérations ciôturées Actrals terrains et bâtiments Mobiller et équipements Achais terrains et bâtiments Mobiller et équipements Bathment Equipement Ugne 232 Ugns 237 Jane 232 Ugne 238 Jgne 237 Ligne 239 eridila consommés nera AP 2003 à 2016 HORS AP Crédita de palement consc 2003 à 2017 լթուրաքիույժ աջլժ Retiquats reels #25 & jour: 08/05/2018

								•]
nava a poer.		Opérations eléturées	Sous total page 1	Marais de Sabne	CPI Les Fourgs	CPI Avoudrey	CS Quingey	CS Clerval	CSR Audincourt Vateringney	CPIR 3 Cantons	CS Mont d'Or	CSP Basançon Est	
	Oéciston CASDIS Insc	Oèchien CASDIS Inscription ou modification des AP		8P 2014	BP 2014	BP 2014	hors plan.	hors plan	BP-2010	8P 2012	8P 2018	DM2-2008	Re
ėw	Ugne 232			108.896	77 884	77 644	47 443	78 924	210.000	105 000	363 000	350.000	cue
ار انتون				.0.	0	0	111674	6		0	e	1.238.00D	eii
100	•			0.	0	0 3	628 120	9	1.24		0: - 3	6.212.000	d€
d ep		Ligne 2313-51 el 2313-12 (opérations sans MOD)		641'028	589 448	494 072	٥	583 587	50.000	738 900	1.700 000	110 000	es
i noi		Sous total battment	16 287 796 €	7€7724 €	677.483.6	571716€	785 227 €	650 610 €	5 €35 000 €	843 000 €	2 0€3 000 €	7.910.000€	ac
ı İsarı		Mobilier appareillage ménagers - Tynes 2184 et 2188 -		0.	14 894	¥. 13514	0		203 800	24.800	53.400	224.200	te
	teřephanie Inio ěquipe	terephants Info exquipements d'alerte · fignes 21578 et 2183		٥	14 185 - 50	14.385		٥	34/300		13.000	0	Sé
30°D		Sous total equipements	32302€	3	25 079 €	₹7.699.€	ŷ(p.e	Z37 900 €	35.900-€	9607-99	228 200 €	adn
		TOTAL	16 320 098 €	747 724 €	706 492 €	539 4€5 €	785 237 €	650 610 €	5 872 900 €	573 900 €	2 \$29 400 €	8 136 200€	36 838 976 5
	Achain termine of the femonts	from at a										† 	isi
64.660	eus Tá	Superior sup		c	0	•	0	0	٥	۰	317 000	•	tra
	Mobilier at equipernents	::		39 413	٥	c	38 590	13 550	. 0	0	٥		ati
		TOTAL	541 049 €	36.453 €	30	90	36 590 €	13 550 €	90€	90	347 000 €	30	€03 E03 876
100			•										đ
Seu	ZEZ Bubra			109 898	*	77.644	47 443	76 924	159 827	91.028	166 050	188.218	u
шо (Ligne 237			•	0 0	c	111674	0	471 000	0.	o	736 000	SI
euc	Lighte 238			٥	1	٥	628 120	0	3 809 000	0,	0	5 864 000)I
() () () ()	Ligne 2313-51 ed 231.	Ligne 2313-51 et 2313-12 (apérations sans MOD)		841 028	599 449	494 072	Đ	583 587	598 2	738 620	1 523 083	22.874	S
Z T (Sous total dépenses batiment	16 287 735 €	747 724 €	677 413 €	₹71716€	785 237 €	660 810 €	4442436€	827 646 €	1 689 €23 €	6 855 192 €	25
500 bee	Mobiller, appareds me	Mobillor, appareds menagers - lignes 2164 at 2189	_	0	14 894	13 514	°		112.480	20735	34 637	216 922	n
-	talkphonie into équipe	Méphonie Info équipement d'alona - lignes 21578 et 2183			14 185	14 185	°	0	34 300	14 300	4 287	Q	۰3
11092		Saus total dépenses équipements	32 302 €	30	29 079 €	27 699 €	90	90	146 780 €	35035€	38718€	216 922 €	dı
3		TOTAL	16 320 098 €	747 724 €	706 492 €	599.455€	785 227 €	660 510 €	45892566	8552 ER1 6	1727 AS24	7 070 444 6	34.004.400.00
			`										nc
_		Enterty		٥	•	0	0	0	0	0	317 000	0	ois
hors AP 2003 # 2016	4 2016 Mobilier et équipements			38.413	0	0	38 590	13 550	0		a	0	d
		TOTAL	541 049 €	35 413 €	€ 0	0.€	38 590 €	13 560 €	9.0	30	317 000 €	36	346 602 €€
			_										é
Collection of the Collection o	gament			٥	°		٥	6	1 192 584	15.354	373 667	1 044 808	٧r
Aciiquats reels	Equipement			۰	0	0	0	0	91 120	865	27 881	11 270	ie
		TOTAL	0	۰	٥	0	q	D.	1 283 684	16 219	401 548	1055086	2757557.5

PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - Opérations cloturées page 2/2

Recueil des actes agministratifs du SDIS 25 n°3 du moss de février 2019 Page 196 33 177 300 E 815.200 E CH Ve shiden 1122300€ CS Plantefortaine (es Versus CS Saint Rippolyte 3 05K R\$0 C 583 444 € CS Hourise CPI Projet des 7 77 000 E 257 720 127300 BP 2019 PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - Opérations en cours Ateller #22 155 € 1658 0004 Groupement Est 2 Elupes 23 725¢ 117300 € 14.0004 0 (17) (17 1 325 335 € 1276.2004€ Honcey 89 2018 2 505 000 CS Amences CS Ordinarias Ventras BP 2016 1 757 000 1 767 000 CSR Morteau 3345549 (1870 000 12 753 000 125 155 15 095 502 € CSP Besunyon Centro 16 153 600 Ligne 2013-61 et 2313-12 (colerations seps IAOD) Seula Total Indianam Opérations en coum evides conspicates bare AP 2813 4.2013 HORS AP Tall gords printed conselv iengeng ob nolitekholu A Teumnéhulg malg drympis that плопацион вър муросу

		Sous total page 1						\$4376		135 278 €			\$4076		-	35 Z/2 &C1			96
		CS Le Russey (1)	OM2 2014	0	0	96		30	6 468	3.554.0		0	36		8 458	\$40\$¢		o	0
		Cherquemont (?)	BP 2013	٥		ņę	•	*	3 504	3.20€			*		3 504	3,504€			0
	Restructuration	CSR Saint Vit	BP 2013			90	•		8514	39146	-		30		8 614	39100		-	c
2	Restructuration		BP 2010	•	0	9.0	°	30	7.513	7.812.€		-	36		7.513	3€19€		a	c
ISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations cloturées page 1/2	CSO Surma les	Озглея	BP 2012	0	-	30	Θ,	,	19 588	19 628 €		•	ž		19 588	19 588 €			B
Opérations clo		Omans ()	8P 2010	0	8	9.6		96	9 750	3750€		•	3 0		9.750	\$730€			0
NGAGEMENTS	 	ter Pisteau (1)	DW2-2010	0	. 0	9.0	0	90	906	3.040 €		•	96		9 040	3.040.€		Đ	9
USATIONS D'E	97	Malche (*)	8P 2012	0	0	30		٥٠	12 800	12 800 €		Ð	94		12 800	\$ 000 €		0	¢
PLAN IMMOBILIER / AUTOR	95	Pontanler (*)	DM2 - 2014	0	0	90	•	9.0	58 001	59 507 €	. !	Đ	90€		59 001	34 000 €		0	Đ
PLAN IMMOI		SS Grupes	DM1 2014	5.437	5 437	9.0	5487	5 437 6	٥	30		5 437	5.437.6			26	. !	0	0
		Opdrations addunices	Décision CASDIS Inscription ou modification des AE	Montants autorisations d'engagement 8P 2016	Montants autorisations of engagement DM 1 2016	Balance	Figne 5162	TOTAL	fg/ve 5162	TOTAL		Ligne 8162	TOTAL		Ligne ertez	rotal		Ligne 6162	TOTAL
	mba klour;	3doggran?	l ⊌yie	au:05		<u>.</u>	qo esb		thoss AE			Credits de palement	5 5 500 50 mm(5 2003 \$ 2017	(45) (me)	Caloffs consormes			Refiguats réels	

(*) - L'assurance DO de ces opération a fait l'objet de paiements sur des crécits de fonctionnement hors autorisation de programme.

		_			_			109 571 €			139 468 €		\$3720€			139 468 €			15 851 €
	CSP Bosancon Est		DM2-2008	34 000	54 800	90	54 000	34 000 €		0	٥ ﴿	45 89B	45.998 €			30		6 004	8 004
	CPIR 3 Cantons		OM1 2015	8 400	6.400	96	6 400	\$ 400 €		•	30	6 280	6.280 €		0	30		120	120
	CSR Audincourt		BP 2010	35 103	35 163	96	35 103	35100€		0	96	 27 376	27.378 €	,	e .	30	•	7.27.7	17.27
s page,2/2	CS Cleval		hors præn	٥	0	96	5	90		0	3.0	0	90		0	. 30		0	5
ations cloturée	CS Quingey		hors plan	0	0	D.E.		96		0	30	0	30		o	٥ و		. 0	٥
MENTS - Opéra	CPI Avoudrey		BP 2014	4 221	4221	3-0	4 221	4 221 €		0	30	4221	4 221 €		Đ	٥ ﴿		6	
ONS D'ENGAGE	CPI Les Fourgs		BP 2014	4 410	4410	90	4 410	4470€		٥	3-0	4 410	3 069 ₱	:	ø	90		0	٥
/ AUTORISATIC	Marais de Saône	;	BP 2014	0	0	90	5	96		4 190	4 150 €	0	30		4 190	4 190 €		0	o
PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations cloturées page 2/2	Sous total page 1							5,427,€			135 278 E		5.437 €			135 278 €		-	
PIA	Opérations cléurées		Decision CASDIS Inscription ou modification des AE	Montarts autorisations d'engagement BP 2018	Montants autorisations d'engagement DM 1 2018	Balance	ligne 5162	TOTAL		ligne 6162	TOTAL	Ligna 6162	TOTAL		Ligne 6162	TOTAL		Ligne 6162	TOTAL
			e) (nemet	e Bua	p suo	Usahot	п¥		20 2004		Crédits de patement	tonsommés 2001 à 2018	-	Crédits consommés	hors AE 2003 & 2010		Ballanote réste	אמולקסקה וממוז
	mala a lim				su	oitetà		etiloü	,			Б	eb no	(JES)		i .			

(*) - L'assurance DO de ces opération a fait l'objet de paiements sur des crédits de fonctionnement hors autorisation de programme.

Company Comp
Company Comp
Protected Prot
Protection Pro
Protected Prot
Notice N
Cut Let dipercential Cut
Cut Let dipercential Cut
20
20
20
20
20
100 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
9 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
7 100 10 1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10

BP 2019 PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations on cours

I

MONTANT DR L'OPERATION

8 191 200 €

HONTANT DE L'AE

ANNEXE 2.1

MONTANT DE L'AP

B 138 200 €

		7 631 E	34 808 €	The state of the s	586 238 €	27 863 €	0.6	90	18 776 €		5 688 825 €		198 573 €			19 504 €	€ 614 000 €		195 587 €	2 631 €		52,974 €	251 192 €	1:044 808.€	7 044 000 C	7 910 000 C
Asslette mandataire	fudes préliminaires	géomètre et sondage de sol	frals divers, repire, apploques Indemnities concours	prestablons inhellectualitas	matrice doubte + OPC	controleur technique et coordination SPS	Etudes diverses et provision	Frals d'abonnement et divers	prestations complémentaires (AMO, contrôles divers)- actualisation	travaux	travaux attributés	Travaux en consultation ou à lancer	Travaux annexes (frais raccordement, 18te pleme et autres)	provisions pour imprévus, divers et aléas	actualisation travaux	The second secon	THE STATE OF THE PARTY OF THE P	Hors assiette mandataire	rémunération mandataire	Autres ébodes	actualisation, taux de tolérance (provisions)	provision pour imprévus divers · travaux en maitrise d'ouvrage directe	TABLETIAL STREET START S	Reliquat previsioning to the state of the st	2 100	TOTAL AP Batimen

195 587 €	2 631 €	52 974 €	251 197 €	1.044.808.€	7 910 000 C	116.925.6		**************************************	11.70E		45 996 €	3 966 €	8.004 €	2 700	% 000 ¢	
rémunération mandataire	Autres études	actualisation, taux pe tolerance (provisoris) ovision pour imprévus divers - travaux en maitrise d'ouvrage directe	FARSERIAL MOREST STORY (1990)	Reliquat pre-district	Sous West Andreas Programment	Marie apparatus mangers - Enter 3 life al 24 life	Statemen of the second cale of the called		Suited instituted in the suite of the suite		Ligne 616 (dommade ouvrage)	Od legen phos	Religiat previsioning	us total Religiust	TOTAL AE DO	

Recrutement Haitre d'Ouvrage Délégué 29/08/2008

Recrutement Maitre d'Œuvre 16/11/2009

Dépôt Permis de Constru 14/04/2010

Livraison 04/04/12

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2017)

Debut des études 01/09/2007

1998 1988 1988 1988 1988 1988 1988 1988	3 0	90	0.0	- BATIMENT - BATIMENT - C	200	700	2014 2015 35 000 25 000 25 437 13 024 64 437 2 13 034 2 241 140 241 540 2		2007 à 2013 189 708 730 000 5 849 000 10 533 10 541 216 541 TOTAL 6 995 762 C	Period (1) (VIINE) (VI
5008										Reliquat prévisionnel
		_						2171	43825	(5 (доттаде оцугаде)
				ASSURANCE				100 100		
)					3		CP des AE
								ı		
0.6	20		- n c	8 510 €	30		13 164	П	6 995 762 €	TOTAL
3.0	0.0	0.0	30	0.0				241.6	216 541 €	TAL EQUIPEMENT
11 278										uat prévisionnel
ŀ										83 (tel, Equipement d'alente)
								241	216 541	34 et 2188 (Mobilier)
				COULPEMENT	1	1		,,		
		3 0	90				13 024	64 437 6	€ 779 221 €	
1 044 808 -1:04						_				
g.,,,)								29 437	10 513	2313-12 (travaux)
88-5						3	*	35 000	2 849 000	(avances corporelles)
£4								:	730 000	(avances incorporefles)
				8 510					189 708	232 (Honoraires)
9.812.863		21.5		BATIMERT	alest a section of the section of		distribution of			
65										CP des AP
65										
<u>611</u>		_	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2007 à 2013	

MONTANT DE L'AP MONTANT DE L'OPERATION 16 1537600 V	PLANNING PREVISIONNEL (BP 2017) Debut des études 05/12/2006 Recrutement Maitre d'Ouvrage Déléqué 24/12/2007	Recrutement Maibre d'Guvre 18/02/2009 Dépêt Permis de Construire 15/11/2009 Début des travaux 19/07/2010 Livraison Usraison U
Assister maindataire etudes preliminaires geomètre et sonicage (et sol	Travaux anterior travaux anterior travaux anterior travaux anterior travaux anterior travaux anterior travaux anterior travaux anterior travaux anterior travaux anterior travalux anterior trav	Aktiff approblement of king of the state of

STAN AND LANGUAGE STAN AND STA	ANARE	-					 - - -								Γ
	2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	6102	2020	2021	2022	2023	2024	-	2025 TOTAL	1
CP des AP															
	CANTE TO BE A	ि	かんている かんとうかんしょうしゃ かんしいん	1	The second second	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1									-
Ligne 232 (Honoraires)	245 187	15 567	87 (83								-				
Ligne 237 (avances incorporelles)	1 850 000	20 000					1			1				22 063 77370 000	3000
Ligne 238 (avances corporales)	12 209 000	516 000	28 000										-	6 000 - 1:876:000 E	3.000 0.000
Ligne 2313-12 (travaux)	28 317	83 047	0	13 791				-			-			483 000 1372361	3000 0000
Reliquat prévisionnel									Ì					4 845 - 130 000	900
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT 14/332/504/6 634/614/6 115/183 6	14'332'504'E	6346146	1151836	1379TC	2.0		3.0	9.0° w	Child of the second sec	The same of the sa	in a contract of	0.00	1	3.0 sum manuscript	0.0
												. I	37	2000 219.51 2006.575	2000
Light 3194 at 3100 Charlings	244 200				EC	EQUIPEMENT								W-10	1
Litting 21578 et 2183 (fe) Enlinement delecte)	77/ 145	976	2.319				1						_	353.556	559.6
Religion Original	777	†			1								-	1173776	377/6
		COLUMN TO SECTION AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF T										_	_	70 664 70 664 E	564.6
	404 033 E	20700	7.329.6		20	20	20	2.0	0.6	30.		0.6	2 3.0	70 664 € 341 600 E	3.009
101At 14794 603 C 141 132 (14 794 603 C	132.67	117 502 6		S.U.	ر برور مرسور سنة تلك الوريخ بروريخ بسيده مناكرك الوريخ بروريخ	1		100						
							1	5	2	5	3	0.6	0.€ 5B	0 6 0 6 16 153 600 E	€000
CP des AE			:												Γ
				in the second	€ 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	ASSURANCE								}	T
Colorado Operado Operado		1									 -		-	(Processing of the state	9
MLOT.		W. Digital Land of the second	3 .0	On the second		(A) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1	A. (B. (C.)							30	30
			7				20	.0	3.0	0	S. C. Land		3.0	3.0	3.0

MONT D'OR

ANNEXE 2,3

OPERATION:

PLAN PLURIANNUEL

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2017)

se à jourle 27 décembre 2018 PLAN PLURXANNUEL	OPERATION:	MORTEAU	ANNEXE 2.4
Assiette mandataire	P		MONTANT DE L'AP
études préliminaires			2,002.508,5
geometre-et sologge de sol frals divers, repro, adjoorges			MONTANT DE L'AE
mestations intellectuelles			77.88001E
maintse doeuvre + URC controleur technique et coordination S	2 2		MONTANTIDE L'OPERATION
Eudes diverses et provison Frais dabonnement et divers			1.000,008.6
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers. travaux			
travaux attribués Travaux en consultation ou delances	2 722 072 €		
Travaux annexes (frais retoppement, development providers.)	e, et autres.) 10 000 E		
achialisation travair			

219,000 € 219,000 € 3,666,000 €)	24.800 €
Sola (Schiller) seeleth merciales trookstrine Sola tobal Rafque providence TOTAL As Bathmen	d dissu, sprev 2184 et 784 dissu, sprev 21978 2180 Southing South (disputed) Fordeling Tendering	Lane 616 (dommage ouvrage) Reliquat previsione Sour total languat previsione Sour total languat prevision be
Religion	m season saint Season the seasons	Ligne 616 (c

Dépôt Permis de Construire \$5/09/2015

	1													
	2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
CP des AP														
		<u>*</u> 1000 € 5.1	*****		B. St. St. Control of the	BATIMENT								
Ligne 232 (Honoraires)	-	13 288	31 763	8 867	36 439	16 137	20 000						2 506	.000.6ZI
Ligne 237 (avances incorporelles)		65 000	20 000	20 000			14 500			1				420.000
Lane 238 (avances comorelles)		2 000	0	450 000	1 490 000	880 000	35 000							2.860,000
Lone 2313-12 (travaux)	-		<u> </u>			8 555	25 000						6 445	40.000
Religioust prévisionnel									:				219 000	213.000.6
SOUS TOTAL OPERATION BATTMENT	3.0	83 288 C 81 763 C 508	81763 C		867.E T 721.939.E	349:892:C 34:500.C	2.005.76	3.0	30	3.0	0.0	3.0	22795FE	3.668.000 €
				·	1000	EQUIPEMENT								
Udne 2184 et 2188 (Mobiller)		 				49 591	25 000							81.000.
Ugne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)						55 009							1 491	56,500.6
Religiat previsionnel														.0
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	3.0	¥0	200	2.0	3.0	2 009,101	28.000.€	3.0	3:0. a.o.	اعمديون	0.6	3.0.	7.900€ 137.500 €	137.50(
107ALL 89788 59 89 89 89 89 89 89 89 89 89 89 89 89 89	13.0	\$32.28	31,763.6	308 867 €	1 72X'939.E	B67/4 1773/939/4 1054/292/6 119 500/4	119 500 E	3.0	3.0	0.6	3.0		. 235 85re	3.805.50
CP des AE														
					影をなって 丁足	ASSURANCE								
Ugne 616 (dommage ouvrage)					16 376		3 100						5 324	24 800
Reliquat prévisionnel	1													
タンタンの大学の「現代的な」のでは、1000年の1日の日本のできます。1000年の1日の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本	to design the interest to	and the second second		r	● 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 10	The second of th		The second secon			1000	ALK CARLES IN COLUMN TO BE SEED TO SEE	A Charles and the	24.00.0

ANNEXE 2,5

ORCHAMPS-VENNES

OPERATION:

Assette mandatain

Mise à jour le 27 décembre 2018 PLAN PLURIANNUEL

Montant de l'ap	\$ 9.000 P. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S.	MONTANY DE L'AE	The state of the s	Monyant de l'operation					PLANKING PREVISIONNEL (DM. 2017)	Debut des études 15/03/2014	Recrutement Maibre d'Ouvrage Délégué	Recrutement Maffre d'Œuvre 02/02/2015	Dépôt Permis de Construire 01/07/2015	Début des travaux 15/04/2016	Livralson 20/04/17	
Assistamandatalre	, 154 144	(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)		La Sas Sas Sas Sas Sas Sas Sas Sas Sas Sa	Fals o'abonnement et divers)- actualisation restations complémentailes (AMO, contrôles divers)- actualisation	300 1289 1	archalación traveix et aléas 64.187 € archalación traveix et aléas 35.759 € Artura Soura bries assectos mandatales 15.57.402 €	Hors assistate mandazine remunication mandazine Autres etukes 1000 E				White appending through the 20th of 20		t-mm-getalens		

	TOTAL			3.509.09	3:000.Z6T000 S1	22 397 - 1-345-397'E	20 00020.000.E	3.0	62979E 1 618 000 E		30.000.€	187 16.000 6	3.0	7.059.E	0.6 T. 664.000 E			3678 T2 400 €	3.0	3.00%.4
	2025			5 582	15 000 3	22 397	20 000		36Z6Z9		5 872	1 187		3.650.7	70.03E.E.			3628		2.E-28.E
	2024			-		_			3.0				-	3.0	3.0					in the second second
	2023			_	_	}			3.0		_	-		30]			-	} - {	3.U
	H			ŀ	-	_	L		į.		ŀ	-	-	3.0	a. a.			F	-	3.0
	2022								3.0					3.0	1					ودسار مسمس سال وال
	2021			}- }					3.0		-			3.0					-	د مرسس مرسس الله
	2020			-	<u> </u> -		_		3.00.0		-		<u> </u>	0.6	3.00.					A CANADA AND A CANADA
				100	L			L			L	-	Ļ		9			<u> </u>	L	L. 1
	2019			4 300		}			1300			<u> </u>		0	000.7			-		
	2018		TMENT	300		15 000			15 300'€	EQUIPEMENT	3 205	9 981		13 166 C	28,486.0		ASSURANCE	272	-	•
	2017		いる上 東京 は 大田 かいかいかい かいかい かいかい	17 706	-	220 000	-		537 706 E	EODI	20 923	4 832		25.755(€	7.112.€ 563.461.€ 728.486.€		ASS	8 200	-	3 C C S 3 D D D D D D D D D D D D D D D D
	_		The second	2	ē	2	_	 -	ن		L		L		¥		10年 日本の	-		I in
	2016		Programme A	16-112	105 000	783 000			# 7.1.T. #06											
	2015		1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	12 586	15.000						-	-	-	0.6	27/386/2		1000	_		20
	2014			4 017	27 000	2 000	_	 - 	.66'017'E; 27'586'E	,	_	_	_	-	06 3/985/47 3/2/059 3/0		一世 清洁	_	-	THE COUNTY OF THE PARTY OF THE
Ì				_	_				0.0	· ·		-		10.0 () () () () () () () () () (13.0		2	L	-	3.0
	2007 à 2013				:				A CONTRACTOR					e este de la constante			}		!	Same Car
. •					8	3					•	(d'alerte)	Γ	الرزية ووسيا	TOTAL			2		TOTAL
		: AP		onoraires)	is Incorporell	es corporelle.	(travatex)	Msjonnel	TION BATI		188 (Mobilier	Equipement	wistonnei	QUYPEMEN	TOTAC	"AE		rage ouvrage	wisionnes	THE STATE OF
		CP des AP		Ugne 232 (Honoraires)	Ugne 237 (avances incorporalles)	Ligne 238 (avances corporelles)	Ugne 2313-12 (travaux)	Reliquat prévisionnel	SOUS TOTAL OPERATION BATTMENT		Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)	Jone 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)	Reliquat previsionne	SOUS TOTAL EQUIPEMENT		CP des AE		Jgne 616 (dommage ouvrage)	Reliquat previsionnes	decades as a con-
					Ligh	Lig.			LSOOS		1	Ligne 215,		8				ກັ		11120 - 11 9-1

MONTANT DE L'OPERATION

MONTANT DE L'AE 20 500 E 2.005.97.5.2

ACHAT BATIMENT

OPERATION : PLATEFORME LOGISTIQUE

ANNEXE 2.7

MONTANT DE L'AP

Mise à jour le 27 décembre 2018 PLAN PLURIANNUEL

20.741 €	11.150 €	27.263 €	2 04.7 095 ¢	9 6 222 905 E 227 905 E
Assiette mandature Etudes préliminaires géomètre et sendinge de sol frais (Mens., reposition) en controlle indemnits en oncours	prestabons intellectuelles malties d'œuvre +, OPC controleur technique et coordinatoin, SES Budes diverses et provision finale d'aboniquent technes	Previous Comprehentation (1915), Controves divers	actualisation travaux Autres Soug to the activities mandata. Hors assette mandatalie remunication mandatalie	Autres études. Provision pour imprévos diverse (provisions) Provision pour imprévos diverse (provisions) Reliquate previsionnel Soute total hora authorite prévisionnel Soute total prévisionnel

16126	South State
4.612 €	Religuat previsionne
3 (18) ST	OQ IDATINGS
15.888 €	Ligne 616 (dommage ouvrage)
1 Cate 247	
# 1541 d.F.	Kelput Kelana
	SERVICE OF BUILDING STATES STATES STATES STATES

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2016)	Debut des études 01/02/2016	Recrutement Martre d'Ouvrage Délégué	Recrutement Maitre d'Œuvre 15/01/2014	Dépôt Permis de Construire 15/09/2014	Début des travaux 01/04/2015	Livraison 01/07/16
				•		

REPARTITION DES CREDITS PALEMENT PAR ANNÉE	NNEE			A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH											Ţ
	2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Т
CP des AP				ļ											Τ
				the way of the	BATIMENT	BATIMENT									1
Ligne 232 (Honoraires)	4 9991	83 598	290 56	55 978	14 683						-				٦
Ugne 237 (avances incorporaties)	-													0 254325	ندا
Ligne 238 (avances corporelles)											}			0	9
Jgne 2313-12 (travaux)		386	1 001 469	757 330	32 460	5,13							4	0	¥
Reliquat prévisionnel											-			1792770	w
SOUS TOTAL OPERATION RATINERY	₹ 999.€	B4 586 E	84 586 C 1 096 536 C 81	813'308 c	# E71.C7	D TOWN								3.57 905	(4)
								מנ	30	30		0.6	0.6 777 0.0	222 905 El 2270 000 E	4
			The state of the		10 mm	FOLITOFIATA									
Ugne 2184 et 2188 (Mobilier)			62 239	104 986											-
Ugne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)	22 206			11 478				-			-			192.225/e	Ų
Reliquat prévisionnel	-								-					33.684.6	w
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	22 20€ €	22 206 € 0.€	87 239 €	116 464 €	2.0	0.6	9.4	1		On the second second		i			9
												3.0	E XO'DBLE	TE235 000	9
TOTAL	TOTAL 27 205 € 84 586 € 1 183 775 € 929 772 €	3.985.18	1 183 775 €	929772€	2 697 74	523.C	3.0	30	20	3.4		,	000000	- Portion and a second	П
CP des AE										ļ			424.33	V C 424.550 C 4506 UDD E	Y)
			100		4	ASSUBANCE	-								
Ugne 616 (dommage ouvrage)		-		15 868							-		}		Π
Religuat prévisionnei			ļ									-	-	15.888	(e)
TOTAL	30	0 6	30	15 868 €	20	30.	2.0.	3:0	SAU Survey or an annual	- And Line - Control - Control	3.0.mm	3.4		₹19.0	w
												l	4.032 E	30 200 €	9

	į
	-
	į
	:
	i
2018	
ģ	
écen	
27 d	
5	
<u>0</u>	
. <u>2</u>	

MONTANT DE L'AP MONTANT DE L'AE MONTANT DE L'OPERATION	#.008.56C.T.	PLAKNING PREVISIONNEL (BP 2019) "Debut des études "D2/06/2016 Recrutement Maitre d'Ouvrage Délégué	Recrutement Maitre d'Geuvre 15/12/2017 Dépôt Permis de Construire 15/04/2018 15/04/2019 Livraison 15/11/19
Assiette mandataire éturdes préliminaires géomètre et sondage de sof fuls divers, repré, anigoires indéminés contours prestations intellectuelles maintes d'euvre + ORE controler lectionaire d'euvre + ORE Trustation STS 15.000 € 117.000 €	is). echalisiton erre aures.) elea mestie manages.	Autres etudes actualisation, tauxico-projections) growison poiri Implevies (prividons) Reliques tree (South Extern Testal South South Extern Testal South South Extern Testal South TOTAL At Faithment 17356 0000-	Accident approximation of prescription (15 pt. 12 p

7 2022		165.000	3.0 Company	3·0	3.222.000.6	3.0	-0.E 1.336.000E		3-42-000-E	-	3:00	3.0	·6			<u>!</u>	P.C. Carlotte and
2024							0			-		پندين دين	0		:	_	
2023							3.0					3.0	3.0				
2022			,		-		3.0		- -			3.0	3.0				<u> </u>
2021		L	-		-	-			_			0.6	3.0			-	 -
2020		23 978	_	_	21 107		45.085 E				_	3.0.	45085-6			300	_
2019		71 000	_		1 148 000	 -	62/515/E 17259/000 E 45/085/E		42 000	15 200		0.E[9.300.cl 62.615.cl 1.276.200.cl 45785.cl 0.cl			7 4001	
2018	IENT	60 722			1 893	-	2.615.6 "1.2	MENT	_	L		0. الماليات	2615 6 12		ANCE		_
2017 2	THE CONTRACTOR	9 300					3000	- EQUIPEMENT	-		 	0.6	300.6		ASSURANCE	_	
30		_		_			3.002.6	14.50			_	1.0	3.0				
2016								1.3								_	
2015							11 1			:		0.0	0.0	:			
2014		1					2.0	Cash Profit				13.0 mm		:			-
\$ 2013	: :						0					2:0	2:0			-	
2002	CP des AP	Ugne 232 (Honoraires)	Ligne 237 (avances incorporelles)	Ligne 238 (avances corporelles)	Ligne 2313-12 (travaux)	aliquat prévisionnel	SOUS TOTAL OPERATION BATTMENT:		Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)	Ligne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)	Reliquat prévisionnel	SOUS TOTAL BOURENENT.	30. 370.	CP des AE		Ugne 616 (dominage ouwage)	Reliquat previsionnes

TANT DE L'OPERATION 434 100 €

4 100 C

Mise à jour le 27 décembre 2018 PLAN PLURIANNIEL

ANNEXE 2.9

PLAN PLURIANNUEL OP	OPERATION:	GROUPEMENT EST	
Assiette mandataine			MONTANTOELAP
éturies préliminaires			
	90		3 000,0EK
India unico, repro, annones (Indemnités concaurs	3 000 6		MONTANT DE L'AE
prestations intellectualities			
maitrise d'œuvre + 'DeC' + avrige et de l'archite	39 500 €		4100 €
California Bearingule, et coordination SPS. Etudes diverses et provision	4 700 €		MONTANT DE L'OPERATI
Frais d'abonnement et chiers			
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers) - actualisation			436,100 €
resultation and the second			
Travaux en consultation ou à lancer	322 800 E		
Travaux annexes (frals raccordement, 1ère plene et autres)			
provisions pour imprévus, divers et aléas			
actualisation travaity	12 000 €		
	1.000 CM2 CM2		
Hors assiette mandataire	k History Directory		
remunération mandataire			
Autres, études			
actualisation, taux de tolérence (provisions)			SEA STANDARD SULLEY CO.
provision pour imprévus divers	34 000 6		CHANGE OF A STANDARE (D
単語語語は、 東京の対策 からところのは、 170V	14 34 000 E		Dobing day of the
Reliquat previsionnel			Sabria can inna
Sour tach Religion of the Control of	3.0		10/07/2018
TOTAL AP Baldmank	ment 416 000 C		Recrutement Maitre d'Ouvrage
MANUAL MANAGEMENT OF THE PROPERTY OF THE PROPE			

	Kellquat previsionne
4.100 €	
4 100 €	Ligne 616 (dommage ouvrage)
14 000 €	TOTAL AP équipements
0.6	Source House Source Control Religious Previous
2000€	ALTERNACION AND STOCK
4 000 €	téléphonie Info équipements d'ajerte - lignes 21578 et 2183
10 000 €	Mobilior appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188

CHARLEST CONTRACTOR (DMI ZUIS)	Debut des études 18/03/2016	Recrutement Maitre d'Ouvrage Délégué	Recrutement Maitre d'Œuvre 15/12/2016	Dépôt Permis de Construïre	Début des travaux 15/10/2019	Livraison 15/84/2020

	0 2021 2022 2023 2024 2025 TOTAL	269 900 308 235 235 E	3.00.1.6. 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.
	<u> 2015 2016 2017 2018 2019 2020</u>	6 255 ATAMENT 20 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	30
REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PARANNEE	2007 à 2013 2014 CP des AP	Ligne 232 (Honoraires)	Ligne 616 (doinmage ouvrage) Reliquet prévisionnel TOTAL 6.8

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2018)

ANNEXE 2,10

ATELIER DEPARTEMENTAL

OPERATION :

MONTANT DE L'AP

MONTANT DE L'OPERATION

MONTANT DE L'AE

1.656,000.4

100/23 Temperature of the Section 100/23

Control of the Contro	
--	--

Layer Colonger - Epoch 215 Colonger - 15 col	2 2 2 2
special filter	
A Printer of the Color of the C	
America Definition of the control of	ı
America December 1	
America December 1	
America December 1	114
America Definition of the control of	
Arrigan in dela	710
Arrigan in dela	100
Arrigan in dela	H
Arrigan in dela	48.
Arrigan in dela	
A Printer of the Color of the C	11 12
A Printer of the Color of the C	26
A Printer of the Color of the C	₩
A Printer of the Color of the C	
A Printer of the Color of the C	
A Printer of the Color of the C	
A Printer of the Color of the C	
America distraction in the control of the control o	
A Printer of the Color of the C	
Arrigan in dela	
America Definition of the control of	
smira distriction of the state	
smira distriction of the state	9
age chage smith file schillerm schillerm	re:
	10.
119 A	
119 A	
119 A	
	34.
25 27 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
	10
	٠,;٠
	· '.
	. : :
PROPERTY No. 10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Maria IIII l	
3 1	
Participal Control of the Control of	i.
	÷
	·

пппппп	
Recrutement Martre d'Ouvrage Délégué Recrutement Martre d'Ouvrage Délégué Recrutement Martre d'Guvre 03/03/2017 Dépôt Permis de Construire 27/03/2017 Début des travaux 15/06/2018	15/09/19

HONTANT DE L'OPERATION 9727008 C

954 000 E WAE

Mise à jour le 27 décembre 2018 PLAN PLURIANNUEL

ANNEXE 2,11

CP1 PROJET DES 2 LACS

OPERATION :

MONTANT DE L'AP

Assiette mandataine	
etirdes préliminaires	
geomètre et sondage de sol	3 000 gs
frais divers, repro, annonces	9.0
Indemnittes concours	5 000 E
prestations intellectuelles	
maitrise d'onnyre + OPC	87 000 €
controlleur technique et coordination SPS	11 300 6
Chides diverses et provision	2 000 5
Frais d'abonnement, et divers	
prestations complémentaines (AMO, contrôles divers); actualisation	3000€
paraid	
tavaux attribués	772 000 6
Travaux en consultation ou à lancer	
Travaux annexes (frals recondement, 1 are pleme et autres)	11 000 €
provisions pour impreves, divers et aléas	3 00Z 67
actualleation travaux	20 000 6
20058	
Math. and and such	3000 OCS 830
Hors assiette mandataine	
rémunération mandataire	
Autres ethodes	
actualisation, tauxide tolerence (provisions)	
provision pour amprévus divers	
に河上 海中海の海岸である。 おらの	20
Reliquat previsionnel	
AND STREET AND STREET	nnel of
-	-Harmy 620 Acc 4

19 (00 (dommage ouvrage)	2000 €
	8 000 €
	110011

П	г	П	П	П	Г
Debut des études 91/02/2017	Recrutement Maitre d'Ouvrage Délégué	Recrutement Haitra d'Œuvre	Dépôt Permis de Construire 01/05/2019	Début des bavaux 15/12/2019	Úvraíson 15/01/2021

PLANNING PREVISIONNEL (9P 2019)

Contact Date 2132 (Hornoralines) Light 2132 (Hornoralines) Light 2132 (Hornoralines) Light 2132 (Hornoralines) Light 2132 (Hornoralines) Light 2132 (Hornoralines) Light 2132 (Hornoralines) Light 2134	2017 2018 2019 2020 2021 2022 2024 2025 2025 2024 2025 2025 2024 2025	REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEK	ANNEE													
1776 4 980 55 000 72 000 X3 744	1776 1776 49 000 72 000 13 744 90 19 90 90 90 90 90 90		2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
1776 4980 55 000 72 000 13 744	1776 1776 4980 55 000 72 000 13744 988 98 000 198 98 000 98 000 98 000 98 000 98 000 98 000 98 98	CP des AP														
1776	1776				l :			BATIMENT								
0.6	0.C 1.776 C 40 000 775 500 80 000 0.C 0.C 0.C 1.776 C 9200 C 93.744 C 0.C 0.C 0.C 0.C 1.500 C 1.500 C 0.C 0.C 0.C 0.C 0.C 1.500 C 1.500 C 0.C 0.C 0.C 0.C 0.C 1.500 C 1.500 C 0.C 0.C 0.C 0.C	Ligne 232 (Honoraires)					1 776		000.55	72 000	13 744				4	147'S00'E
0	0.6 1.776 6980 95000 70550 80 000 0.6 0.6 0.0 0.6 0.0	Ugne 237 (avances incorporelles)													•	3.0
0.6	0.6	Ugne 238 (avances corporelles)	:					1	:						_	9.0
0.6 1.776 g 6.950 G 951040 g 778 500 G 6.0	0.6 1.776 E 6980 C 951000 C 778 500 C 9274 C 0.6 <td>Ugne 2313-12 (travaux)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>I</td> <td></td> <td>40 000</td> <td>705 500</td> <td>80 000</td> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td></td> <td>826.500€</td>	Ugne 2313-12 (travaux)					I		40 000	705 500	80 000			-		826.500€
0.6 1.776 6960 95000 77850 93744 0.6 0.6	OCE 1.776 E GBB0 C 95 000 C 778 500 C 96 0	Reliquat prévisionnel		-												3.0.
0.6 17/7668 35/000 6 7/35/200 6 0.6 0.6 0.6 0.6 0.6 0.8 11/500 7/35/2008 35/000 6 7/35/2008 35/000 6 0.6 0.6 0.6 0.8 11/500 11/500 11/500 11/500 6 0.6 0.6 0.6 0.6	0.6 1.5200.E 9.200 0.6 0.6 0.6 0.8 1.5200.E 33.74.Fe 0.6 0.6 0.6 0.8 1.500 1.500 1.500 0.6 0.6	SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT		30.	20 Section Section		19// L	2.086	2.000.56	778.500 €	3.77ZE6	3.0	3.0	3.0	3.0	974:000.€
0.6 1.500	0.8 1.500			\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\			The Control of the	DUXPEMENT	ŀ	}						
0.6 1.7/666 0.6 0.6	0.6 7 000 7 000 0.8 4 980's 35 000's 7 94700's 33 7/4/s 0 6 0 6 0.8 11 500 11 500 1500's 0 6 0 6 0 6	Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)								9.200			 			9.200€
0.8 1.976.8 4.980.8 35.000.8 7.935750.8 35.754.8 0.8	D.E. 1.5776.0. 35.000.0. 33.744.0. 0.0. </td <td>Ligne 21578 et 2183 (tei, Equipement d'alerte)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td></td> <td>7 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>7.000 E</td>	Ligne 21578 et 2183 (tei, Equipement d'alerte)						3		7 000						7.000 E
0.6	0.5 0.5 0.5 0.5 1.500 0.5 0.5	Reliquat prévisionnel														3.0
0.2 1.500	0.8 1.996.8 35.000.8 7.987500.8 33.744.8 0.6	SOUS TOTAL EQUIPEMENT	3.0	3.0		3.0	3.0	-	310	16.200.E		3.0	3.0	3.0		16.20D.€
	11 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1 500 1	(101)	J	20	30	2.0	1.77616	3.086.₺	3.000.26	7947001	9377476	3.0		1.1	3.0	990'Z00'E
	TOTAL	CP des AE								:						
3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0	11.500 1.500 1.500							SSURANCE								
3.00 3.00 3.00 3.00 3.00 3.00 3.00 3.00	3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0 3.0	Ugne 616 (dommage ouvrage)							0	11 500]	1 500					13.000 E
3009. Annual 2009. Annual 2009. Tamin 2009	3.005. Annual (2.005.	Religuat prévisionnel														3.0
		ATOTAL STATE OF THE STATE OF TH	2.0.com	200 mm	3.0 amount	3: Out - 1 - 1 - 1 - 1	3 Octobrations	2 Charles	3.0	3.005.II	3.00S.T.	3.0	سمريسيس 0 کار	30		3.000.61

.

ANNEXE 2.12

CS MOUTHE

OPERATION:

ise 3 jour le 27 décembre 2018 PLAN PLURIANNÜEL MONTANT DE L'OPERATION

Y OBY 700 C

18110-6

3.079 BIO C

Wise & jour le 27 décembre 2018 PLAN PLURIANNUEL

ANNEXE 2.13

SAINT HIPPOLYTE

OPERATION:

MONTANT DE L'AP

	3 000 £	200000	15 000 E	33 000 €		10 000 E	192 000 €	1 038 000 ¢				20	nent 2 038 000 €
Assiette mandataire. Etudes preliminaires	géamètre et sonéage de sol frais d'éves, répo, almojues Indemntés consours	prestations intellectuelles makken drenne ±,000	Segundania es application Segundania	cures, invasion Faris dibonnement et divers. Faris dibonnement et divers. prestations complémentaires (AMO, confolés divers): actualisation	travaux attribués	Travaux en consultation ou à lancer Travaux annexes (frais raccondement, Jesupierre et autres).	provisions pour Imprevus, divers et alées actualisation travaror	South State (Control of Control o	Hors assiette mandatalre rémunécation mandataire	Aubres étades actuellsation, faux de tolérence (provisions)	provision pour imprévis divers	Relignati previsionina (presidente)	TOTAL AP BAB

20	Religiation of the second of t
2 001/81	901848 91005
18 100 €	Ligne 616 (dommage ouvrage)
- 640 E	

Debut des études 15/03/2018 Recrutement Maibre d'Ouvrage Délégué Recrutement Maibre d'Œuvre 30/08/2019	Dépêt Permis de Construire	Début des travaux	Livraison
	15/03/2020	20/09/2020	30/20/2021

PLANKKIG PREVISIONNEL (8P 2019)

	TOTAL				3.000.951	3.0	3 0	B82 000 E	90	1 078 000 5			17 100'E	3.009.9	0 6	23 700 E	3.002				18 100 €	0 0	40 TOC &
	2025							7.4	<u> </u>	3.0	1				3.6	2		7	}			3.0	٦
	2024				-	-			<u>.</u>	3.0	į		-		A.V		0.6				+	4.0	
		!			-	-	-	-	_	20					10.00						-	20	
	2023				Ì										0.0		***************************************					*	
	2022					1				90					2.0	j	13.0				†	2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
				1000	250	+		177 DOM		779 690 C			2 2 2	3	3.00Z.EZ.		13.061				-	A YOU'S	
	2021			Ĺ					ı						_6:_		208			4100		Ŀ	
	2020			2000	30 000	-	000 000	200 0/1		228 000 €			1		2.0		28 000 € 228 000 € 803 390 €			14 000	200	2 000 YI	
	2019			20 000	2000	+		Ì		2000 EZ			+	1	90		2 000 €			-	-	90	
ļ.				310	21	-		-							2	Ì	Ľ.			 -	-		
	2018		RATIMENT	ļ						2 01E 2		reneu.			0.0		3 310 €		ASSURANCE			90	
	2017		ļ,	-	-	-		Ì	100	3	- Polymerania	3	+	†	0.6		3.6		ASST	-	İ	90	
	7		1100	 -	-	-	-	-		2	40.44 (0.44)		1	-	2	li	2.0			_	-	3.0	
	2016		and the same						•	3					0.6		۱ ٔ		ja j				
	2			-	-	t	 	-		3		}	t	\dagger	30		0			-	-	3 0	
	2015	:												ļ								3:0	
(C)	2014		Marie William											Ī	30]: 		Ш	()	
				Ļ	 -	 -	_	-				-		-	9.0		20					20	
(NEE	2007 3 2013]											
NT PAR A	_								1			ľ	alerte				ICIAL					TOTAL	
PATEME				raires)	corporelles	Ligne 238 (avances corporelles)	avalux)	onne	IN RATTH			(Mobilier)	ulpernent d	nuel nuel	PEMENT					(appeads)	mrel		
CREDIT		CP des AP		Ligne 232 (Honoralnes)	avances in	avances c	Ligne 2313-12 (travaux)	Reliquat prévisionnel	OPFRATI			Inne 2184 et 2188 (Mohiller)	83 (kg), Eq	Reliquat previsionnel	SOUS TOTAL EQUIPEMENT			CP des AE		Igne 616 (dommage ouvrage)	Reliquat previsionnal		
REPARTITION DES CREDITS PALEMENT PAR ANNEE				Ligne	Ligne 237 (avances incorporelles)	Ligne 238	. Цдпе	Reilg	SOUS TOTAL OPERATION RATINERS			Llone 218	Ligne 21578 et 2183 (bel, Equipement d'alerte)	Realin	SOUS TE			 : ا		Ligne 516			
REPART		j		_	-				201				Ligne 2										

TOTAL			3.000.601	30	3.0	3-000-1/9-	34	3 000 08/ 3.0		3₹600€	3.009:9.	3.0	38.200€	3.000.0	OTO VAN			3008-91	3.0	Side the second
2025	}			-	-	`	-) (-			3.O	4		!			-	400
	-			<u>_</u>	L			3.0.			_	_	.0.€	0,0				_	<u> </u>	1
2024													1		CALL CALACT (2300 T) DOCUMENT LANGES (15 0 C) US	ļ				124
23		٠	_					3.0		-		-	-0.	9.0						
2023					L							L	_0.E	**************************************						
2022								0.0					ŧί	A. U Carry	3					2000000
			4 589			00%	L	3.6			_	L	3.0	The Contract of the Contract o				L		0.0
2021			*			122 500		3.0					38(200:€[0.€]	100124,451	777	:		3300		CHARLES (SEC.)
			42 300	_		226 000		3.00€		31 600 [6 600		3.002	in location				13 500	-	
2020		٠	,			š		368					3E.	477077	8	:				The same of
2019			55 000			22 500		7.200.C	1				3.0	STATE OF THE PARTY	2000					
22		٠.	.1}					C 2			L	_		O Parameter		:		L		
2018			7 111					7111	CONTRODING MENT				3.0				ASSURANCE			
H		BATTMENT	1	-	-	_	-	0.0	EQUI			L	20.				SSV			The second second
2017								A STATE OF THE STA	41.00				ه الدام و الدام ال	مد مدد مدان	-					
930				-	_			. O.C	1	-			_ 3.0			:	3			
20		*							100.0		L		1		ł					
2015								2.0	A STATE AND SECTION OF				2.0	الامار والأمارات						1
H				L	_	_			- 1 - 1			L	3/0						_	000
2014									Same of the				a mart a com-	***						
2013					_	_		20			-		3.0	; C.Va	2					100
2007 à 2013								ŀ				L	a de la companya de l	*						100 000
								EMT			alerte)				2					たいないが、 日本日本のでは、 ののでは、 日本日では、1920年ののでは、 日本日本のでは、 1920年の1921年のでは、 1920年の1921年
			(SEA)	arporeles	(saljaiod	(X) E	inei	HEATTH		(applier)	pement d	inel Treat	EMENT					ouwage)	116	
	CP des AP		Ligne 232 (Honoralres)	ances ind	vances co	13-12 (tra	Reliquat prévisionnel	ERATIO		et 2188 (i	(tel, Equ	Reliquat prévisionnel	IL EOUR	4 12 400 11	-	CP des AE		ommade	Reliquat prévisionnel	1,145
	៦		Ugne 23	Ligne 237 (avances incorporelles)	he 238 (a)	Ugne 2313-12 (travaux)	Reliqua	SOUS TOTAL OPERATION BATTMENT		Ugne 2184 et 2188 (Mobiller)	Ligne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)	Reliqua	SOUSTOTALEQUIPEMENT	and and the second section of the second section is a second second section of the second section of the second section section sections and the second section sections are second sections.		Ď		Ugne 616 (dommage ouvrage)	Reliqua	
				Lign	ιģη			Sous		ĭ	gne 2157		8					5		

ANNEXE 2,14

PIERREFONTAINE LES VARANS

OPERATION:

Mise à jour le 27 décembre 2018 PLAN PLURIANNUEL MONTANT DE L'OPERATION 1 128 400 E

3.001.9

MONTANT DE L'AE 1.122 300.6

Mise à Jour le 27 décembre 2018 PLAN PLURIANNUEL

ANNEXE 2.15

VAL D'USIERS

OPERATION:

MONTANT DE L'AP

etudes prefiminaires géomètre et sontdage de soi fals chers, regro, annoices indemnités conçous prestabons intellectueiles maintes detesses et proxition frails d'abonnement et divers prestations complémentaires (AMO, controlles divers.), actualication frais d'abonnement et divers prestations complémentaires (AMO, controlles divers.), actualication frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et divers frais d'abonnement et de de d'abonnement et de de d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement frais d'abonnement et d'abonnement frais d'a	Assecte mandataire	
ledmebre et sontdage de sol Israhvers, regno, alnoinces Israhvers, regno, alnoinces Indemnités conquis mainte diverse et provision als d'abonnement et divers thaires (AMO, controlles divers). adualisation als d'abonnement et divers thaires (AMO, controlles divers). adualisation travaux attribulés travaux attribulés travaux attribulés travaux attribulés divers). adualisation travaux attribulés diverse diverse de la serie	Etudes preliminatres	
Indemnities concours Indemnities concours Index diverse; reprojection of the concours Index diverse; et provision Index diverse; et provision Instrumentation et coordination Instrumentation ou al ancer. Instrumentation ou al ancer. Instrumentation ou al ancer. Instrumentation ou al ancer. Instrumentation ou al ancer. Instrumentation ou al ancer. Instrumentation reason. Instrumentation reason. Instrumentation mancierate Autres	géomètre et sondage de sol	18.000 €
realtrise diceaver + Opc sur technique et coordination SPS sur technique et coordination SPS sudes diverse; et provision faits d'abonnement et divers traites (AMO, controles divers) - actualisation traites (AMO, controles divers) - actualisation traites (AMO, controles divers) - actualisation traites (AMO, controles divers) - actualisation traites (AMO, controles divers) - actualisation traites (AMO, controles divers) - actualisation traites (AMO, controles divers) - actualisation for surjection ou a lancer. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Autres. Autres. Autres. Autres. Autres. Autres. Autres. Autres. Sous treps associate Autres. Autre	fals divers, repro, annonces	5 000 E
realtrise diceavre + OPC The state of the s	indemnités concours	4 000 €
mailtree d'œuvre + 0pc controleur tecnique et coordination SPS Etudes d'herasse se provision Frais d'abonnement et d'hera restations complémentaires (AMO, contrôles d'wess)- adualisation Travaux annews (AMO, contrôles d'wess)- adualisation Travaux annews (AMO, contrôles d'wess)- adualisation Travaux annews (AMO, contrôles d'wess et autres.) provisions pour Imprévou, d'wess et aléas adualisation travaux Autres Souis botal autrés faite Autres Autres Cour botal autrés faite Autres de la lévelue (provisions) (provision pour Imprévous d'hibres autrette maindaitaire Reliquat prevision there accelerate maindaitaire Reliquat prevision d'entil l'ével prévisionne	tabons intellectuelles	1.000
controlleur bachingue et coordination SPS. Eudes diverses et provision Frits d'abonnique et coordination freis d'abonnique et des services et provision Frits d'abonnique et des services et de services et d'abonnique	mailtise diceisme + OPC	107 000 6
Etudes diverses et provision Frais d'aboningment et divers) - adualisation Frais d'aboningment et divers) - adualisation Frais d'aboningment et divers) - adualisation Fravaux en consultation où al ancer Fravaux en consultation où al ancer Fravaux en consultation où al ancer Fravaux en consultation où al ancer Fravaux en consultation travaux Autres de present aléas Autres de l'aboration Fravaux de traiterre (provisions) Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers Fravaision pour imprévaix divers	controleur technique et coordination SPS	15 000 6
Frais debonnement et divers. restations complémentaires (AMO, contrôles divers), adualisation. Travaux en consultation ou à lancer. Travaux en consultation ou à lancer. Travaux annews (frais nacodrament, 16te, pièrre et autres.) provisions pour imprévaux divers et aléas actualisation travaux. Autres Sour total autres. Autres Cour total autres de mandataire. Autres assistette mandataire. Autres de la ferme de la ferme de la ferme autralisation, taux de tabléence (provisions) provision pour imprévaux divers Sour total l'étable mandataire. Reliquat prevéjations. Sour total l'étable mandataire. Reliquat prevéjations.	Etudes diverses et provision	15 000 51
Travaux annewa (AMO, controlles divers): adualisation Travaux en consultation ou à lancer Travaux annews (frais raccordement, tiles, pierre et autres) provisions pour imprévou, d'est pierre et autres) Autres Sour fobra autrette remodation Autres Sour fobra autrette remodation Autres Autres Sour fobra autrette remodation Travais de la consultation travaux Autres Sour fobra autrette remodation Travaison, trava de toile ferre (provisions) Travaison, trava de toile ferre (provisions) Travaison pour imprévuix divers Souis fobra! Realiquat prefolisionne	Frais d'abonnement et divers	
Travaux annews (frais recondense), the plane of autres.) Travaux annews (frais recondense), the plane of autres.) provisions pour imprévou, divesset alées actualisation travaux Autres Sour four action mandataire Autres Autres (attraction mandataire Autres (attraction mandataire) Travaison, taux delablement (attraction mandataire) provision pour imprévuix dives Reliquat prevision four imprévuix dives Souis fouril frais mention mandataire Reliquat prevision four imprévuix dives Souis fouril frais mention mandataire Reliquat prevision four imprévuix dives Souis fouril frais mention mandataire Reliquat prevision fouril frais mention mandataire Reliquat prevision fouril frais frais frais prévisionne.	restations complémentaires (AMO, contrôles divers)	
Provide Control of th		
To make the first of the first	Transity on many littles for it have	
To the Military of the Militar	Takan annered (fizik ranningenet) Jesus place in the state of the stat	920 000 6
effects manidations 1.00	Drovisions pour Imprévus, diverse et aléae	44 000 E
efocts manufacture 1 198	a destruction of the second of	200 1
utiotte mandatate 1 000 00	Author	33 000 ¢
Meette mantantan	Sour total acceptant	T CARR THOO F
Mente municularia	Hors asslette mandataine	
Merte municipius Municipateliseema	rémunération mandataire	
Mentile municipalities Maint previous	Authes: éturles:	
mprichal chiese Coule botal their assisted mandatalian solid botal their previous	actualisation, taux derbierence (provisions)	
Some total hour apparent management Source total name to the source total name to the source to the	provision pour imprévus divers	
i total Reliquit previsionna	Š	3.0
eliquat previsionnal	Religiations/Some	
	7	06

S AMP	
	Wellquar previous and an appropriate the second sec
6.100 e	0013331305
6.100 €	Ggne 816 (dommage ownage):
16 200 £	

Debut des études 15/02/2019 Recrutement Maibre d'Ouvrage Délégué	Recrutement Mattre d'Œuvre 30/10/2019 Dépôt Permis de Construire 15/04/2020	Début des travaux 15/11/2021 Livraison 30/09/2022	
Reliquet previsionnel Souri total Reliquet previsionnel Souri total Reliquet previsionnel TOTAL AP Bethinsent 1 000 000 c	Searchean Charles Three Children 18 100 C	Ligne 616 (dommage ouvrage) 6 100 c Selignat previsionne 50 c	

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2019)

	2025 TOTAL			3.0	3.0	924 000 E	1 3.0				30 77 76 200 6	30	2000	0€ 1122300€			-11	3 OOT. 0
	2024						0.E					The second second second second		lł I			-	-
	2023		1000 5		34 000		23.000.€					900		- 29.000.E				
	2022		000 86 000		920 000		3.000.9563		10 475	10 12	777 01	36236 30		E "990'292'E			1879	
	2021		11 000 50 000		30 000		3.000.11.		-		+	3.0		N. C. 80.000			5483	
	2019 2020		12 000 11			╁╁				-	_	30		12 Mar 11 Mar 12		}	H	
	2018 7 20	MENT					0 6 72 900	EMENT		_		2.0		77		ASSURANCE		
The same of the same of the	2017	BATTMENT		-		# · # · · · · · · · · · · · · · · · · ·	200	EQUIPEMENT	<u></u>			0.C	- White the second of the Contract of the second of the se	***************************************	:	ASSUI		
	2016	The state of the s							-			12.0						The second secon
	2015	100000		-		90											-	The second secon
	2013 2014	and the second second				, a						30					-	TATOL.
IT PAR'ANNEE	2007 à 2013					128				alerte)			TOTAL				-	TOTAL
REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE	24 40		Light 232 (Honoraines)	Ugne 238 (avances corporelles)	Igne 2313-12 (bayaux)	SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT			Ugne 2184 et 2188 (Mobilier)	ugne 41576 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)	Keliquat previsionne	IAL EQUIPEMENT		!	CP des AE	Hone 618 (dommone commone)	Religiost prévisionnel	ŀ
EPARTITION DES			Liane 237 G	Ligne 238	Ligne 2	SOUS TOTAL O			Ugne 218	TO DO STORY OF THE	Keligi	2008		•	١	I kne 616 6	Religie	

PLANNING PREVISTONNEL (BP 2019)

ANNEXE 2.16

\$167200%

MONTANT DE L'AE

MONTANT DE L'AP

MONTANT DE L'OPERATION

|--|

20	######################################
+ 600 e	
4.600 E	Ligne 616 (dommage:ouvrage)
15 E	

Deout des etades 04/02/2019	Recrutement Maitre d'Ouvrage Délégué	Recrutement Maibe d'Œuvre 30/07/2020	Dépôt Permis de Construire 15/01/2021	Début des travaux 18/08/2021	Livraison 05/08/2022
	01Al. AP Bethment 779 200 c	12 (12 (12 (12 (12 (12 (12 (12 (12 (12 (4600 E	TOTAL AE DO 44600 C

19 2020 2021 2022 2023 2024 2025 TOTAL			14 COO 44 COO		228 000 418 000 - 418 000 - 418 000 - 645 000 E		25004 340004 2220004 489000 1500 1500 E 779 000 E		20 500 1 20 500 5	16.700		0 c 0 c 37,260 c 37,260 c	2.500.c 14.000.c 272.000.c 526.200.c (\$500.c 0.e 815.200.c			
2018 2019		BATEMENT	1				0.6	EQUIPEMENT				0.6	0.6		ASSURANCE	
2017		A.	+				3.0	EQI				0.6	2.0. 20		SW	-
2016			-		-		30			_		202	30 3			
2015				-	-	-	£ 0.0					20	0 2			
2014							3.0				_	20	0			
2007 à 2013							90					0	0		-	
u I	CP des AP	Hana 732 (Managarana)	Tinna 227 (managa lammarallae)	Ligne 238 (avances comorelles)	Ugne 2313-12 (travaux)	Reliquat prévisionnel	SOUS TOTAL OPERATION BATTMENT		Ligne 2184 et 2188 (Mobiller)	Ligne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)	Reliquat prévisionnel	SOUS TOTAL EQUIPEMENT		CP des AE		

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACQUISITION DE VEHICULES ET ASSIMILES AUTORISATION DE PROGRAMME — CREDITS DE PAIEMENT

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Affiché le

ETAIENT PRESENTS

1 1 FEV. 2019

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Le payeur départemental

▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2019

ACQUISITION DE VEHICULES ET ASSIMILES AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

1. Objectifs et enveloppe financière

Le SDIS dispose d'un parc de plus de 620 véhicules et engins, renouvelés de manière périodique. Le rythme de renouvellement permet au SDIS, d'une part, de maintenir une moyenne d'âge de son parc conforme aux recommandations nationales et, d'autre part, de mettre en adéquation les acquisitions de véhicules avec les besoins identifiés dans le SDACR et de poursuivre la rationalisation du parc roulant. Lors du vote du budget primitif 2018, le conseil d'administration a adopté l'autorisation de programme (AP) relative à l'acquisition de véhicules pour les exercices 2018-2022 pour un montant de 15 050 253 €.

2. Bilan des actions réalisées en 2018

En février 2018, le CASDIS a voté 2 998 284 € de crédits de paiement (CP) pour l'année.

Article 21561	Quantité	CP Votés	CP consommés
VSAV	6	553 064 €	556 179 €
VPI	2	354 071 €	
FPTGP	3	837 856 €	835 309 €
VPL EQUIPEMENT	1	97 524 €	97 524 €
CDHR CHASSIS	1	86 413 €	79 080 €
CDHR EQUIPEMENT	1	51 424 €	50 844 €
CEAR VAR / CSO	1	246 366 €	76 409 €
REMORQUE POUDRE	1	16 686 €	
MPR	11	38 500 €	
CPCE	1	158 620 €	152 515 €
VSRM EQUIPEMENT	1	168 719 €	130 627 €
AJUSTEMENT DM		- 22 000 €	
SOUS TOTAL 21561		2 587 243 €	1 978 487 €
			······
Article 2182	Quantité	CP Votés	CP consommés
VTU	2	72 000 €	
VLCG CHASSIS	1	16 033 €	16_185 €
VLCG EQUIPEMENT	1	16 264 €	15 790 €
BLS/BRS	1	75 000 €	93 670 €
VLHR	1	39 975 €	
VLU .	5	73 471 €	74 390 €
VL SEGMENT C/D	1	16 875 €	22 585 €
VL SEGMENT B	5	79 423 €	59 734 €
AJUSTEMENT DM		22 000 €	
SOUS TOTAL 2182		411 041 €	282 355 €
TOTAL AP VEHICULES		2 998 284 €	2 260 842 €

Le tableau ci-dessus retrace la consommation des CP votés pour l'année 2018. On constate ainsi que 737 K€ de CP inscrits n'ont pas été consommés, ce qui s'explique par deux facteurs :

- d'une part, les écarts entre les coûts estimés et les tarifs obtenus, ce qui représente un gain de 91 K€;
- d'autre part, le décalage ou la modification de certaines opérations pour un montant total de 646 K€ :
 - Le VPI (véhicule de première intervention) commandé en 2017 (174 K€) ne sera réceptionné qu'en 2019, en raison des difficultés financières rencontrées par le fabricant GIMAEX;
 - Le VPI inscrit au plan pour l'année 2018 (179 K€) n'a pas été commandé en raison d'une réflexion en cours sur ce type de véhicule;
 - La CEAR (cellule d'éclairage et d'assistance respiratoire) inscrite au plan en 2018 n'a pas été commandée, car il a été décidé de s'orienter vers un CSO (camion de soutien opérationnel).
 Seul le châssis du CSO a été réceptionné en 2018, soit 170 K€ non consommés ;
 - o La Remorque poudre (17 K€) a été livrée au mois de décembre et sa facture n'est pas parvenue au SDIS avant la clôture de l'exercice budgétaire ;
 - Les 2 VTU (véhicules tous usages) n'ont pas encore été réceptionnés (72 K€), de même que le VLHR (véhicule léger hors route).

Les crédits correspondants aux opérations décalées sur 2019 devront donc être réinscrits sur 2019.

3. Évolution de l'Autorisation de Programme (AP)

Depuis 2015, l'AP véhicules est votée pour 5 ans. Il vous est donc proposé d'ajouter l'année 2023 au plan arrêté en février 2018.

La répartition des CP entre les années 2018 à 2022 évolue par rapport aux CP votés en février 2018 (cf. tableau ci-dessous). En effet, les nouveaux CP intègrent notamment :

- la réinscription en 2019 des crédits correspondant aux véhicules n'ayant pu être réceptionnés ou payés en 2018, ainsi que des crédits correspondants aux opérations décalées ;
- l'acquisition de 6 VSAV supplémentaires entre 2019 et 2022 (28 au lieu de 22); ces acquisitions sont rendues nécessaires par l'augmentation de l'activité consacrée au secours à personnes. Ainsi, deux de ces VSAV viendront augmenter le parc : le centre de secours de Pouilley Les Vignes sera désormais doté d'un VSAV, tandis que celui de Bethoncourt-Sochaux en recevra un deuxième.

	2018	2019	2020	2021	2022	Total 18/22
CP votés en février 2018	2 998 283 €	3 258 613 €	2 953 181 €	2 791 706 €	3 048 470 €	15 050 254 €
CP proposés février 2019	2 260 842 €	3 642 270 €	2 811 988 €	3 327 012 €	3 244 057 €	15 286 169 €
Différence	- 737 441 €	383 657 €	- 141 193 €	535 306 €	195 587 €	235 916 €

Le total de CP proposés pour la période 2019-2023 s'élève à 16 577 555 €.

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
CP proposés	3 642 270 €	2 811 988 €	3 327 012 €	3 244 057 €	3 552 228 €	16 577 555 €

L'annexe au présent rapport détaille la répartition des CP proposés pour les années 2019 à 2023, ainsi que les commandes prévues chaque année.

En effet, certains engins, et particulièrement les échelles, affichent des délais de fabrication supérieurs à une année ; il est donc nécessaire de les commander l'année précédant l'exercice sur lequel sont inscrits les CP.

Le plan proposé prévoit l'acquisition de 157 véhicules, répartis entre :

- 73 engins d'incendie et de secours, dont :
 - o 35 VSAV (7 par an);
 - 3 échelles ;
 - 4 FPTGP: fourgons pompe-tonne grande puissance;
 - 4 CCRSR: camions citernes ruraux de secours routiers, engins mixtes;
 - 2 CCR: camions citernes ruraux;
 - o 2 Bras sur porteur;
 - 4 CCF /(CCFM): camions citernes feux de forêts (moyens);
 - 4 VSRM : véhicules de secours routier moyens ;
 - 3 CPCE : camions porte cellules.
- 84 véhicules légers :
 - 30 VL: véhicules légers;
 - o 28 VLU: véhicules légers utilitaires;
 - 9 VTU: véhicules tous usages;
 - o 5 VLCG : véhicules légers chef de groupe ;
 - o 3 VLSM : véhicules de liaison secours médical ;
 - 2 VLTU: véhicules légers tous usages;
 - o 2 VLHR : véhicules de liaison hors route ;
 - o 2 VTP : véhicules de transport de personnes ;
 - o 2 BLS/ BRS : bateau léger de sauvetage/ bateau de reconnaissance et sauvetage ;
 - 1 VLS + remorque : véhicule léger de secours.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et décident de :

- solder les crédits de paiement de l'exercice 2018 à hauteur de 2 260 842 €;
- adopter le montant de l'autorisation de programme 2019-2023 à hauteur de 16 577 555 €;
- répartir les crédits de paiement entre les exercices 2019 à 2023, conformément au tableau figurant en annexe.

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Requie - 8 FEV. 2019

Contrôle de légalité

.5	
- 2	
Ţ,	
•	
- 2	
- 6	į
•	
•	
X	ì
÷	
£	
- 6	
- 3	
- 5	
a	
τ	
•	
- 2	
-77	
-4	
=	
Ç	
⋖	
α.	
$\overline{\mathbf{c}}$	
ā	
⋖	
11	
EXF APCF	
Ľ	
ANINA	
2	
ā	

PLAN PLURIANMUEL ACQUISITIONS VEHICULES ET ENGINS ASSIMILES 2019 2023 V6 CÁSDIS du 07/02/2019

	1			(現在後の)の経過、他の中で、 で、		100				54 1	\$25.00 m				
Commendes, 2018	CP 2018	Commandes 2019	CP 2019	Commanders	82	C 2020	Commandes 2021	2021 CP 2021		Commandes 2022	CP 2022	Company	Contrastidus 2023	CP 2023	TOTAL des CP
Sevi Sample Bank	556 179	7.000.040	cen san		4										ZV18 a Z0Z3
	ľ	-12 Phi	ा -	2	- 588 392	506.302		709 044		7. 730 316	730'315	Z	762 225	752 225	4 104 496 €
		-	Т	NO.	•		183	-1				K. 1.			543,320
20%	0	10x	0	- T	,	1		707 898 707 898		620 756	\$20 756				620 756 €
0.0	0		0	100		0	1.0	1	3	1 69			751 009	751 003	1 458 907
	286 110	آن	206 466	W2#	212'857	212.857	0.2					Add of the	1		9
10.	549 199	24 387 116	387 115	٠ 2	358 729	3987729	(表の)薬	-					1		705 230 €
j		D.			0	0	5.22	_		1000		S 200	Ī		1 335 044 €
20 A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		ĵ.	616 635	59 H.L.	654 189		\$ 100 miles	753	SS4 189	104	3 (1)	128887	1	†	
	ŀ			Ġ.	H		J. 100		Ť			8 6	644 650	£44 85A	1 270 824 €
		0	0		113 851	113 851	1. A	-			CONTRACTOR IN		070	220 110	1 205 820 €
0	-	ě		L	_							1			113 851
ı	j	0.		14 0 14			2000								,
	ı.	70		***	-		14.52		1			<u> </u>			97 524 €
		-Co		100	-				1			ैं			79 680
	0		123 445	(A) (A)	127 557	437 447	7 J. J. J. J. J. J. J. J. J. J. J. J. J.	1						_	50 844 €
XO:	-	247 679	1		240 240	Ť		 							250 532 €
92	76 409		157 463		1	Ť	2					<u>इ</u>	278 764	278 764	1 035 662 €
	c			NAC PARTY	THE COURSE WAS A SECOND	-	100					80			
LO.					The second section	-	******					ur Uu Uu			263 987 €
.0.		.0		W	-					36 C					
	0	413 17 428	34 348	To the second		Ī		 		**:		155 Çe			9
0	0	KIN BULLER WAS BUILDING TO STATE OF STA	THE PERSON NAMED IN	L	40 845	40 845	100			200				_	34 348 €
		0	-	Į		۴	12	250 000 450	Ť	43 332	43 332				84 177 €
TAN DESCRIPTION OF THE PERSON	152 545			162	182 137	168.280 P	COLUMN TO SERVICE OF THE PARTY		7	1 - 201 27 - 21 10 - 21 10 - 21 10 - 21 10 - 21 10 10 10 10 10 10 10	N. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C.				250 000 €
	0			02.00		Ť	in city	-	W -					177 170	926 699
0	٥			223			i i					ľ	190 000	200 000	180 000
200	130 627	200	-	10 mg/2	_		299	╀	15	300 B4E 200	245 200	7 2			2000 602
				医 2000	-		CALC: 258 000	000 258 000	-		010 420	5 TO	200	317 389	1 363 477 E
3003 101AL 2061 20 2 473 428	1 978 487 €	2366 295	3084806	*185 2 508	908 136 2	2 439 090	\$13E 2.414	÷	200 SHIER	5.77£ WA	3 77C ms	1			258 000 6
14			Г	L	1	Т	L	1		CO 077.7	41017	+	3068 377	3 068 377	16 181 854 €
							2					14			87
	0	F28 87 000	169 000	68 (176)	89 610	DJB.68	(Miles)		2	DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF	7-63 GROSS	I SALLAND		John Grand China	
ě		ĺ		※034	ļ	-	100			·		2 TOS	ON SA	200 07	451.597 6
100 AT	107	4 000	74				New Year	_	Đ.	ES.		100 mg/s		3	2000 06
	15 183		7	2011 17	171	П	17	L	17 686 387		18 216	Sa Pix	18 763	18 763	404 604 6
303	ne i ei	16 264	16 264	16	752	16 752		17 254 17	17 254 探河路	17 772	17 772	1	18 305	18 305	102 435 6
		90/41	4	i ka	-	-			17 723 WW			1 m	18 302	18.802	3 400 40
STIS			15 979			Ť	31 La	16 889 16	16 889	### ### ####	:		17 918	17 918	2 3 2 2 0 2
Series Series	02 640	WOW COMMISSION OF THE PERSON O	8	37	584	37 584	Servas,		10×	39 873	39 873	REAL PROPERTY.		+	3 7 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
100000000000000000000000000000000000000	0/0 55	(1010)27/2018 (MISSON) 27/2019 (MISSON)	00022				السائلا			Same Samuel		200		-	220 670 6
-	74 300	10 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	THE STREET		43 819	43 849		_		46 488	46 488	200			131 511 6
2 W. Seg D	22 585	27d 67 25/2	76 622	78	78 920	~†	Ben Jackson Dated	10 C 10 C 10 C 10 C 10 C 10 C 10 C 10 C	¥			₩ 9 ₩	103 486	103 486	531 436 6
ľ	7	12 44 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	1	1	+	7						Ц	 	-	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
S. Marketon	59 735	V52 ENGINEERING	74 500	1	17 903	14	18 440	4	"		18 993	THE MARKE	19 563	19 563	92.279 €
! _	Ī	U. Branchista	т	200	2	Т	73,	2	27.1 7.5	75.469	75 469	20204	77 733	77 733	428 943 €
17 408 192	_	434 627	7		4	Т		-+	•	Į				65 362	65 362 €
Ļ.	2 250 842	40 2 707 022	3	35.2.036	_	3/2 630	15 258.808	108 258 808	13		457.33	8	103.00		3 54 A 545 C
	1			•	H	t	ľ	ŧ	1	200			_	2	

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT OUTILS INFORMATIQUES DE GESTION

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

 M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Affiché le

Le payeur départemental

1 1 FEV. 2019

▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT OUTILS INFORMATIQUES DE GESTION

1- Objectifs et enveloppe financière

Le 18 décembre 2007, le conseil d'administration du Sdis a adopté une autorisation de programme (AP) avec l'objectif de renouveler des outils informatiques de gestion des services.

Actions programmées:

- Assistance à maitrise d'œuvre (décision CA 18/12/2007);
- Évolution des progiciels ressources humaines et formation en environnement « full web » (décision CA 18/12/2007);
- Acquisition de progiciels médical, prévention et technique (décision CA 18/12/2007);
- Acquisition d'un outil de pilotage (décision CA 15/02/2013) pour la mise en place d'indicateurs dans les briques suivantes :
 - oGestion opérationnelle;
 - oRessources humaines, paie, vacations et gestion du temps ;
 - oGestion financière;
 - oPrévention;
 - oMédicale;
 - oFormation;
 - oTransversale.

2- Bilan des actions réalisées durant l'année 2018

Les crédits de paiements (CP) inscrits au titre de l'exercice 2018 s'élevaient à 79 750 €. Au cours de l'année, l'opération à réaliser concernait la mise en place du logiciel technique en effectuant l'analyse fonctionnelle et la mise en ordre de marche des modules suivants :

- Matériel roulant ;
- Habillement;
- Immobilier.

Conformément au planning, ces trois modules ont été mis en production courant 2018. Cependant, un décalage de temps dans la réception des factures concernant ces étapes a été constaté. Les crédits consommés sur l'APCP en 2018 s'élèvent à 53 583 €. Les crédits non consommés devront être réinscrits en 2019.

3- Actions à réaliser en 2019

Pour l'année 2019, il convient de poursuivre la mise en place du logiciel technique en prévoyant les actions suivantes :

- Vérification d'aptitude et de service régulier des modules habillement et immobilier (1er semestre 2019) ;
- Mise en ordre de marche et vérification d'aptitude du module petit matériel (2ème semestre 2019).

4- Évolution de l'autorisation de programme - crédits de paiements

Lors du CASDIS de février 2018, la durée de l'AP a été prolongée d'une année (soit 13 ans, pour la période 2007-2019) pour une enveloppe globale inchangée de 850 000 €.

Afin de tenir compte du calendrier de déploiement du logiciel technique ATAL, validé en comité de direction en juillet 2018, il est nécessaire de prolonger l'AP de deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 2021. Le montant global restera inchangé.

Les actions conduites durant ces deux années supplémentaires porteront sur :

- Année 2020 : Vérification de service régulier du module petit matériel et paiement de la garantie des modules habiliement et mobilier;
- Année 2021 : Paiement de la garantie du module petit matériel.

Après en avoir délibéré, les membres du consell d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le bilan des CP consommés en 2018, pour un montant de 53 583 €;
- valident la prolongation de l'AP jusqu'en 2021;
- valident les CP 2019 à 2021 pour un montant global inchangé de 850 000 €.

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Christing BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçule - 8 FEV, 2019

Contrôle de légalité

Annexe APCP Outils informatique de gestion

A/ Autorisation de programme

durée 15 ans enveloppe 850 000 €

B/ Crédits de paiement

B1/ Assistance à Maîtrise d'œuvre

	2021		1			ſ	1204	Ţ	
	4 2020 CP	+	1			28.0	}		:
	CP 2019 CP 2020 CP 2021	1	-			2010 (20 2010	<u>, </u>		
	CP consommés					S consommés	2013		
	Chansammes CP consommes CP cons					C CONSORMés C CONSORMés C CONSORMés C CONSORMés C CONSORMés C CONSORMés C CONSORMés C CONSORMés C CONSORMés C CONSORMés C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C CONSORMÉS C C C CONSORMÉS C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	7707		
	CP consommés 2016					CP consommés	arny		
	CP consommés 2015					CP consommés		2 240 6	
	CP consommés 2014					CP consommés		2 920 €	
	CP consommis 2013					CP consommés 2613			
	CP consommés 2012					CP consormets 2012			
	CP consommés 2011				£	CP consommés 2011			
	CP consommés 2010					CP consommés 2010	200	20 450 E	
	CP cansommés 2009	2,960,10€	2.960,10.€		1 environneme	CP consommés 2009			
	CP consommés 2008	16.953,00 €	23 143 € 16 953,00 €		et formation e	CP consommés 2008			
	CP consommés 2007	23143€			ces humaines	CP consommés 2007		_	
	Objet	Cabinet ACTES	Crédits consommés au 31/12/2018		B2/ Évolution des progiciels Ressources humaines et formation en environnement « full web	objet	- Inneren	Carles and Carles and	
	tmputation budgétaire	1031		l	B2/ É	Imputation budgétaire	200		-

U 7 240 E 2.920 € 39 188 E 45 444 C 45.058 € 48 766 € 3 709 € 27450€ 36.55€ 53.975 € 27 82.9 € 25.116 € 73 380 € 2745€ 19 290 61 46 735 € 26 910 € 3 929 15 78.586 € Credits consommés au 31/12/2018 Crédits de pélément Materiel Informatique Ротпавов

	CP consommés CP 2019 CP 2020 CP 2021		7.8776 5.610.0						2 503 E3
	CP 2619		2 000.18		è				
	CP consommés		53 583 €					53 583 6	3 503 63
	CP 2017		5171 E				ŀ	5 171 €	
	CP consommés 2016		5 160 €					5 160 €	
	CP consommés 2015							•	
	CP consommés 2014		140e			90		3-400 E	
	CP consummés 2013	A STATE OF	1.502.4	90€		90		4 600.5	
	CP consommés 2012	A STANCE	4.00	3.0	ĺ	1 265 €	A MON CC	7	_
	CP consommés 2011	36.00	3,776.4	306		30	4.619.4		
	CP consommés 2010	2 840.¢		14 830 €		3000€	21.660.0	2	_
	CP consommés 2009	10.066.6		90		2.000 €	12 045.40 €		
t technique	CP consonmés 2008								
, prévention e	CP consumités CP consommées CP cP consommées CP cP consommées CP cP consommées CP cP cP cP cP cP cP cP cP cP cP cP cP cP								
B3/ Acquisition de progiciels médical, prévention et technique	dbjet	Courses		Maintenance	Comments	uanamin	Credits consommés au 31/32/2018	The state of the s	Crédits de palement
B3/	Impotation budgétaire	2051		6156	6184	5			1

		- 5	-				_	T		Ţ		7	Ų	7
		92	,		:		- 1	-	<u></u>	-			-	1
	į	C# 20			 				7 1 7 1	L	_		•	ļ
		CP 2619			1	1000000							•	
		CP consummés CP 2619 CP 2626 CP 2021	4078								•		,	
		CP 2017		12 950 6	,		i			0 400 40	3 20 27			
		CP consommés		4980€	2						3 300 4			
		nmes CP consommés CP cP consommés CP cP consommés CP cP consommés CP cP cP cP cP cP cP cP cP cP cP cP cP cP		56 551 6						4 193 92	Ì			
		CP consommés 2014		150.119 €			3			150 110 6	,]	
		O consommés 2013												
		CP consommes 2012												
		CF 00nS0mmCS 2011												
	1	2010												
	ŧ	2009												
	77 11 11 11 11 11 11	2008												
6)	d constant	2007 2008 2009 2010						_						
84/ Acquisition o'un outil de pilotage		Objet	September 1		Major Barrell	Tathe Hance		Formation	Coddler concentration of the contract of the c	CONTRACTOR OF STACK TOTAL	CONTRACTOR OF THE STATE OF THE	Credity de palement		
Ì	Imputation	budgebire	2051		6176		70.5	4070			_	_,	•	

TOTAL

850 000 €

崇

'n

383€

3 131 E

10 140 €

63 B01 €

154 4K5 E

44 649 €

72 456 €

95 040 €

95.230 €

23 143 €

Crédits consommés au 31/12/2018
TOTAL crédits de palement

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MOBILITE ET NOMADISME NUMERIQUES AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Le payeur départemental

▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiche le

1 1 FEV. 2019

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2019

MOBILITE ET NOMADISME NUMERIQUES AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

1- Objectifs et enveloppe

En février 2017, le CASDIS a voté la mise en place d'une autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) ayant trois objectifs principaux, à savoir :

- Améliorer et augmenter la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) par la mise en place d'une application leur permettant d'organiser finement et en temps réel leurs plannings ;
- Déployer des outils aux bénéfices des victimes et des acteurs de terrain par la transmission de flux entre l'engin et le centre de traitement de l'alerte (CTA), par la transmission des bilans au service d'aide médicale urgente (SAMU) et service d'accueil des urgences (SAU) et par la mise à disposition d'outils documentaires et cartographiques;
- Faciliter la communication interne et externe par la création d'une application mobile « sdis25 » et par un complément d'équipement des cadres.

Cette APCP prévoit ainsi trois types d'évolutions :

- Le développement de l'application SMARTEMIS®;
- L'acquisition de tablettes numériques ;
- La création d'une application SDIS 25 pour smartphones.

L'autorisation de programme votée en février 2017 comprend une enveloppe de 545 500 € répartis sur quatre ans.

2- Bilan des actions réalisées durant l'année 2018

Les crédits de paiements (CP) inscrits au titre de l'exercice 2018 s'élevaient à 364 937 €. Au cours de l'année, plusieurs actions ont été engagées, à savoir :

- La livraison du prototype des tablettes opérationnelles et l'achat d'un premier lot d'équipement ;
- La mise en place de SMARTÉMIS;
- Le lancement des tablettes de soutien aux actions péri-opérationnelles (reconnaissance opérationnelle, gestion des poteaux incendies...);
- L'équipement des cadres en smartphones.

Cependant, un décalage de temps dans le choix de la tablette opérationnelle et de ses accessoires a été constaté. Ce retard entraine une réinscription de crédits sur l'année 2019. Les crédits consommés sur l'APCP en 2018 s'élèvent à 248 486,55 €.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 204 000 € au titre de la dotation aux investissements structurants des services d'incendie et de secours. Un premier versement de 71 086 € a été perçu en décembre 2018.

3- Actions à réaliser en 2019

Pour l'année 2019, il convient de poursuivre le plan de déploiement en prévoyant la réalisation des actions suivantes :

- La validation d'aptitude de la solution pour les tablettes opérationnelles :
- L'acquisition des tablettes opérationnelles et leurs accessoires ;
- L'acquisition des tablettes de soutien aux actions péri-opérationnelles.

Le versement du solde de la subvention au titre de la dotation aux investissements structurants des services d'incendie et de secours sera sollicité au cours de l'année.

4- Evolutions proposées

La durée (4 ans) et le montant de l'AP (545 500 €) restent inchangés. Les CP proposés pour l'année 2019 sont présentés en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- approuvent le bilan des crédits de paiement consommés en 2018, pour un montant de 248 486,55 €;
- valident la nouvelle répartition des crédits de paiement pour les années 2019 et 2020, telle que présentée en annexe, pour un montant global inchangé de 545 500 €.

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçule - 8 FEV. 2019

Contrôle de légalité

APCP MODILITE et Nomadisme numeriques A/ Autorisation de programme

4 ans 545 500 € durée enveloppe

B/ Crédits de paiement

į	Imputation budgétaire	Objet	CP consommés	CP consommés	CP 2019	CP 2020
		Tablettes durcies		1 346 €	141 051 €	60 000 6
Matériel		Tablettes "grand public" (appui métier lié à l'OPS)		2 970 €		10,000
informatione	2183	Smartphones cadres (chefs de groupement et service)		13 167 €		
F		Crédits consommés au 31/12/2018	. E	17 483 €	*	-
		* Oreginside national			151 051 €	70 000 E

3	AT ANN	2 COO TCZ	, , , , , , ,		:
1	9	231 003 €	16 763 €	Crédits consommés au 31/12/2018	
4 000 €				Application SDIS25 sur smartphone	
		5 619 €		Gestion des reconnaissances OPS	1607
13 800 €	41 400 E	82 800 €		Logiciel tablettes durcies	1
a site of games of the site of		47 592 €		SMARTEMIS information partenaires institutionnels	
and the second property of the second second	1	35 532 €		SMARTEMIS synoptique et nofification	
The second second second	بقب فاستعمات وريؤهم كاستعمام الاستام كيام	59 460 €	16 763 €	SMARTEMIS disponibilité SPV	

TOTAL 545 500 €

87.800 €

192.451 €

248 486 €

16 763 €

Crédits consommés au 31/12/2018

Ψ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACQUISITION D'OUTILS PEDAGOGIQUES AUTORISATION DE PROGRAMME — CREDIT DE PAIEMENT

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Affiché le

Le payeur départemental

M. Michel PETITCOLAS

1 1 FEV. 2019

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Françoise BRANGET, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2019

ACQUISITION D'OUTILS PEDAGOGIQUES AUTORISATION DE PROGRAMME — CREDIT DE PAIEMENT

1. Objectifs et enveloppe financière

Dans le cadre de sa politique en matière de formation, le SDIS du Doubs a fait le choix de se doter de :

- deux outils mobiles :
 - le premier, une cellule d'entrainement au port de l'appareil respiratoire isolant (CEPARI mobile);
 - o le second, pour l'entrainement à l'extinction des incendies et à la compréhension des phénomènes thermiques (CEPTI mobile) ;
- d'appentis pédagogiques installés dans 17 centres de secours afin de permettre la formation à l'emploi des lots de sauvetage et de protection contre les chutes.

Une autorisation de programme (AP) a été mise en place en 2014 afin d'acquérir et construire ces outils pour un montant total de 1 240 000 € sur une durée de 5 ans.

En 2017, le montant de l'AP a été ramené à 1 074 139 € et le périmètre de l'AP a été modifié pour ne retenir que 15 appentis pédagogiques.

En effet, les appentis d'Orchamps-Vennes et Morteau ne seront pas réalisés dans le cadre de la présente AP mais dans le cadre de l'opération propre à la construction de chaque centre.

2. Bilan de l'année 2018

Sur les 24 000 € de crédits de paiement pour l'année 2018, 21 668,85 € ont été dépensés. Ils correspondent à la construction de l'appentis au centre de secours du Premier plateau et à des frais d'étude sur les appentis réalisés en 2017.

3. Bilan final de l'APCP

Les objectifs de ce projet « Acquisition d'outils pédagogiques » lancé en 2014 ont été remplis. Les deux outils mobiles ainsi que les 15 appentis font désormais partie intégrante des outils de formation du SDIS 25. L'autorisation de programme est clôturée avec une enveloppe finale de 1 071 808,38 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier, dont les données chiffrées sont exposées dans le tableau figurant en annexe, et :

- approuvent le bilan des crédits de paiement consommés en 2018, pour un montant de 21 668,85 € ;

- clôturent l'autorisation de programme, pour un montant final de 1 071 808,38 €.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Requile - 8 FEV, 2019

Contrôle de légalité

Annexe APCP Outils pédagogiques

A. Autorisation de programme

CASDIS 6 février 2018	2014-2018	1 074 139 €
Dernier vote	Durée	Enveloppe

B. Bilan 2018

АР	Imputation	CP inscrits 2018	CP consommés 2018
CP CEPARI		€ 00'0	
CP CEPTI		3 00.0	
CP APPENTIS	21318 (constructions)	21 000,000 €	20 768,85 €
	(232 (honoraires travaux)	3 00000 €	300,00€
	Total CP Appentis	24 000,000 €	21 668,85 €
CP EQUIPEMENTS		3000	
Total des CP		24 000,00 €	21 668,85 €

C. Bilan de l'AP

Construction des appentis 23 8		27.75	7107	- ornz	lotai
the designation of the second	23 835,47 €	80 393,22 €	231 706,76 €	21 668,85 €	357 604,30 €
Acquisition du CEPARI	225 370,80 €	. €	1 850,00 €	;	227 220,80 €
Acquisition du CEPTI	Э -	() ·	434 610,00 €	-	434 610,00 €
Matériel et tracteur pour CEPARI et CEPTI 39 9	3 09′666 6€	÷.	12 373,68 €	ı	52 373,28 €
Total 289 2	289 205,87 €	80 393,22 €	680 540,44 €	21 668,85 €	1 071 808,38 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

SUBVENTIONS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Le payeur départemental

Affiché le

M. Michel PETITCOLAS

1 1 FEV. 2019

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2019

SUBVENTIONS 2019

Le Service départemental d'incendie et de secours du Doubs apporte son appui financier à quatre associations dont l'objet est en relation avec l'activité du service.

1/ Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs (UDSP 25)

L'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs est une association regroupant 3 502 adhérents à la fin de l'année 2018. Ses adhérents sont des sapeurs-pompiers actifs (2 347), d'anciens sapeurs-pompiers (658), des personnels administratifs techniques spécialisés (71), des membres associés (60) et des jeunes sapeurs-pompiers (366).

L'UDSP intervient dans différents domaines, parmi lesquels on trouve :

- La solidarité : l'association met en œuvre des actions auprès de ses adhérents en difficulté (aide à la reconversion professionnelle...) et contribue au financement des actions de l'œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers ;
- Les actions de développement du volontariat ;
- Le sport : l'UDSP anime 14 sections sportives.
- La souscription d'assurances pour ses adhérents ;
- La formation du grand public au secourisme (plus de 4000 personnes en 2018);
- La mise en place de dispositifs prévisionnels de secours (DPS), l'UDSP disposant des agréments nécessaires.

Au titre de l'année 2019, le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs sollicite du SDIS, l'octroi d'une subvention de 34 000 € destinée au fonctionnement de l'association. Ce montant correspond à la subvention accordée depuis 2013.

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur du montant sollicité, soit 34 000 €.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant accordé	37 600 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €
Evolution/ N-1		-10 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Au-delà de la subvention accordée par le SDIS du Doubs, les modalités de coopération entre le SDIS et l'UDSP sont formalisées dans une convention signée en décembre 2011. L'UDSP dispose d'un bureau dans les locaux du SDIS, de moyens informatiques et téléphoniques, de ressources d'impression et des moyens d'affranchissements qui lui sont facturés chaque année, conformément à la convention.

Pour l'exercice 2019, le budget prévisionnel de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs s'élève à 426 290 €.

La subvention du SDIS représentera 8 % des recettes de l'association. Il s'agit de la seule subvention perçue par l'UDSP, ses principales recettes étant constituées par les cotisations des adhérents et la vente de services (formations au secourisme, DPS...).

2/ Spéléo-secours français du Doubs (SSF 25)

Le spéléo-secours français du Doubs est constitué de bénévoles chargés de mettre en œuvre des moyens spécialisés en secours souterrains.

Une convention relative aux relations financières entre le SDIS du Doubs et le Spéléo-secours français du Doubs a été signée le 10 juin 2009.

Cette convention prévoit d'allouer annuellement une subvention de fonctionnement au Spéléo-secours français du Doubs, pour lui permettre d'assurer le financement :

- de la formation des membres de l'équipe départementale ;
- des matériels et fournitures nécessaires à ses activités opérationnelles ;
- de la gestion administrative de l'association.

Au titre de l'année 2019, le président du Spéléo-secours français du Doubs sollicite une subvention destinée au fonctionnement de l'association auprès du SDIS, conformément à la convention. Le montant de la subvention demandée est de 9 500 €. Ce montant correspond à la subvention accordée depuis 2013.

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur du montant sollicité, soit 9 500 €.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant accordé	10 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	9500 €	9500 €
Evolution/ N-1		-10%	0%	0%	0%	0 %	0%	0 %

Pour l'exercice 2019, le budget prévisionnel du Spéléo-secours français s'élève à 9 850 €. La subvention du SDIS 25 représentera 96 % des recettes de l'association. Il s'agit de la seule subvention attendue par l'association, ses autres recettes sont les cotisations des adhérents.

3/ Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs (ADJSP 25)

L'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs regroupe 392 jeunes sapeurs-pompiers (JSP), 131 filles et 261 garçons, répartis en 18 sections. L'encadrement des sections est assuré par 183 formateurs bénévoles.

L'activité de cette association est un levier essentiel de la politique de développement du volontariat. Ces jeunes constituent en effet le vivier de recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires. Ils sont formés pour l'examen du brevet national de jeune sapeur-pompier et participent aux différentes compétitions sportives.

En 2018, 74 JSP ont validé le dernier niveau du programme, parmi lesquels 67 ont déjà souscrit un engagement en tant que sapeur-pompier volontaire. 74 JSP sont susceptibles d'être présentés à l'examen en 2019.

Au titre de l'année 2019, le président de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs sollicite auprès du SDIS la reconduction de la subvention accordée depuis 2013, soit 24 000 €. Il est proposé d'accorder cette subvention à hauteur du montant sollicité.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant accordé	23 520 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
Evolution/ N-1		2%	0%	0%	0%	0 %	0 %	0 %

Pour l'année 2018/2019, le budget prévisionnel de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs s'élève à 56 920 € en dépenses. La subvention du SDIS 25 représente donc 42 % de ce budget. Cette association perçoit également des subventions de la part de l'UDSP et de l'Union régionale de Bourgogne Franche-Comté. Ses autres recettes sont principalement les cotisations des adhérents.

4/ Batterie fanfare municipale des sapeurs-pompiers de Besançon

La batterie fanfare est une formation musicale ; elle participe à certains évènements du SDIS, comme la cérémonie de Sainte-Barbe dans les centres bisontins.

Au titre de l'année 2019, le président de la batterie fanfare municipale des sapeurs-pompiers de Besançon sollicite du SDIS la reconduction de la subvention accordée depuis 2015, soit 1 000 €. Il est proposé d'accorder cette subvention à hauteur du montant sollicité.

Cette subvention permet à l'association de couvrir les frais engagés lors des différentes cérémonies auxquelles les membres sont conviés et d'acquérir du matériel pédagogique.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant accordé	1 400 €	1 200 €	1 200€	1000€	1 000€	1000€	1000€	1 000 €
Evolution / N-1		-14 %	0%	-17 %	0%	0%	0 %	0%

Le budget de la batterie fanfare pour l'année 2019 s'élève à 10 300 €. La subvention du SDIS représente donc 9,7 % de ses recettes. Cette association perçoit également des subventions de la part de la Ville de Besançon (8 500 €) et de l'amicale des sapeurs-pompiers de Besançon (600 €).

Le montant total des subventions proposées s'élève donc à 68 500 € au titre de l'année 2019.

Un crédit de 68 500 € est proposé au budget primitif 2019 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ». Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et autorisent la présidente à répartir ce montant de 68 500 € de la façon sulvante :

- l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs :

34 000 €

- le Spéléo-secours français du Doubs :

9 500 €

- l'Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs :

24 000 €

- la Batterie fanfare municipale des sapeurs-pompiers de Besançon :

1 000 €

TOTAL 68 500 €

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Recule - 8 FEV. 2019

Contrôle de légalité

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PREVISION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET REPRISE ANTICIPEE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Le payeur départemental

▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

1 1 FEV. 2019

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Françoise BRANGET, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2019

PREVISION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET REPRISE ANTICIPEE

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit la possibilité pour le SDIS de reprendre par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice 2018. Cette reprise doit intervenir entre la fin de la journée complémentaire et la date limite du vote du budget.

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2018 à l'arrêté des comptes s'apprécient section par section en prenant en compte les opérations de l'exercice et les résultats antérieurs reportés. Si des différences sont constatées entre ce compte d'administratif prévisionnel et le compte administratif définitif, elles seront reprises et corrigées par la première décision modificative.

Dans le cadre des opérations de clôture d'exercice, le résultat 2018 a été arrêté comme suit, en accord avec Monsieur le payeur départemental :

Section de fonctionnement	
Total dépenses	47 865 932,53 €
Total recettes	49 449 907,31 €
Solde de l'exercice 2018	1 583 974,78 €
Excédent 2017 reporté	5 667 405,14 €
Résultat de fonctionnement	7 251 379,92 €
Virement à la section d'investissement inscrit au budget 2018	1 300 000,00 €
Résultat après virement	5 951 379,92€
Dépenses reportées	179 467,91 €

Il est proposé de reprendre par anticipation ce résultat au budget 2019 et de l'affecter :

- Pour partie, au virement de 1,3 M€ prévu à la section d'investissement ;
- Pour le solde, soit 5,95 M€ à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Ce résultat permettra la couverture des reports de dépenses sur 2019 qui ont été chiffrées à 179 467,91 €.

Solde avec prise en compte du virement	95 535,17 €
Virement de la section de fonctionnement inscrit au budget 2018	1 300 000,00 €
Besoin de financement 2018	<i>-1 204 464,83</i> €
Dépenses 2018 reportées	807 667,36 €
Résultat cumulé	-396 797,47 €
Excédent 2017 reporté	984 059,45 €
Solde de l'exercice 2018	-1 380 856,92 €
Total recettes	12 365 612,91 €
Total dépenses	13 746 469,83 €
Section d'investissement	

Il est proposé de reprendre par anticipation ce résultat de -396 797,47 € au budget 2019, et de l'inscrire à la ligne 001 « solde d'exécution d'investissement reporté ».

Le besoin total de financement de la section d'investissement s'élève à 1 204 464,83 €. Il intègre les dépenses engagées en fin d'année 2018 pour lesquelles la facture n'est pas parvenue avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur le budget 2019 : elles ont été chiffrées à 807 667,36 €. Il sera couvert par le virement de 1,3 M€ provenant de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuvent l'affectation partielle du résultat prévisionnel de fonctionnement à la section d'investissement, à hauteur de 1 300 000 €, par une inscription budgétaire au compte 1068 du budget 2019;
- Approuvent la constatation d'un solde d'exécution prévisionnel 2018 de la section de fonctionnement de 5 951 379,92 € reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2019 à la ligne 002, permettant notamment la couverture des reports de dépenses sur 2019 à hauteur de 179 467,91 €;
- Approuvent la constatation d'un solde d'exécution prévisionnel 2018 de la section d'investissement de 396 797,47 € reporté en dépenses d'investissement au budget primitif 2019 à la ligne 001 ; ce résultat ainsi que les reports (807 667,36 €), soit un total de 1 204 464,83 €, étant couverts par le virement de la section de fonctionnement ;

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Préfecture du Doubenristine Bougus

Regule - 8 FEV. 2019

Contrôle de légalité

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

BUDGET PRIMITIF 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 07 février à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Affiché le

ETAIENT PRESENTS

1 1 FEV. 2019

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Christian POURNY, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme la Médecin hors-classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Lieutenant Prédection de Double Doub

Le payeur départemental

▶ M. Michel PETITCOLAS

Reçu le - 8 FEV. 2019

Contrôle de légalité

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Françoise BRANGET, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Henri Francis DUFOUR, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Sandrine BRETEAU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2019

BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil d'administration du SDIS, les 18 octobre et 14 décembre derniers, a :

- adopté le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2019 ;
- approuvé les orientations budgétaires présentées pour les années 2019 à 2023 ;
- adopté l'évolution des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au budget du SDIS.

Il convient à présent d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'année 2019.

Un budget de fonctionnement contraint :

Des surcoûts avérés

Le SDIS devra faire face, en 2019, à des surcoûts importants qui impacteront son budget de fonctionnement, dont les plus significatifs concernent les coûts des énergies parmi lesquels figurent notamment les dépenses de carburants. Pour mémoire, en 2018, les crédits affectés aux carburants ont été abondés à hauteur de 120 K€ lors du vote de la DM1, portant de 550 K€ à 670 K€ le budget en la matière. Pour 2019, la dépense consacrée aux carburants est estimée à 720 K€.

Cette situation s'explique par l'augmentation constante de l'activité opérationnelle (+32 % d'interventions depuis 2012) qui entraine par ailleurs une augmentation des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires ainsi que des dépenses logistiques afférentes (équipements, maintenance ...).

Des contributions encadrées

Dans le contexte actuel de tensions sur les finances publiques, l'engagement de maitriser l'augmentation des contributions des financeurs du SDIS est maintenu. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le respect du pacte financier proposé par l'Etat aux principales collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont plafonnées à +1,2 % par an.

Un niveau d'investissement restant important, en cohérence avec le plan pluriannuel

Le projet de budget 2019 prévoit un montant d'investissements de 12,7 M€, dont 9,8 M€ consacrés aux dépenses d'équipement et notamment au maintien à niveau du parc de véhicules et des matériels et à la poursuite du plan immobilier. La continuité de cette politique d'investissements est nécessaire pour assurer le niveau de service attendu du SDIS.

Les dépenses d'investissement prévues reposent sur un plan de financement sain et diversifié, fondé principalement sur l'autofinancement (dotation aux amortissements et virement de la section de fonctionnement), les subventions, le FCTVA ainsi que sur un recours à l'emprunt limité (3,7 M€, soit une progression de l'encours de l'ordre de 0,8 M€). Le SDIS bénéficiera d'une subvention d'équipement du département à hauteur de 2,3 M€.

L'équilibre du budget :

Le projet de budget pour 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 299 642 €	51 299 642 €
Investissement	14 606 089 €	14 606 089 €
Total	65 905 731 €	65 905 731 €

En fonctionnement, cet équilibre intègre une consommation partielle des résultats reportés à hauteur de 1,5 M€. En effet, le résultat positif constaté par anticipation pour 2018 explique les excédents reportés (le résultat de l'exercice s'élève à 284 K€ et le résultat cumulé à 5,95 M€). Ce niveau d'excédent permettra :

- D'une part, de limiter, sur la durée, la progression de la contribution des collectivités, malgré les surcoûts importants qui impactent le budget du SDIS;
- D'autre part, d'alimenter un virement à la section d'investissement afin de contenir la progression de l'endettement du SDIS.

Ce rapport présente le projet de budget 2019 et son évolution par rapport au budget primitif 2018.

Le détail du projet de budget est exposé ci-dessous, en présentant la section de fonctionnement (I), puis la section d'investissement (II).

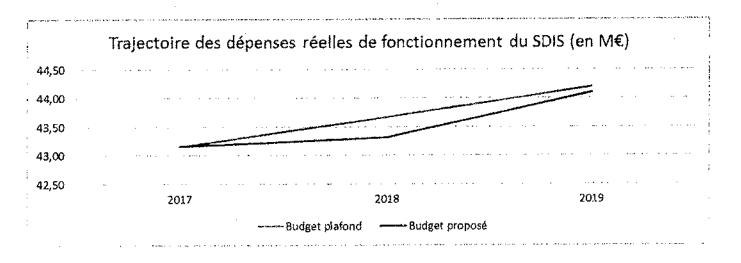
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BP 2018	BP 2019	Evolution en €	En %
Dépenses		50 388 572 €	51 299 642 €	911 070 €	1,8%
Ordre		7 075 000 €	7 200 000 €	125 000 €	1,8%
	042 Dotation aux amortissements	5 775 000 €	6 000 000€	225 000 €	3,9%
	Virement à la section d'investissement	1 300 000 €	1 200 000 €	- 100 000 €	-7,7%
Réel		43 313 572 €	44 099 642 €	786 070 €	1,8%
	011 Charges à caractère général	6 478 112 €	6 488 469 €	10 357 €	0,2%
	012 Charges de personnel	35 551 460€	36 345 133 €	793 673 €	2,2%
	022 Dépenses imprévues	400 000 €	400 000 €	- €	0,0%
	65 Charges de gestion courante	230 000 €	223 040 €	- 6 960 €	-3,0%
	66 Charges financières	640 000 €	610 000 €	- 30 000 €	-4,7%
	67 Charges exceptionnelles	14 000 €	33 000 €	19 000 €	135,7%
Recettes		50 388 572 €	51 299 642 €	911 070 €	1,8%
Ordre		3 190 369 €	3 452 966 €	262 597 €	8,2%
	002 Excédent utilisé pour l'équilibre	1 622 869 €	1 532 966 €	- 89 903 €	-5,5%
	042 Neutralisation des amortissements	1 567 500 €	1 920 000 €	352 500 €	22,5%
Réel		47 198 202 €	47 846 676 €	648 474 €	1,4%
	013 Atténuations de charges	250 000 €	300 000 €	50 000 €	20,0%
	70 Produits des services	360 000 €	450 000 €	90 000 €	25,0%
	74 Contributions	46 523 490 €	47 031 964 €	508 474 €	1,1%
	75 Produits de gestion courante	51 712 €	51 712 €	- €	0,0%
	77 Produits exceptionnels	13 000 €	13 000 €	- €	0,0%

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
Total dépenses de fonctionnement	50 388 572 €	51 299 642 €	911 070 €	1,8%
Dont dépenses réelles	43 313 572 €	44 099 642 €	786 070 €	1,8%

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) progressent de 1,8 % entre 2018 et 2019. Le SDIS s'inscrit toutefois pleinement dans le respect de l'objectif fixé par l'Etat dans la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, à savoir une progression maximale de 1,2 % des DRF à compter de 2017.



Les dépenses de fonctionnement qui composent ce budget primitif se ventilent de la façon suivante :

1. Charges à caractère général – Chapitre 011

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
011 Charges à caractère général	6 478 112 €	6 488 469 €	10 357 €	0,2 %

Les charges du chapitre 011 se répartissent comme suit :

a) Les matières consommées (compte 60)

Ces dépenses concernent le carburant, les fluides, les combustibles, l'habillement, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, la pharmacle ainsi que les fournitures administratives. La prévision 2019 est supérieure à celle de 2018, en raison :

- de l'augmentation des coûts : énergies, carburants ;
- de l'augmentation des kilomètres parcourus, en lien avec la hausse de l'activité opérationnelle.

	BP,2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
Compte 60 matières consommées	2 287 928 €	2 477 036 €	189 108 €	8%

b) Les services extérieurs (compte 61 et 62)

Ces dépenses concernent principalement l'entretien et la maintenance, les locations, les primes d'assurance et les frais généraux.

and the second s	BP/2018	BP 2019	Variation en €.	Variation en %
Comptes 61 62 services extérieurs	4 149 463 €	3 970 313 €	- 179 151 €	- 4 %

Ces dépenses reculent en raison de l'acquisition programmée du bâtiment de la Direction (cf. infra partie consacrée à l'investissement) et donc de la suppression du loyer versé auparavant par le SDIS (265 K€).

A l'inverse, certaines dépenses progressent comme l'entretien des véhicules (+30 K€) ou les contrats de maintenance (+33 K€).

c) Impôts, taxes et versements assimilés (comptes 63513-6354-6355-6358)

Ces dépenses concernent l'achat des cartes grises des véhicules et des timbres fiscaux ainsi que le paiement des taxes et redevances d'ordures ménagères.

	BP 2018-	BP-2019	Variation en Co	Variation en %
Comptes 63 impôts taxes	40 720 €	41 120€	400 €	1 %

2. Dépenses de personnel - Chapitre 012

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
012 Charges de personnel	35 551 460 €	36 345 133 €	793 673 €	2,2%

Les dépenses de personnel du SDIS sont principalement composées de la masse salariale et des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires.

a) Masse salariale (cf. annexe Tableau des emplois budgétaires)

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
Masse salariale	27 462 485 €	27 910 467 €	447 982 €	1,6%

Les principaux éléments qui impacteront la masse salariale en 2019 sont :

Le glissement vieillesse technicité (GVT) ;
 Le GVT mesure les augmentations de rémunérations liées à l'avancement d'échelon et à la promotion des agents ; le GVT est compensé pour partie par l'effet noria ;

- L'impact des mesures prises en 2018 sur 2019 : GVT 2018 et mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) principalement ;
- La tranche 2019 du PPCR (parcours professionnel carrière rémunération) : transfert primes/points et rééchelonnement des grilles indiciaires ;
- L'effet noria :

L'effet noria mesure l'écart de rémunérations entre les agents ayant quitté le SDIS et ceux qui les ont remplacés. Cet effet est favorable au SDIS car les agents partant en retraite sont généralement remplacés par des agents se trouvant à un échelon bien inférieur ;

Les créations de postes :

Le présent projet de budget intègre la création de 6 postes au 1er mars 2019 :

- o un poste en renfort (6 mois) au secrétariat du Groupement prévention planification ;
- o deux postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers dans le cadre de l'augmentation du temps d'équivalence de la garde ;
- trois postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers dans le cadre de l'augmentation de l'activité opérationnelle et des effectifs journaliers opérationnels;

A ces 6 postes, il convient d'ajouter l'accueil d'un doctorant dans le cadre du dispositif CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) qui travaillera sur les applications de l'intelligence artificielle au sein du SDIS ainsi que l'ouverture de 3 postes au titre des PEC (parcours emplois et compétences, dispositif remplaçant partiellement les emplois d'avenir).

Poste de dépense	Surcoûts/économies
Créations de postes	280K€
GVT 2019	236K€
Mesures 2018	61K€
PPCR	92K€
Autres charges nouvelles	31K€
Effet Noria	-252K€
Total	448K€

b) Sapeurs-pompiers volontaires

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
Indemnités SPV	6 495 736 €	6 816 483 €	320 747 €	5 %

Les dépenses liées aux indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) devraient progresser de près de 5 % par rapport au BP 2018.

Cette augmentation s'explique principalement par la progression attendue des indemnités versées au titre des sorties de secours et des gardes, en lien avec la hausse continue de l'activité opérationnelle (+ 7,4 % pour l'année 2018).

c) Allocation de vétérance et prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR 1 et 2)

	BP 2018	BP 2019	Variation én €	[∞] Variatjon en %
Vétérance et PFR	803 918 €	818 500 €	14 582 €	1,8 %

La loi nº 2016-1867 du 27 décembre 2016 a réformé la PFR et créé une « nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance » pour les SPV qui cessent leur activité à compter du 1er janvier 2016.

Le nouveau système est basé sur un flux budgétaire direct annuel, et non plus sur la capitalisation.

Cette réforme a permis au SDIS de réaliser une économie importante, puisque jusqu'en 2015 ces dispositifs en faveur des anciens SPV coûtaient plus de 1,5 M€ au SDIS.

Ce poste de dépense progresse de nouveau depuis 2018 en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (agents ayant cessé leur activité depuis 2016).

d) Autres charges de personnel

A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	BP/2018	BP:2019 . Va	riation en €	Variation en %
Autres charges de personnel	789 321 €	799 683 €	10 362 €	1,3 %

Ce poste comprend deux dépenses :

- La subvention versée au COS qui s'élèvera à 608 983 € en 2019 (+ 14 K€). Depuis 2016, cette subvention évolue en fonction de l'inflation (2,3%) et du coût de la protection sociale complémentaire pour le SDIS.
- La cotisation pour l'assurance du personnel : 190 K€ en 2019.

3. Autres charges de gestion - Chapitre 65

A 1 - 2 Intifolé Nature	BP 2018	BP-2049	Variation en €	Variation en %
Indemnités des élus	30 000 €	30 000 €	0€	0 %
Frais de mission des élus	1 000 €	500 €	- 500 €	- 50 %
Contribution ANTARES	109 040 €	109 040 €	0€	0 %
Subventions aux associations	68 500 €	68 500 €	0€	0 %
Charges de gestion courante	21 460 €	15 000 €	- 6 460 €	- 30 %
TOTAL Chapitre 65	230 000 €	223 040 €	-6 960 €	-3%

4. Charges financières - Chapitre 66

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
66 Charges financières	640 000 €	610 000 €	-30 000 €	- 5%

La prévision budgétaire pour les charges financières affiche un recul par rapport à 2018. Deux facteurs expliquent cette diminution :

- Le montant des intérêts diminue au fur et à mesure du remboursement du capital;
- L'encours de dette du SDIS a légèrement reculé en 2018 et le nouvel emprunt souscrit en fin d'année l'a été à un taux inférieur (1,26 %) au taux moyen de la dette du SDIS.

5. Charges exceptionnelles – Chapitre 67

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
67 Charges exceptionnelles	14 000 €	33 000€	19 000 €	136 %

Ces crédits permettent notamment le paiement des intérêts moratoires, des amendes fiscales et pénales, des charges exceptionnelles ainsi que la couverture des titres annulés. Une somme supplémentaire de 19 K€ est inscrite en 2019, afin de procéder à une régularisation comptable.

6. Dépenses imprévues - Chapitre 022

Comme en 2018, un montant de 400 000 € est proposé pour 2019 au titre des dépenses imprévues. Pour mémoire, en 2018, 162 K€ ont été prélevés de ce chapitre pour alimenter le chapitre 011, en lien notamment avec l'augmentation des prix de l'énergie et du carburant et de la hausse de l'activité opérationnelle.

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

	-BP 2018 - *	BP 2019	Variation en €	Variation en %
042 Opérations d'ordre	5 775 000 €	6 000 000 €	225 000 €	3,9%

La dotation aux amortissements progresse en 2019 en raison de l'entrée en phase d'amortissement du centre d'incendie et de secours de Besançon Est, dont l'opération a été soldée en 2018.

8. Virement à la section d'investissement – Chapitre 023

En considération du niveau de résultat constaté en fin d'exercice 2018 et de la nécessité de modérer le niveau d'endettement du SDIS, il est proposé d'abonder l'autofinancement par un virement de 1 200 000 € à la section d'investissement.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018 BP 2019		Variation en € Variation e	
Total recettes de fonctionnement	50 388 572 €	51 299 642 €	911 070 €	1,8%

1. Reprise de l'excédent - Ligne 002

Le compte administratif 2018 définitif sera soumis au vote du Conseil d'administration lors d'une prochaine séance. Pour autant, sur la base des résultats provisoires pour 2018 connus à ce jour et avec l'accord de Monsieur le Payeur départemental, il est proposé d'opérer une reprise anticipée des résultats avant le vote du compte administratif. Cette disposition permet de limiter le montant des contributions demandées aux financeurs du SDIS.

Le résultat 2018 provisoire s'élève à environ 5,95 M€ pour la section de fonctionnement.

Dans le cadre du projet de BP 2019, il est proposé une consommation de ce résultat reporté à hauteur de 1,53 M€.

2. Les contributions des collectivités – chapitre 74

2.1 Les contributions des communes et de leurs groupements

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ontributions communes PCI	20,166 M€	20, 348 M€	20, 437 M€	20, 448 M€	20, 448 M€	20, 632 M€	20, 879 M€
olution	2,10%	0,90%	0,44%	0,05%	0 %	0,9 %	1,2 %
"t / total des	45,37%	45,13%	44,49 %	44,49 %	44,49 %	44,49 %	44,49 %

Lors de la réunion du 14 décembre 2018, le conseil d'administration a décidé une progression de la contribution des communes et EPCI à hauteur de 1,2 %.

L'enveloppe des contributions des communes et EPCI s'élève donc à 20 879 130 € pour l'année 2019, en progression de 248 K€ par rapport à 2018.

2.2 La contribution du conseil départemental

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ribution du artement	24, 280 M€	24, 740 M€	25,500 M€	25, 513 M€	25, 513 M€	25, 742 M€	26,051 M€
ution	4,50%	1,90%	3,07%	0,05%	0 %	0,9 %	1,2 %
t/total des .ributions	54,63%	54,87%	55,51%	55,51%	55,51 %	55,51 %	55,51 %

Pour l'année 2018, la contribution du Département progresse au même rythme que les contributions des communes et EPCI, soit 1,2 %. La contribution du conseil départemental pour l'année 2019 s'élève donc à 26 051 273 €, en progression de 309 K€ par rapport à 2018.

Ce montant a été voté par le Conseil départemental lors de sa session du mois de décembre 2018.

La part du Département au sein des contributions du SDIS reste donc stable.

3. Les autres recettes de fonctionnement – chapitres 013, 70, 74, 75, 76, 77

Recettes	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
013 Remboursements sur rémunérations	250 000€	300 000 €	50 000 €	20 %
70 Produits des services (carences et autoroutes)	360 000 €	450 000 €	90 000 €	25 %
74 Contributions emplois d'avenir et autres	94 575 €	51 561 €	- 43 014 €	- 45 %
74 FCTVA dépenses de fonctionnement	55 000 €	50 000 €	- 5000€	- 9%
75 Produits de gestion courante	51 712 €	51 712 €	€	-0 %
77 Produits exceptionnels	13 000 €	13 000 €	. €	-0 %
Total autres recettes	824 287 €	916 273 €	91 986 €	11 %

Trois principales évolutions sont attendues concernant ces recettes :

- La progression des remboursements sur rémunération (agents mis à disposition, compensation du supplément familial de traitement, remboursement des assurances) : s'explique par une estimation plus affinée des sommes attendues en 2019 (le niveau moyen constaté sur les 5 derniers exercices s'élève à près de 350 K€).
- Une augmentation des recettes attendues pour les carences de transporteurs sanitaires privés (chapitre 70) : il s'agit là de prendre en compte la forte augmentation de ces interventions.
- Une diminution des aides versées pour les agents en contrat emplois d'avenir et autres contrats aidés: le dispositif des emplois d'avenir est en voie d'extinction, 3 agents seront recrutés dans le cadre de « parcours emplois et compétences », mais la recette perçue pour ces contrats sera inférieure à celle des emplois d'avenir;

4. Les recettes d'ordre : opérations d'ordre de transfert entre sections – chapitre 042

La neutralisation des amortissements et la reprise de subventions s'élèvent en 2019 à 1,92 M€. Cette progression s'explique par les écritures concernant le centre d'incendie et de secours de Besançon Est, amorti à partir de 2019.

C. REPORTS ET EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Reports de dépenses 2018

Les dépenses engagées en fin d'année 2018 pour lesquelles le service ou la livraison n'ont pas été effectués en 2018 sont reportées sur le budget 2019. Dans le cadre de la clôture de l'exercice, ces reports ont été chiffrés à 179 467,91 €.

2. Equilibre de la section de fonctionnement pour 2019

Le projet de budget prévoit une consommation des résultats reportés à hauteur de 1 532 966 €. Compte tenu de la constatation prévisionnelle des résultats cumulés fin 2018 (5,95 M€) et de la converture des reports 2018, qui ont été évalués à 179 K€, le budget 2019, reports inclus, fait donc apparaître un résultat positif de 4,2 M€.

Section de fonctionnement	2019 hors résultat reporté
Total dépenses	51 299 642,00 €
Total recettes (hors 002)	49 766 676,00 €
Solde de l'exercice	- 1 532 966,00€
Dépenses 2018 reportées	179 467,91 €
Résultat cumulé fin 2018	5 951 379,92 €
Section de fonctionnement 2	2019 avec reports
Total dépenses	51 479 109,91 €
Total recettes	55 718 055,92 €
Solde de l'exercice	4 238 946,01 €

Ce résultat reporté permettra de modérer, sur la durée, la progression de la contribution des collectivités, malgré les surcoûts importants qui impactent le budget du SDIS.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	•	BP 2018	BP 2019	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses		13 077 638 €	14 606 089 €	1 528 451 €	12%
Ordre		1 567 500 €	1 920 000 €	352 500 €	22%
Réelles		11 510 138€	12 686 089 €	1 175 951 €	10%
1144/14-	16 Emprunt (remboursement)	2 680 000 €	2 902 000 €	222 000 €	8%
	20 Immobilisations incorporelles	661 935 €	347 917 €	-314 018 €	-47%
	21 Immobilisations corporelles	4 843 643 €	6 204 757 €	1 361 114 €	28%
	23 Immobilisations en cours	3 324 560 €	3 231 415 €	-93 145 €	-3%
Recettes		13 077 638 €	14 606 089 €	1 528 451 €	12%
Ordre		7 093 777 €	7 295 535 €	201 758 €	3%
Réelles		5 983 861 €	7 310 554 €	1 326 693 €	22%
	024 Cessions	80 000 €	80 000 €	0€	0%
	10 FCTVA	1 500 000 €	1 100 000 €	-400 000 €	-27%
	13 Subventions reçues	286 048 €	2 447 387 €	2 161 339 €	756%
	16 Emprunt (à souscrire)	4 117 813 €	3 683 167 €	-434 646 €	-11%

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2019 sont estimées à 14,6 M€ dont 9,8 M€ de dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21 et 23). Parmi celles-ci, les dépenses planifiées dans le cadre d'une autorisation de programme (APCP) s'élèvent à 6,56 M€ soit 67 %. Chaque APCP fait l'objet d'une délibération spécifique et toutes sont retracées dans la présentation brève et synthétique des données financières annexée au présent rapport. Les dépenses d'investissement se ventilent comme suit :

1. Immobilisations Incorporelles – chapitre 20

	BP 2018	BP 2649	Variation en €	Variation en %
2031 Frais d'études	68 100 €	64 520 €		-5%
2051 Concessions et droits similaires	619 129 €	283 397 €	- 335 732 €	-54%
Total Immobilisations incorporelles	687 229 €	347 917 €	- 339 312 €	-49 <u>%</u>

a) Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion (2031)

Il s'agit des études et honoraires en lien avec la réalisation de travaux au sein des centres de secours.

b) Concessions et droits similaires, brevets, licences (2051)

Une partie des dépenses de cet article (129 K€) concerne les deux APCP du service informatique (outils de gestion informatique et mobilité et nomadisme numériques) qui font chacune l'objet d'une délibération spécifique. Le solde, soit 154 K€, permet la réalisation des autres projets portés par le service informatique (évolutions de logiciels notamment).

Les crédits inscrits sur cette ligne sont en recul par rapport à 2018 qui a été marquée par le déploiement de SMARTEMIS (APCP mobilité et nomadisme numériques) ou encore d'ARTEMIS V2.

2. Immobilisations corporelles – chapitre 21

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
2115 Terrains bâtis	5 400 €	6 500 €	1 100 €	20%
21318 Autres bâtiments publics (appentis)	21 000 €		- 21 000 €	-100%
2132 Bâtiments (achat DDSIS)	_	800 000 €	800 000 €	
21561 Mat. mobile d'inc.secours (véhicules)	2 689 242 €	3 194 806 €	505 564 €	19%
21568 Autre matériel incendie secours	823 004 €	897 213 €	74 210 €	9%
21578 Matériel et outillage technique	177 657 €	118 291 €	- 59 366 €	-33%
2182 Matériel de transport (véhicules)	429 041 €	567 464 €	138 423 €	32%
2183 Matériel informatique	494 798 €	450 251 €	- 19 254 €	-4%
2184 Matériel de bureau et mobilier	173 446 €	153 770 €	- 19 676 €	-11%
2188 Autres matériels	30 055 €	16 462 €	- 13 593 €	<u>-45%</u>
Total chapitre 21	4 843 643 €	6 204 757 €	1 386 408 €	29%

Sur les 6,2 M€ de dépenses prévues au chapitre 21 immobilisations corporelles, 3,9 M€ relèvent des autorisations de programme. Elles sont détaillées dans les rapports correspondants.

APCP	CP 2019 au chapitre 21
Mobilité et nomadisme numériques	151 051 €
Centres d'incendie et de secours	95 200 €
Véhicules	3 642 270 €
Total sur AP	3 888 521 €

Les autres dépenses concernent :

- L'acquisition du bâtiment de la Direction (800 K€) au Conseil départemental : le prix a été estimé par les Domaines à 2,4 M€ et un paiement en trois fois est envisagé;
- La logistique (746 K€), principalement pour l'achat des tenues d'intervention et l'acquisition de matériel (caméras thermiques, outillage pour les ateliers, lots d'abordage, ...);
- Le service informatique et réseau (350 K€), pour le renouvellement ou l'acquisition des équipements informatiques ;
- Le SSSM, pour le matériel médico-secouriste (157 K€);
- Les équipes spécialisées, pour l'acquisition de matériel de secours (115 K€);
- L'immobilier (98 K€), principalement pour l'acquisition de mobilier, literie, électroménager et matériel;

La progression des dépenses inscrites au chapitre 21 (+1,39 M€) s'explique principalement par l'acquisition du bâtiment de la Direction et par la réception d'une échelle (617 K€) au cours de l'année 2019.

3. Immobilisations en cours – chapitre 23

	BP 2018	1.5	BP 2019	Varia	tion en €	Variation en %
Chapitre						
23	3 324 560 €		3 231 415 €	_	93 145 €	-3%

a) Le programme pluriannuel de construction des centres de secours

Une délibération spécifique est présentée pour l'APCP « casernes ». Il y est proposé d'inscrire 2,5 M€ de crédits de paiement au chapitre 23 pour l'année 2019.

b) Le gros entretien et la mise aux normes des bâtiments : 683 K€

Les principales opérations prévues en 2019 sont :

- La création d'un espace féminin au niveau des chambres du CSP Besançon Centre ;
- La création de vestiaires JSP au centre de secours de Pont De Roide (opération débutée en 2018) ;
- Le réaménagement du CTA (opération débutée en 2018);
- La sécurisation des mezzanines dans plusieurs centres de secours ;
- La mise en place de stores au CSP Pontarlier (opération débutée en 2018);
- La restructuration de la laverie au CSP Montbéliard;
- La création d'une salle de sport et un bureau au CS Charquemont ;
- La création d'un sanitaire à Vaufrey.

4. Remboursement du capital de la dette – chapitre 16

	BP 2018	8P 2019	Variation en €:	Warlalion en 14
Chapitre 16	2 680 000 €	2 900 000€	220 000 €	8%

Cette progression s'explique par les emprunts souscrits en 2017 (5,2 M€, trois échéances de remboursement en 2018 contre 4 à compter de 2019) et 2018 (2,7 M€).

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'autofinancement permet de couvrir 42 % des dépenses d'investissement présentées ci-dessus. Le solde sera financé par les subventions, le FCTVA ainsi que par la souscription d'un emprunt.

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections – chapitre 040

La recette d'investissement que constitue la dotation 2019 aux amortissements est estimée à 6 M€ et à 4,1 M€, déduction faite de la neutralisation de l'amortissement des bâtiments et des reprises de subvention. Elle représente 32 % des recettes d'investissement.

2. Le virement de la section de fonctionnement – chapitre 021

Depuis 2018, un virement annuel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est mis en place. Pour 2019, son montant s'élève à 1,2 M€, soit 9 % des recettes d'investissement.

3. Le FCTVA - chapitre 10

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
FCTVA	1 500 000 €	1 100 000 €	- 400 000 €	- 27 %

La recette attendue au titre du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) affiche une diminution importante. En effet, 2018 affichait un niveau élevé en raison d'opérations ponctuelles de bascules comptables réalisées en 2017.

4. Les subventions d'investissement – chapitre 13

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	
Subventions de l'Etat	102 000 €	132 914 €	30 914 €	30 %
Subventions Communes et EPCI	184 048 €	14 473 €	- 169 575 €	- 92 %
Subventions du Département	0€	2 300 000 €	2 300 000 €	
Tota!	286 048 €	2 447 387 €	2 161 339 €	

La subvention de l'Etat concerne le projet Mobilité et nomadisme numériques, pour lequel une subvention de 204 K€ a été accordée au titre de la dotation aux investissements structurants des services d'incendie et de secours. 71 K€ ont été perçus en 2018, le solde devrait être versé en 2019.

Les subventions des communes et établissements publics de coopération intercommunale financent le plan immobilier du SDIS.

Par délibération en date du 27 avril 2007, le conseil d'administration a adopté un plan de financement pour la construction ou la restructuration des centres d'incendie et de secours du Doubs, et les modalités de subventionnement par les collectivités concernées.

Le montant inscrit pour 2019 (14 K€) concerne l'opération de Pierrefontaine-Les-Varans et représente un quart de la subvention attendue.

La subvention du Département (2,3 M€) est destinée à financer les dépenses d'équipement du SDIS. Une convention à venir précisera les opérations financées. Elle représente 18 % des recettes d'investissement.

5. L'emprunt – chapitre 16

Le budget 2019 prévoit la réalisation d'un emprunt de 3,7 M€, soit une progression de l'encours de 780 K€. Cette progression très modérée est permise par la subvention de 2,3 M€ accordée par le Département et par le virement de 1,2 M€ opéré depuis la section d'investissement.

C. REPORTS ET EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Reports de dépenses d'investissement sur 2019

Les dépenses d'investissement engagées en 2018 et reportées sur 2019 s'élèvent à 808 K€, en recul par rapport à l'année précédente (965 K€).

Il s'agit de biens où de préstations commandés à l'issue des dernières commissions d'appel d'offres de l'année ou d'opérations retardées ou décalées pour diverses raisons.

Les principales dépenses reportées (montants les plus significatifs) concernent :

- Des opérations de travaux (285 K€), au sein des centres de secours de Montbéliard et Pont De Roide notamment;
- L'opération de restructuration du CTA (105 K€);
- L'acquisition de logiciels, notamment pour la formation et l'aptitude médicale (86 K€);
- L'acquisition de matériel incendie, lances et tuyaux (45 K€)
- L'acquisition de matériel de désincarcération (38 K€);
- L'acquisition de moniteurs de signes vitaux (32 K€);
- L'acquisition de compresseurs (28 K€).

2. Equilibre de la section d'investissement 2019 – compte 1068

Section d'investissement 2019 hors reports

section a investissement 2013 hors reports	
Total dépenses	14 606 089,00 €
Total recettes (hors 001)	14 510 553,83 €
Solde de l'exercice	- 95 535,17 €
Solde de l'exercice 2018(résultat + reports)	-1 204 464,83 €
Virement de la section de fonctionnement (1068)	1 300 000,00 €
Section d'investissement 2019 avec reports	
Total dépenses	15 810 553,83 €
Total recettes	15 810 553,83 €

Le compte administratif prévisionnel pour l'exercice 2018 fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1,2 M€, reports compris. Ce besoin de financement est couvert par le virement prévu au budget 2018 pour un montant de 1,3 M€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et approuvent ce projet de budget primitif pour l'année 2019, tel que présenté ci-dessus et détaillé dans la maquette budgétaire figurant en annexe.

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Reçule - 8 FEV. 2019

0 1 6. 4 , 2.01.

Contrôle de légalité

Christine BOUQUIN

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS ANNEXE N° 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 7 février 2019

BUDGET PRIMITIF 2019 ANNEXE DE PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) prévoit qu' « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation. Elle s'inspire du modèle de présentation proposé par les services de la Préfecture à titre indicatif.

1. Eléments de contexte

Les orientations budgétaires pour 2019 ont été élaborées en prenant en compte :

- les différents éléments qui impactent le coût du service et notamment l'augmentation de l'activité opérationnelle ;
- les contraintes pesant sur les financeurs du SDIS : volonté de maîtriser la progression des contributions ;
- la volonté de limiter la progression de l'endettement du SDIS.

2. Priorités du budget

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement;
- Progression des contributions des communes, EPCI et du Département inférieure à l'inflation, soit 1,2 %;
- Poursuite d'un plan d'investissements ambitieux pour assurer le maintien à niveau des moyens nécessaires aux missions du SDIS (centres de secours, véhicules, outils de formation, ...);
- Maîtrise de l'endettement grâce à un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et à une subvention d'investissement versée par le Conseil départemental.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

		BP 2018	BP 2019	Evolution en €	En %
Dépenses	Fonctionnement	50 388 572 €	51 299 642 €	911 070 €	1,8%
Ordre		7 075 000 €	7 200 000 €	125 000 €	1,8%
	042 Dotation aux amortissements	5 775 000 €	6 000 000 €	225 000 €	3,9%
•	Virement à la section d'investissement	1 300 000 €	1 200 000 €	- 100 000 €	-7,7%
Réel		43 313 572 €	44 099 642 €	786 070 €	1,8%
	011 Charges à caractère général	6 478 112 €	6 488 469 €	10 357 €	0,2%
	012 Charges de personnel	35 551 460 €	36 345 133 €	793 673 €	2,2%
	022 Dépenses imprévues	400 000 €	400 000 €	- €	0,0%
	65 Charges de gestion courante	230 000 €	223 040 €	- 6 960 €	-3,0%
	66 Charges financières	640 000 €	610 000 €	- 30 000 €	-4,7%
	67 Charges exceptionnelles	14 000 €	33 000 €	19 000 €	135,7%
Recettes	Fonctionnement	50 388 572 €	51 299 642 €	911 070 €	1,8%
Ordre	_	3 190 369 €	3 452 966 €	262 597 €	8,2%
	002 Excédent utilisé pour l'équilibre	1 622 869 €	1 532 966 €	- 89 903 €	-5,5%
	042 Neutralisation des amortissements	1 567 500 €	1 920 000 €	352 500 €	22,5%
Réel		47 198 202 €	47 846 676 €	648 474 €	1,4%
	013 Atténuations de charges	250 000 €	300 000 €	50 000 €	20,0%
	70 Produits des services	360 000 €	450 000 €	90 000 €	25,0%
	74 Contributions	46 523 490 €	47 031 964 €	508 474 €	1,1%
	75 Produits de gestion courante	51 712 €	51 712 €	- €	0,0%
	77 Produits exceptionnels	13 000 €	13 000 €	- €	0,0%
		BP 2018	BP 2019	Evolution en €	En %
Dépenses	Investissement	13 077 638 €	14 606 089 €	1 528 451 €	12%
Ordre		1 567 500 €	1 920 000 €	352 500 €	22%
Réelles		11 510 138 €	12 686 089 €	1 175 951 €	10%
	16 Emprunt (remboursement)	2 680 000 €	2 902 000 €	222 000 €	8%
	20 Immobilisations incorporelles	661 935 €	347 917 €	-314 018 €	-47%
	21 Immobilisations corporelles	4 843 643 €	6 204 757 €	1 361 114 €	28%
	23 Immobilisations en cours	3 324 560 €	3 231 415 €	-93 145 €	-3%
Recettes	Investissement	13 077 638 €	14 606 089 €	1 528 451 €	12%
Ordre		7 093 777 €	7 295 535 €	201 758 €	3%
		5 983 861 €	7 310 554 €	1 326 693 €	22%
Réelles					
Réelles	024 Cessions	80 000 €	80 000 €	0€	0%
Réelles	10 FCTVA		80 000 € 1 100 000 €	0 € -400 000 €	0% -27%
Réelles		80 000 €	•		

4. Montant du budget consolidé et des budgets annexes

Sans objet

5. Crédits d'investissement et, le cas échéant, de fonctionnement pluriannuels

Le SDIS pratique les « autorisations de programme et crédits de paiement » (APCP) pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel ainsi que les « autorisations d'engagement et crédits de paiement » (AECP) pour les dépenses de fonctionnement liées à ces opérations.

Ces autorisations permettent d'engager une opération dans sa globalité, tout en n'inscrivant au budget que les dépenses susceptibles d'être payées dans l'année.

A ce jour, trois domaines d'activité du SDIS sont concernés par des APCP :

- L'informatique : deux APCP pour les programmes pluriannuels du service :
 - o L'acquisition d'outils informatiques de gestion ;
 - o Le projet « mobilité et nomadisme numériques » ;
- La logistique : une APCP pour l'acquisition des véhicules et engins de secours, dans le cadre d'un plan défini pour 5 ans ;
- L'immobilier : une APCP pour chaque opération de construction ou de grosse restructuration, doublée d'une AECP pour l'assurance dommage ouvrage de chaque opération ;

Chaque APCP fait l'objet d'un rapport présenté ce jour. Le tableau ci-dessous propose une synthèse des autorisations ouvertes. Pour chaque opération immobilière, l'APCP et l'AECP sont regroupées dans le tableau.

AP et AE	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
				_	_
Outils de gestion informatique	87 997 €	7 827 €	5 619 €	- €	- €
Mobilité et nomadisme numériques	192 451 €	87 800 €	- €	- €	- €
Sous total AP domaine informatique	280 448 €	95 627 €	5 619 €	- €	- €
Véhicules	3 642 270 €	2 811 986 €	3 327 010 €	3 244 054 €	3 552 228 €
Morteau	122 600 €			•	
Orchamps-Vennes	22 900 €				
Amancey	4 300 €				
Moncey	1 283 600 €	45 385€			
Groupement Est	117 500 €	310 335 €			
Atelier départemental	815 160 €	11 855 €			
La Fuvelle Rive Gauche (2 lacs)	77 000 €	591 200 €	297 5.00 €		
Mouthe	95 000 €	806 200 €	95 244 €		
Saint Hippolyte	28 000 €	242 000 €	807 490 €		·
Pierrefontaine Les Varans	77 500 €	620 000 €	130 388 €		
Val d'Usiers	12 000 €	11 000 €	85 483 €	990 917 €	29 000€
Mont d'Or	1 403 €				
Lavans Vuillafans	2 500 €	. 14 000 €	279 000 €	526 800 €	1 500 €
Sous total AP Plan Immobilier	2 659 463 €	2 651 975 €	1 695 105 €	1 517 717 €	30 500 €
Total AP / AE ouvertes	6 582 181 €	5 559 588 €	5 027 734 €	4 761 771 €	3 582 728 €

6. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

	BP 2019	Taux
Dépenses réelles de fonctionnement	44,10M€	
Recettes réelles de fonctionnement	47,85M€	
Epargne brute	3,75M€	8%
Remboursement du capital	2,90M€	
Epargne nette	0,85M€	2%

7. Niveau d'endettement du SDIS

L'encours du SDIS s'élevait au 1^{er} janvier 2019 à 32,14 M€, à un taux moyen inférieur à 2 %. L'ensemble de la dette du SDIS bénéficie du classement 1A selon la Charte Gissler. Les emprunts à taux fixe représentent environ 75 % de la dette.

Encours au 1er janvier 2019	32,14M€
Emprunts prévus en 2019	3,68M€
Capital remboursé 2019	2,90 M €
Encours prévisionnel au 31 décembre 2019	32,92M€

8. Capacité de désendettement

Epargne brute selon BP 2019 Encours au 1er janvier 2019	3,75M€ 32.14M€
Capacité de désendettement	8 ans et 6 mois

9. Niveau des taux d'imposition

Sans objet

10. Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	44,10M€
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	47,85M€
Charge de la dette (encours / RRF)	67%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	76%
Rigidité des charges structurelles (012, intérêts, contributions obligatoires / RRF)	77%
Population lógala totala du Douba au 01/01/2010	1 550 040
Population légale totale du Doubs au 01/01/2019	552 619
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	79,80 €
Dépenses d'équipement par habitant (chapitres 20, 21 et 23 / pop)	17,70 €

11. Effectifs du SDIS et charges de personnel

Charges de personnel (chapitre 012)	36,35M€
Dont masse salariale	27,91M€
Dont indemnités SPV	6,82M€
Effectifs au 1er janvier 2019 (emplois budgétaires)	
Emplois fonctionnels	2,0
Sapeurs-pompiers professionnels	398,0
Personnels administratifs et techniques	102,5
Sapeurs-pompiers volontaires	2484,0

Annexe 6

BORDEREAU D'ENVOI à l'usage des

collectivités qui n'ont pas signé de convention de télé-transmission via "Actes" Envoi postal, ou dépôt, des délibérations et des maquettes budgétaires

(Bordereau à envoyer ou déposer, un par fundget, en deux exemplaires, dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception)

Collectivité:

Document budgétaire concerné (cocher):

X Budget principal

• Nom (et n° INSEE) :SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

☐ Budget CCAS/CIAS

- Adresse: 10, chemin de la clairière 25042 BESANCON CEDEX
- Tel: 03 81 85 36 00 Courriel: julie.faivre@sdis25.fr

[Budget anne	xe (préciser quel budget) :
Coclier la case concernée	Nombre d'exemplaires à fransmettre en préfécture ou bous-préfecture	BUDGET PRIMITIF (BP transmis au plus tard 15 jours après le délai fixé pour son adoption - art L 1612-8 du code général des collectivités territoriales)
\boxtimes	1	• La maquette du budget primitif (joindre les annexes obligatoires, listées page 13)
\boxtimes	2	La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le budget primitif
	et si le b	udget est voté avec reprise <u>anticipée</u> des résultats de l'exercice N-1
\boxtimes	2	 La délibération de reprise anticipée du résultat + l'attestation de reprise des résultats visée du comptable
\boxtimes	1	 L'état des RAR au 31 décembre N-1 signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable
\boxtimes	1	 Les états II-1 "Résultat budgétaire de l'exercice" et II-2 "Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes" du compte de gestion
	ou s	i le budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1
	2	La délibération d'affectation du résultat
	1	 L'état des RAR au 31 décembre N-1 signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable
	1	 Les états II-1 "Résultat budgétaire de l'exercice" et II-2 "Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes" du compte de gestion

Rappel : La maquette budgétaire du BP est transmise en un seul exemplaire et les délibérations en deux exemplaires.

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture (sous-préfecture)
Le maire (le président), atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture (ou en sous-préfecture de Montbéliard, ou en sous-préfecture de Pontarlier, rayer les mentions inutiles), sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du budget primitif en préfecture (ou sous-préfecture)
Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité La Présidente de comministration du SDIS Caristine E DUQUEN	Cachet d'arrivée Préfecture du Doubs Reçu le - 8 FEV, 2019 Contrôle de légalité
fairscue a Do Court	Contrôle de Jégalité

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

RAPPORT Nº

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 7 février 2019

PREVISION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET REPRISE ANTICIPEE

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit la possibilité pour le SDIS de reprendre par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice 2018. Cette reprise doit intervenir entre la fin de la journée compiémentaire et la date limite du vote du budget.

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2018 à l'arrêté des comptes s'apprécient section par section en prenant en compte les opérations de l'exercice et les résultats antérieurs reportés. Si des différences sont constatées entre ce compte d'administratif prévisionnel et le compte administratif définitif, elles seront reprises et corrigées par la première décision modificative.

Dans le cadre des opérations de ciôture d'exercice, le résultat 2018 a été arrêté comme suit, en accord avec Monsieur le payeur départemental :

Section de fonctionnement	
Total dépenses Total recettes	47 865 932,53 €
Solde de l'exercice 2018	49 449 807,31 €
Excédent 2017 reporté	1 583 974,78 €
Résultat de fonctionnement	5 667 405,14 €
Virement à la cocilier d'invention	7 251 379,92 €
Virement à la section d'investissement inscrit au budget 2018	1 300 000,00 €
Résultat après virement Dépenses reportées	5 951 379,92 €
Doponises repultees	179 467,91 €

Il est proposé de reprendre par anticipation ce résultat au budget 2019 et de l'affecter :

- Pour partie, au virement de 1,3 M€ prévu à la section d'investissement ;
- Pour le soide, soit 5,95 M€ à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Ce résultat permettra la couverture des reports de dépenses sur 2019 qui ont été chiffrées à 179 467,91 €.

Section d'investissement	
Total dépenses	13 746 469,83 €
Total recettes	12 365 612,91 €
Solde de l'exercice 2018	-1 380 856,92 €
Excédent 2017 reporté	984 059,45 €
Résultat cumulé	-396 797,47 €
Dépenses 2018 reportées	807 667,36 €
Besoin de financement 2018	-1 204 464,83 €
Virement de la section de fonctionnement inscrit au budget 2018	1 300 000,00 €
Solde avec prise en compte du virement	95 535,17 €

Il est proposé de reprendre par anticipation ce résultat de -396 797,47 € au budget 2019, et de l'inscrire à la ligne 001 « soide d'exécution d'investissement reporté ».

Le besoin total de financement de la section d'investissement s'élève à 1 204 464,83 €. Il intègre les dépenses engagées en fin d'année 2018 pour lesquelles la facture n'est pas parvenue avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur le budget 2019 : elles ont été chiffrées à 807 667,36 €. Il sera couvert par le virement de 1,3 M€ provenant de la section de fonctionnement.

Les membres du conseil d'administration sont appelés à :

- Approuver l'affectation partielle du résultat prévisionnel de fonctionnement à la section d'investissement, à hauteur de 1 300 000 €, par une inscription budgétaire au compte 1068 du budget 2019;
- Approuver la constatation d'un soide d'exécution prévisionnel 2018 de la section de fonctionnement de 5 951 379,92 € reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2019 à la ligne 002, permettant notamment la couverture des reports de dépenses sur 2019 à hauteur de 179 467,91 €;
- Approuver la constatation d'un solde d'exécution prévisionnel 2018 de la section d'investissement de 396 797,47 € reporté en dépenses d'investissement au budget primitif 2019 à la ligne 001 ; ce résultat ainsi que les reports (807 667,36 €), soit un total de 1 204 464,83 €, étant couverts par le virement de la section de fonctionnement ;

La présidente du donseil d'administration,

Christine BOUQUIN

PAIERIE DEPARTEMENTALE DU DOUBS

5, rue du Général Sairail 25000 BESANCON Tel : 03 81 61 89 47 Préfecture du Doubs

Regule - 8 FEV. 2019

Contrôle de légalité

CASDIS du 07/02/2019 - Page 2



REPUBLIQUE FRANCAISE



M 61



SOMMAIRE

L Informations générales	
A - Modalités de vote du budget	
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	
	1
II. Présentation générale du budget	<u> </u>
Al - Vue d'ensemble du budget	
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	
<u></u>	<u>.</u>
B! - Balance générale du budget - Dépenses	_
B2 - Balance générale du budget - Recettes	i
III. Vote du budget	
A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble]
Al - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	İ
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	1
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	1
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	1
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	1
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	1
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	1
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	1
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	† ~~~~~
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	1
B9.1 - Section d'investissment - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	i .
	1
IV. Annexes	Ì
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
Al.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	†
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprant avec refinancement	Sans objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans objet
A2 - Méthodes utilisées	1
A3 - Etat des provisions	Sans objet
	Sans objet
· <u></u>	
A4 - Etat des charges transférées	-
· <u></u>	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers	-
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan	-
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés B5 - Etat des engagements donnés	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés B5 - Etat des engagements reçus B6 - Situation des autorisations de programme	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés B5 - Etat des engagements reçus B6 - Situation des autorisations de programme B7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés B5 - Btat des engagements reçus B6 - Situation des autorisations de programme B7 - Situation des autorisations d'engagement C - Autres éléments d'informations	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés B5 - Btat des engagements donnés B6 - Situation des autorisations de programme B7 - Situation des autorisations d'engagement C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnél	Sans objet Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés B5 - Etat des engagements donnés B6 - Situation des autorisations de programme B7 - Situation des autorisations d'engagement C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	Sans objet Sans objet Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés B5 - Btat des engagements donnés B6 - Situation des autorisations de programme B7 - Situation des autorisations d'engagement CC - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel C2 - Liste des organismes dans lesqueis le SDIS a pris un engagement financier C3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés B5 - Etat des engagements donnés B6 - Situation des autorisations de programme B7 - Situation des autorisations d'engagement C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel C2 - Liste des organismes dans lesqueis le SDIS a pris un engagement financier C3.1 - Liste des organismes de regroupement C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés B5 - Etat des engagements donnés B6 - Situation des autorisations de programme B7 - Situation des autorisations d'engagement C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel C2 - Liste des organismes dans lesqueis le SDIS a pris un engagement financier C3.1 - Liste des organismes de regroupement C3.2 - Liste des établissements publics créés C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés B5 - Etat des engagements donnés B6 - Situation des autorisations de programme B7 - Situation des autorisations d'engagement C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel C2 - Liste des organismes dans lesqueis le SDIS a pris un engagement financier C3.1 - Liste des organismes de regroupement C3.2 - Liste des établissements publics créés C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet
A4 - Etat des charges transférées A5 - Détail des chapites d'opérations pour comptes de tiers B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2 - Etat des contrats de crédit-bail B3 - Etat des contrats de PPP B4 - Etat des engagements donnés B5 - Etat des engagements donnés B6 - Situation des autorisations de programme B7 - Situation des autorisations d'engagement C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel C2 - Liste des organismes dans lesqueis le SDIS a pris un engagement financier C3.1 - Liste des organismes de regroupement C3.2 - Liste des établissements publics créés C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

- I Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- -(2)-Aveo les programmes listés sur l'état II-B1.2;
- (3) Vete formel sur chaeun des chapitres
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
- II La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (4) de l'exercice précédent.
- III En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.
- IV Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (5)
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

- (2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les programmes d'équipement.
 (3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote forme!
 (4) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1
 - · avec reprise des résultats de l'exercice N-I après le vote du compte administratif N-I
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	В

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

Γ	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)		
TOTAL DU BUDGET	61 612 402,36	61 815 520,22	6 651 464,59	6 854 582,4		
Investissement	13 746 469,83	12 365 612,91 (1	984 059,45	-396 7 <u>9</u> 7,4'		
Fonctionnement	47 865 932,53	49 449 907,31 (2	5 667 405,14	7 251 379,9		

- (!) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe si dépenses > recettes, et + recettes > dépenses.

 (2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe si déficitaire, et + si exédentaire.

 (3) Indiquer le signe si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
	ISSEMENT - TOTAL	(I) 807 667,30
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimitées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	180 733,81
2031	Frais d'études	27 218,24
2051	Conc&droit simil, brevets lica	153 515,63
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	385 864,22
21561	Mat. d'incendie & de secours	26 295,34
21568	Aut, Mat, d'incendie & de sec.	249 851,65
21578	Aut. matériel & outillage tec.	34 273,28
	Matériel de transport	11 928,00
2183	Matériel informatique	61 867,20
2188	Autres	1 648,75
22	Immobilisations reques en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	241 069,27
231312	Centre d'incendie & de secours	213 407,29
1	Install°gal,agcmt,amgt constr°	27 661,98
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE EONC	TIONNEMENT- TOTAL	(II) 179 467,91
CARC Y YOU DE LOUIC	110/11/20112 10 2723	
011	Charges à caractère général	179 467,91
011	Charges à caractère général Rournibre de netit équinement	
011 60632	Fourniture de petit équipement	16 185,25
011 60632 60636	Fourniture de petit équipement Habil, et vêtements de travail	16 185,25 47 943,10
011 60632 60636 611	Fourniture de petit équipement Habil, et vêtements de travail Contrat de presta, de services	16 185,25 47 943,10 4 021,20
011 60632 60636 611 6135	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières	16 185,25 47 943,10 4 021,20 1 200,00
011 60632 60636 611 6135 615221	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics	16 185,25 47 943,16 4 021,20 1 200,00 18 766,04
011 60632 60636 611 6135 615221 61551	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant	16 185,25 47 943,16 4 021,20 1 200,00 18 766,04 7 602,77
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobilières	16 185,25 47 943,16 4 021,20 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobilières Maintenance	16 185,25 47 943,10 4 021,20 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobilières Maintenance Etudes et recherches	16 185,25 47 943,16 4 021,26 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,36 6 518,40
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617 61821	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobiliers Maintenance Etudes et recherches Abonnements	16 185,25 47 943,10 4 021,20 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30 6 518,40 3 093,02
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617 61821 6184	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobiliers Maintenance Etudes et recherches Abonnements Vers. à des org. de formation	16 185,25 47 943,10 4 021,20 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30 6 518,40 3 093,02 1 464,00
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617 61821 6184 6232	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobiliers Maintenance Etudes et recherches Abonnements Vers. à des org. de formation Fêtes et cérémonies	16 185,25 47 943,16 4 021,26 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30 6 518,40 3 093,02 1 464,00 3 552,00
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617 61821 6184 6232 6236	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobiliers Maintenance Etudes et recherches Abonnements Vers. à des org. de formation Fêtes et cérémonies Catalogues et imprimés	16 185,25 47 943,16 4 021,20 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30 6 518,40 3 093,02 1 464,00 3 552,00 7 485,30
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617 61821 61821 6184 6232 6236 6241	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobiliers Maintenance Etudes et recherches Abonnements Vers. à des org. de formation Fêtes et cérémonies Catalogues et imprimés Transports de biens	16 185,25 47 943,16 4 021,26 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30 6 518,40 3 093,02 1 464,00 3 552,00 7 485,30 3 11,04
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617 61821 61821 6232 6236 6241 6251	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobiliers Maintenance Etudes et recherches Abonnements Vers. à des org. de formation Fêtes et cérémonies Catalogues et imprimés Transports de biens Voyages et déplacements	16 185,25 47 943,16 4 021,20 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30 6 518,40 3 093,02 1 464,00 7 485,30 7 485,30 311,04 108,00
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617 61821 61821 6184 6232 6236 6241 6251 6355	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobilières Maintenance Etudes et recherches Abonnements Vers. à des org. de formation Fêtes et cérémonies Catalogues et imprimés Transports de biens Voyages et déplacements Taxes & impôts sur les véluic.	16 185,25 47 943,16 4 021,26 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30 6 518,40 3 093,02 1 464,00 3 552,00 7 485,30 311,04 108,00
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617 61821 6184 6232 6236 6241 6251 6355	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobiliers Maintenance Etudes et recherches Abonnements Vers. à des org. de formation Fêtes et cérémonies Catalogues et imprimés Transports de biens Voyages et déplacements Taxes & impôts sur les vétuc. Charges de personnel et frais assimilés	16 185,25 47 943,16 4 021,20 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30 6 518,40 3 093,02 1 464,00 3 552,00 7 485,30 311,0,40 10 944,49
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617 61821 6184 6232 6236 6241 6251 6355 012	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobilières Maintenance Etudes et recherches Abonnements Vers. à des org. de formation Fêtes et cérémonies Catalogues et imprimés Transports de biens Voyages et déplacements Taxes & impôts sur les véluic. Charges de personnel et frais assimilés Atténuation de produits	16 185,25 47 943,16 4 021,26 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30 6 518,40 3 093,02 1 464,00 3 552,00 7 485,30 311,04 108,00 1 944,49 0,00
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617 61821 6184 6232 6236 6241 6251 6355 012	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobiliers Maintenance Etudes et recherches Abonnements Vers. à des org. de formation Fêtes et cérémonies Catalogues et imprimés Transports de biens Voyages et déplacements Taxes & impôts sur les vétuc. Charges de personnel et frais assimilés	16 185,25 47 943,16 4 021,20 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30 6 518,40 3 093,02 1 464,00 3 552,00 7 485,30 311,0,40 10 944,49
011 60632 60636 611 6135 615221 61551 61558 6156 617 61821 6184 6232 6232 6236 6241 6251 6355 012 014	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobilières Maintenance Etudes et recherches Abonnements Vers. à des org. de formation Fêtes et cérémonies Catalogues et imprimés Transports de biens Voyages et déplacements Taxes & impôts sur les véluic. Charges de personnel et frais assimilés Atténuation de produits	16 185,25 47 943,16 4 021,26 1 200,00 18 766,04 7 602,77 48 526,00 10 747,30 6 518,40 3 093,02 1 464,00 3 552,00 7 485,30 311,04 108,00 1 944,49 0,00
011 60632 60636 611 6135 61521 61551 61558 6156 617 61821 6184 6232 6236 6241 6251 6355 012 014	Fourniture de petit équipement Habil. et vêtements de travail Contrat de presta. de services Locations mobilières Bâtiments publics Matériel roulant Autres biens mobiliers Maintenance Etudes et recherches Abonnements Vers. à des org. de formation Fêtes et cérémonies Catalogues et imprimés Transports de biens Voyages et déplacements Taxes & impôts sur les véluic. Charges de personnel et frais assimilés Atténuation de produits Autres charges de gestion courante	16 185,2 47 943,1 4 021,2 1 200,0 18 766,0 7 602,7 48 526,0 10 747,3 6 518,4 3 093,0 1 464,0 3 552,0 7 485,3 311,0 108,0 1 944,4 0,0

⁽⁴⁾ Suivent le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	В

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

			restes a real	LISER	
	Dépenses	Recet	tes	Solde (B)	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif
I+II	987 135,27	III + IV	0,00	0,00	5 867 447,18
1	807 667,36	ш	0,00	-807 667,36	-1 204 464,83
<u> </u>	179 467,91	IA.	0,00	-179 467,91	7 071 912,01

(Character 40)		ISER - RECETTES	
Chap. / Art. (4)	Libellé VESTISSEMENT - TOTAL		s restant à émettre
10	Dotations, fonds divers et réserves	(III)	9,00 9,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,90
22	Immobilisations reques en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
26	Participation et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
SECTION DE F	ONCTIONNEMENT- TOTAL	(IV)	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
13	Atténuation de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00

⁽⁴⁾ Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	П
VUE D'ENSEMBLE	A 1

	ī	NEDENIONA	DROBTERS
Processor.		DEPENSES	RECETTES
O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	14 606 089,00	15 810 553,83
Utto	+	+	+
R E P O	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	807 667,36	0,00
R	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif)	(si solde positif)
T	(2)	396 797,47	0,00
3	<u></u>	390 17 1,41	
	Total de la section d'investissement		
	A Staf de 18 section d'investissement	15 810 553,83	15 810 553,83
	L Latin Luc Lati		
	ſ	DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	51 299 642,00	49 766 676,00
	+	+	+
R E P	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	179 467,91	0,00
R	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si exédent)
s	002 Resultat de tonctionnement reporte (2)	0,00	5 951 379,92
لتا	<u> </u>	=	<u> </u>
ı	Total de la section de fonctionnement		
	1 otal de la section de fonctionnement (4)	51 479 109,91	55 718 055,92
ı	TOTA		THE PARTY OF THE P
1	TOTAL DU BUDGET		
į	(5)	67 289 663,74	71 528 609,75
	Marine in the second section of the section of the section		

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et nou rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312.8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

⁽⁵⁾ Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
VUE D'ENSEMBLE	A 1

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES				RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	
Crédit d'investissement votés au titre du présent budget	12 590 889,00	2 015 200,00	14 606 089,00	8 610 553,83	8 500 000,00	17 110 553,83	
Crédit de fonctionnement votés au titre du présent budget	44 099 642,00	7 200 000,00	51 299 642,00	47 846 675,00	1 920 000,00	49 766 676,00	
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	56 690 531,00	9 215 200,00	65 905 731,00	56 457 229,83	10 420 000,00	66 877 229,83	

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

⁽³⁾ Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

⁽⁴⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement voits.

(5) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	 II
<u> </u>	EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	 A 2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

		OI ERWANDING MEDICIES	
Chap.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charge à caractère général	6 667 936,91	
012	Charge de personnel et frais assimilés	36 345 133,00	
65	Autres charges de gestion courante	223 040,00	
70	Prod. Des services du domaine et ventes dive		450 000,00
74	Contributions et participations		47 031 964,00
75	Autres produits de gestion courante	The Great Party of the Control of th	51 712,00
013	Atténuations de charges		300 000,00
Total gestion des services		43 236 109,91	47 833 676,00
66	Charges financières	610 000,00	
67	Charges exceptionnelles	33 000,00	
022	Dépenses imprévues	400 000,00	
77	Produits exceptionnels		13 000,00
TOTAL	DES OPERATIONS REELLES	I 44 279 109,91	II 47 846 676,00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :	3 567 566,09
(Recettes réciles - Dépenses réciles)	

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections		6 000 000,00	1 920 000,00
023	Virement de la section d'investissement		1 200 000,00	
-	L DES OPERATIONS D'ORDRE	Ш	7 200 000,00 IV	1 920 000,00
AUTO	FINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 02	3) - R 042 :	*****************	5 280 000,00
	27,000 7 10 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20			
		1		
002 R	ESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	IV	0,00]VI	5 951 379,92
002 R	ESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	IV.	U,UU]VX	5 951 379,92

⁽¹⁾ DF 023 = RI 021; DF 042 = RI 040; RF 042 = DI 040; DF 043 = RF 043.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	1 77
· ····································	<u> </u>
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A 2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

Chap.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1) I 100 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 447 387,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 900 000,00	3 683 166,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) 528 650,87	(3) 0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) 6 495 421,22	(3) 0,00
23	Immobilisations en cours	(2) 3 472 484,27	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00
	Produits des cessions d'inmobilisations		80,000,00
TOTAL	DES OPERATIONS REELLES	13 398 556,36	II 7 310 553,83

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT:	6 088 002,53
(Dépenses réelles - Recettes réelles)	
TANKS AND THE PROPERTY OF THE	

OPERATIONS D'ORDRE (4)

		4-2-4	,5 % 01tb2tb3 (1)		
040	Opérations d'ordre entre sections		2 015 200,00	7 300 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement			1 200 000,00	
TOTAL	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE III 2 015 200,00 IV				
AUTO	AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040 :				
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe - si négatif)					

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V 396 797,47	
	TENNESS STATES	VII 1 300 000,00
CAPITALISE (5)		

Contraction of the contraction o			
TOTAL DE LA SECTION	17 ± 107 ± 37	15 810 553,83 M + IV + VI + VII	17 110 553.83
IN O ANNO DES ESSENTITORS	1 × 100 × 4	15 610 555,05[M + 1 + + 1 + + 11	17 110 000,00

⁽¹⁾ Hors 1069.

⁽²⁾ Y compris les programmes.
(3) Exeptionnellement, les comptes 20,204,21,22 et 23 sont en recettes réciles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) RI 021 = DF 023; RI 040 = DF 042; DI 040 = RF 042; DI 041 = RI 041.
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) au si reprise anticipée des résultats.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	n
BALANCE GENERALE - DEPENSES	Bi

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (I)	Opérations d' ordre (2)	TOTAL
Charges à caractère général			6 667 936,91
	36 345 133,00	Y TOUR	36 345 133,00
	223 040,00	0,00	223 040,00
	610 000,00	0,00	610 000,00
	33 000,00	0,00	33 000,00
	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00
	400 000,00		400 000,00
Virement à la section d'investissement		1 200 000,00	1 200 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total	44 279 109,91	7 200 000,00	51 479 109,91
	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement	Charges à caractère général 6 667 936,91 Charges de personnel et frais assimilés 36 345 133,00 Autres charges de gestion courante 223 040,00 Charges financières 610 000,00 Charges exceptionnelles 33 000,00 Dotations aux provisions 0,00 Dépenses imprévues 400 000,00 Virement à la section d'investissement	Charges à caractère général 6 667 936,91

	T AIR OF S
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 479 109,91
	and the state of t

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d' ordre (2)	TOTAL	
		0.00	530 000,00	530 000,00	
16	Subventions d'investissement Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	399 253,87	0,00	399 253,87	
21	Immobilisations corporelles (3)	2 702 100,22	0,00	2 702 100,22	
23	Immobilisation en cours (3)	924 284,27	0,00	924 284,27	
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00	
198	Neutralisation des amortissements		1 390 000,00	1 390 000,00	
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	
	Dépenses d'investissement - Total	6 927 638,36	1 920 000,00	8 847 638,36	

	7
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)	396 797,47
	=
The state of the s	
TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 244 435.83
101/10101000000000000000000000000000000	

- (1) Y compris les opérations relatives au mitachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire;
 (2) Voir liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire M. 61;
 (3) Hors chapitres programmes;

- (4) Seul le total des opérations pour compte de fiers figure sur cet étai;

- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière;
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des bien affectés;
 (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précedent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats;

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	П
BALANCE GENERALE - RECETTES	B 2

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d' ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	300 000,00		300 000,00
60	Achats et variations de stocks		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	450 000,00		450 000,00
71	Production stockée (ou destockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
74	Dotations et participations	47 031 964,00		47 031 964,00
75	Autres produits de gestion courante			51 712,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	13 000,00		1 933 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	6 5 F 6 7 102	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	47 846 676,00	1 920 000,00	49 766 676,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (6)	5 951 379,92
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 718 055,92

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d' ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
13	Subventions d'investissements	2 447 387,00	0,00	2 447 387,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	3 683 166,83	0,00	3 683 166,83
18	Compte de liaison: affectation (budgets annxes) (4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelies	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (5)	0,00	**	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		6 000 000,00	6 000 000,00
452	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 200 000,00	1 200 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	80 000,00	**************************************	80 000,00
	Recettes d' investissement - Total	7 310 553,83	7 200 600,00	14 510 553,83

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)	0,00
	+
1068 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	1 300 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 810 553,83

⁽¹⁾ Y compris les apérations relatives au mitochement et les opérations d'ordre nemi-budgétaire;
(2) Voir liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire M. 61;

⁽³⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet étar;

⁽⁴⁾ A willier uniquement dans le cas où le SDIS effectuemit une dotation initiale eu profit d'un service public doté de la seule autonomie financière;

⁽⁵⁾ A utiliser uniquement dons le cas et le SDIS effectuerait des dépenses sur des bien affectés;
(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précedent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats;

III - VOTE DU BUDGET	nı
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelté	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général avec AB/CP hors AB/CP	6 478 112,00 23 100,00 6 455 012,00	0,00	6 488 469,00 16 063,00 6 472 406,00	16 063,00	16 063,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 551 460,00	0,00	36 345 133,00	36 345 133,00	36 345 133,00
65	Autres charges d'activités avec AE/CP hors AE/CP	230 000,00 0,00 230 000,00	0,00	223 040,00 0,00 223 040,00	0,00	0,00
66 67 022 023 042 043	Charges financières Charges exceptionnelles Dépenses imprévues Virement à la section d' investissement Opérations d' ordre de transfert entre section Opérations ordre intérieur de la section	640 000,00 14 000,00 400 000,00 1 300 000,00 5 775 000,00	0,00	610 000,00 33 000,00 400 000,00 1 200 000,00 6 000 000,00 0,00	33 600,00 400 000,00 1 200 600,00	33 000,00 400 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	59 388 572,00	179 467,91	51 299 642,00	51 299 642,00	51 479 109,91

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 51 479 109,91

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Свар.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N 1	mushidant	Vote du consell d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
70	Prod. des serv., du domaine et ventes diverses	360 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
74	Contributions et participations	46 523 491,00	0,00	47 031 964,00	47 031 964,00	47 031 964,00
75	Autres produits de gestion courante	51 712,00	0,00	51 712,00	51 712,00	51 712,00
013	Atténuation des charges	250 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
77	Produits exceptionnels	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 567 500,00		1 920 000,00	1 920 000,00	1 920 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	48 765 703,00	0,00	49 766 676,00	49 766 676,00	49 766 676,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 55 718 955,92

⁽¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précedent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats;

III – VOTE DU BUDGET	ш
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES -DETAIL PAR ARTICLES	A1

Cbap/art	Libellé	Pour mémoire	Propositions	Vote du conseil d'administration
(1)	(1)	Budget précédent	du président	
011	Charges à caractère général	6 478 112,00	6 488 469,00	6 488 469,00
60611	Eau et assainissement	45 000,00	45 000,00	45 000,00 739 000,00
60612 60621	Energie - électricité Combustibles	710 000,00 59 000,00	739 000,00 56 000,00	739 000,00 56 000,00
60621	Carburants	550 000,00	720 000,00	720 000,00
60623	Alimentation	224 567,00	208 979,00	208 979,00
60628	Aut, fournitures non stockées	17 330,00	17 845,00	17 845,00
60631	Fournitures d'entretien	18 150,00	18 150,00	18 150,00
60632	Fourniture de petit équipement	225 674,00	238 875,00	238 875,00
60636	Habil, et vêtements de travail	277 970,00	276 286,00	276 286,00
6064	Fournitures administratives	45 353,00	43 086,00	43 086,00
60661	Médicaments	26 600,00	24 522,00 7 337,00	24 522,00 7 337,00
60662 60668	Vaccins et sérums Aut. produits pharmaceutiques	10 100,00 69 000,00	73 906,00	73 906,00
	Produits d'intervent ^o	9 184,00	8 050,00	8 050,00
611	Contrat de presta, de services	152 310,00	183 897,00	183 897,00
	Locations immobilières	395 000,00	115 300,00	115 300,00
6135	Locations mobilières	81 540,00	79 900,00	79 900,00
614	Chgs locatives et de coprop.	5 000,00	3 300,00	3 300,00
	Terrains	40 000,00	49 900,00	49 900,00
	Bâtiments publics	278 000,00	313 650,00	313 650,00
	Autres bâtiments	21 350,00 20 000,00	0,00	0,00 0,00
	Voiries Matériel roulant	380 000,00	410 000,00	410 000,00
61558	Autres biens mobiliers	273 611,00	263 780,00	263 780,00
, ,	Maintenance	685 682,00	683 506,00	683 506,00
1 [Multirisques	396 600,00	402 500,00	402 500,00
6162	Assur obl dommage/construction	23 100,00	16 063,00	16 063,00
	Autres	41 900,00	44 900,00	44 900,00
l'''	Etudes et recherches	37 900,00	45 600,00	45 600,00
	Abomements	31 023,00 345 729,00	35 500,00 353 864,00	35 500,00 353 864,00
	Vers. à des org. de formation Frais de colloques & séminaire	1 600,00	00,000 1	1 000,00
	Autres frais divers	5 500,00	5 500,00	5 500,00
	Indem, au compt. & aux régis.	7 000,00	7 000,00	7 000,00
	Honoraires	43 000,00	43 400,00	43 400,00
6227	Frais d'actes & de contentieux	5 000,00	3 300,00	3 300,00
	Annonces et insertions	23 000,00	23 000,00	23 000,00
	Fêtes et cérémonies	42 500,00	17 620,00	17 620,00
	Catalogues et imprimés	59 255,00 6 200,00	61 012,00 7 200,00	61 012,00 7 200,00
	Transports de biens Transports collectifs du pers.	5 000,00	6 000,00	6 000,00
	Voyages et déplacements	183 564,00	174 221,00	174 221,00
	Frais de déménagement	10,000,00	10 000,00	10 000,00
	Frais d'affranchissement	33 000,00	30 000,00	30 000,00
6262	Prais de télécommunications	240 000,00	297 800,00	297 800,00
	Services bancaires & assimilés	8 000,00	8 000,00	8 000,00
	Concours divers (cotisations)	3 600,00	3 600,00	3 600,00
	Frais de- nettoyage des locaux	205 000,00	210 500,00 59 500,00	210 500,00 59 500,00
	A la collec, de rattachement Autres impôts locaux	28 000,00	28 000,00	28 000,00
	Droits d'enregist. & de timbre	600,00	0,00	0,00
	Taxes & impôts sur les véhic.	12 120,00	13 120,00	13 120,00
	Charges de personnel et frais assimilés	35 551 460,00	36 345 133,00	36 345 133,00
	Versement de transport	195 000,00	198 000,00	198 000,00
	Cot. versées au f.n.a.l.	64 000,00	65 000,00	65 000,00
	Cot. CNFPT &ctr gest°fct.p.t	175 000,00	200 000,00	200 000,00
	Rémunération principale	11 844 485,00	11 953 467,00	11 953 467,00
I	S.F.T &indemnité de résidence	310 000,00	310 000,00)	310 000,00
	Nbi Autres indemnités	125 000,00 7 120 000,00	135 000,00 7 300 000,90	135 000,00 7 300 000,00
	Autres ingemnites Rémunérations	300 000,00	305 000,00	305 000,00
	Vacations versées aux S.P vol.	4 536 665,00	4 806 670,00	4 806 670,00
	Vacations versées aux employ.	2 588,00	2 625,00	2 625,00
	Service de santé	184 281,00	186 891,00	186 891,00
	Autres vacations	1 772 202,00	1 820 297,00	1 820 297,00

Autres emplois aidés	Chap/art (I)	Libelié (I)	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
Cotisations à l'URSSAF 2 200 000,00 2 200 000,00 2 200 000,00 2 200 000,00 2 200 000,00 3 100 000,00 5 100 000	64162	Emplois d'evenir	135 000,00		100 000,00
Cot. aux cuisses de retraite	64}68	Autres emplois aidés	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		12 000,00
Cotisetions aux a.s.s.e.d.ic 32 000,00 32 000,00 32 000,00 32 000,00 32 000,00 32 000,00 32 000,00 32 000,00 32 000,00 32 000,00 32 000,00 32 000,00 32 000,00 30 000,00	6451	Cotisations à l'URSSAF			2 200 000,00
194 575,00 190 700,00 190 700,00 190 700,00 190 700,00 190 700,00 190 700,00 190 700,00 181 850,00 181 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 818 850,00 823 040,00 223 040,00 223 040,00 223 040,00 223 040,00 223 040,00 223 040,00 223 040,00 223 040,00 223 040,00 223 040,00 223 040,00 223 040,00 223 040,00 200,00 500,00 500,00 500,00 500,00 500,00 500,00 500,00 500,00 500,00 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 69 500,00	6453		1 ' 1		•
Sociation Soci					32 000,0
Versements aux oeuvres sociale	-	·	1 , 3		*
Autres charges de gestion courante 230 000,00 233 040,00 223 040,00 30 000,00 30 000,00 30 000,00 30 000,00 50553 Frais de mission 1 000,00 500,00 505558 Aut. contributions obligatoire 109 040,00 109 040,00 109 045,00 109 045,00 109 045,00 109 045,00 109 045,00 109 046,00			1 ' 1	· \$	•
Indemnités 30 000,00 30 000,00 30 000,00 30 000,00 30 000,00 30 000,00 5531 Indemnités 1000,00 500,00 500,00 500,5558 Aut. contributions obligatoire 109 040,00 109 040,00 109 040,00 109 040,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 60					
Frais de mission	65	Autres charges de gestion courante	230 000,00	223 040,00	223 040,00
Aut. contributions obligatoire 109 040,00 109 040,00 109 040,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 69 500,00 15 000 101 Atténuations de produits 0,00 0,00 107AL GESTION DES SERVICES 42 259 572,00 43 056 642,00 43 056 642,00 43 056 642,00 43 056 643,000,00 610 000,00 610 000,00 611 lintérets réglés à l'échéance 625 000,00 605 500,00 6	6531	Indemnités	30 000,00	30 000,00	30,000,00
Sub.fet°t aso& org.drt prvé 68 500,00 68 500,00 68 500,00 68 500,00 15 000,00	6532	Frais de mission	1 000,00	500,00	500,00
Charges div. de gest. courante 21 460,00 15 000,00 15 000,00 16 00	6558	Aut. contributions obligatoire	109 040,00	109 040,00	109 040,00
Atténuations de produits	6574	Sub,fct ^o t aso& org.drt prvé	68 500,00	68 500,00	68 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE \$2.259 572,00	658	Charges div. de gest. courante	21 460,00	15 000,00	15 000,00
A = (011+012+65+014) 66	014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,08
Charges funancières (B) 640 000,00 610 000,00 610 000,00 610 000,00 610 000,00 610 000,00 610 000,00 610 000,00 605 500,00 605 500,00 605 500,00 605 500,00 4 500,00 4 500,00 4 500,00 4 500,00 4 500,00 4 500,00 4 500,00 4 500,00 4 500,00 4 500,00 4 500,00 4 500,00 33 000,00 33 000,00 33 000,00 33 000,00 33 000,00 33 000,00 33 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 10	TOTAL G	ESTION DES SERVICES	42 259 572,00	43 056 642,00	43 056 642,00
Interest regies à l'échéance 625 000,00 605 500,00	(A) = (011	+012+65+014)			
Intérets rattachement des ione	66	Charges financières (B)	640 000,00	610 000,00	610 000,00
Intérets rattachement des ione	66111	Intérets réglés à l'échéance	625 000,00	605 500,00	605 500,00
Int. Morat. et pénal / marchés 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 3 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 4 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	66112		15 000,00	4 500,00	4 500,00
Amendes fiscales et pénales Titres annulés s'exercice anté 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 19 000,00 10 00	67	Charges exceptionnelles (C)	14 000,00	33 000 ₁ 00	33 000,00
Titres annulés s/exercice anté 10 000,00 10 000,00 10 000,00 19 00	6711	Int. Morat. et pénal / marchés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Autres charges exceptionnelles 0,00 19 000,00 19 000 00 19 00 19 000 00 19 00	6712	Amendes fiscales et pénales	2 000,00	, i	2 000,00
Depenses imprévues (E) 400 000,00 400	573	Titres annulés s/exercice anté	1	" ,	10 000,00
Description Description	678	Autres charges exceptionnelles	0,00	19 000,00	19 000,00
### COTAL DES DEPENSES REELLES #### C+D+E ### C+D+E ### C+D+E ### C+D+E ### C+D+E ### C+D+E ### C+D+E ### C+D+E ###	58	Dotations provisions semi-budgétaires (D)	0,00	9,00	0,00
### A+B+C+D+E	322	Dépenses imprévues (E)	400 000,00	400 000,00	400 000,00
1300 000,00	TOTAL D	ES DEPENSES REELLES			
10 10 10 10 10 10 10 10	= A+B+C	+D+E	43 313 572,00	44 099 642,00	44 099 642,00
Dot.Amor.imo.incorporei&corpo 5 775 000,00 6 000 000,00 6	923	Virement à la section d'investissement	1 300 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Opération ordre intérieur de la section 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	942	Opérations d'ordre entre sections (2)	5 775 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE = Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement) TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 50 388 572,00 51 299 642,00 51 299 644	6811	Dot.Amor.imo.incorporel&corpo	5 775 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
## Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement) 7 075 000,00 7 200 000,00 7 200 000 000 00 000 000 000 000 000	043	Opération ordre intérieur de la section	0,00	0,90	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 50 388 572,00 51 299 642,00 51 299 642	= Prélèver	nent issu de la section de fonctionnement au profit de la	7,075,000,00	7 700 000 00	7 202 020 0
+			1 0.2000,000	7 200 000,00	1 200 000 ₁ 81
	тот	AL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE	50 388 572,00	51 299 642,00	51 299 642,00
RESTES A REALISER N-1 (3)					
	li li		RESTES A	REALISER N-1 (3)	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
Control of the contro	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
the residence "forms" and the residence of the residence	25
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 299 642,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	49046,68
Montant des ICNE de l'exercice N-1	50270,60
= différence ICNB N - ICNE N-1	-1 223,92

⁽¹⁾ Détailler conformément au plan de comptes utilisé.
(2) Cf. déficinitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(4) Si le mandatement des ICNB de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	Щ
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES -DETAIL PAR ARTICLES	A 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du président	Vote du consell d'administration
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	360 000,00	450 000,00	450 000.
7061	Interv. soumises & facturation	360 000,00	450 000,00	450 000,
74	Contributions et participations	46 523 491,00	47 031 964,00	47 031 964,
744	FCTVA	55 000,00	50 000,00	50 000.0
74712	Emplois d'avenir	86 769,00	38 755,00	38 755,0
7473	Départements	25 742 365,00	26 051 273,00	26 051 273,0
7474	Communes	3 083 092,00	3 120 089,00	3 120 089
7475	Gpt de coi & coi à statut part	17 548 459,00	17 759 041,00	17 759 041,
7478	Autres organismes	7 806,00	12 806,00	12 806,0
75	Autres produits de gestion courante	51 712,00	51 712,00	51 712,0
758	Produits divers de ges. Cour.	51 712,00	51 712,00	51 712,0
)13	Atténuation de charges	250 000,00	300 000,00	300 000,0
5419	Remb. sur rémun, du personnel	250 000,00	300 000,00	300 000,0
	ESTION DES SERVICES	47 185 203,00	47 833 676,00	47 833 676
	4+75+013			
16	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,0
17	Produits exceptionnels (C)	13 000,00	13 000,00	13 000,0
711]	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	5 000,00	5 000.0
788	Autr. produits exceptionnels	8 000,00	8 000,00	8 000,0
8	Reprises sur provisions (D)	0,00	0,00	0,0
OTAL D	ES RECETTES REELLES = A+B+C+D	47 198 203,00	47 846 676,00	47 846 676,0
	Opérations d'ordre entre sections (2)	1 567 500,00	1 920 000,00	1 920 000,0
768	Neutralisation des Amor.	1 087 000,00	1 390 000,00	1 390 000.0
77	Quote-part des Subv. Transfér.	480 500,00	530 000,00	530 000,0
43	Opéralons ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,0
OTAL DE	S RECETTES D'ORDRE	1 567 500,00	1 920 000,00	1 920 000,0

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE	"Helan-		
L'EXERCICE	48 765 703,00	49 766 676,00	49 766 676,00
(=total des apérations réelles et d'ordre)	<u> </u>	·	

	*
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+ + · · · ·
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	5 951 379,92
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 718 055,92

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	ŀ
= différence ICNE N - ICNE N-1]

⁽¹⁾ Détailler conformément au plan de comptes utilisé.
(2) Cf. déficantions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = Di 040.
(3) Inserire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 acre négatif.

III - VOTE DU BUDGET	Ш
SECTION D' INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	В

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Pour méinoire budget précédent	Restes à réaliser N I	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Dépenses d' équipement	8 830 137,54	807 667,36	9 688 889,00	9 688 889,00	
Non individualisées en programmes d'équipement	2 497 367,54 0,00		3 217 971,00 0,00	3 217 971,00 0,00	
- avec AP/CP - hors AP/CP	2 497 367,54		3 217 971,00	3 217 971,00	4 025 638,36
Indívidualisées en programmes d'équipement - avec AP/CP	6 332 770,00 6 332 770,00		6 470 918,00 6 470 918,00		
- hors AP/CP	0,00		0,00		
Subventions d' équipement à verser (c/ 204)	0,00	0,00	0,00		
- avec AP/CP - hors AP/CP	0,00		0,00 _0,00		0,00 0,00
451 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépenses financières (p. 20)	2 680 000,00	0,00	2 902 000,00	2 902 000,00	2 902 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	1 567 500,00		2 015 200,09	2 015 200,00	2 015 200,00
041 Opérations patrimoniales			0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	13 077 637,54	807 667,36	14 606 089,00	14 606 089,00	15 413 756,36

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 396 797,47

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 15 810 553,83

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		ACCOUNTED WALLS		The contract of the contract o		
<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	Nature	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Recette (i'équipement	4 403 861,90	0,00	6 130 553,83	6 130 553,83	6 130 553,83
452	Onérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
	financières	1 580 000,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00	
040	Opérations d' ordre entre sections	7 075 000,00	1.56.454.45	8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
041	Opérations patrimoniales		PART DE MARKE	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'Investissement - Total	13 058 861,00		14 510 553,83	14 510 553,83	14 510 553,83

	<u> </u>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	+
1068 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)	1 300 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 810 553,83

⁽¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D' INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B 1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMME D' EQUIPEMENT

Chap. / art.	Libelié (I)	Pour Mémoire budget Précédent	Restes à réaliser (N-1)	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	8 830 137,54	807 667,36	9 688 889,00	9 688 889,00
20	Immobilisations incorporelles (hors c/ 204)	687 229,00	180 733,87	347 917,00	347 917,00
2031	Frais d'études	68 100,00	27 21 8,24	64 520,00	64 520,00
2051	Conc&droit simil, brevets lice	619 129,00	153 515,63	283 397,00	283 397,00
21	Immobilisations corporelles	4 818 348,54	385 864,22	6 109 557,00	6 109 557,00
2115	Terrains bâtis	5 400,00	0,00	6 500,00	6 500,00
21318	Autres bâtiments publics	21 000,00	0,00	0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
21561	Mat. d'incendie & de secours	2 689 242,00	26 295,34	3 194 806,00	3 194 806,00
21568	Aut. Mat. d'incendie & de sec.	823 002,54	249 851,65	897 213,00	897 213,00
21578	Aut. matériel & outiliage tec.	177 657,00	34 273,28	118 291,00	118 291,00
2182	Matériel de transport	429 041,00	11 928,00	567 464,00	567 464,00
2183	Matériel informatique	469 505,00	61 867,20	432 051,00	432 051,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	173 446,00	0,00	76 770,00	76 770,00
2188	Autres	30 055,00	1 648,75	16 462,00	16 462,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 324 560,00	241 069,27	3 231 415,00	3 231 415,00
231312	Centre d'incendie & de secours	1 925 360,00	213 407,29	2 799 215,00	2 799 215,00
231735	Install ^o gal,agcmt,amgt constr ^o	169 500,00	27 661,98	0,00	0,00
232	Immo, incorporelles en cours	401 700,00	0,00	382 700,00	382 700,00
237	Avance vers/comm. immos incorp	42 000,00	0,00	14 500,00	14 500,00
	Avances vers/comma, immos corp	786 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément ou plan de comples.

Г	III - VOTE DU BUDGET	111
┢	SECTION D' INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B 1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMME	D' EOUIPEMENT
---------------------------------------	---------------

N°	Libellé	Pour mémoire, Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser (N-1)	Propositions du Président	Vote du Conseil d'Administration
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
I					

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D' INVESTISSEMENT	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B 2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. /art (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	RAR N-1	Propositions du Président	Vote de l'assemblée
204	Subveutions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	B 3

Dépenses financières

	Depended infanctioned				
Chap./ art. (1)		Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-I	Propositions du . président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES TOTALES	2 680 000,00	0,00	2 902 000,00	2 902 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 680 000,00	0,00	2 900 000,00	2 900 000,00
1641 16441	Emprunts en euros Opérat°afférentes à emprunt	2 602 000,00 78 000,00	1	2 818 000,00 82 000,00	2 818 000,00 82 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
275	Dépôts & cautionnements versés	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisées conformément au plan de comptes.

III - VOTE DU BUDGET	100
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	B 4

Chap./ art. (1)	Libellė	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	RECETTES TOTALES	4 403 861,00	0,00	6 130 553,83	6 130 553,83
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	286 048,00	0,00	2 447 387,00	2 447 387,00
1311 1313 1314 1315	Etat et Ets. nationaux Départements Communes Gpt de col & col à statut part	102 000,00 0,00 19 640,00 164 408,00	0,00 0,00 0,00 0,00	132 914,00 2 300 000,00 14 473,60 0,00	132 914,00 2 300 000,00 14 473,00 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	4 117 813,00	0,00	3 683 166,83	3 683 166,83
1641	Emprunts en euros	4 117 813,00	0,00	3 683 166,83	3 683 166,83
20	Immobilisations incorporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisation reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,60	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisées conformément au plan de comptes.
(2) Sauf 165, 166 et 16449.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réciles en cas de réduction ou d'annulation de mandais donnant lieu à reversement.

III - VOTE DU BUDGET	ın
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES)B 5

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conscil d'administration
	TOTAL	1 580 000,00	0,00	1 180 000,00	1 180 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
10222	F.C.T.V.A.	1 500 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
138	Autres Subventions invest. non tranf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison ; affectation (BA, régie)	0,00	0,00	00,0	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	80 000,00	80,000,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisées conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	Ш
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B 6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap (4)	Libellé	Pour mémoire Réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration
ļ	TOTAL DEPENSES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	6,00

⁽¹⁾ Voir détail des opérations pour compte de tiers en annexes en IV-A5.
(2) Ensemble des réalisations countes au 01/01/N.
(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.
(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	ш
SECTION D'INVESTISSEMENT	B 7
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B'

Chap/Art.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président	Vote du conseil d'administation
040	DEPENSES (2)	1 567 500,00	2 015 200,00	2 015 200,00
13911	Elat & Els nationaux	0,00	15 000,00	15 000,00
13914	Communes	330 000,00	435 000,00	435 000,00
13931	Fonds aide à investissmt SDIS	150 500,00	80 000,00	80 000,00
198	Neutralisation des Amortis.	1 087 000,00	1 390 000,00	1 398 000,00
2183	Matériel informatique	0,00	18 200,00	18 200,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	74 000,00	74 000,00
2188	Autres	0,00	3 000,00	3 000,00
	RECETTES (2)	7 075 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
940	Opérations d'ordre entre sections	5 775 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00
1068	Excédents de fct. capitalisés	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
2803]	Amor. des frais d'études	400,00	850,00	850,00
28033	Amort. des Frais d'Insertion	600,00	0,00	0,00
280412	Bâtiments et installations	1 000,00	650,00	650,00
28051	Conc&droit simil, brevets licz	230 000,00	277 950,00	277 950,00
281312	Centre d'incendie & de secours	1 425 000,00	1 783 400,00	1 783 400,00
281318	Autres bâtiments publics	66 000,00	69 780,00	69 780,00
28132	Bâtiments privés	0,00	7 600,00	7 600,00
281561	Mat.mobil incendie&secours	1 830 000,00	1 910 120,00	1 910 120,00
281562	Mat.no mobil incendie&secours	5 000,00	3 350,00	3 350,00
281568	Aus. Mat. d'incendie & de sec.	775 000,00	739 150,00	739 150,00
281578	Ant. matériel & ontillage lec.	475 000,00	276 550,00	276 550,00
28182	Matériel de transport	470 000,00	448 900,00	448 900,00
28183	Matériel informatique	262 000,00	259 900,00	259 900,00
28184	Matériel de burean et mobilier	195 000,00	180 850,00	180 850,00
28188	Autres	40 000,00	40 950,00	40 950,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 300 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes. (2) DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; RI 021 = DF 023.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES	B 8

Chap/Art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration
041	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes (2) Les dépenses sont égales aux récettes

	, <u></u>
III - VOTE DU BUDGET	m
SECTION D'INVESTISSEMENT	B9.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouveltes	Vote (2)
DEPENS PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES	4 820 000,00 I	4 820 000,00
	unts et dettes assimilées (A)	2 900 000,00	2 900 000,00
1641 16441	Emprunts en euros Opérat ^o afférentes à emprunt	2 818 000,00 82 000,00	2 818 000,00 82 000,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	1 920 000,03	1 920 000,00
13911 13914 13931 198	Etat & Ets nationaux Communes Fonds aide à investissmt SDIS Neutralisation des Amortis.	15 000,00 435 000,00 80 000,00 1 390 000,00	15 000,00 435 000,00 80 000,00 1 390 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couveir par des ressources propres	4 820 000,00	807 667,36	396 797,47	6 024 464,83

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	DA A
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1) Libellé (1) Propositions nouvelles Vote (
A (1)	Linetie (1)	Propositions nouvelles	Vate (2)	
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a+b	8 380 000,00 111	8 380 000,0	
Ressources	propres externes de l'année (a)	1 100 000,00	1 100 000,00	
10222	F.C.T.V.A.	1 100 000,00	1 100 000,00	
Ressources	propres internes de l'année (b) (3)	7 280 000,66	7 280 000,00	
28031	Amor, des frais d'études	850,00	850,00	
280412	Bâtiments et installations	650,00	650,00	
28051	Conc&droit simil, brevets licg	277 950,00	277 950,00	
281312	Centre d'incendie & de secours	1 783 400,00	1 783 400,00	
281318	Autres bâtiments publics	69 780,00	69 780,00	
28132	Bâtiments privés	7 600,00	7 600,00	
281561	Mat.mobil incendie&secours	1 910 120,00	1 910 120,00	
281562	Mat.no mobil incendie&secours	3 350,00	3 350,00	
281568	Aut. Mat d'incendie & de sec.	739 150,00	739 150,00	
281578	Aut. matériel & outillage tec.	276 550,00	276 550,00	
28182	Matériel de transport	448 900,00	448 900,00	
28183	Matériel informatique	259 900,00	259 900,00	
28184	Matériel de bureau et mobilier	180 850,00	180 850,00	
28188	Autres	40 950,00	40 950,00	
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	1 200 000,00	1 200 000,00	
024	Virement de la section de fouctionnement (d)	80 000,00	80 000,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution R001 (3)(4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Recettes	8 380 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	9 680 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	6 024 464,83
Ressources propres disponibles (IV)	9 680 000,00
Solde (V = IV - II) (5)	3 655 535,17

⁽¹⁾ Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

	IV - ANN	ANNEXES				2
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA D	DE LA DETTR	E - DETAIL DES	DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESORERIE	SORERIE		A1.1
A1.1 -	A1.1 - DETAIL DES	CREDITS DE T	DES CREDITS DE TRESORERIE (1			
Nature	Date de la décision de	Montant maximum	Montant des tirages		Montant des remboursements N-1	Ole suctions of the state of th
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	réaliser la ligne de trésorerie (2)	autorisé au 01/01/N	ς. N	Intérêts (3)	Remboursement du	au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerle						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	00'0	00.0

(1) Choulsten of NOR: INTB990071C du 22/02/1989.
(2) Instigue 1a date de la défibération de l'escrarte ou la date de la décision de l'adomatteur de réaliser la ligne de brésonais automatique de la défibération de l'escemblé automaint la ligne de trésonais automatique de la défibération de l'escemblé automatique de la défibération de l'escemble automatique de l'escemble de l'esc

		<u> </u>	IV - AN	- ANNEXES	ļ								2	
ELEM	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE		LA DETTE	1	REPARTITION PAR NATURE	PAR	IATUI	RE DE	DETTE	і́т			A1.2	2
	A1.2 - REPARTITION	PARTITI		PAR NATURE	DE DETTE	E (hors		16449 et 166	166)	ļ	i			
				"	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	s à l'origin	e du cont	±		İ				
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le		4	Date d'émission	Date du	•	Type de		Yaux initial	itial		Périodicité	ije d	Possibilité de	
numero de contrat}	nisme pr	signature	ou date de mobilisation (1)	premier remboursem ent	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	1ndex (4)	Niveau de Taux (5)	Taux actuariel	Devise 1	des rembourse ments (6)	d'amortisse ment (7)	rembourse ment anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)							X X X X							
164 Emprunts auprès des établisements	The state of the s	· ************************************	And the state of t	Com William Company		では、公司を付いた	e enrich Lineages	1	2.0	ा किया आहे. जिल्लाका के किया के क्षेत्र	8 Sign 250 And 10	The state of the s		23 %,
(Inanciers (Total)	Section of the sectio				48 783 333,25	1000000000000000000000000000000000000			* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1		Transfer of the state of the st		
or reproduction					48 483 333,25	**************************************		88 W.						
UB/ 4ZU45 (UB/ 4Z045)	Banque Populaire	20/12/2016	27/12/2016	05/02/2017	1 600 000,00	LL.	FIXE	0,950	0,954	EURO	F	υ	0	¥-1
18192 (18192)	Société génèrale	24/12/2009	31/12/2009	31/03/2010	2 000 000,00	>	EURIBO RO1M + 0,450	0.450	0,498	EURO	⊦	U	z	A-1
87 08200 (8708200)	Caisse of Epargne	20/09/2010	16/12/2010	25/03/2011	3 600 000,00	L.	FIXE	2,950	2,996	EURO	-	a.	0	A-1
8731745 (8731745)	Calsse d'Epargne	16/11/2010	23/12/2010	25/01/2011	3 000 000,00	L	FIXE	3,350	3.402	EURO	Σ	٥	0	¥-1
89 41085 (6941085)	Caisse d'Epargne	22/11/2011	25/02/2012	25/05/2012	500 000,00	L.	FIXE	4,790	4,905	EURO	1-	O	0	A-1
9002070 (9002070)	Caisse d'Epargne	09/03/2012	13/06/2012	25/07/2012	2 000 000.00	L	FXE.	058.4	4,998	EURO	Σ	٥		A-1
4MCONVCA (C02392#002)	Crédit Agricole	17/12/2010	15/05/2011	31/08/2011	4 000 000,00	>	TAG03M + 1,000	1,807	1,317	EURO	1-	o	0	£-
Minz37101 (Minz37101)	DEXIA Crédit Local	29/12/2005	31/05/2007	01/06/2008	1 500 000,00	^	EURIBO R01M + 0,0495	-0,274	1,131	EURO	<	G.	0	£
MIN262151EUR/0278782/001 (MIN262151-001)	DÉXIA Crédit Local	25/03/2009	06/04/2009	01/08/2009	3 000 000,00	1.	FIXE	2,990	3,023	EURO	-	O	0	¥
MIN262151 (MIN262151-002)	DEXIA Crédit Local	04/09/2018	06/04/2009	01/08/2009	3 000 000,00	ь	FIXE	3,810	3.864	EURO	⊢	O	0	Į
MINZ62151EUR0278782003 (MINZ62151-003)	DEXIA Crédit Local	11/09/2008	31/08/2012	01/10/2012	3 000 000,00	^	EURIBO R01M + 0,190	0,306	0,578	EURO	. ₹	o	0	A-1
MINS16138EUR (MINS16138)	La Banque Postale	22/12/2015	03/02/2017	01/06/2017	1 550 000,00	F	FIXE	1,770	1,787	EURO	-	٥	0	\{\frac{4}{2}
MINZ67532EUR/0285604/001 (MIR267532)	DEXIA Crédit Local	15/02/2009	01/09/2010	01/12/2010	2 100 000,00	ш	FIXE	3,290	3,380	EURO	 -	U	0	£
MIS276590EUR (MIS276590)	DEXIA Crédit Local	18/11/2018	15/12/2011	01/04/2012	2 000 000,00	>	EURIBO ROSM + 2,260	3,037	2,535	BURO	. ≅	ů	0	A-1
MON262147EUR (MON262147)	DEXIA Crédit Local	11/09/2008	15/09/2008	01/1/2/2008	3 000 000,00	Ŀ	FIXE	4,780	4,939	EURO	-	S		A-4
MON502133EUR (MON502133)	La Banque Postale	12/12/2014	05/02/2015	01/06/2015	1 700 000,00	ч	FIXE	1,750	1,784	EURO		J	0	¥-4
MONSD6497/MON504308 (MONS05497)	La Banque Postale	28/08/2015	24/09/2015	01/01/2016	783 333,29	L	FIXE	1,510	1,545	EURO	1 -	O	0	¥

ELEMEN													2	
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE	AT DE LA	A DETTE		- REPARTITION PAR NATURE	PAR N	ATUR	띰	DETTE				A1.2	.2
	A1.2 - REP	- REPARTITIO		N PAR NATURE DE	DE DET	DETTE (hors 16449 et 166)	s 164	49 et ′	(99)	\$		3		
				ĬĬ	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	s à l'origine	du contra							
uer te		<u></u>	Date d'émission	Date du		dı		Taux initial	iaî	<u> </u>	Périodicité	ijog ijog	Possibilité de	Caténorie
numero de contrat) Orga	Organisme préteur ou chef de site	Δι	ou date de mobilisation {1}	premier remboursem ent	Nominal (2)	d'intérêt (3)	(4)	Niveau de Taux (5)	Taux actuariel	Devise re	des rembourse ments (6)	- Se	ment ment anticipé O/N	d'emprunt (8)
MON506498/MON504309 (MON506498)	La Banque Postale	28/08/2015	24/09/2015	01/01/2016	799 999,96	u.	FIXE	1,530	1,565	EURO	-	٥	0	A-1
MON508275/MON506838 (MON508275) La Be	La Banque Postale	22/12/2015	08/01/2016	01/05/2016	1 450 000,00	i.	¥ X	1,500	1,523	EURO	ļ-	O	0	A-1
MON520280/MON518059 (MON520280) LA Ba	La Banque Postale	21/12/2017	31/12/2017	01/05/2018	5 200 000,00	12.	FIXE	1,050	1,061	EURO	F	٥	0	A-1
MON524287EUR (MON524287)	La Banque Postale	27/12/2018	28/12/2018	01/05/2019	2 700 000,00	ii.	FXE	1,260	1,294	EURO	ŀ	U	0	A-1
1643 Emprunts en devises (tolal)														
1			[
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trescrene (total)					300 000,50	Section Section								
030271 (00007-8FT) Crédi	Crédit Agricole	22/12/2008	02/06/2010	15/06/2010	300 000,00	.>	TAM +	060'0	0,286	euro	4	×	z	A-1
165 Dépots et cautionnements reçus (Total)					.									
165 Dépots et cautionnements reçus (total)														
167 Emprunts et deltes assortis de conditions particulières (Total)													The state of the s	
1671 Avances consolidées du Trêsor (total)														
1672 Emptunis sur comples spéciaux (total)									778				H-	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)									5		N. T	Brown Samuel		
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,									

			• I	ANNEXES										≥
ELEN	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA D	FAT DE L	A DETT	E - REP/	ETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	PAR	MATU	RE D	E DET	TE			«	A1.2
	A1.2 - REPARTITION	PARTITI		NATUR	PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 of 165)	TE (ho	16	740	4 400)					
					Emprunts et dettes à l'origine du contrat	s à l'origin	e du con	tra t	100					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le		Data da	Date d'émission	Date du		Type de		Taux	Taux initial		Périodicité	i	Possibilité	} -
ייתוווגנס פב כסוות שנ	Organisme preteur ou chef de file	u)	ou date de mobilisation (1)	remboursem ent	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de Taux (5)	Taux actuariel	Devise	des rembourse ments (6)	d'amontisse ment (7)	g Lie	Categorie d'emprunt (8)
1678 Aufres emprunts et dettes (total)								¥.				4.00 (2.00 (5 (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	A principal superior (1)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	XYES OF STATE OF STAT	The same of the had				12 20 A Company			The section of the se	The second secon		E Company of the Comp		17 THE REPORT OF THE THE REPORT OF THE REPORT OF THE REPORT OF THE REPORT OF THE REPOR
1681 Aufres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen lerme négodables (lotal)	Hard All Control of the Control of t										M. Tree Carlos			
1687 Autres dettes (total)													4	
Total générai					48 783 333,25		k					\$0000000000000000000000000000000000000		
(1) Si un emponet donne lleg à plusieure matrice fraince fraince	Minister to the state of a law and a second								A Company of the Comp		A CONTRACTOR			

⁽¹⁾ Si us empored donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquet la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprande à forighe.

(3) Nominal : montant emprande à forighe.

(3) Nominal : montant emprande à forighe et d'une mante exemple c'écat-à-dire un faux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un seux usuel de référence et d'une mante exemple en point de pourcentage).

(3) Nonquer le niveau de baux à forighe du contrat.

(4) Mentioner le niveau de baux à forighe du contrat.

(5) Indiquer le niveau de baux à longithe du contrat.

(6) Indiquer le peut en monurements : A : unuelle ; M : mensuelle , B : birnestrialle, S : semezitelle, T : timestrialle, X autre.

(7) Indiquer C pour ennodissement pour penessit, P pour le fire , X pour autres à préciser.

(8) Calégorie d'emprunt à forigine. Exemple A-1 (ct. la classification des empounts subant la typologie de la circulaire location d'autre produits dinanciers offerts eux cofection des empounts subant la typologie de la circulaire location d'autre de la circulaire location d'autre de la circulaire de la

	 			IV - ANNEXES	EXES	i		-				2
ELEN	MENTS	ELEMENTS DU BILAN - ETAT	TAT DE L	А ВЕТТЕ	- REPA	RTIT	NO H	- REPARTITION PAR NATURE	씸	DETTE		A1.2
	V	A1.2 - REPARTITION PA	TITION	AR NATURE DE		ËŢ	(ho	rs 16449	DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	(e)	:	
			ľ			Етрги	ts et dett	Emprunts et dettes au 01/01/N				
Nature			Catégorie				Taux d'Intérêt	lérét		Annuité de l'exercice		
(Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dú au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capitai	Charges d'intérét (15)	Interêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)												
	TOTAL CONTRACTOR AND ADDRESS OF THE PARTY OF		100 mm									
164 Emprunts auprès des établisements financiers (Total)				32 139 697,10					2 895 723,85	606 523,52		49 046,58
1641 Emprunts en euros (total)				31 971 507,10					2 813 723,95	608 523,52		49 031,45
08742048 (08742048)	z		A-1	1 386 666,64	12,83	T.	FIXE	0,950	106 656,68	12 799,33		1 883,48
18192 (18192)	z		A-1	1 100 000,00	11,00	u.	EX.	3,180	188 000,00	34 249,05	<u> </u>	88,33
87 08200 (8708200)	z		A-1	2 127 707,40	8,92	Ľ.	FIXE	2,950	209 585,29	50 463,03		1 086,17
8731745 (8731745)	z		₩.	1 809 000,00	11,92	L.	FIXE	3,350	150 000,00	57 996,88		1 040,12
89 41085 (8941085)	z		۸-1	331 250,00	13,08	u.	FIXE	4,790	25 000,00	15 417,82		1 474,91
9002070 (9002070)	z		٨-1	1 133 333,42	8,42	ű.	FIXE	4,850	133 333,32	52 002,78		912,64
4MCONVCA (CO2392#002)	z	3	A-1	2 500 000,00	12,42	> ;	EURIBOR 03M + 0,680	0,359	200 000,00	8 825,92		733,96
MIN237101 (MIN237101)	z		A-1	499 947,38	3,42	u.	FIXE	2,820	116 945,66	12 617.92		90'066
MIN262151EUR/0278782/001 (MIN262151-501)	z		A-1	1 575 000,00	10,33	^	EURIBOR 03M + 0,190	0,00,0	150 000,00	309,42		362,84
MIN262151 (MIN262151-002)	z		A-1	1 575 000,00	10,33	L	E S	3,810	150 000,00	57 864,38		25,888
MIN262151EURJ0278782/003 (MIN2E2151-003)	z	į	A-1	2 062 500,00	13,67	۸ ا	EURIBOR 01M + 0,190	0,000	150 000,00	68'829		246,85
MIN516138EUR (MIN516138)	z	ļ	A-1	1 369 166,69	13,17	Ľ.	FIXE	1,770	103 333,32	23 548,38		1 908,14
MINZ67532EUR/0285604/001 (MIR287532)	z		A-1	1 188 157,86	10,67	ъ	FIXE	3,290	110 525,32	38 246,98		3 052,99
MIS276590EUR (MIS276590)	z		¥-1	1 077 777,87	8,00	>	EURIBOR 01M + 2,260	1,892	133 333,32	20 149,33		1 703,59
MON262147EUR (MON262147)	z		A-1	1 462 500,00	9,67	L.	FIXE	4,780	150 000,00	68 144,88		5 402,40
MONSDZ133EUR (MONSDZ133)	z		A-1	1 275 000,05	11,17	4	FIXE	1,750	113 333,32	21 568,76		1 731,33

				IV - ANNEXES	EXES] 	<u> </u>					
ELEI	ELEMENTS	DU BILAN - E	- ETAT DE	LA DETTE	- REPA	RTIT	NO	AR NAT	- REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	1TF		2 3
						}				i		A1.2
	⋖ 	A1.2 - REPARTITION PA	NOILL	PAR NATUR	EDEL	ETTI	e (ho	rs 16449	R NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	te)		
-				[Emprun	ds et dett	Emprunts et dettes au 01/01/N				
Nature (2)		•	Catégorie		,		Taux d'intérêt	térét		Annuité de l'exercice		
numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au O1/01/N	résiduelle (en années)	Type de tzux (12)	(13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'Intéret (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
MON506497/MON504308 (MON506497)	×		14	583 333,25	8,50	u	PXF.	1,510	86 886 68	2000		
MONSDB498/MONSD4309 (MONSDB498)	z		14	599 999,92	8,75	u	+ XX	1.530	99	50,000		1 950,42
MON508275/MON506838 (MON508275)	z		A-1	1 184 166,63	12,08	lu	L Ž	4.60	00,000	06,787.8		2 040,00
MONS20280/A4CN519059 (MON520280)	z		A-1	1 020 000 00	200	+	+	Phr.	89,000 05	17 218,74		2 703,97
MON524287EUR (MON524287)	2			55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55	BD's		¥.	1,050	345 666,68	50 505,00		7 994,65
1071	- [7]		A-1	2 200 000,00	15,17	L.		1,260	135 000,00	30 693,70		2 783,03
1643 Emprunts en devises (lotal)								できる。				
16441 Emprine accorde al ma police de management	- 130 mg		The second second									
ligna de trésorene (total)				168 000,00					82 000,00			15.23
030271 (00007-8FT)	z		A-1	168 000,00	1,42	>		0000	A2 000 C8	,		
(165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)							200000					15,23
165 Dépòls et cautionnements reçus (total)			\$ 15.00 C			5 32 34						
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trèsor (lolal)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)							S& 3.					
1676 Dattes envers locataires-acquéreurs (lotal)				(d. 2/m · 5.		3.85-0						

		:		IV - ANNEXES	EXES				:			≥
ELEI	MENTS	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA	TAT DE		REPA	RTITI	ON PAF	NATUE	DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	TTE		A1.2
	∀	A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	TITION	PAR NATUR	E DE D	ETTE	(hors '	16449 et	166) (sui	(e)		
				:		Emprunt	Emprunts et dettes au 01/01/N	101/01/N				
Nature			Catégorie			-	Taux d'intérêt			Annulté de l'exercice		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de la taux (12)	Index taux (13) vo budg	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'Intérêt (15)	intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
;												
1678 Aufres emprunts et dettes (tolal)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1662 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Aulres deffes (total)												
Total général			00'0	32 139 507,10					2 895 723,95	600 523,52	00'0	49 046,68

		ļ			IV - ANNENENE	ES								2
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DE	N - ETAT	E LA DE	Ë	ARTITI	REPARTITION DES EMPRUNTS	EMPRL	NTS P	PAR STRUCTURE DE TAUX	UCTUR	E DE	rAUX		A1.3
	A1	A1.3 - REPARTITION	TITION D	ES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1	UNTS	AR STR	JCTUR	E DE 1	'AUX (H	ORS A1	_			
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prèteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Cout de sortie	Yaux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux à la date du vote du	Interets à payer au cours de l'exercice	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas Achémen	
Echange de faux, taux Variable simple plafonné (Cap) ou encadré (funnel)	を受けない。 のでは、 の		\$				# 70 V 10 W 12 W 12			(a)	(6)		(11)	no tupica.
TOTAL (A)	A STATE OF THE STA		000	And the state of t	800	Electric Action Control		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 00	- A	141			
Barrière simple (8)		A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR										no'n	00'0	00'0
TOTAL (8)		00'0	80'0 80'0						00'0			00'0	0,00	00'0
					000									• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
TOTAL (C)	т		0,00			The state of the s			0.00	18 V V V V V V V V V V V V V V V V V V V		8		}
multiplicateur jusqu'à 5 cap <u>é</u> [D]			The second secon									1200	An'o	00°a
TOTAL (D)		00'0	0, 20	Manager Company of the	0.00	Day of the state o		Service Services	000	See Comment	1	8	000	
Multiplicateur Jusqu'à 5 (E)					000									On's
TOTAL (E) Autres types de structures	The state of the s		00'0				138.30				200	00'0	0,00	0,00
(F)					000				(
TOTAL (F)		00'0	90,0		1997				0,00	10 7 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	E #20	00'0	00'0	0.00
Séradirles emonte salus	O) O O O O O O O O O O O O O O O O O O	00'0	00'0				1 经数 4 4 4	記念を必要	000	100 Con 100 Co	20 Tamp 公開 10			

(3) Shanked, somethire partial to the responsibility of the separation of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial of the convertible partial partial of the convertible part

			- ANNEXES				
ELEMENTS DU	BILAN - ET	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE I A DETTE		TELA PEDADTIT	- TYPOI OGIE DE LA REDABTITION DE L'ENCOLIDE	307	2
				A LA NEPARIII	ION DE L'ENCO	UKS	A1.4
		A1.4 - TYPOLOGIE		DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	SOURS (1)		
Indice Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(5) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou	Nombre de produits	22	ces indices	5	euro		The second secon
inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux	% de l'encours	100,00%					
variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	32 139 507,10					こうかん ない こうてきがってい こうしょう かんしょう かんしゅう かんしゅう かんしゅう かんしゃ かんしゃ かんしゃ かんしゃ かんしゃ かんしゃ かんしゃ かんしゃ
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	% de l'encours						The state of the s
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C
	Montant en euros						
(7) Mrtiffwhitestern frames (2.7.)	Nombre de produits						
i muniproductu jusqu'a 5 ; murproductu jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros		;				Charles In the Company of the Compan
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours		*				
	Montant en euros						
	Nombre de prodults						
(F) Autres types de structures	% de l'encours			A STATE OF THE STA	Land the Control of t	Contract and the same of the s	
	Montant en euros						
(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles	tu 01/01/N après	opérations de couverture	éventuelles.				

IV - ANNEXES

DETAIL DES OPERATIONS DE COI DETAIL DES OPERATIONS DE COI Organisme co. Type de couverture (change ou touverture (change ou touverture)) Laux) Detail I E - DE I AIL, DES OPER Organisme co. Type de couverture (change ou touverture) Laux) Ongo		EN FIMEN	TS DIT BILLAN	FTA	ָר בּייַר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייי בּייִר בּייר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייב בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייִר בּייר בּיייר בּיייר בּיייר בּיייר בּיייר בּיייר בּיייר בּיייר בּיייר בּיייר בּיייר בּי									≥
Emprunt couvert Emprune de Capital resient do na contractant au Oliforin on contract au Oliforin on c			יייי של הייי	ŭ	DE LA D		DETAIL	DES OPER	ATION	S DE C	OUVERT	URE		A1.5
Reference de Capital restant do Gaptal restant do Gaptal restant do Gaptal restant do Gaptal restant do Gaptal restant do Gaptal restant do Gaptal restant do Gaptal restant do Gabtal do Gaptal restant do Gaptal restant do Gaptal restant do Gabtal do Gaptal restant do Gaptal restant do Gabtal do Gaptal restant do Gabtal do Gaptal restant do Gabtal do Gaptal restant de Gabtal do Gaptal restant de Gabtal do Gaptal restant de Gabtal do Gaptal restant de Gabtal do Gaptal restant de Gabtal do Gaptal restant de Gabtal do Gaptal restant de Gabtal do Gaptal restant de Gabtal do Gaptal restant de Gabtal restant de Gabtal restant de Gabtal do Gaptal restant de Gabtal do Gaptal restant de Gabtal res			·	A1.5	- DETAIL	DES OF	PERATIO	No DE COL	17/EDT	101				
Référence de Capital restant do na contractant de Capital restant do na contractant de Capital restant do na contractant de Capital restant do na contractant de Capital restant do na contractant de Capital restant do na contractant de Capital restant do na contractant de Capital restant de Capital	·	E.	mprunt couvert					20.00	Instrume	It de couve	anga anga			
Femprunt couvert au 01/01/N Contractant contractant contractant contractant contractant contractant contractant contractant contractant contractant contractant contractant contractant contract contra	Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de		Capital restant 60	Date de	Ordanisme co-	Type de	Nature de la	Notionnel de	Date de	Date de	Périodicité va	No.	Primes év	entuelles
00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'	contrat)	l'emprunt couve		ontrat	confractant	couverture (3)		Pinstrument de couverture	début du contrat		règlement des intérêts (4)	commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente
00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0	Taux fixe (total)							90'0	22		The second secon	00.0	,	
00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0	faux variable simple		900				1		Wang Establish	The state of the s	Color design			
00'0 00'0	(image)0'0				00'0	ca,a	0,00
	aux complexe (total) (2)	The state of the s						00'0				oo'o	00'0	000
	otal					Electrical Control			### TO A TO A TO A TO A TO A TO A TO A T		Research Control			

(*) St on instrument course plusteurs emprants, distinguér une ligne par émprant couvert
 (2) li s'egit d'un faar variable qui réest pas définit comme la simple addition d'un faar usuel de réference et d'une marge exprimée en point de pourcertage.
 (5) Indiquer s'il s'agit d'un syrap, d'une option (cap, floct, tunnel, sweption).
 (4) Indiquer le pédiodicité de règiement des inérèls : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimessifeite, S : semessifeitle, T : trimostifeite, X : autre.

				IV - ANN	ANNEXES				2
	ELEMENTS	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETT	ETAT DE L	A DETTE - D	ETAIL DES (E - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	OUVERTURE		A1.5
		Ą	I.5 - DETAIL	DES OPER	ATIONS DE C	A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	suite)		
					Effet de l'instrum	Effet de l'instrument de couverture	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Instruments de couverture (Pour chaque ligne,		Таих	Taux payé	Taux	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	depuls l'origine du contrat	Catégorie d	Catégone d'emprunt (8)
indiquer le numéro de contrat)	restrence de	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						00'0	08'0		
Taux variable simple {fotal}	2					00'0	00'0		
Taux complexe (total) (2)						00'0	00'0		
Total						00'0	00'6		

(5) hakpur Tindex vollek eu is formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la déte de voite du budget.
(7) A compliére si Pristument de couventure est un swap.
(7) A compliére si Pristument de couventure est un swap.
(8) Catágorie d'emprant Example A-1 (et. la dessification des emprunts suivent la hypologie de la citualiere (CCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivites jertioniales).

			P			
2	B4		Annuité versée au cours de l'exercice			09'0
	RECUS	ES	Dette en capital Dette en capital Annuité versée à l'origine 01/01/N au cours de l'exercice	00'0		00'0
	ONNES ET FONNES	IENTS DONN	Dette en capital à l'origine	00'0		00'0
ŒS	GEMENTS D	S ENGAGEN	Périodicité			
IV - ANNEXES	ENGAC	AUTRES	Durée en années			
- VI	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B4 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	Organisme bénéficiaire			TOTAL
	NGAGEMENTS ETAT		Nature de l'engagement	,		;
			Annee d'origine		,	

Ì		١٧.	IV - ANNEXES	ES			2
ш	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	HORS BILAN	- ENGAC	SEMENTS D	ONNES ET F	RECUS	
	ETA	ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	S ENGA	GEMENTS F	RECUS		B5
		B5 _ ETA1	r des en	B5 _ ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	TS RECUS		
Année	Nature de	Organisme	Durée en	Périodicité	Créance en	Créance en	Annuité reçue
origine	l'engagement	émetteur	années		capital à l'origine	capital 01/01/N	au cours de
					00'0	00'0	00'0
:		TOTAL			0,00	000	00.0

2			S		
IV - ANNEXES	ACTINES EEEMENTS DINT CHRISTICIAS	LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT	FINANCIER	(Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L.	2242 4 die CCCT at au CDIS nag romini de Partiele 1 2244 4)

La nature de Nom de l'organisme			
	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement

Siège de l'établissement.
 Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
 Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, règie intéressée, ...).

TV - ANNEXES	l IV I
AT INTEGRAL	
FLEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	I A2 I

	METHODES UTILISEES		
	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du CASDIS du 18 décembre 7014
Biens de faible valeur - Scuil unitai	re en decè duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an 🗜		
Procedure d'amortissement			有是不要不多的。
(linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	Edward Committee
Linéaire	Matériel de sport et matérial de formation médico se courforne		
Linéaire	Kiobier (bursau; vestisire, ermoire, etc)	10	
Linéaire	Flatfe, citalina, 44ab3	- 6	
Linéaire	Apparel do chelfrego	10	
Linéaire	(Mattrice) électroménage? (gros matériel)	5	
Linéaire	(Aquistic) alactroma nagos (poit matériel)	2	
Linéaire	Bitments	25	
Linéaire	Véhicules légere (V., VLU)	8	
Linéaire	Matthrief de bransport (VRU, VSAV,VLHR, VPCC, source combineties, remorques, bits such	10	
Linéaire	Réparation sur tous véhicules el divée amortésament restante	<u> </u>	
Linfaire	Mathdel regard de secours et de Nits contre Froendie (PYAC > 3,5 tennes) (CCF, CCGC, FPT, FPTSR, porte cellule, CCR, VPI, motopompes ramorquables, berdes)	18	
Linéaire	Ephe\$es addennes	26	
Linéaire	Compresseure fixes, port élévatour, machine à methoyer les byseux	16	
Lindaire	Posts matchel declarantion swa ou sans moints	6	
Linéaire	Habilement (tergers, carques, surpantalon, vests taxtic, celubrons, EPI)	6	
Linéairc	Bottos, rangera	i	
Linéaire	Tuyaux, lances, places de fonctions	5	
Lloéaire	Materiol équipos aparcialisaios	5	
Linéaire	Appare I maphreto te lockrit	6	
Linéairs	Extractacy	10	
Linéaire	Détecteur de gaz (note détecteur 24 mols)	1 1	
Lineaire	Dástricos realización	10	
Linéaire	Park metal field a burners (marasloot, plantifierane)	5	
Linéaire	Cockings pour elefer	5	
Linéaire	Signafazion et baisage	Б	
Linéaire	Structure Phila	8	
Linéaire	Cardiofréquencemètre	Б	
Linézise	Equipament mole	8	
Linéaire	Matinel till phonique	8	
Linéaire	Matiriale électroniques (matiriel HIFI, TV,)	5	
Linéaire	Licences et extension		<u> </u>
Linéaire	Mattirial informatique (enforcteux, imprimunte a, écrans)	ë	
Linéaire	Services		
Linéaire	Mathidel Ardains	ð	.1
Lindaire	Honbur (multiparamétrique,)	8	1
Linéaire	žierahė difiloriteteur sem) sutomuliquėti	7	<u> </u>
Linéaire	Pait makinal madical	5	4

III – ANNEXES

Liste des organismes de recroupement

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

LISTE DES LINBUSSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DÉS SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE. LISTE DES SERVICES ASSUÚETTIS <u>A LA TVÁ ET</u> NON ERIGES LA BUDGET ANNEXE.

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS

DESIGNATION DES ORGANISMES	Numéro SIREN de l'organisme	DATE D'ADHESION:	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU' FINANCEMENT
Syndicals mixtes (article L.5721-1 du CGCT)				
]		
Autres organismes de regroupement				

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

			(article Pr 2017#1 dr Cec	_1)		
Article (I)	Subventions (2)	Objet. (3)	Numéro SIREN de l'association du de la fondation bénéficiaire	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montent de la subvențio
		and the state of t	INVESTISSEMENT		garajudan kun lugukan	
	<u> </u>				:	
<u> </u>	T	1	FONCTIONNEMENT		<u>. 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 </u>	
6574	Pagu	Subv fonctionnement	337 939 136	UDŞP	Association	34 000,00
6574	SSF 25	Subv fonctionnement		SSF 25	Association	9 500,00 (
6574	ADJSP	Subv fonctionnement	N° de déclaration 251014752	ADJSP	Association	24 000,00 €
6574	Batteria fantare	Subv fonctionnement	494 524 697	Balterie fanfere	Association	1 000,00 6
6474	cos	Subv fonctionnement	481 635 298	cos	Association	608 983,00 €
	1	t l				ľ

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement	Intitulé/objet de Pétabilssement	Date de création	No et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (sul/non)
		JJ	 ll]
					[

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'élablissement	Instituté / objet de l'établissement	Date de création	*	No et dute délibération	Nature de l'activité (SPIG/SPA)	TVA (oul/non);
Régie à seule autonomie financière						
<u> </u>						

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	Nº et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
4-1		 		

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

١.	ľ		
	H		
٠,	ŀ	#6	
	i	•	
	ŀ		
	i	1115	
	H	6	
	H	2	
H	Ĭ.		
Щ	i		
Ш	ı	ЩA,	
lii.	ġ,	1	
m	H		
Ш	ı		
Щ	H		
١IJ	ŀ	i i	
H	ľ	14	
١,	i		
jak	ľ		
н	i	4	
	L	1	
Ш	ķ		
	ļ	171	
34	9	12	
۱	ľ		
	H		
	ı	10	
ш	ľ		
帲	ı	7.	
ч	ľ	144	
ш	ľ	1	
ж	i	-	
Ħ	8	U.	
175	H	2	
Ш	ı	Œ	
ijĖ	ł	遍	
Ŧ	ı		
#	H		
317	P	L.	
ш			
-	i.	iai.	
£		4	
1		ORI	
4.50		16 R	
		ELGR	
		METOR	
PERMIT			
FINE CLUE			
		ENTRE LENGTON	
		SHARINE ELEMENTOR	
		SCHWINKER STATES	
		HOTOMETER THEORY	
		TO CHANNET THE PARTY OF THE PA	
		DEDICATION NAMED IN COLUMNIA DE	
		EDHUGHENNINE ET ENLEGON	
		<u> Mediana (mananana) darahanan karangan</u>	
		<u> Nobel and Andrews (Nobel Head of Andrews</u>	
		NO SECTION OF THE PROPERTY OF	
		<u> Marian anakaran karan anakan karan maran karan</u>	
		<u>RIO GREETENSIANIS (OLETTOIS KO) II</u>	
		<u>MORNAL TANKANANANATANANANANANANANANANANANANANAN</u>	
		<u>MORNALITANINANA) METININANANAN</u>	
		TREMANICANI DEPOSITOR OF THE PROPERTY OF THE P	
		OPAISATIONNI DITENTIA (SAMMANATA)	
		KOREMUCANDIDATEMENTALISMENT STREET	
		HORISKII (OKSIDIDA IN KRISKINI KRISTI SAUSTAKI	
		KIDERIKA WENYA DITUTUKA MANAKATAKA MANAKATA KATATA MANAKATA MANAKATA MANAKATA MANAKATA MANAKATA MANAKATA MANAKA	
		MODEL MANAGEMENT OF THE PROPERTY OF THE PROPER	
		NO COMPANY OF THE PROPERTY OF	
		NO CHECH CONTRIBUTION OF THE PROPERTY OF THE P	
		HANDELSKII OKSINI DEROGERANI IN TATALISMENTALI	

	SITUATION	NES AUTORISATIC	ON DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS Montainfidés APE	E ET CREDITS DE P	ON DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS Montairédes April 1982 - 19	.	汉公子会会情况位置的线线
Nonmember of Euras Control		Revision della model	Cortelled dilberation () (curalise departs (cells) (ce	Detalement (*) (*) (*) (*) (*) (*) (*) (*) (*) (*)	Carenti del parement Quyer's subfire de Heceroice N	estesja ancerde eroce N+1	Rete a mancer (exercices au-dela de N-1)
2 Gromement Est	430 000 00	000	430 000 00	00 596 9	00 00% 711	306 234 00	0000
5 Besançon EST	\$ 138 200,00	00,0	8 138 200,00	7 082 113,94	00'0	1 056 086,06	00.0
10 Morteau	3 805 500,00	00'0	3 805 500,00	3 450 148,72	119 500,000	235 851,28	00,0
14 Besançon Brülard	16 153 600,00	00'0	16 153 600,00	15 567 028,00	00'0	586 572,00	00'0
22 Outils de gestion	00'000 058	00'0	850 000,00	748 557,00	87 997,00	13 446,00	00.0
31 Centre logistique	2 506 000,00	00'0	2 506 000,00	2 273 003,71	00'0	232 996,29	00'0
33 Orchamps Vennes	1 757 000,00	00'0	1 757 000,00	1 619 151,64	22 900,000	114 948,36	00'0
34 Véhicules	15 050 253,00	1 527 302,00	16 577 555,00	12 825 380,15	3 642 270,00	109 904,85	00'0
35 Ашавсеу	3 664 000,00	00,0	1 664 000,00	1 589 571,99	4 300,00	70 128,01	00'0
37 Moncey	1 393 200,00	00,0	1 393 200,00	75 490,88	1 276 200,00	41 509,12	00'0
38 Mobilité et nomadisme numériques	\$45 500,00	00'0	545 500,00	265 249,55	192 451,00	87 799,45	00.0
39 Atelier départemental	1 656 000,000	:00'0	1 656 000,00	823 623,31	811 000,00	21 376,69	00'0
40 La fuvelle	964 000,00	00'0	964 000,00	6 300,00	77 000,000	880 700,00	00'0
41 Mouthe	990 200,00	00'0	990 200,00	6 756,00	95 000,00	888 444,00	00'0
42 Saint Hippolyte	1 061 700,00	00'0	1 061 700,00	2 3 10,00	28 000,00	1 031 390,00	00'0
43 Pierrefontaine Les Varans	818 200,00	0,00	818 200,00	7 111,20	00,008 77	733 588,80	00'0
45 Val d'Usiers	00'0	1 122 300,00	1 122 300,00	00'0	12 000,00	1 110 300,00	000
46 Chapelle des bois	00,0	829 200,00	\$29 200,00	00'0	00'0	829 200,00	00'0
47 Lavans Vuillafans	00.0	816 200,00	816 200,00	00'0	2 500,00	813 700,00	00'0

	SITUATION	DES AUTORISATIC	ITON DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENTS	et credits de Pa	ALEMENTS		
一般では、 からの の 日本の かっかい こうかん	ELECTRONIC PROPERTY OF THE PRO	"Montaufidesiale"	The state of the s	A STATE OF THE STA	ALL STATES OF THE STATES OF TH	Propression	いっているというないはないないのでは、日本には、日本には、日本には、日本には、日本には、日本には、日本には、日本に
NP outsitule dell A.R.	mer Pourantmolice	Revision de l'exerctec	Confessionaleners	Corents de paiements santeneurs (realisations)	rrice fronted leadiliberations y antereus (Talisabous) Secretic lands of the leadiliberations of the	"Refeed" imancerde	Restes 2/mancer (exercices au-delàide
をおける時代の対象を表現を表現の対象によるとのできない。	entra pastements	Production of the second secon	conference persponential contractions and the contraction of the contr	Section of the Sectio	AND SOUTH FEET CONTROL OF THE SOUTH OF THE S	Steverocentric	
2 Groupement Est	4 100,00	00'0	4 100,00	06,0	00'0	4 100,00	00.0
5 Besançon EST	54 000,00	00'0	54 000,00	45 996,00	00,0	8 004,00	0000
10 Morteau	24 800,00	00'0	24 800,00	16 376,00	3 100,00	\$ 324,00	000
11 Mont d'Or	15 650,00	00'0	15 650,00	14 247,00	1 403,00	00'0	000
31 Centre logistique	20 500,00	00'0	20 500,00	15 888,00	00,0	4 612,00	00'0
33 Orchamps Vennes	12 000,00	00'0	12 000,00	8 793,82	00'0	3 206,18	000
35 Amancey	12 400,00	00'0	12 400,00	8 771,85	00,0	3 628,15	00'0
37 Moncey	00,009 8	1 100,00	7 700,00	00'0	7 400,00	300,00	0000
39 Atelier départemental	16 700,00	00'0	16 700,00	12 353,89	00'0	4 346,11	000
40 La fuvelle	8 000,000	00'0	8 00000	00'0	00'0	8 000,00	000
41 Mouthe	13 000,00	00'0	13 000,00	00'0	00.0	13 000,00	00'0
42 Saint Hippolyte	18 100,00	00'0	18 100,00	00'0	00'0	18 100,00	00'0
43 Pierrefontaine Les Varans	16 800,00	00'0	16 800,00	00'0	00,0	16 800,00	0000
45 Val d'Usiers	00'0	6 100,00	6 100,00	00'0	00'0	6 100,00	0000
46 Chapelle des bois	00'0	4 500,00	4 500,00	00.0	000	4 500,00	000
47 Lavans Vuillafans	00'0	00'0	4 600,00	00'0	00'0	4 600,00	00'0

ENISD'IS	C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019 C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019 C2) EMPLOIS EMPLOIS C3) PERMANENTS PERMANENTS A TEMP	DU PERSONNEL AU 01/0 NNEL AU 01/01/2019 EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	7 01/01/2019			נו
2 16	EMPLO EMPLO PERMANE COMPLI	L AU 01/01/2019 Lois budgetair				;
	EMPLO) PERMANE A TEMP COMPLA	LOIS BUDGETAIR		<u> </u>		
F		:	ES (3)	EFFECTO BUD(EFFECTIFS POURVOS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETFT (4)	EMPLOES PT (4)
	2,0	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TETULAIRES	TOTAL
~~ u		L	2,0	2.0	0.0	0.0
Descript departemental adjoint des services d'incendie et de secours	0.0		0,1			0,1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	0.29	101	0,1	Ì		
Attachés territoriaux A Rédactaurs territoriaux p	10,0		0'01		n'o	9,8
	35.0	1.0	22,0	21,4		23,4
PETERE TECHNIQUE (c)	34,0				3.6	31
Ingenieurs territoriaux A Technicieus narritoriaux	0,2] [4,8
			0,0		1.7	9.8 0.0
Adjoints techniques	11,0	0.5	11.5			000
(i)						
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)						
FILIERE MEDICO-TECENTQUE (1)	i					
FILERE SPORITVE (g)	l.					
FILIERE CULTURELLE (b)	ŝ					
FILIERE ANIMATION (I)						
FILERE POLICE (1)						

	IV – ANNEXE	NEXE					ž
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	D'INFORMATION	SETAT DUPER	SONNEL AU	1701/2019			CI
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROPESSIONNELS (1)	Generally were warring	0'86ξ	0.0	1986	384.6	4.0	385.0
Lieutenants-colonels	¥	0'9		0'9	0.5		5.0
Commandants	-	15,0	•	15,0	14.0	•	14.0
Capitaines	×	0,61		13,0	14.0		14.0
Lieutenants hors classe	æ	4,0		4,0	2.0		2.0
Lieutenants fère classe	ρCQ	33,0		33,0	28.8		28.8
Lieutenants 2è classe	m	7,0		7.0	8,0		0.8
Adjudants	U 	102,0		102,0	102,01	_	102.0
Sergents	o	0'66		0.66	0.66		0.66
Caporaux-chet	<u>.</u>	48,0		48,0		-	46.0
Caporaux Sapeurs	v	63,0		63,0	59,8	0.3	60.1
Médecins de classe exceptionnelle	4	0.0	_	0.0			0.0
Médecins hors classe	∢	2,0	•••	2,0	0.1	0.1	
Médecins de classe normale		0,1	-	1,0			0.0
Pharmaciens bors classe	*	0,1		0,1		-,-,	1.0
Cadres de santé 1ère classe	∢	0,1		0,1			0
Cadres de santé 2è classe	∢;	0,0				•	•
Infirmiers hors classe	æ	1,0		0,1			10
Infirmiers de classe supérioure	щ	1,0		0,1			0.
Infirmiers de classe normale	m	0,1		1.0			0.0
EMPLOIS NON CITES (k) (s)	Same and a second						
WOMAT CENTRAL ALL ALL ALL ALL ALL ALL ALL ALL ALL	ACT AND THE DESCRIPTION OF THE PERSON OF THE						
10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	AND AND PROPERTY OF THE PARTY O	501.0	1,5	502,5	478.2	4.0	482.2

completent completives pour use unit, las complete é temps ron completent completives é hauteur de la quoist de tanné prève par la délibération ertant l'emplei, de l'agai, mesurts par leur quoist de temps de termit et per lour périods électivité sur l'empte : (1) Lengrades on emplois and designet confoundment à la cimulaire of NCRINTARASO0102/C do 21 mars 1995.

(2) Cartgenies: A. B ou C.

(3) Cartgenies: A. B ou C.

(4) Cartgenies: A. B ou C.

(5) Equivation they be acted or l'accessive est proportiones à l'amps complet and comptabilités pour nec valid. Le carpois de companyer est proportiones à l'activité de l'agest, metautre par leur quoité de termys de termy de termail a proportiones à l'activité de l'agest, metautre par leur quoité de termys de termy de termail a proportiones à l'activité de l'agest, metautre par leur quoité de termy a companyer est proportiones à l'activité de l'agest, metautre par leur quoité de termys de termy de termy de termy partie de termy de termy proportiones à l'activité de l'agest de termy a positione de termy a l'activité des terms a l'activité de termy a l'activité de termy a l'activité de termy a l'activité de termy a l'activité de termy a l'activité de termy a l'activité de termy a l'activité de termy a l'activité de terminant à l'activité de termina a l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'ac

Δ	15		CONTRAT	Fondement du	confint (4) : Nature du contrat (5)	中一十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二	3-3-2 CDD							上の人名という 日本の人の一般者のとあるという 日の日の人 おいれんという はあかいなん	CTD CT	
		/01/2019	REMUNERATION (3)	Euros										1		
	ONS 19	ONNEL AU 01	REMUN	Indice (8)	Ħ	Water Company of the Company	144	372	379	586	77.6	348	351	3 CONTRACT - PRINCES	372	
TEXE	PINFORMATI EL AU 01/01/20	CI - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	حفرسفنته	2	,	10日 蒙然的人	TECH	TECH	TECH	TECH	Ses	dds.	SPP	1000年度新聞	TECH	
IV - ANNEXE	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	CI +1	CATEGORIES	Œ		St. Buch as I a	٧	ДŘ	Д	ပ	≺	U	O	The William Commence	щ	
	AUTRE ETAT		AGENTS NON TITULAIRES EN	FONCTION AU 01/01/2018			chef du dervice systeme d'information géographique	technicien informatique	technicien informatique	chef d'atelier mécanique	médecin de groupement	équiples de sapeur-pompier professionnel	équipier de sapeur-pompier professionnel	Agent occupant un emploi non permanent (7)	technicies bătment	

(I) CATEGORIES : A, B & C (3) SECTEUR

ADM: Administralif TECH: Technique URB: Urbanisme (dont antagement urbain) EPV: Environcement (dont cepaces vects et antes

MS: Mético-social MT: Mético-echniqu SP: Sportif CULT: Cultural ANDA: Asignatics

PM : Pokice OTR : Missions was reliachables & une filter.

O REMUNERATION: Reference a un maine brus (adsigner le curveu de l'indice brus) de la fonction publique ou on euros antructa brus (indique l'exercible des éléments de la retoundembre des l'indice brus) de la fonction publique ou on euros antructa brus (indique l'exercible).

3-1: retole 3, être viein a correttement adonneure despise (indique mainement de l'exercible).

3-1: retole 3, être viein accertairement de sont de l'exercible (indique mainement de l'exercible d

38 : unicle 38 movelifeurs handicapés colégone C 47 : unicle 47 recretanests trients sur emplois foucilonads

110 : erticle 110 collaboratoras de graupes de cabinata 110-1 : collaborateurs de graupe d'étas

(6) Octopes w amploi perminent de le feaction publique terriboriste, les 1grais non tiuntules merules sor it foadement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 at 47 de la lai s" 84-53 da 26 jenvier 1984, sinsi que les agrais que justifier afte mantent à durés indéferminée pris su l'encide 21 de la lai s" 2012-347. (3) Eddigur si Pygral mogrocoel on Goalsier d'un contrat à dante adélermatore (CDD) ou d'un contrat è date indélermatée (CDD). Les costaus ponicaliers dernent étre lebellinés "A / numa" et forma l'objet d'une présiden (ex : contrat side)

(7) Octoposa to emploi don permanent de la fonction pubblique territoriale, les agens non dibilaires respette qu'il fondement des anciens 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contat live contate réference de résoutération na traitement bars cabella. Il convictes de menicauer le chartro confermente à l'aniste 6 dépen 18-1 148 de 10 mentre 1986,

SDIS 25 SDIS 25 : M61 Budget primint EXERGICE 2019

,
III-ANNEXES III
ARRETE ET SIGNATURES

La Présidenta du SDIS	Tu Con self-d'administration	VOTES: Pour Contre.	
Ch	ristine BOUQUIN	Date de convocation :	04,01,299
Délibéré par le cor	AIndiana	par la Présidente, le 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
	T & 1		
	M.M. J	-	
Nom Poilippe MARECHA	Nom POULDY d	Nom: Pahara Tarlard	Nom: Anthony Pocking
	Ol. Vide	John John Marie Land	tul
Nom Geraldile LEDOY	Nom: Martine (Void)	Nom Clauda DALLA LACLE	Nom WINET College
Nom: JL GRYON		100	
Nora:	Nom T. KOGEROZ	Nom: SONOW	Nom: Loria VE T.
Nom: C: BOU QUIN	Nom:	Nom:	Nom:
Nom: A	Nom :	Notn:	İ

cei



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS Corps départemental de sapeurs-pomplers

Nº 2019/0110/RH-2G3

La présidente du conseil d'administration

OBJET: Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{tne} classe au titre de l'année 2019.

- VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- VU le décret nº 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant sur le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux;
- VU la délibération en date du 19 octobre 2018 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade pour les fillères administrative, technique et sapeurs-pomplers professionnels pour l'année 2019 et l'avis favorable du comité technique en date du 9 octobre 2018;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie C en date du 22 janvier 2019;
- SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2019 est établi comme suit :

	Nom	Prénom	Date d'effet de nomination possible
1	ARTAUD	Mariène	01/10/2019

Article 2

Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recuell des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Article 3

Le directeur départemental des services d'incendle et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise, à titre de notification, aux agents.

Fait à Besançon, le 6 février 2019

Par délégation,

le directeur départemental adjoint,

Reçu pour notification,

L'agent

Date :

Signature :

Colonel Pan-Luc POTIER

La Juridiction Administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans un délai de 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative), étant précisé que durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès du président du conseil d'administration, prorogeant le délai de recours devant la Juridiction Administrative;

- par l'intermédiaire du Représentant de l'État dans le Département (article L. 3132-3 du code général des collectivités territoriales) dans les 2

 par l'intermédiaire du Représentant de l'État dans le Département (article L. 3132-3 du code général des collectivités territoriales) dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article L. 3131-2 du code général des collectivités territoriales, de sa transmission au Représentant de l'État.



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS Corps départemental de sapeurs-pompiers

N° 2019/0111/RH-2G3

La présidente du conseil d'administration

OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au titre de l'année 2019.

- * VIJ la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- VU le décret nº 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant sur le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux;
- VU la délibération en date du 19 octobre 2018 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade pour les filières administrative, technique et sapeurs-pomplers professionnels pour l'année 2019 et l'avis favorable du comité technique en date du 9 octobre 2018;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie C en date du 22 janvier 2019;
- SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2019 est établi comme suit :

	Nom	Prénom	Date d'effet de nomination possible
1	CRAVE	Frédéric	01/03/2019

Article 2

Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Article 3

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise, à titre de notification, aux agents.

Fait à Besançon, le 6 février 2019

Par délégation,

le directeur dépastemental adjoint,

Reçu pour notification, L'agent

Date :

Signature :

Colonel Jean-Luc POTIER

La Juridiction Administrative peut être saisle par une personne lésée par vole de recours formé contre une décision :

directement dans un délai de 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative), étant précisé que durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès du président du conseil d'administration, prorogeant le délai de recours devant la Juridiction Administrative;

- par l'intermédiaire du Représentant de l'État dans le Département (article L. 3132-3 du code général des collectivités territoriales) dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article L. 3131-2 du code général des collectivités territoriales, de sa transmission au Représentant de l'État.



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS Corps départemental de sapeurs-pompiers

N° 2019/0112/RH-2G3

La présidente du conseil d'administration

QBJ턴 : Tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2019.

- VU la loi nº 83-634 du 13 julliet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
- * VU la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret nº 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant sur le statut particulier du cadre d'empiols des agents de maîtrise territorlaux;
- VU la délibération en date du 19 octobre 2018 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade pour les filières administrative, technique et sapeurs-pompiers professionnels pour l'année 2019 et l'avis favorable du comité technique en date du 9 octobre 2018;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie C en date du 22 janvier 2019;
- SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2019 est établi comme sult :

	Nom	Prénom	Date d'effet de nomination possible
1	LONCHAMPT	Jérôme	01/01/2019

Article 2

Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Article 3

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise, à titre de notification, aux agents.

Fait à Besançon, le 6 février 2019

Par délégation,

le directeur départemental adjoint,

Reçu pour notification,

L'agent

Date :

Colone/Jean-Luc POTIER

Signature :

La Juridiction Administrative peut être saisle par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

 directement dans un délai de 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (erticles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative), étant précisé que durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès du président du conseil d'administration, prorogeant le délai de recours devant la Juridiction Administrative;

- par l'intermédiaire du Représentant de l'État dans le Département (article L. 3132-3 du code général des collectivités territoriales) dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article L. 3131-2 du code général des collectivités territoriales, de sa transmission au Représentant de l'État.



Arrêté 16-2019-02-07-004 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers :
- Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le Guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2018-09-27-006 du 27 septembre 2018 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2018 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurspompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
	Conseiller technique Départemental	PATTON Bruno
IMP 3	Conseillers techniques adjoints Responsables de Groupement	ROBIN Christophe RODRIGUES Cédric TISSOT Jérôme

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM PRENOM
IMP 3	Chefs d'unité	BAILLY David BOVET Florent DAMNON Cédric GAILLARD Benjamin GRANCHER Romaric JEANNIN Maël LARRIERE Didier MARTIN Ludovic PELLIER Olivier SIMONIN Lionel VASSEUR Olivier
IMP 2	Sauveteurs	BARTHELEMY Maxime BERNA Christophe BRENANS Raphaël BREUILLOT Kevin BRIDE Mickaël CAVATZ Gaëtan CHAMPAGNE Charley CHENU Matthieu COHADON Sylvain COLLIARD Sébastien DEFRASNE Jérôme DEFRASNE Nathaile DESCHAMPS Jean-Marc DUSSOUILLEZ Mickaël ETCHIALI Mehdi GAUDINET Samuel GERMAIN Sébastien GRANDMOUGIN Baudoin GRIMANI Alain GRYNSYK Gaëtan GUILLET Daniel HORCKMANS Alexandre HUGUENARD Arnaud JEANNEROD Christophe LEMOINE Emmanuel LEROY Steve LIEVRE David MINOLETTI Benoît MOREY Vincent MOUREY Mathieu OCHS Thierry ORDINAIRE Tony PELLEGRINI Rodolphe ROLAND Jean-Louis RUDE Alexandre SCHWEBLIN Magali THIEBAUD Mickaël TROY Rodolphe UHLEN Bruno VADAM Jean-Charles VIENNET Aurélien VUILLET Johann

Sont habilités à exercer la spécialité « GRIMP » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
IMP 3	Chefs d'unité	GUY Daniel
IMP 2	Sauveteurs	BERTRAND Daniel CUSENIER Christophe JACQUOT François MAY Jean-Baptiste

Article 3

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4

L'arrêté préfectoral n°25-2018-09-27-006 du 27 septembre 2018 susvisé est abrogé.

Article 5

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

> Fait à Besançon, le 0 7 FEV. 2019

Pour le préfet, par délégation,

Contrôleur général Stéphane BÉAUDOUX

Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Commandant le 25e CDSP

- 3/3 -



Arrêté n°25-20/9-02-07-005 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention héliporté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers;
- Vu la note d'information DSC8/PPF/LB nº 93-897 du 03 juin 1993;
- Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le Guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le Guide national de référence relatif aux secours subaquatiques;
- Vu l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2018-06-27-004 du 27 juin 2018 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention héliporté des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2018 ;
- Vu la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention héliporté des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélitreuillage de nuit	NOM - PRENOM
GIH	Conseiller technique (IMP 3)	Oui	PATTON Bruno

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélitreuillage de nuit	NOM - PRENOM
	Chefs d'unité (IMP 3)	Oui	GAILLARD Benjamin GRANCHER Romaric JEANNIN Maël LARRIERE Didier MARTIN Ludovic PATTON Bruno PELLIER Olivier SIMONIN Lionel TISSOT Jérôme
GIH	Sauveteurs (IMP 2)	Non	BRIDE Mickaël CHENU Matthieu COLLIARD Sébastien DEFRASNE Jérôme DEFRASNE Nathalie GAUDINET Samuel HUGUENARD Arnaud LIEVRE David MINOLETTI Benoît VIENNET Aurélien VUILLET Johann
		Oui	TISSOT Jérôme
	Sauveteurs aquatiques (SAV)	Non GAHIDE HUOT Y POTIER ROUSSI	DROSZEWSKI Yann GAHIDE Eddy HUOT Yann POTIER Cyrll ROUSSEY Eric SCHAER Dominique

Article 2 Sont habilités à exercer au sein du groupe d'Intervention héliporté uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélitreuillage de nuit	NOM - PRENOM
GIH	Sauveteurs Aquatiques (SAV)	Oul	LARRIERE Didier MARTIN Ludovic

Article 3 L'arrêté préfectoral nº 25-2018-06-27-004 du 27 juin 2018 susvisé est abrogé.

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 0 7 FEV. 2019

Pour le préfet, par délégation,

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Directeur départemental des services d'incendie et de secours,



Arrêté n° 25-2018-02-07-006 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire);
- Vu la loi 96,370 du 3 mai 1996 relative aux Services d'incendie et de secours et au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers;
- Vu l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le Guide national de référence relatif à la cynotechnie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 3979 du 15 juillet 1998 portant création du peloton cynophile du départemental du Doubs;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 portant approbation du SDACR du Doubs;
- Vu l'arrêté n° 2007-1712-07104 du 17 décembre 2007 portant création d'un peloton Cynophile départemental au seln du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2018-06-27-003 du 27 juin 2018 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2018;
- Vu la circulaire NOR/INT/E/95/0048/C du 10 février 1995;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurspompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels et les chiens désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM - PRENOM
	Conseiller technique		:
CYN 3	Responsable de l'équipe départementale	/	SAURET Chantal

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM - PRENOM	
CYN 2 Chef d'unité cynotechnique		/	GEHIN Michel	
		Berger allemand JUKE né le 20/10/14 n°250268500768018	GOY Franck	
CYN 1	Conducteur cynotechnique	Berger belge JAG né le 15/10/14 n° 250268600044947	HUGUENARD Arnaud	
		Berger belge JEKO né le 05/11/14 n° 250269500642126	JEANNINGROS Magali	

Seuls les sapeurs-pomplers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Sont habilités à exercer la spécialité « CYN » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM – PRENOM
/	1	1	/

Article 3

L'arrêté préfectoral n°25-2018-06-27-003 du 27 juin 2018 susvisé est abrogé.

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recuell des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 0 7 FEV. 2019

Pour le préfet, par délégation,

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Directeur départemental des services

d'incendle et de secours, Commandant le 25e CDSP



Arrêté n° 25-20/9-02-07-007 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi nº2004-811 du 13 aout 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du 13 septembre 2004 relatif à l'attribution par équivalence des attestations et diplômes d'emploi de spécialité des sapeurs-pompiers;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2018-06-27-010 du 27 juin 2018 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2018.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont habilités à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
PRV 3	Responsable départemental de la prévention	TROUTTET Gilles
PRV 3	Préventionniste	MARTIN Frédéric
PRV 2	Chef du Groupement prévention et planification	TOURAISIN Lionel

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
PRV2	Préventionnistes	DECREUSE Pascal FALLOT David GRISON Aurélien HOFFSCHURR Pascal PEYRUSSE Christian
	Prévisionnistes	MARCHAL Hervé MOREAU Yann SAUGET Yohann

Article 2 L'arrêté préfectoral n°25-2018-06-27-010 du 27 Juin 2018 susvisé est abrogé.

Article 3

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 0 7 FEV. 2019

Pour le préfet, par délégation,

Contrôleur général Stéphane BFAUDOUX

Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Commandant le 25e CDSP



Arrêté $m^225-20^{19}-02-03-008$ fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmlers de sapeurs-pomplers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurspomplers.
- Vu la loi 96,370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurspompiers ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 692 du 21 janvier 2002, fixant le Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2018-06-27-009 du 27 juin 2018 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du SDIS du Doubs pour l'année 2018;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont habilités à exercer en qualité d'infirmlers de sapeurs-pompiers protocolés, au titre de l'année 2019, les personnels désignés ci-dessous :

NOM - PRENOM	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
ACERBIS Céline	Х					
AUDY Pauline	X					
BARBIER Julien	X		<u> </u>	×		Х
BERGER Damien	X			X	Х	
BESANCON Garance	X			X		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
BESANCON Kim	X			X		
BINETRUY Brigitte	Х			Х		
BOLE Julie	X		Х			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
BONVARLET Shama	X	······································		Х		
BOUHELIER Jérémy	Х			Х	Х	
BOUILLET Sandrine	X		Х			
BREILLET Jean-Baptiste	X			X	Х	
BRISEBARD Mathilde	Х		Х			
CERCHIARO Stéphanie	X		Х			<u> </u>
CHABOD Isabelle	İ					
CLERC Laura	X		X			
CLOUET Laure	Х					
COMTE Estelle	х			X		

NOM – PRENOM	sso	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
CONROUX Sophie	Х			Х		
CUNY Bertrand	X	Х		Х	Х	X
DESCHENES Kevin	Х		<u> </u>	Х	Х	Х
DESHAYES Julien	X			X	Х	····
DESVIGNES Fanny	X			Х	Х	
DURAND Maelys	X		Х			· ···
DUVIVIER-THIBAULT Eric	X					·
ELISABETH Sébastien	X	Х		Х	Х	
FAIVRE Alexandra	Х	Х		X		
FERREUX Augustin	Х		Х			
GARNACHE-BARTHOD Anne	Х		Х			···
GAUDINET Gabriel	X		·	х	х	Х
GIRARDET Caroline	Х		Х		Х	
GRANDJEAN Bertrand	Х	Х		х	Х	Х
GROSS Christophe	Х			Х		
GRUT Evelyne	X					
HERCHA Soued	X		Х			
JOUILLE Mélanie	X	··				
JOURNOT Alain	X			х	- i	X
JUILLERAT Sandra	X	·	х			 · ::
KHELOUFI Louiza	X			х	Х	
LAFFAGE Anne-Sophle	X		х			
LANGUILLE Emmanuel	X	 -		х	\overline{x}	
MAAZOUZI Dalila	X	i	х	,		
MAGNIN Frédéric	X			х	Х	
MARTELET Myriam	X		X			
MARTIN Olivia	X	Х		x		
MAURICE Solène	х		Х			"
MEBIROUK Jamaya	X			- x	х	
MILLON Martine	х	Х				X
MOBIHAN-SEYDOUX Caroline	х		×	-		
MONTAGNON Jean Christophe	х	**		х		X
MORONI Manon	X			X	х	
MOSIMANN Laura	X		х			
NAGY Cécile	х			х	<u> </u>	**
NICOD Fabienne	X	Х		x	X	X
PARIS Mélanie	Х		*	×		
PEREZ Morgane	X		x			
PETIT Yannick	Х			х		
PIGUET Franck	X		x			
PINEAU Joséphine	X			х	х	
RICHARD Christophe	X			<u>x</u>	X	
RICHARD Solenne	X			x	X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
ROBERT Patrick	x		+	X	$\hat{\mathbf{x}}$	
RODRIGUEZ Lucie	X					
RUFFION Laetitia	X	х		- X	\overline{x}	
SCALABRINO Véronique	$\frac{\hat{x}}{x}$	$\frac{x}{x}$	<u>_</u>	X		
SCHWARTZMANN Cyrielle	X			$\frac{\hat{x}}{x}$		
SCHWEBLIN Marie-Françoise	$\frac{x}{x}$					
SUBILOTTE Laurence	$\frac{x}{x}$			Х		

NOM – PRENOM	sso	SSO SAL	SAP doublage_	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
TROSSAT Clémentine	X			Х		
TRUPCEVIC Stéphanie	X			Х	Х	
VANDERHAEGHE Jérôme	Х			X		Х
VIVOT Stéphanie	Х	Х		Х	X	
VONIN Véronique	Х	X		Х	Х	X
WENGER Maxime	X			X		
ZAHND Henri	Х		X		Х	

Les infirmiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés sur intervention en doublage ou pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3

L'arrêté préfectoral n° 25-2018-06-27-009 du 27 juin 2018 susvisé est abrogé.

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 0 7 FEV. 2019

Pour le préfet, par délégation,

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Directeur départemental des services d'incendie et de secours,



Arrêté m°25-2049-02-03-009 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurspompiers ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07102 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée dans la lutte face aux risques radiologiques dans le département du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au risque radiologique ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2018-09-27-007 du 27 septembre 2018 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2018.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
DAD 4	Conseiller Technique Départemental	BOUCHOT Anaël
RAD 4	Conseiller Technique Départemental Adjoint	DELON Benoît
EXPERT	Conseiller Départemental Médecine Nucléaire	BOULADHOUR Hatem
RAD 3	Chef « CMIR »	BEVALOT Jules ROYER Guillaume TRAVERSIER Olivier

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE Alexandre ANGONIN Arnault BADINA Jérôme BAILLY David BONNETON Sébastien CAFFAREL Xavier CLAVERIA Nicolas CLERC Laurent COGNAT Jérémle DETTE Jean-Philippe DINETTE Arnaud DUDO Olivier FISCHESSER Guillaume GIRARDET Tom GUIGNOT Yvon JACOUTOT Olivier LAISNE Jean-Marc MALACHOWSKI Frédéric MONNIN Frédéric PETER Arnaud PICHETTI Arnaud POURCELOT Sébastien PRIEM Vincent RIVA Laurent RIVIERE Philippe ROUSSIN Anthony SAUGET Yohann SCHORI Nicolas THIAVILLE Jean-Christophe TOURNIER Stéphane
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	AUTHIER-CAILLAUD Astrid BECOULET Sébastien BOLE Julien BOSSONNET Julien CHOULET Frédéric CORDIER Sylvain DUCHANOY Benoît ENDERLIN Claude GARNIER Hervé GRILLET Bertrand GUILLET Daniel KATANCEVIC Nicolas LONCHAMPT Anthony MILLE Gaëtan MONTAGNON Aurélien PELLATON Laurent PERRIN Julien PLUMEREL Guillaume PORET Romuald POURCELOT Michaël ROY Jérôme VALKER Marc ZILL Fabrice

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 1	Equipier reconnaissance	HODY Audrey STOLL Guillaume

Sont habilités à exercer la spécialité « RAD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 3	Chef « CMIR »	FREIDIG Sébastien HONOR Emmanuel VIEILLEDENT Matthleu
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	CHEVALLIER Céline DUTOUR Sandrine GHERARDI Philippe MARCHE Fabrice MARS Nicolas MOREAU Yann PONCELIN Bertrand ROLLIN Jérôme SZYMANSKI Noël
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	BERNARD Yann BEUGNOT Alexis CONGRETEL Frédéric MANZONI Jérémie MOUGIN David SIRVENT Gwendal STORTZ Yvon VADAM Jean-Charles

Article 3

L'arrêté préfectoral n°25-2018-09-27-007 du 27 septembre 2018 susvisé est abrogé.

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 0 7 FEV. 2019

Pour le préfet, par délégation,

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Directeur départemental des services d'incendie et de secours,



Arrêté $m^225-2049-02-07-040$ fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la ioi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers;
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile
- Vu le Guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques fixé par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en date du 23 mars 2006.
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07101 du 17 décembre 2007 portant création de la CMIC 25 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2018-27-008 du 27 septembre 2018 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'Intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2018.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
	Conseiller Technique Départemental	REGAZONI David
RCH 4	Conseiller Technique Départemental Adjoint	BRINGOUT Frédéric TOURAISIN Lionel
SSSM	Conseiller départemental risques biologiques	MERAUX Isabelle

NIVEAU DE	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 3	Chef « CMIC »	ALBERT Patrice BALLIN Reynald BEVALOT Jules BOUCHOT Anaël CHIAPPINELLI Christophe CLAUDET Charles DENIS Christophe FALLOT David FREIDIG Sébastien GILLIOT Gullaume GRISON Aurélien GUICHARD Samuel MOREAU Yann ONILLON Christophe PUEL Frédéric RICHARD Sylvain SEIGNOBOSC Nicolas STORTZ Yvon TROUTTET Gilles VIEILLEDENT Mathieu
	SSSM	SAURET PICHERY Chantal
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE Alexandre ANGONIN Arnault AUTHIER-CAILLAUD Astrid BADINA Jérôme BAILLY David BECOULET Sébastien BERRARD Yvan BERTHELEMY Pascal BERTRAND Daniel BETTONI Maxime BONNETON Sébastien BOSSONNET Julien BOUCON Philippe BRONIQUE Nicolas BULLE Mathieu CAFFAREL Xavier CLAVERIA Nicolas CLERC Laurent COGNAT Jérémie COLLIN Xavier DELAULE Lionel DESCHAMPS Jean-Marc DINETTE Arnaud DUDO Olivier DUIVON Gaëlle ELOY Vincent ENDERLIN Claude ESPINOSA Sébastien ESPITALIER Stéphane FAIVRE Nicolas FISCHESSER Guillaume GEHANT Gilles GEHIN Michel GHERARDI Philippe GIRARDIN Dominique

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	GUIGNOT Yvon HOFFSCHURR Pascal JOSET Sébastien LAISNE Jean-Marc MAIGROT Robin MANZONI Jérémie MARGUET John MARION Damien MARS Nicolas MICHAUD Xavier MICHEL Philippe MILLE Gaëtan MONNIN Frédéric NOIR Damien PAPE Christophe PETER Arnaud PETIT Christian PICHETTI Arnaud PLUMEREL Guillaume PONARD Guillaume POURCELOT Jacques POURNY Dominique PRIEM Vincent RASPILLER Oilvier RIVA Laurent ROLLIN Jérôme ROUSSIN Anthony ROY Jérôme ROYER Guillaume SAUGET Yohann SCHORI Nicolas SECLET Elvis SIMON Jean-Luc SONNET Christophe SZYMANSKI Noël THIAVILLE Jean-Christophe TRAVERSIER Olivier VECLAIN Bruno ZILL Fabrice
RCH 1	Chef d'équipe reconnaissance	BART Gaëtan BOLE Julien BOUCLET Gaëtan CALLOIS Francis CARMINATI Alexis CHOULET Frédéric COMTE Florian CUNY Bertrand CUNY Sébastien DECHAUD David DEMANGE Michael DEPREZ Daniel DETTE Jean-Philippe DUCHANOY Benoît FAIVRE-RAMPANT Claude FAVEY Nicolas GARNIER Hervé

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 1	Chef d'équipe reconnaissance	GIRARDET Tom GRANDGIRARD Julien GRILLET Bertrand JACOUTOT Olivier JOUVE William KATANCEVIC Nicolas LEMOINE Emmanuel LONCHAMPT Anthony MOREL Benoît MOUGIN David PARRIAUX Fabrice PELLATON Laurent PERRIN Julien PORET Romuald POURCELOT Michaël POURCELOT Sébastien RENEAUX Lionel ROUHIER Fiorian SALVI Laurent SCHWEBLIN Magali THIEBAUD Mickaël TOURNIER Stéphane VALKER Marc

Article 2 Sont habilités à exercer la spécialité « RCH » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM	
RCH 3	Chef « CMIC »	HONOR Emmanuel	
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	DORIER Pierre PEYRUSSE Christian PONCELIN Bertrand	
RCH 1	Chefs d'équipe reconnaissance	DUBI Fabrice DUTOUR Sandrine GAUDUMET Michaël	

Article 3

Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs groupements respectifs :

- Lleutenant-Colonel BRINGOUT Frédéric Groupement EST ;
- Capitaine GUICHARD Samuel Groupement OUEST;
- Capitaine CLAUDET Charles Groupement SUD.

- Article 4 Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.
- Article 5 L'arrêté préfectoral n°25-2018-27-008 du 27 septembre 2018 susvisé est abrogé.
- Article 6 Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recuell des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 0 7 FEV. 2019

Pour le préfet, par délégation,

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX Directeur départemental des services d'incendie et de secours,



Arrêté $m^2 25^2 2019 - 02^2 07 - 011$ fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu la note d'Information DSC8/PPF/LB n° 93-897 du 03 juin 1993 ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le Guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;
- **Vu** l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- **Vu** la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel Emploi, Activités, Compétences relatif aux interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2018-09-27-009 du 27 septembre 2018 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2018 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 3	Conseiller technique départemental	60 m	SNL	HUOT Yann
NIVEAU DE	NIVEAU	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 3	Conseiller Technique	60 m	SNL	SCHAER Dominique
SAL 2	Chefs d'unité	60 m	SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL	BENKHELFALLAH Sid Ahmed DECKMIN Richard DROSZEWSKI Yann DROZ-VINCENT Nicolas GAHIDE Eddy GAUDUMET Michael GIROD Enrique MONNIN Nicolas POTIER Cyril ROUSSEY Eric TREFF Damlen
	Chefs d'unité	30 m	-	BERRARD Yvan CALLOIS Francis
SAL 1	Scaphandriers autonomes légers	50 m	SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL	BILLOD Julien BOUJON Jérôme BULLE Mathieu DELOULE Fabrice DUDO Ollvier ESPITALIER Stéphane LIEGEON Sandrine MAILLOT Dominique PAPE Christophe PRINCET François TISSOT Stéphane TRIPONNEY Nicolas VAREY Fréderic
	Scaphandriers autonomes légers	30 m	- - - SNL - -	BAUFLE Julien BRENIAUX Jean-Simon BROCCO Guillaume CASSARD Régis GROSPERRIN Alexandre GUENAT Romain GUILLEMIN Marc MOURAUX Caroline PORTERET Stéphane

NIVEAU DE	NIVEAU	1	
FORMATION	D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
		-	AUDEBERT Grégory
į		Oui	BARTHELEMY Maxime
		-	BAUFLEJulien
J		Oul	BENKHELFALLAH Sid Ahmed
Ì		-	BERRARD Yvan
i		Oul	BILLOD Julien
į		Oui	BOUJON Jérôme
Í		Oul	BOURDIN Fanny
		Oui	BOVET Florent
		Oui	BRENANS Raphaël
		Oul	BRENIAUX Jean-Simon
		-	BROCCO Guillaume
. 1		Out	BULLE Mathleu
		Oul	CALLOIS Francis
1		Oui	CASSARD Régis
1		Oui	CAVATZ Joann
		Oui	CHATELAIN Nicolas
J		Oui	CORNU Laurent
ł		Oul	COURAGEOT Damien
		Oul	CUNY Sébastien
J		Oui	DECKMIN Richard
Ì			DELOULE Fabrice
		Oul	DROSZEWSKI Yann
		Oul	DROZ-VINCENT Nicolas
		Оп	DUDO Olivier
[Oul	DUPONT Antoine
		Out	ESPITALIER Stéphane
	Sauveteurs	Oul	GABRIEL Vincent
SAV	Aquatiques	Oui	GAHIDE Eddy
		Oul	GAUDUMET Michael
}		Oui	GIROD Enrique
[-	GOY Franck GROSPERRIN Alexandre
		0.4	GUENAT Romain
}		Oul	GUICHARD Samuel
Í		Oui	GUIGNOT Yvon
		Oui	GUILLEMIN Marc
j		Oul	HODY Audrey
Ì		Oul	HORCKMANS Alexandre
		Oul	HUOT Yann
}		Oui	LEGRAND Timea
ĺ		Oui	LIEGEON Sandrine
			1
ļ		Oui	LOICHOT Pierrick
		Oui	MAGNIN Florian
			MAILLOT Dominique
		Oul	MESSELET Mathleu
Ì		Oui	MONNIER Cyrii
		. Oui	MONNIN Nicolas
-		-	MOURAUX Caroline
İ		Oui	MOURAUX Karen
		-	NICOLAS Matthieu
ļ		[-	PAILLOZ Romain
		Out	PAPE Christophe
ļ		Oui	PERRIN Julien
]		Oul	PERROT Sébastien
		Oui	PORTERET Stéphane

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
SAV	Sauveteurs aquatiques	Oui - Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	POTIER Cyril PRINCET François PROST Julien PUGIN Jérémy QUERRY Frédéric REGNIER Cyril RIVA Mickaëi RODRIGUES Cédric ROUSSEY Eric SAUGET Yohann SCHAER Dominique TISSOT Jérôme TISSOT Stéphane TREFF Damlen TRIPONNEY NIcolas VADAM Jean-Charles VAREY Frédéric VOEGTLIN Marine
SAV	Groupe d'Intervention Hélitreuillable	Oul Oul Oul Oul Oul Oul Oul	DROSZEWSKI Yann GAHIDE Eddy HUOT Yann POTIER Cyril ROUSSEY Eric SCHAER Dominique TISSOT Jérôme

Sont habilités à exercer la spécialité « SAL » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés cl-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NOM - PRENOM
SAL 2	LIEGEON Jean-François

Sont habilités à exercer le module complémentaire SNL uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
SAL 2	SNL 1	DECKMIN Richard MONNIN Nicolas
SAL 1	SNL 1	LIEGEON Sandrine PRINCET François

Sont habilités à exercer la spécialité « SAV » uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
SAV 1	Sauveteurs aquatiques	Oul Oul Oul Oul Oul Oul Oul Oul Oul Oul	CARTIER Yoann COLLIARD Sébastien ELIA Romain FAIVRE Yannick GAMARD Alain JACQUIN Fabien JEUDY Julien LARRIERE Didier LERMENE Quentin LIEGEON Jean-François MARTIN Ludovic PIGUET Serge POY Ludovic STOLL Guillaume STORTZ Yvon THIRIAT Laurent TONDA Jérôme VACELET Amaury

Article 3

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4

L'arrêté préfectoral n° 25-2018-09-27-009 du 27 septembre 2018 susvisé est abrogé,

Article 5

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 0 7 FEV. 2019

Pour le préfet, par délégation,

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Directeur départemental des services d'Incendie et de secours,



Arrêté m°25-2045-02-042 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire);
- Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pomplers ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07103 du 17 décembre 2007 portant création de l'équipe de sauvetage déblaiement;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs;
- du SDACR du Doubs ;
 Vu l'arrêté du 08 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2018-06-27-013 du 27 juin 2018 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2018;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs, au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
	Conseiller Technique Départemental	FAIVRE Raphaël
CDE 3	Conseiller Technique Départemental Adjoint	GUY Daniel
SDE 3	Chef de Section	ANGONIN Arnault BOUVERET Georges VASSEUR Olivier VIEILLEDENT Matthleu

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
SDE 2	Chef d'Unité	BAUDREY Olivier BAZIN Olivier BOURGADEL Christophe BOURGOIN Alain BREUILLARD Patrice BRIDE Mickaël COLLIARD Sébastien COULON Philippe CUSENIER Christophe ESPITALIER Daniel ESPITALIER Stéphane FALLOT David GEHIN Michel GRANCHER Romaric HUGUENARD Fabrice JOUVE William LARRIERE Didier LESTRAT Jessy LOUIS Pascal MAGNIN-FEYSOT Olivier MENDY Philippe MOREY Vincent PELLIER Olivier PONARD Guillaume PUPECKI Patrick ROBIN Christophe ROUSSEY Eric RUEZ Jean-Luc SAUSER Yannick SECLET Elvis THEVENOT Thlerry TISSOT Jérôme VECLAIN Bruno
SDE 1	Équipler	VUILLET Johann BARRAULT Hervé BETTONI Maxime BEUCLER Brice BEUGNOT Alexis BOUCLET Gaëtan BRETAGNE Cédric BUGNON Franck CARMINATI Alexis CHAMPAGNE Charley CHEGNION Olivier CHOULET Frédéric COLLETTE Olivier COMPTE Alexandre CUSENIER Jérôme DEFRASNE Jérôme

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
		FAVE Rémy
1		GABET Julien
ļ		GAGELIN Alexandre
		GAUDINET Samuel
		GIDEL Christian
ļ		GILLIOT Guillaume
		GIRARD Frédéric
		GRANDJEAN Michel
		GRILLET Bertrand
		GRYNSYK Gaëtan
		GUIGNIER Hervé
1		GUILLET Daniel
		HUGUENARD Arnaud
		LANDWERLIN David
		LIEVRE David
]		MAESTRI Guillaume
		MANZONI Jérémie
	m tut.	MARTIN Ludovic
0054		MATERNE Christophe
SDE 1	Equipier	MAY Jean-Baptiste
		MONNIN Frédéric
		NORMAND Bertrand
		PERIARD Anthony
		PETIT Cédric
		PICARD Sylvain
ĺ		RATTONI Alain
•		REGNAUT Fabien
j		ROLAND Jean-Louis
[ROSSETTO Julien
		ROUARD Fablen
		SCUBLA Raphaël
İ		SIMON Eric
1		SONNET Christophe
		TERVELMaxime
}		THIEBAUD Mickaël
		UHLEN Bruno
		VADAM Jean-Charles
		VALKER Marc

Sont habilités à exercer la spécialité « SD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
SDE 1	Equipler	PONCOT Yohann TOURMAN Jean-Michel

Article 3 Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4 L'arrêté préfectoral nº 25-2018-06-27-013 du 27 juin 2018 susvisé est abrogé.

Article 5

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 0 7 FEV. 2019

Pour le préfet, par délégation,

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Commandant le 25e CDSP



Arrêté $m^225^{-}2019^{-}02^{-}01^{$

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi nº 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- Vu l'arrêté du 3 octobre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux secours feux de forêt ;
- Vu l'arrêté du 18 avril 2008 fixant le guide national de référence relatif aux manœuvres feux de forêt ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 portant approbation du SDACR du Doubs;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2018-09-27-005 du 27 septembre 2018 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts apte à la constitution des colonnes mobiles de secours des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2018.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs :

ARRÊTE

Article 1er

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 3	Conseiller technique départemental	CAILLAUD	Jean-Pascal
FDF 4	Conseiller technique départemental adjoint	GUICHARD	Samuel
FDF 4	Chef de colonne	BEAUDOUX FOURNEROT MEYER RICHARD VIEILLEDENT	Stéphane Christophe Nicolas Sylvain Matthieu
FDF 3	Chef de groupe	ANGONIN CHEVALLIER DELAULE DENIS DINETTE DORIER FAIVRE FISCHESSER HONOR	Arnault Céline Lionel Christophe Arnaud Pierre Raphaël Guillaume Emmanuel

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 3	Chef de groupe	PETITCOLIN REGAZONI REGNAUT ROUSSEY	Patrick David Fabien Éric
FDF 2	Chef d'agrès	BALLET BECOULET BEY BORNOT BOUCLET BOUJON BOURGOIN BREUILLARD BRUN BUTORAC CONGRETEL COULON CUSENIER DE CAMPOS GOMES DELOULE DESCHAMPS DORNIER DUBI DUTRIEUX ENDERLIN ESPITALIER FAIVRE FALLOT GAGLIARDI GAILLARD GARNIER GAUDINET GIGON GILLIOT GIRARD GIRARD GRARD GRANCHER GRISON GRYNSYK GUIGNIER GUIGNI	David Sébastien Mickael Gilles Gaëtan Jérôme Alain Patrice Dimitri Boban Frédéric Philippe Christophe David Fabrice Jean-Marc Damien Fabrice Arnaud Claude Stéphane Nicolas David Sébastien Benjamin Hervé Samuel Stéphane Guillaume Frédéric Jacky Romaric Aurelien Gaëtan Hervé Patrice Daniel David Alexandre Fabrice Christophe Denis Emmanuel Jessy Olivier Robin Didler Damien Fabrice Christophe Philippe

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 2	Chef d'agrès	MOREAU MOREY MOUGEY MOUGIN NOIR NORMAND PAGEAUX PAPE PARRIAUX PERIARD PETIT PEYRUSSE PIGUET PONCELIN POURNY POY PRINCET PROST RATTE RIVIERE ROUSSET SAUGET SAUGET SAUGET SAUSER SCHAER SECLET SIMON SIRVENT THIRIAT TOURMAN VALKER VASSEUR VECLAIN VETTURINI VUILLET WATBLED	Yann Vincent Olivier Christophe Damien Bertrand Mickael Christophe Fabrice Anthony Christian Christian Serge Bertrand Dominique Ludovic François Julien Johanny Philippe Frédéric Yohann Yannick Dominique Elvis Eric Gwendal Laurent Jean-Michel Marc Olivier Bruno Bruno Johann Marc
FDF 2	Equipler	SCHWEBLIN TERVEL	Magali Maxime
FDF 1	Equipler	ABBUHL AGUIE ANDRE AUDEBERT AVONDO BADOIS BAILLY BARCON BARDOT BARRAULT BART BATTAGLIA BELOT BENKHELFALLAH BERNARD BERRARD	Geoffrey Alexandre Paul-Etienne Grégory Samuel Aurélien David Jean-Claude Jordan Hervé Gaëtan Thlerry Julien Sid-Ahmed Charline Yvan

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	мом	PRENOM
		BERTRAND	Daniel
1		BESANCON	Régis
‡		BETTONI	Maxime
	•	BILLEY	Thierry
		BILLOD	Julien
	1	BOILLOT	Fiorian
		BOLE	Julien
		BONNEAU	Gulliaume
		BONNET	Gérard Romain
		BONNET BOSSON	Stéphane
		BOUCHER	Yannick
		BOUHELIER	Robin
	}	BOURDIN	Fanny
	}	BOURGEOIS	Ludovic
		BOURGIN	Sébastien
	<u> </u>	BOURGOIN	Jean-Luc
	}	BRASLERET	Caroline
		BRENANS	Raphaël
		BRETAGNE	Cédric
		BREUILLOT	Kevin
		BRIDE	Mickaël
		BRIOIS	Madeline
		BRISEBARD	Corentin
	ļ	BROCCO	Guillaume
		BRONIQUE	Nicolas Mathieu
		BULLE CAFFAREL	Xavier
FDF 1	Equipier	CARBINI	Romain
		CARMINATI	Alexis
		CAVARELLI	Nicolas
		CAVATZ	Joann
		CECCARELLO	Christian
		CHAILLET	Christophe
	}	CHAMPAGNE	Charley
	l t	CHOAIN	Cyril
		CHOULET	Frédéric
		CLAVERIA	Nicolas
		CLERC	Laurent Victorien
		CLEVY COGNAT	Jérémie
		COHADON	Sylvain
		COLLETTE	Olivier
		COMITI	Jean-Marc
	•	COMPTE	Alexandre
		CORDIER	Florian
		CORDIER	Romain
		CORNET	Marc
		CORNU	Laurent
		COSTE	Pierre
		CUINET	Marcel
		CUNY	Sébastien
		CUSENIER	Jérôme
		DAMNON	Cédric
		DARE DAVID	Anthony Alexis
		DWATO	AIGAI3

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
		DECHAUD	David
		DEMAIMAY	Rodolphe
	1	DEMANGE	Michaël
		DERAY	Emile
		DESENCLOS	David
	1	DOSIERES	Kévin
	İ	DREZET	Sylvain
		DUDO	Olivier
	4	DÚRAI	Jérémy
	1	DUSSOUILLEZ	Mickaël
		DUTRIEUX	François
	ļ	EMONIN	Gilles
		ESPINOSA	Sébastien
	}	ETCHIALI	Mehdi
		ETEVENON	Karine
		FAIVRE-RAMPANT	Claude
		FAUDOT	Nicolas
	1	FAVE	Rémy
		FEGE	Yannick
		FENAUX	Carole
		FERTEZ	Romain
	}	FORTIER	Fanny
	1	FRANCOIS	Charles
	1	FREZARD	Romuald
	1	GABET	Julien
		GAGELIN	Alexandre
	ļ	GAMADO	Eddy
FDF 1	Equipier	GAMARD	Alain
		GAMARD GARRIDO	Vincent
	ĺ	GAUDUMET	Roberto Michaël
		GEHANT	Gilies
	}	GERMAIN	Sébastien
	f	GERVAIS	Philippe
		GIAMPICCOLO	François
		GIDEL	Christian
		GIRARDET	Tom
		GIRARDIN	Cédric
		GIRARDIN	Jérémy
		GIRARDOT	Denis
		GIROD	Enrique
	1	GOSSELIN	Patrick
ĺ		GOY	Franck
· .]	GRANDCLERE	Jason
ĺ	Ì	GRANDJEAN	Aline
		GRANDJEAN	Michel
j		GRANDJEAN	Thomas
		GREUSARD	Céline
		GRILLET	Bertrand
İ	•	GRIMANI	Alain
}		GRISEY	Pasca!
}	Ì	GROS	Philippe
		GROSJEAN	Alexandre
ſ	ł	GROSJEAN	Mélanie
1			
ĺ	İ	GROSPERRIN GUENAT	Alexandre Romain

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipler	GUERIN GUEYDAN GUIBELIN GUIGNOT GUILLAUME HARAT HERARD HINTZY HODY HUGUENARD HUOT JACQUET JACQUIN JEUDY JEVTOVIC JOLY JOLY JOSET JOUILLEROT KOST LABATTUT LACROIX LAITHIER LANDWERLIN LECOINTE LEFORT LEMAIRE LEROY LIGIER LIGNIER LINHER LOCATELLI LOICHOT LOMBARDOT LOMBARDOT LOMBARDOT LOMBARDOT LOMBARDOT LONCHAMPT LOUIS MAGNIN-FEYSOT MAIGRET MAILLOT MAIRE MALENFER MANGIN MARSALLON MICHAUD MICHAUD MICHAUD MICHAUD MICHAUD MICHAUD MICHAUD MICHOTTE MILLE MINOLETTI MINOL	Cédric Julia John Yvon Gwegan Romain Marc Thomas Audrey Arnaud Yann Olivier Franck Stéphane Julien Vincent Benoît Stéphane Sébastien Baptiste Ludovic Steeven Colin Julien David Cyril Geoffrey Fabien Steve Camille Paul Cédric Alexandre Pierrick Philippe Sébastien Anthony Pascal Honoré Thibaut Michel Benjamin Marie Clément Yohann Xavier Jean Alexandre Arnaud Gaëtan Alexandre Benoît Aloïs Patrick Frédéric

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
		MONTAGNON	Aurélien
		MORAS	Raphael
		MOREL	Benoit
		MOSSARD	Vincent
		MOUGIN	David
		MUCKE	Jean-Philippe
ļ		NEMER NICOLAS	Théo
1		NICOLAS NICOLET	Benoit
		OCHS	Cédric Thierry
		OLIVIER	Stéphane
	}	ORDINAIRE	Tony
		OUDOT	Nadège
		PAGNOT	Olivier
		PAHIN	Mathieu
1		PAILLOZ	Romain
		PECHIN	Anthony
· ·		PELLATON	Laurent
		PELLETIER PELLIER	Robert
f i		PERRIGUEY	Olivier Clément
<u> </u>		PERRIN	Clara
		PERRIN	Julien
		PERROT	Sébastien
İ		PETIT	Cédric
i J		PICARD	Sylvain
ļ		PICHETTI	Arnaud
FDF 1	T	PIRALLA	Justine
rbr 1	Equipler	PIRALLA	Romain
}		PIUBELLO PLUMEREL	Jean-Louis
		PONCOT	Guillaume Yohann
		PORET	Romuald
:		POTIER	Cyril
ł		POUDEVIGNE	Martin
1		POULEN	Olivier
		POURCELOT	Michael
ł		POURCELOT	Sébastien
		POURNY QUERRY	Sébastien
1		RACLOT	Frédéric Damien
ł		RAILLARD	Tristan
		REGAZZONI	Hugues
	1	REGNIER	Cyril .
	Í	RENAUD	Lucas
	ļ	REUILLE	Allan
1		REUILLE	Sébastien
1		RIOT	Elise
1		RIQUELME RIVA	Bruno
	1	ROBIN	Laurent
		RODRIGUES ABRANTES	Christophe Antonio
{		ROI	Sylvain
ļ	1	ROLAND	Jean-Louis
		ROLLIN	Jérôme
1		ROSSETTO	Julien
		ROUARD	Fabien

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	RUDE RZEMYSZKIEWICZ SCACCHETTI SCHORI SEIGNOBOSC SENOT SIMON SIMON SIMONIN SIPP SONNET STOLL STRUB TELAL THEVENOT THIEBAUD THILY TISSOT TOITOT TOURNIER TREFF TRIPONNEY TROY TSCHIRRET UHLEN VACELET VADAM VALLEE VARILLON VAUDEVILLE VAUTHIER VERISSIMO VIVOT WURTZ	Alexandre Thomas Louis Nicolas Nicolas Jean-Charles Didier Jean-Noel Lionel Romain Christophe Guillaume Christophe Nathan Thierry Christelle Alban Stéphane Didier Hervé Damien Nicolas Rodolphe Vincent Bruno Amaury Jean-Charles Romain Julien Sébastien Sébastien Romain Florian Jean-Cyril

Seuls les sapeurs-pompiers aptes à la constitution des colonnes mobiles de secours (CMS) inscrits sur la liste définie en article 1, sont susceptibles d'être engagés sur des interventions en colonnes mobiles de secours « feux de forêts ».

Article 3

L'arrêté préfectoral n°25-2018-09-27-005 du 27 septembre 2018 est abrogé.

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recuell des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 07 FEV. 2019

Pour le préfet, par délégation,

Contrôleur général Stéphane BFAUDOUX

Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

Certifié conforme Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Directeur départemental des services d'incendie et de secours Commandant le 25^e CDSP